

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

A

A (a), *s. m.* Voyelle et première lettre de l'alphabet. Un grand A. Un petit a. Deux a. Des a mal formés, sans s au pluriel. Il y a une géométrie matérielle qui se contente de lignes, de points, d'a + b, CHATEAUB. *Gén. du Chr.* III, II, 4. Une panse d'a, la première partie d'un petit a dans l'écriture cursive. N'avoir pas fait une panse d'a, c'est-à-dire n'avoir rien écrit, rien copié, rien composé. Si je voulais recevoir tous les ans vos quatre mille livres, sans faire jamais une panse d'a, vous seriez l'homme le plus propre à vous laisser faire, voit. *Lett. CLXXXIV.* Ne savoir ni A ni B, ne pas savoir lire, être très-ignorant (voy. A B C). || Il est marqué à l'a se dit d'un homme de bien, d'honneur et de mérite; et ce proverbe est emprunté des monnaies qu'on marquait aux villes de France par ordre alphabétique, selon leur primauté : la monnaie de Paris, réputée du meilleur aloi, était marquée de l'A. || A, dans la musique moderne et notamment dans la musique allemande, le sixième degré de la gamme diatonique et naturelle, ou la dixième corde de la gamme diatonico-chromatique, appelé dans l'ancien solfège a la mi ré, a mi la, ou la. A majuscule, écrit sur une partition, indique l'alto.

— HIST. XIII^e s. Oiez que tesmoigne li A ; A veut tous tems qu'on la bouche oeuvre; Tuit [tout] prelat beent à ceste oeuvre. Icil qui l'A B C para, Fist le commencement par A, *Senefiance de l'A B C*, JUBIN, II, 276.

— ÉTYM. A latin, lequel vient de l'α grec, lequel a été apporté par les Phéniciens sous le nom d'alpha (voy. ce mot).

A (a), 3^e pers. sing. ind. prés. du verbe AVOIR. À (a) prép. Lorsque à précède l'article masculin suivi d'une consonne autre que l'h muette, on les contracte en au pour à le; lorsqu'il précède l'article pluriel des deux genres, on les contracte en aux pour à les.

— REM. Ces formes proviennent de l'ancienne langue : à le se disait al, qui devant une consonne se prononçait ordinairement au, comme on le voit dans autre, écrit anciennement altre et venant du latin alter. Pour le pluriel, à les se contractait en as ou aus; d'où notre forme aux.

À exprime trois rapports différents : direction, aller à Paris; repos, résider à Paris; extraction, prendre à un tas. Quand, partant de ces trois significations fondamentales, on examine les acceptations telles qu'elles se comportent dans le langage, on rencontre une variété extrême de nuances, qui rend très-difficile le classement des sens. Un mot aussi petit et aussi employé que à est devenu très-indéterminé, de manière à se prêter à une foule d'emplois différents. Comme toute préposition, il exprime un rapport, et ne peut être bien apprécié

indépendamment des deux termes qu'il lie, aussi bien l'antécédent que le conséquent. Au lieu de la classification par significations, on peut adopter une classification d'après les deux termes du rapport où à figure, le sens étant aussi bien déterminé, en beaucoup de cas, par le mot qui précède que par le mot qui suit. En conséquence, on peut considérer à dans les positions suivantes :

1^e Entre un substantif et un substantif ou un pronom. Séjour à Paris. Habitation à la campagne. La vie aux champs. Retour à la ville. L'ascension au haut du pic. L'orientation au nord. La remise à un autre temps. Le recours au juge. Le discours au roi. La réponse à une lettre. L'élévation aux dignités. La disposition à la plaisanterie. La préparation à la communion. La contribution au fonds commun. La légèreté à la course. Le lion à la gueule menaçante. Terre à potier. Vases à huile. Marché aux bœufs. Cruche à anses. Chaise à porteurs. Terre à blé. Tunique à manches. L'emprunt au banquier. L'achat au marchand. La demande au professeur. La suspension au plancher. L'arrachement à toutes les affections. La répugnance au mariage. Le manquement au devoir. L'obéissance au maître. Il n'est rien de cela aux exemples des payens; nous n'avons pas de liaison à eux, PASC. *Pens.* II, 47. Je méditais ma fuite aux terres étrangères, RAC. *Baj.* III, 2.

2^e Entre un substantif et un pronom, construction où à exprime la possession. Un ami à moi. C'est un ami à moi; je vous le recommande. Il a un style à lui. Vous avez une manière à vous.

3^e Entre un substantif et un verbe. L'exhortation à combattre. L'encouragement à bien vivre. La disposition à plaisanter. La promptitude à faire. L'habileté à parler. La facilité à comprendre. La répugnance à venir. Le plaisir à obéir. La fermeté à soutenir la vérité. La honte à mentir. Quelque effort que l'on fasse à rompre vos beaux noeuds, CORN. *Her.* I, 4. Il n'a pas de peine à se rendre, LA FONT. *Fab.* VIII, 7, 4. Les biais qu'on doit prendre à terminer vos vœux, MOL. *l'Étourdi*, IV, 4.

4^e Entre un adjectif et un substantif ou un pronom. Exposé au midi. Porté à la violence. Enclin au mal. Prêt au combat. Parti hostile au gouvernement. Obéissant à la loi. Nuisible à la santé. Plaisant à l'œil. Important à l'Etat. Habituel aux théâtres. Utile à tous, propre au travail. Affable aux petits. Semblable au loup. Égal aux plus grands. Sa mort fut conforme à sa vie. Attaché à ses habitudes. Rebelle à l'autorité. Répugnant aux sens. Il est loisible à tout homme de.... Il était naturel à Adam et juste à son innocence, PASC. *édit. Cousin.* Ils étaient cruels à ceux qui leur résistaient, BOSS. *Hist.* III, 6.

5^e Entre un adjectif et un verbe. Disposé à mé-

dire. Prêt à partir. Enclin à ne rien faire. Facile à apprendre. Important à comprendre. Chose honnête à dire. Charmant à contempler. Agréable à faire. Inutile à dire. Le dernier à fuir. Le premier à s'élanter. Prompt à se mettre en colère. Habile à parler. Propre à supporter les fatigues. C'est bientôt le premier à prendre, LA FONT. *Fab.* VIII, 7.... Les riches grossiers N'ont pas une âme ouverte à sentir les talents, A. CHÉN. 26.

6^e Entre un adverbe et un nom ou un pronom. Conformément à ce que vous dites. Semblablement aux feuilles des arbres, les générations humaines se succèdent sur la terre.

7^e Entre le même mot répété sans article, indiquant que personnes ou choses se suivent ou se touchent. Un à un. Trois à trois. Il passèrent un à un. On les compta trois à trois. Goutte à goutte. Seul à seul. Tête à tête. Ils s'introduisirent homme à homme. Pas à pas. Mot à mot. Traduire mot à mot. Corps à corps. Lutte corps à corps. Bec à bec. Bout à bout. En termes de jeu, nous sommes fiche à fiche, dix à dix, nous avons chacun une fiche, dix points; et même, elliptiquement, nous sommes fiche à, dix à.

8^e Entre un verbe ayant à pour complément indirect et un substantif ou un pronom. Se rendre à la ville. Reléguer aux champs. Recevoir au camp. Aller à Rouen, à la campagne. Monter au ciel. Envoyer un livre à quelqu'un. Monter à cheval. Être tourné à l'est. Être exposé au danger. Jeter quelqu'un à terre. Jeter à l'eau. Revenir à soi. J'en viens à un autre objet. Courir à sa perte. Appeler aux armes. Exhorter au travail. Recourir au juge. Descendre aux dernières prières. S'adresser à ses amis. Réduire à l'extrême. Arracher quelqu'un à son opinion. Elever au rang suprême. Courir au danger. Se préparer au combat. Lever les mains au ciel. Accorder la récompense au mérite. Devoir de l'argent à quelqu'un. Exposer au péril. Se rendre à César. Ecrire à quelqu'un. Enseigner les lettres aux jeunes gens. Ajouter à quelque chose. Imputer à crime. Assister au jugement. Plaire à quelqu'un. Il importe à tout le monde. Elle pense à moi. Il s'accoutume à l'obéissance. Ce vêtement sied bien aux hommes âgés. Il convient à chacun. Ce livre appartient à mon frère. Se joindre à une compagnie. Mettre une chose à sa place. Associer sa cause au salut public. Faire part de sa gloire à quelqu'un. Mêler de l'huile à de la chaux. Comparer Aristote à Platon. Répondre à l'amour. Répugner à certaines démarches. Le chien ressemble au loup. Conformer sa vie aux préceptes de la sagesse. Condamner à mort, aux galères. Puiser de l'eau à une fontaine. Boire à la source. Prendre au tas. Demander quelque chose à quelqu'un. Allumer une

A

A

chandelle au feu. Acheter du drap au marchand. Emprunter de l'argent à un ami. Dire une parole, un mot à quelqu'un. Commencer à dormir. Suspender au plafond. Arracher aux arbres leurs fruits, un fils à sa mère. Dérober au danger. La marotte a été prise à un bon cep. Dépouilles enlevées à l'ennemi. Retirer sa confiance à quelqu'un. Manquer à son devoir, à ses amis. Toucher à quelque chose. Toucher au terme, au port. La vérité était contraire à vos fins; il a fallu mettre votre confiance au mensonge, PASC. *Prov.* 16. Pensez-vous.... Et quand nous nous mettons quelque chose à la tête, Que l'homme le plus fin ne soit pas une bête? MOL. *Ec. des M.* 1, 2. Moi-même la cherchant aux climats étrangers, RAC. *Baj.* III, 4. Enfin je viens à vous, ID. *Phèd.* I, 2. Mais enfin à l'autel il est allé tomber, ID. *Andr.* V, 3. On dit même qu'au trône une brigue insolente Veut placer Aricie et le sang de Pallante, ID. *Phèd.* I, 4. Et Phèdre au labyrinthe avec vous descendue, ID. *ib.* II, 5. Mettons le sceptre aux mains dignes de le porter, ID. *ib.* II, 6. J'aurais trop de regrets, si quelque autre guerrier Au rivage troyen descendait le premier, ID. *Iphig.* I, 2. Le comte d'Harcourt, fortifié par les troupes qui avaient joint son armée, se résolut de marcher à M. le Prince, LA ROCHÉF. *Mém.* 202. Cours, assemble au drapeau nos braves combattants, VOLT. *Scyth.* IV, 4. À ce fatal berceau l'instinct m'a rappelé, ID. *Orphel.* II, 3. S'il y a une autorité dans le monde à laquelle la raison doive céder, c'est à celle de la religion chrétienne, MASS. *Vérité.* Elle est donc plongée au tombeau! GILB. à la Reine. Et je le donnerais à bien d'autres qu'à moi De se voir sans chagrin au point où je me voi, MOL. *Sgan.* 16. Voilà un homme qui veut parler à vous, ID. *Mal. imag.* II, 2. Il est ce que tu dis, s'il embrasse leur foi; Mais il est mon époux, et tu parles à moi, CORN. *Poly.* III, 2. L'hypocrisie est un hommage Que rend le vice à la vertu, AUBERT, II, 10. J'ai conclu que la recherche de la vérité était une folie, parce que, quand on la trouverait, on ne saurait à qui la dire, BERN. DE S. P. *Ch. ind.*

9° Entre un verbe et un verbe. Exhorter à faire. Inviter à venir. Condescendre à traiter. Il en est venu à nous dire. Réduire à capituler. Forcer à mourir de fain. Il incline à prendre ce parti. Se préparer à partir. Apprendre à lire. Enseigner à s'exprimer correctement. Cela contribue à augmenter le patrimoine. Ce discours le portait à céder. Se décider à comparaître. Sa démarche l'exposait à périr. Il se plaît à étudier. Il pense à exécuter son projet. S'accoutumer à obéir. Aimer à donner. Condamner à faire amende honorable. Chercher à comprendre. Donner à copier une lettre. Donner à porter un fardeau. Il reste à finir le travail. Demander à être recu. Manquer à venir. Répugner à travailler. On l'exhorta à avoir courage, SCARR. *Rom. com.* II, 42. Et je me vois réduit à chercher dans vos yeux une mort qui me suit, RAC. *Phèd.* II, 2. Essayez un peu, par plaisir, à m'envoyer des ambassades, à m'écrire secrètement de petits billets doux, à épier les moments que mon mari n'y sera pas, MOL. *G. Dand.* I, 6. Manquez un peu, manquez à le bien recevoir, ID. *Sgan.* I. Depuis assez longtemps je tâche à le comprendre, ID. *ib.* III, 1. L'œil ébloui se perd dans leur foule innombrable [des insectes]; Il en faudrait un monde à faire un grain de sable, LAMART. *Joc.* IV, 34. C'est une chose grande et que tout homme envoie, D'avoir un lustre en soi qu'on répand sur sa vie, D'être choisi d'un peuple à venger son affront, V. HUGO, *F. d'aut.* 13.

10° Absolument, devant un nom ou un pronom, exprimant une circonstance, à la façon d'un adverbe ou d'une locution adverbiale. À Paris. À la ville. Aux champs. Au midi. Au nord. À terre. À l'entrée de l'église. À l'armée. Au feu. À l'ombre. Au soleil. À table. Au doigt. Porter une bague au doigt. Au front. Blessé au front. À l'oreille. Mal à l'oreille. Je vous dirai cela à l'oreille. À tout âge. À l'âge de trente ans. Au temps que les bêtes parlaient. À neuf heures. À midi. Au jour fixé. À échéance. Payer à échéance. Au commencement. À la fin de l'année. Au printemps. À l'année. Louer une maison à l'année. Pension à vie. Travailler à la journée. À la longue. Au point du jour. Au mois de mai. À toutes les heures. À chaque fois. À quelques jours de là. À de longs intervalles. À mon arrivée. À l'approche de Xerxès. À cette vue. À ce récit. Au bruit de sa mort. À la nouvelle que... À la vue du bourreau. À la prière. À l'institution des ennemis. À grandes journées. Venir à grandes journées. À la façon des Grecs. À pleines mains. À genoux. À pied. Au toucher. Au goût. À dessein. À souhait. À l'huile. Manger des légumes à l'huile. À l'épée. Se battre à l'épée. À l'aiguille. Bro-

der à l'aiguille. À la paume. Jouer à la paume. À voiles et à rames. À toute vapeur. À la main. Fait à la main. Au poids. À la mesure. À prix d'argent. À bon marché. À un prix élevé. À vingt sous la livre. À gros intérêts. À sept kilomètres de Paris. À dix lieues environ. À une journée de marche. À mon avis. À l'exemple des autres. À ce que je vois. À ce que je sais. À l'enseigne du Lion d'argent. Au Veau qui tette. À la Boule d'or. À la cour de cassation. Conseiller à la cour de cassation. Avocat à la cour d'appel. Commis au ministère de la guerre. Tu reviens seul, Hénon; ô sinistre présage! Que je lis d'infortune aux traits de ton visage! ROTROU, *Antig.* III, 2. Viens, suis-moi, va combattre et montrer à ton roi Que ce qu'il perd au comte, il le retrouve en toi, CORN. *Cid.* III, 6. Et n'est-ce pas depuis ce temps-là qu'Escobar a tant été imprimé de fois en France et aux Pays-Bas? PASC. *Prov.* 11. Cette pratique est juste; elle est autorisée aux Pères de l'Église, ID. *ib.* À demi-lieu de là, L'Etoile commença de se plaindre, SCARR. *Rom. com.* II, 12. Cet usage du mot sceptre se trouve à toutes les pages de l'Écriture, BOSS. *Hist.* II, 2. Aux bords que j'habitais, je n'ai pu vous souffrir, RAC. *Phèd.* II, 5.... Ainsi tout mon espoir N'est plus qu'au coup mortel que je vais recevoir, ID. *Iphig.* V, 2. Mais ma force est au dieu dont l'intérêt me guide, ID. *Athal.* IV, 3. Trempa-t-elle au complot de ses frères perfides? ID. *Phèd.* I, 4. De vous laisser au trône où je serais placée, ID. *Britann.* IV, 2. Vous qui gardant au cœur d'infidèles amours, ID. *Midrid.* IV, 4. Qu'est-ce qu'un nom, pour immortel qu'il soit, s'il n'est écrit au livre de vie? FLÉCH. t. I, p. 53. Si quelques mariages se faisaient à mon voisinage, J. J. ROUSS. *Em.* IV. D'Assas, capitaine au régiment d'Auvergne, voit. S. de L. XIV, chap. 34. Zamore vit encore au cœur de son amante, ID. *Alz.* I, 4. C'est avec éclat Que je veux aujourd'hui me venger au sénat, ID. *Catil.* II, 3. Pour languir aux déserts de l'antique Arabie, ID. *Zaïre.* III, 4. Unis pour le butin, divisés au partage, ID. *Cat.* III, 4. Les mendiants groupés dans l'ombre des portiques Ont moins de haine au cœur et moins de flamme aux yeux, V. HUGO, *Vox.* 4. Et tout ce peuple ingrat pour qui je périsrai, Viendra, la joie au front, sourire à mes tortures, C. DELAV. V. *Sicil.* II, 6. Les choses qui se pratiquaient aux siècles passés, DESC. *Méth.* C'était au temps même que le roi de Prusse vers la Saxe et le prince de Conti vers le Rhin empêchaient que les forces autrichiennes ne pussent secourir l'Italie, VOLT. S. de L. XIV, III, 302. On fit mourir au même mois soixante-dix personnes, ID. *ib.* III, 389. On vit encore à cette journée quelle était l'inimitié naturelle entre les Suédois et les Danois, ID. *Hist. de Russ.* II, 4. O ciel! qu'aux châtiments ta justice est sévère, Et qu'il est dangereux d'exciter ta colère! ROTROU, *Antig.* III, 9.... À l'orgueil de ce traître, De mes ressentiments je n'ai pas été maître, MOL. *Tart.* V, 3. Je n'en serai point cru à mon serment, et l'on dira que je rêve, ID. *G. Dand.* II, 8. À mon serment l'on peut m'en croire, ID. *Amph.* II, 4. Aux événements de la guerre il faut.... HAM. *Gramm.* 124. Mme de La Tour, à cette scène, venant à se rappeler l'abandon où l'avaient laissée ses propres parents, ne pouvait s'empêcher de pleurer, BERN. DE S. P. *P. et Virg.* Les gardes, sans tarder, l'ont ouverte à genoux, RAC. *Baj.* III, 8. Les emportant aux dents, dans les bois se retirent, LA FONT. *Fab.* III, 13. À toute peine, il regagna le bord, ID. *ib.* VI, 17. Les mauvais effets qui en germent à milliers, MONTESQ. *Lett. pers.* 85. Cette déclaration est suivie d'un prompt courroux qui paraît à notre rougeur, MOL. *Préc.* 5. Ce grand cœur qui paraît au discours que tu tiens, CORN. *Cid.* II, 2. À ce que je puis voir, vous avez combattu, Prince, par intérêt plutôt que par vertu, CORN. *Nic.* II, 3. À ce que je voi, Chacun n'est pas ici criminel comme moi, RAC. *Théb.* I, 5. L'échange en était fait aux formes ordinaires, LA FONT. *Fab.* III, 13. Faire sa ronde ainsi qu'à l'ordinaire, ID. *ib.* IV, 22. Croyant que ces propositions pouvaient être prises au sens de la grâce efficace, PASC. *Prov.* 17. Pour faire croire que nous les soutenons au même sens qu'ils ont exprimé par leurs écrits, ID. *ib.* Condamner ces propositions au sens de Jansénius, ID. *ib.* Il s'est fait un miracle à une religieuse de Pontoise, ID. *ib.* 6. À ton ordre suprême, ils se rendent ici, VOLT. *M. de Cés.* I, 2. Abandonner mon camp en est un [crime] capital, Inexcusable en tous et plus au général, CORN. *Nic.* II, 2. Aux rebelles vaincus il usait de douceur, RÉGNIER, *Ép.* I. Lâches aux dangers et perfides dans l'occasion, P. D'ABLANC. *Tac.* 450. Ils s'engagèrent, à peine de la vie, à... BOSS. *Hist.* I, 9.

11° Absolument, devant un pronom interrogatif. À qui cela? À quoi bon? À quelle fin? À quelle uti-

lité? LA FONT. *Fab.* II, 43. À quoi vos jours, vos années se sont-elles écoulées? MASS. *Conv.*

12° Absolument, devant un verbe exprimant une circonstance à la façon d'un adverbe ou d'une locution adverbiale. À vrai dire. À ne pas mentir. À en croire Homère. À y bien regarder. À tout prendre. À compter de ce jour. À partir de telle époque. Que gagnerai-je à vous tromper? Perdre son temps à jouer. Il passe le temps à se lamenter. Il s'arrête à lire les affiches. Le bon sens n'est pas à penser sur les choses avec trop de sagacité, VAUV. *Bon Sens.* Guzman, du sang des miens ta main déjà rougie Frémira moins qu'une autre à m'arracher la vie, VOLT. *Alz.* III, 5. Ils triomphent à montrer là-dessus la folie du monde, PASC. *Pens. div.* 7. Et que deviendra lors cette publique estime, Qui te vante partout pour un fourbe sublime, Et que tu t'es acquise en tant d'occasions À ne t'être jamais vu court d'inventions? MOL. *L'Étourdi.* III, 4. L'allégresse du cœur s'augmente à la répandre, ID. *Écol. des F.* IV, 6. La curiosité qui vous presse est bien forte, Ma mie, à nous venir écouter de la sorte, ID. *Tart.* II, 2. Il faut avec vigueur ranger les jeunes gens, Et nous faisons contre eux à leur être indulgents, ID. *Ec. des F.* V, 7. À parler franchement, ID. *L'Étourdi.* I, 9. À vous dire la vérité, ID. *D. Juan.* I, 3. Imitez son exemple à ne pardonner pas, MALH. VI, 5. J'entreprendrais sur elle à l'accepter de vous, CORN. *Rod.* III, 4. J'en ferais autant qu'elle à vous connaître moins, ID. *ib.* V, 4. À vaincre sans péril on triomphe sans gloire, ID. *Cid.* II, 2. À les défendre mal je les aurais trahis, ID. *ib.* V. Je deviendrais suspect à parler davantage, ID. *Cinna.* I, 4. À raconter ses maux souvent on les soulage, ID. *Poly.* I, 3.... J'aurais en mon malheur Quelque contentement à flatter ma douleur, RÉGNIER, *Sat.* XV. À commencer par leur fils Hinyas, BOSS. *Hist.* III, 4. Les apôtres, à les regarder par les yeux humains.... ID. *ib.* II, 11. À remonter à la source, c'était.... ID. *ib.* II, 12. À l'entendre, rien n'était difficile, FÉN. *Tél.* XVI. Cette prétendue règle, à la prendre sans restriction, est évidemment fausse, D'OLIV. *Prosod. fr.* Il est faux qu'à s'en abstraire par vertu l'on se fasse mépriser, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 57. J'avilirais le sceptre à venger mon injure, C. DELAV. V. *Sicil.* III, 2.

13° Absolument, devant un nom de nombre ou devant un pronom suivi d'un nom de nombre. À quatre. Ils soulevèrent ce fardeau à quatre. À lui seul. À moi seul. Médée, à elle seule, bravait une armée. Ignominie qui, à elle seule.... À trois que nous étions, nous ne pouvions soulever ce fardeau.

14° Absolument, avec un adverbe de temps. À quand? À quand le rendez-vous? À demain. À demain, je vous attends. À demain les affaires. À jamais. Événement à jamais déplorable. À toujours. Soyez prêt à demain, CORN. *Cid.* IV, 5.

15° Elliptiquement, devant un nom ou un pronom. Au secours! À moi, citoyens! Au voleur! Au feu! À la porte, l'insolent! À table, messieurs! À l'ennemi, soldats! À votre santé! À monsieur un tel (sur une adresse). À Jupiter, très-bon, très-grand. Au revoir (revoir est ici un substantif). À ce soir. À dimanche. À la vie, à la mort. À perpétuité. Concession à perpétuité dans un cimetière. À moi, comte, deux mots, CORN. *Cid.* II, 2. Holà, gardes, à moi! RAC. *Iphig.* IV, 7.

16° Elliptiquement, entre un substantif et un verbe (équivalent à *bon*, *propre*). Chose à dire. Lettre à écrire. Homme à pendre. Je ne vous crois pas homme à faire cela. Occasion à ne pas laisser échapper. Afaire à perdre un homme. Procès à ne pas finir. Conte à dormir debout. Chambre à coucher. Pierre à aiguiller. Arbres à transplanter. Compte à revoir. Travail à refaire. Lettre à porter. Par abréviation : à revoir, à refaire, à porter. Un voile à couvrir d'autres flammes, MOL. *Dépit am.* I, 1. Un cœur qui jamais n'a fait la moindre chose à mériter l'affront où ton mépris l'expose, ID. *Sgan.* 16. La couronne n'a rien à me rendre content, MOL. *D. Garc.* V, 5. Cherchons une maison à vous mettre en repos, ID. *L'Étourdi.* V, 3. Je me sens un cœur à aimer toute la terre, ID. *D. Juan.* I, 2. Je n'ai point un courroux à l'exhaler en paroles vaines, ID. *ib.* I, 3. Si je te disais le nom de toutes celles qu'il a épousées en divers lieux, ce serait un chapitre à durer jusqu'au soir, ID. *ib.* I, 4. Sous quel astre ton maître a-t-il reçu le jour? Sous un astre à jamais ne changer son amour, ID. *L'Étourdi.* I, 4. De taille à se défendre hardiment, LA FONT. *Fab.* I, 5. C'était une clamour à rendre les gens sourds, ID. *ib.* VIII, 12. Ce n'était pas un homme à conquérir des royaumes, VOLT. S. de L. XIV, IV, 155.

17° Elliptiquement, devant un verbe. Demain, à recommencer. Après-demain, à dîner. À revoir,

monsieur. Finissons ; mais demain, muse, à recommencer, BOIL. *Sat. vii.*

18° *Locutions avec le verbe être.* Cela est à moi. Tout était à l'ennemi. C'est à vous de prendre garde. Ce n'est pas à nous d'examiner. On ne peut être à soi un seul instant. Cet homme est à lui-même une énigme. C'est bien fait à vous. C'est à un bon consul de prévoir ce qui arrivera. C'est à faire à lui. C'est folie à vous de croire. Cinq est à quinze comme vingt est à soixante. À cette partie de trictrac, nous étions cinq trous à dix. Dans cette partie de billard, nous sommes quatre à six. Je suis ici à l'attendre. Je suis encore à savoir comment. Cet homme est à craindre. *Avec ellipse de soit:* Honneur aux braves, c'est-à-dire honneur soit aux braves, et ainsi pour les exemples suivants : Gloire à Dieu dans le ciel ! Guerre aux châteaux et paix aux chaumières ! Malheur aux vaincus ! Les fureurs de la terre Ne sont que paille et que verre À la colère des cieux, MALH. II, 2. L'amour que j'ai pour vous est tout à votre gloire, CORN. *D. Sanchez*, II, 2. Qui n'est point au vaincu ne craint pas le vainqueur, ID. *M. de Pomp.* I, 4. C'était bien dit à lui ; j'approuve sa prudence, LA FONT. *Fab.* III, 48. L'homme est à lui-même le plus prodigieux objet de la nature. Connaissez donc, superbe, quel paradoxe vous êtes à vous-même, PASC. *édit. Cousin*. Elle était à la conversation comme si elle n'avait eu autre chose à faire, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 44. Chaque juge est un homme à moi, BÉRANG. *M. du S. E.* Elle revint longtemps après ; J'étais à chanter sous la treille, ID. *Print. et Aut.* Les clamours des soldats par la crainte étouffées Sont un faible rempart au chef audacieux, Qui brave le courroux d'un ministre des cieux, C. DELAV. *Paria*, I, 4. La bonne grâce est au corps ce que le bon sens est à l'esprit, LA ROCHEF. *Reflex.* 67. C'est bien à vous, infâme que vous êtes, à vouloir faire l'homme d'importance, MOL. *Préc.* 44. Il est encore à revenir, SÉV. 242. Est-ce donc une chose à dire gaiement ? et n'est-ce pas une chose à dire, au contraire, tristement, comme la chose du monde la plus triste ? PASC. *Pens.* II, 2.

19° *Locutions avec avoir.* Avoir affaire à quelqu'un. Il y a de la folie à croire que.... Je n'avais rien à vous écrire. Vous n'avez qu'à parler. J'ai à vous entretenir. Il y aurait à craindre. Le temps que j'ai à vivre. L'argent que j'ai à dépenser. Ils eurent un peu à souffrir sous ses successeurs, BOSS. *Hist.* II, 5. Si c'était une paysanne, vous auriez maintenant toutes vos coudées franches à vous en faire la justice à bons coups de bâton, MOL. *G. Dand.* I, 3.

20° *Locutions avec faire suivi d'un infinitif.* J'ai fait faire un habit à mon tailleur. Il a fait accepter un cadeau à son ami. Faire prendre les armes à la troupe. Ils l'ont fait recevoir [la bulle] au clergé, PASC. *Prov.* 46.

21° *Locutions avec se laisser et un infinitif.* Se laisser séduire aux voluptés. Se laissant conduire à leurs inclinations et à leurs désirs. Ne nous laissons pas abattre à la tristesse, PASC. *édit. Cousin*. J'avance cette opinion ; mais, parce qu'elle est nouvelle, je la laisse mûrir au temps, ID. *Prov.* 6. Ce peuple se laissait conduire à ses magistrats, BOSS. *Hist.* III, 7. On se laissait dominer à l'amour, ID. *ib.* II, 44. Et ne vous laissez pas séduire à vos bontés, MOL. *F. Sav.* V, 2. Et que j'aurais cette faiblesse d'âme De me laisser mener par le nez à ma femme, ID. *ib.* V, 2. Vous vous laissez tenter à l'envie de causer, SÉV. 402. Quand je vous écris, je me laisse conduire à ma plume, BALZ. *liv. xv, lett. xv.* Ne vous laissez point abattre à la douleur, FÉN. *Tél. xxiii.* Ne vous laissez point vaincre à votre malheur, ID. *ib.* II.... Ce héros Laisse aux pleurs d'une épouse attendrir sa victoire, RAC. *Iphig.* IV, 4.

22° *Locutions avec ouïr dire, voir faire, entendre dire, etc.* J'ai ouï dire à des vieillards.

— REM. Des lexicographes ont critiqué cette locution, comme étant amphibologique et pouvant signifier : j'ai entendu qu'on disait à des vieillards ; ils voulaient que l'on mît : « J'ai ouï dire par des vieillards. » Mais ce scrupule est excessif ; ouï dire est une locution inséparable et on ne peut jamais intercaler quelque chose entre ouï et dire, ni supposer, j'ai ouï quelqu'un dire à des vieillards. Cela étant impossible, le sens de la locution ne prête à aucune amphibologie. On dira de même : j'ai entendu dire à votre frère que vous viendrez, c'est-à-dire j'ai entendu votre frère qui disait ; j'ai vu faire à ces hommes une action généreuse, c'est-à-dire j'ai vu ces hommes faisant. Mais il n'en serait plus de même si un pronom intervenait au lieu d'un nom : je lui ai entendu dire ; je lui ai vu faire ; je lui ai vu donner ; l'amphibologie commence, et il y a à distinguer deux cas : 4° si le verbe à l'infini-

tif ne peut avoir de régime indirect avec à, la locution est bonne, l'amphibologie n'existe pas : je lui ai vu franchir le fossé : on ne dit pas franchir à quelqu'un ; le cas n'est pas douteux ; je l'ai vu franchissant le fossé ; je lui ai vu faire une action généreuse ; on ne dit pas faire à quelqu'un ; le sens est donc, je l'ai vu faisant. 2° Si le verbe à l'infinitif peut avoir un régime indirect avec à, l'amphibologie commence réellement : je lui ai vu donner un soufflet pourrait également signifier, je l'ai vu donnant un soufflet, et j'ai vu qu'on lui donnait un soufflet. On évitera donc cette tournure.

23° *Locutions avec attendre.* J'ai attendu à vous parler que tout le monde fut sorti. Elle.... Attend l'ordre d'un père à choisir un époux, CORN. *Cid*, I, 4. Qu'attendons-nous à nous soumettre ? BOSS. *Hist.* II, 43. Attendez à les lui donner quand il aura assez de force, FÉN. *Tél. xxi.* Le feu demeure caché dans les veines des cailloux, et il attend à éclater jusqu'à ce que le choc d'un autre corps l'excite, ID. *Exist. de Dieu*, 15.

24° *Locutions avec trouver.* J'ai trouvé à votre ami un air soucieux. Trouver à dire. Écoutez si vous trouvez l'air à votre goût, MOL. *Préc.* 40.

25° *Devant de.* Rien ne plaît à des gens malades. Répondez avec fermeté à de telles prétentions. Il se livre à des extravagances. À de plus hauts partis Rodriguez doit prétendre, CORN. *Cid*, I, 3. La nature, féconde en bizarres portraits, Dans chaque âme est marquée à de différents traits, BOIL. *Art. Poét.* III. Cette locution s'explique par la construction partitive (voy. DE).

26° *De.... à.* De Paris à Rouen il y a trente lieues. D'eux à moi il y a cette différence. D'homme à homme. Elliptiquement : vingt à trente, dix à douze, pour de vingt à trente, de dix à douze. Du matin au soir. De la tête aux pieds. Du jour au lendemain. De vous à moi. De nation à nation. Vivre de pair à compagnon. Traiter de Turc à More. De gré à gré.

27° *Locution à qui.* C'était à qui partirait le premier. Ils se disputent à qui sera préféré à l'autre. Tirs à qui jouera le premier. Eh bien ! gageons nous deux à qui plus tôt aura dégarni les épaules Du cavalier, LA FONT. *Fab.* VI, 3. Hélène adorée vit les peuples et les dieux combattre à qui la posséderait, P. L. COUR. I, 39.

28° *Locutions par pléonasme.* A est suivi d'un pronom personnel reproduisant le pronom possessif qui précède. C'est mon opinion à moi. Votre devoir à vous, est de partir. Sa manière à lui, c'est de parler par sentences. Leur gain à eux est de cent francs.

29° *Locution populaire, la barque à Caron.* Cette tournure n'est plus usitée que dans cette locution, et ce serait une faute que de s'en servir autre part. Pourtant elle n'est qu'un archaïsme, et, aujourd'hui encore, on dit parmi les ouvriers et les gens de campagne : la femme à Jean, la fille à Thomas, la sœur au bedeau.

— REM. 1. À étant entre deux substantifs où le conséquent détermine l'antécédent, le conséquent doit-il prendre le pluriel, quand l'antécédent change de nombre, ou quand le conséquent peut représenter une pluralité ? En d'autres termes, si l'on écrit fruit à noyau, faut-il écrire, au pluriel, fruits à noyau ou à noyaux ; et faut-il écrire arbre à fruit ou à fruits ? Il y a quatre cas : 1° L'antécédent est au singulier ou au pluriel, et le conséquent n'est pas susceptible de pluralité ; alors on met toujours le singulier : pomme à cidre et pommes à cidre ; mouche à miel et mouches à miel ; machine à vapeur et machines à vapeur ; une arme à feu, des armes à feu ; un moulin à eau, des moulins à eau ; une rente à perpétuité, des rentes à perpétuité ; 2° l'antécédent est au singulier ou au pluriel, et le conséquent indique la pluralité : une bête à cornes, des bêtes à cornes ; un serpent à sonnettes, des serpents à sonnettes ; un homme à projets, à préjugés ; 3° le conséquent est nécessairement singulier ; alors quand l'antécédent est mis au pluriel, on peut maintenir le conséquent au singulier, attendu qu'il est unique pour chaque antécédent, ou le mettre au pluriel en considérant qu'il y en a autant que d'antécédents : une comète est un astre à queue ; les comètes sont des astres à queue ou à queues ; manchette à dentelle, manchettes à dentelle ou à dentelles ; couteau à ressort, couteaux à ressort ou à ressorts ; cuiller à pot, cuillers à pot ou à pots. L'usage le plus ordinaire est de mettre le singulier ; mais, comme on voit, le pluriel n'est pas une faute ; 4° le conséquent, bien que multiple, peut être considéré comme un nom collectif, par exemple, fruit, feuille, fleur, puisqu'on dit le fruit de cet arbre, la fleur du poirier, la feuille de

l'acacia. Dans ce cas, on peut mettre le nombre que l'on veut, que l'antécédent soit au singulier ou au pluriel : arbre à fruit ou à fruits, arbres à fruit ou à fruits ; mais si le conséquent ne se prend pas habituellement au sens collectif, il faut toujours le mettre au pluriel. Ainsi on ne dira pas fleur à pistil, mais à pistils, fruit à noyau, mais fruit à noyaux, à moins, bien entendu, que la fleur n'ait qu'un pistil, le fruit qu'un noyau. Considérer ces mots-là comme collectifs se peut à la rigueur ; mais c'est leur attribuer un usage qu'ils n'ont pas, et dès lors il vaut mieux suivre l'idée naturelle, qui est celle du pluriel.

|| 2. On lisait dans l'avant-dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie* : il y avait sept à huit personnes dans cette assemblée. La dernière édition et tous les grammairiens modernes condamnent cette locution. On ne peut employer la préposition à qu'entre deux nombres qui en laissent supposer un intermédiaire ou qu'entre deux nombres consécutifs, quand il s'agit de choses qu'on peut diviser par fractions. Mais, dans l'exemple cité, il faut la conjonction ou, parce qu'une personne ne se divise pas. Les bons auteurs ont reconnu la règle donnée ici. On a pris ou tué aux Allemands sept à huit cents hommes, RAC. *Lett. à Boil.* XLI. Les deux jeunes bergères assises voyaient, à dix pas d'elles, cinq ou six chèvres, LA FONT. *Psyché*. Il y avait dans la maison du paysan où je logeais cinq ou six femmes et autant d'enfants qui s'y étaient réfugiés, BERN. DE S. P. *Études*, 13. Je fus étonné de voir jusqu'à sept ou huit personnes se rassembler sous ce même toit, LA BRUY. 13. La faute vulgaire provient d'une extension non raisonnée du cas où la locution convient, sept à huit livres, au cas où elle ne convient pas, sept à huit hommes. || 3. C'est à lui à qui on en veut. Dites c'est à lui qu'on en veut, ou c'est lui à qui on en veut. L'usage actuel condamne la répétition de à ; et c'est en effet un pléonasme. Ainsi on trouve une faute dans ce vers de Boileau : C'est à vous, mon esprit, à qui je veux parler, SAT. IX. Mais si Boileau y avait vu une faute, il lui était bien facile de l'éviter, en mettant : Oui, c'est vous, mon esprit, à qui je veux parler. Le fait est que de son temps cela n'était pas considéré comme une faute. Ses contemporains ne se font aucun scrupule de répéter à. Que de son cuisinier il s'est fait un mérite, Et que c'est à sa table à qui l'on rend visite, MOL. *Misanth.* II, 5. Ce sera à vos oreilles à qui j'ajusterai la cadence de mes périodes, BALZ. *liv. vir, lett. xxi.* Les auteurs plus anciens usent également de cette façon de parler. Aujourd'hui on rejette absolument ce pléonasme. || 4. On dit, à Paris, à Bordeaux, quand il s'agit de la demeure, soit fixe, soit passagère. Il est à Paris, il réside à Paris, il passera quelques jours à Paris ; autrement, on peut dire dans : il y a douze cent mille habitants dans Paris. || 5. À devant les noms de lieux. 1° On se sert toujours de à devant les noms de villes ou de villages : aller ou résider à Paris, à Meudon, à Saint-Cloud ; 2° de en devant les noms de continents, de pays, de provinces, quand ils sont féminins. Aller ou résider en France, en Afrique, en Algérie, en Angleterre, en Normandie ; 3° de à, s'ils sont masculins : aller ou résider au Japon, au Mexique, au Canada, au Perse, au Maine. Cependant on dit : en Portugal, en Danemark, en Béarn, bien qu'ils soient masculins ; 4° autrefois la distinction entre l'emploi de à et celui de en n'était pas faite, et l'on disait aller à l'Amérique. L'un des trois jumeaux Se noya dès le port, allant à l'Amérique, LA FONT. *Fab.* XI, 8. Solon passa à Chypre, FÉN. *Solon*. De cet ancien usage il est resté, à la Chine : aller à la Chine ; mais on commence à dire de préférence, en Chine. || 6. C'est à vous à faire cela ; c'est à vous de faire cela. Ces deux tournures s'emploient l'une et l'autre et sont équivalentes ; il est impossible de fixer entre elles une nuance réelle et fondée sur l'usage. C'est au prince à juger de ses ministres, D'ABLANC. dans BOUHOURS. Ce n'est pas à vous d'élire quelle charge et quelle fonction vous deyez faire, l'abbé RÉGNIER dans BOUHOURS. C'était à lui à vous faire entendre.... BOSS. *Hist.* II, 6. Ces deux tournures, autorisées par l'usage, n'ont pas un titre égal devant la grammaire. C'est à vous de parler s'explique grammaticalement : de parler est à vous. Mais c'est à vous à parler ne s'explique pas ; il faut y voir une incorrection causée par l'oreille, que le premier à décida à en vouloir un second. || 7. On doit répéter la préposition à devant chacun de ses compléments : il écrit à Pierre et à Jean, et non, il écrit à Pierre et Jean ; il aime à lire et à écrire, et non à lire et écrire. Ainsi on n'imitera pas ces exemples de Molière : On

sait bien que Céle A causé des désirs à Léandre et Lélie, *l'Étourdi*, v, 3. Comme si j'étais femme à violer la foi que j'ai donnée à mon mari et m'éloigner jamais de la vertu, ID. *G. Dand.* II, 10. Exceptions : Parmi tous les romans de l'antiquité, je donne la préférence à Théagène et Charicléa, parce que ces deux mots Théagène et Charicléa, étant le titre d'un ouvrage, ne font qu'une expression unique. Par la même raison on dira, il aime à aller et venir, parce qu'aller et venir forment une locution. On pourra semblablement supprimer à quand deux verbes placés l'un à côté de l'autre ressembleront à une locution ; ce qui est délicat à apprécier. On pourra encore supprimer à, du moins en poésie, quand la phrase est longue, comme ici : Pour de l'esprit, j'en ai, sans doute, et du bon goût à juger sans étude et raisonner de tout, à faire aux nouveautés, dont je suis idolâtre, Figure de savant sur les bancs d'un théâtre, Y décider en chef et faire du fracas à tous les bons endroits qui méritent des ah ! MOL. *Misanth.* III, 4. Supprimer à n'est point une faute contre la logique ou la grammaire ; c'est seulement une faute contre un usage qui, dans le fait, est favorable à la clarté. C'est avec cette remarque que l'on appréciera les phrases suivantes de bons auteurs : Moïse qui m'a dit que j'étais fait à l'image et ressemblance de Dieu, BOSS. *Connaiss. de D.* IV, 8. La disposition qu'a le corps, dans les passions, à s'avancer ou se reculer, ID. *ib.* IV, 3. Il ne songe plus qu'à vivre et avoir de la santé, LA BRUY. 8. Une animosité qui commençait à aigrir et troubler votre cœur, MASS. *Profes. relig. Serm.* 4. || 8. À se répète avec l'un et l'autre. Cela convient à l'un et à l'autre, et non à l'un et l'autre. Cependant, en poésie, la règle ne s'observe pas. À l'une ou l'autre enfin votre âme à l'abandon Ne lui pourra jamais refuser ce pardon, CORN. *Perth.* IV, 4. || 9° *Locut. vic.* Le fils à Guillaume. *Loc. corr.* Le fils de Guillaume. Le rapport d'origine n'est plus marqué par la prép. à. Ne dites pas non plus, la maison à mon père. *Loc. vic.* Je suis l'ainé à mon frère qui est à Paris. *Loc. corr.* Je suis l'ainé de mon frère qui est à Paris. *Loc. vic.* Je suis cousin à votre apothicaire. *Loc. corr.* Je suis cousin de votre apothicaire. *Loc. vic.* Sept ôtés de dix, reste à trois. *Loc. corr.* Sept ôtés de dix, reste trois ; comme s'il y avait, il reste trois. *Loc. vic.* Il demeure à la grande rue. Avez-vous votre mouchoir à la poche ? *Loc. corr.* Il demeure dans la grande rue. Avez-vous votre mouchoir dans votre poche ?

— HIST. IX^e s^e. Et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, *Serment.*

— X^e s. Chi [qui] rex eret à cels dis sovre pagiens, *Eulalie*. Ad une spede [épée] li roverent tolir le chief, *ib.* Jonas propheta habebat mult laboret e mult penet à cel populum, *Fragm. de Valenc.* p. 468. Dunc si rogavit Deus ad un verme que percussist cel edre [lierre], *ib.* p. 468.

— XI^e s. Car fut l'espée à moult noble vassal, *Ch. de Roland*, LXXXVI. Trahi vous a, qui à garder vous ot, *ib.* xcI. Or je sai bien, n'avons gueres à vivre, *ib.* cxLI. Sire, à pied estes, et je sui à cheval, *ib.* clvII. Conseillez moi à dreit et à honour, *ib.* clXXIV. Puis il s'escrie à sa voiz grant et haute : Baron francœus as chevals et as armes ! *ib.* ccxII. Seigneur baron, à Charlemagne irez, *ib.* v. Sa coutume est qu'il parole à loisir, *ib.* x. Que nous seions conduit à mendier, *ib.* III. Quand [il] le dut prendre, si lui cheit [tomba] à terre, *ib.* xxv. Tant vous [mon épée] [je] aurai en court à rei portée, *ib.* xxxIII. En France ad Ais s'en doit ben repaire [aller], *ib.* III.

— XII^e s. La nuvele vint al rei Salomun que Adonias fud al tabernacle, *Rois*, p. 26. David parla à nostre Seigneur al jur qu'il l'out delivred de tuz ses enemis, *ib.* p. 205. E sis peres le fist al ostel porter, *ib.* p. 347. Entrer vuel [je veux] en sa terre à [avec] mon barnage fier, *Sax.* 6. Qui donc veüst le duc sor un cheval gascon, Poindre parmi les rues, à sa main un baston..., *ib.* 8. Quant li dux fu ocis à duel et à tourment, *ib.* 42.... il ot fait asembler Touz les princes qu'il pot à sa terre trover, *ib.* 43. Et si escrie : Or à eux [allons sur eux], chevalier, *Ronc.* p. 57. À ces paroles [ils] font les grailles [trompettes] sonner, *ib.* p. 57. Au duel [deuil] qu'il ot, li cuens [comte] cheit pasmè, *ib.* p. 93. À icest mot l'a Roland coneü, *ib.* p. 93. Vous fustes fils au bon comte Reynier, *ib.* p. 99. À voiz escrie : Car chevauchez, baron, *ib.* p. 71. Freins à or, *ib.* p. 5. À toute vostre vie, *ib.* p. 14. À honte et à vilté, *ib.* p. 46. À une lieue erent[étaient] jà li glouton, *ib.* p. 47. À [avec] mil françois [il] s'est de Rolant partis, *ib.* p. 57. Vers le palais qui fut

au roi Gibon, *ib.* p. 120. Garez en vous, gentils fils à baron, *ib.* p. 140. Si estes suer [sœur] al marquis Olivier, *ib.* p. 164. [Il] mit jambe à terre du bon destrier corant, *ib.* p. 152. Las ! quel amour à duel est departie ! *ib.* p. 163. À Marsile en alai, ad enviz ou de gré, *ib.* p. 199. À ces paroles li saint anges descent, *ib.* p. 173. Ne m'i laissez mourir à tel tourment, *Couci*, xi. Car vostre [je] sui, et serai à tous dis [jours], *ib.* xvii. Et nule riens [chose] n'est tant à mon desir, *ib.* xix. Ou cil qui aime du cuer à son poor, *ib.* xx. À la doucor du tens qui raverdoie, Chantent oisel et florissent verger, *ib.* xxi. Mais il convient qu'à sa volenté [je] soie, *ib.* xxi. Que me partir [je] n'en pourroie à nul jor, *ib.* xvii. Tuit [tout] mi penser sont à ma dame amie, *ib.* ii. Vous pouvez bien savoir par ma chanson Et à mes diz, que je n'aim se vous non, *ib.* ii. Tant s'est amors afermée En mon cuer à long sejor, *ib.* i. Or à mari autre que vous n'aurai, *Romancero*, p. 72.

— XIII^e s. Là trouverent il le comte Looys à moult plenté de bone gentet de moult bone chevalerie, VILLEH. XXXII. Il s'agenolla tout plorant et leur jura sur sains que il à bonne foi tenroit les convenances [conventions], *ib.* xix. Quar à si grant chose convient moult à penser, *ib.* xiii. Et sachez qu'il n'avoient viandes entre aus [eux] tous à plus de trois semaines, *ib.* LXXIV. Et les gens du païs vindrent à merci au fil de l'empereur de Constantinople, et tant lui donnerent que paix firent à lui, *ib.* LX. Adone issi li empereres Alexis par une autre porte, à [avec] toute sa force, *ib.* LXX. Au roy [ils] aporterent divers joiaus à présent, JOINV. 279. Je te donrai victoire de desconfire l'empereur de Perse, qui se combatra à toi à tout [avec] trois cent mille hommes, ID. 264. À un coup je ferai la teste trebucher, *Berte*, xix. À ses mains [elle] avoit trait [tiré] un petit [peu] de fougere, *ib.* XL. Me gardez que [je] ne soie prise à [par] beste cuverte [malfaisante], *ib.* XXXVI. À l'issue d'avril, un temps doux et joli, *ib.* i. Car nuls ne vient à vie, ne conviene [qui ne doive] finer [finir], *ib.* III. À Pepin [ils] orent guerre qu'avez ouï conter, *ib.* III. Car il ne plot à Diéu, qui tout a à garder, *ib.* III. À tous se fit aimer Berte, tant vous en di, *ib.* LXIX. Que jamais ne dirai que soie fille à roi, *ib.* XLIII. Mais de lui vous laurons ore à parler ici, *ib.* LIX. Les dismes furent établies et données anciennement à sainte eglise soustenir, BEAUM. XI, 39.

— XIV^e s. Mais à ce que je voy.... N'estes pas asséur [en sûreté], du *Guesclin*, 8455. Et à ceux qui sont en eage moyen, amis leur sont nécessaires à leurs bonnes actions accomplit, ORESME, *Éth.* 229. À ce que dit est s'accorde ce que disoit un philosophe appellé Eudoxus, ID. *ib.* 28.

— XV^e s. Le duc de Bourgogne y [à Aire] establit à demeure le vicomte de Meaux, FROISS. II, II, 1. Le roi de France, qui tint à bonne et belle ceste chevauchée..., ID. II, II, 4. Edouard II, qui fut pere au gentil roi Edouard, ID. I, I, 2. Quand ils eurent bien considéré toutes leurs besognes et la dure guerre qu'ils avoient aux Anglois, ID. I, I, 75. Messire Thomas avoit écrit aux seigneurs qu'ils ne vinssent à Bordeaux à [avec] toute leur puissance, ID. II, II, 4. Il leur avoit donné à capitaine un moult gentil prince, ID. I, I, 34. Les Hainuyers se logerent assez près de la ville et considererent au quel lez [côté] elle estoit plus prenable, ID. I, I, 102. Ils furent moult esbahis : neanmoins ils se mirent à defense, ID. I, I, 110. Il l'appela et dit : Sire de Maubuission, parlez à moi, ID. I, I, 119. Ils sentoient le comte de Foix à trop cruel.... Mieux leur valoit à estre ses prisonniers que là mourir honteusement par famine, ID. II, III, 7. Une treve fut accordée à durer quatre mois tant seulement, ID. I, I, 159. Volontiers il eust attendu à bataille le roi d'Angleterre, ID. I, I, 164. Là il monta en mer, et cinglerent tant au vent et aux estoiles qu'ils arrivèrent au havre de Bayonne, ID. I, I, 216. Et il atourneroit tel le pays que, à quarante ans après, il ne seroit pas recouvré, ID. I, I, 202. Monseigneur mon frere et madame la comtesse de Hainaut vous recevront à grand joie, ID. I, I, 14. Et souvent y avoit des chevauchées, des rencontres et des faits d'armes des uns aux autres, ID. I, I, 143. Et fit dire à sa sœur qu'elle vuidast tost et hastivement son royaume, ou il l'en feroit vider à honte, ID. I, I, 44. Le roi Philippe de France, qui avoit grands alliances au roi d'Escosse, ID. I, I, 304. À saillir un fossé, le coursier trebucha et rompit à son maître le col, ID. I, I, 325. Et à ce temps là, les Escots [Ecossais] aimoient et prisoient assez peu les Anglois, et encore font ils à present, ID. I, I, 34. Les Escots n'ont que faire de chaudières ne de chau-

drons, car ils cuisent bien leur chair au cuir des bestes memes, quand ils les ont escorchées, ID. I, I, 34. C'est à vous à qui je boy, BASSELIN, xx. Par la croix où Dieu s'estendy, C'est à vous à qui je vendy Six aunes de drap, M^e P. Patelin. Cherchant rompre le dit voyage à leur pouvoir [autant qu'ils pouvaient], COMM. V, 47. Il pourroit sembler au lecteur que je dise ces choses pour quelque haine particulière que j'aurois à eux, ID. VII, 44. Il preschoit que l'estat de l'Eglise seroit reformé à l'espée, ID. VIII, 2. Ceste povre et jeune princesse, car ainsi se povoit elle bien appeler, non point seulement pour la perte qui... mais à se trouver entre les mains des persecuteurs de sa maison, ID. V, 47. Et n'estoient point les trous entre les barreaux plus grans que à y bouter ung bras à son aise, ID. IV, 9. À peu de défense fut desconfit le dit duc et mis en fuite, ID. V, 3. La quelle chose lui fut à très grant prejudice et desplaisir, ID. V, 7. Et aux paroles d'hommes insensés il delibera d'attendre la fortune, ID. V, 8. La joie fut très grande au roi de se veoir au dessus de tous ceux qu'il hayoit [haissait], ID. V, 42. À ceste cause tindrent conseil lesdits Pisans, ID. VII, 7. Au temps que le roi Henri regnoit, ID. I, 2. Ce povre rey de Portugal, qui estoit très bon et juste, mist à son imagination qu'il yroit devers le duc de Bourgogne, ID. V, 47. À toute diligence, ID. I, 3. Il se mettoit à chemin, ID. I, 3. Il avoit esté dit que l'on se reposeroit deux fois au chemin pour donner haleine aux gens de pied, ID. I, 3. Les autres ont trop d'amour à leurs biens, à leurs femmes et à leurs enfants, ID. IV, 44. Il avoit eu à espouse et à femme la sœur du dit roi Ferrand, ID. VII, 44. Ceux qui sont aux grans auctoritez vers les princes doivent beaucoup craindre.... ID. III, 44. Les langages dont ils devront user à ceux qui les enquerront, ID. I, 9. Il estoit né et marié au dit pays de Guyenne, ID. II, 45. À ceste fois, ID. III, 7.

— XVI^e s. À ce qui me peut souvenir, Fut un bruit comme l'empereur Devoit vers Pesquiere venir, J. MAROT, V, 164.... en leur faisant à cognoistre et sentir que.... ID. V, 298. J'attends à ce soir M. de Villars et ma niece, MARGUER. lett. XCIV. Pensant vous voir à ces pasques, ai attendu à vous escrire, ID. lett. CXIV. Le comte de Carman, à ce que j'ai entendu, vous mene une bande de bons hommes et bien esperimentés, ID. lett. CXIV. Le roy de Navarre, lequel je pense estre à chemin.... ID. lett. CXIII. Si est-ce qu'il se resolut d'en avoir raison, à peril que ce fust, ID. Nouv. 44. Elles estoient belles à l'œil et delicieuses on goust, RAB. Pant. II, 4. À les veoir, eussiez dit que c'estoient.... ID. II, 4. Donnez dessus à [avec] vostre mast, ID. ib. II, 29. Puis à tout son baston de croix, guaigna.... ID. Garg. I, 27. Toutes les langues ont été formées d'un mesme jugement à une mesme fin, DU BELLAY, I, p. 3, verso. Je laisserai cest argument choisir Aux plus savants et aux plus de loisir, ID. VII, p. 29, verso. Afin qu'à son retour le malheureux se voye Manger aux avocats, ID. VIII, p. 50, verso. Il n'y a jour auquel les personnes soient si tristes qu'à celula, AMYOT, Numa, 48. Il fut si effrayé qu'il se partit à la plus grande diligence qui luy fut possible, ID. Thém. 32. Subjuguant toutes les nations qui par avant ne reconnoissoient point les Romains à seigneurs, ID. Cés. 44. Il se teint sans rien entreprendre dedans sa maison, comme personne qui se deliberoit de vivre à soy petitement, sans plus s'entretenir d'affaires quelconques, ID. Gracq. 32. Il ne pensoit à autre chose qu'à prendre les plus precieux meubles qu'il eussent pour s'enfuir à touz es deserts de la Scythie, ID. Crass. 40. Il ne fut pas si tost retourné à Sparte que Aratus lui prit à son dos la ville de Caphyes, ID. Agés. et Cléom. 28. C'est à Dieu, auquel il faut avoir tout son recours, LANOUE, 30. À ceux qui cheminent encore par les sentiers des doctrines estranges, ils leur donnent des noms ignominieux, ID. 74. Il suffit donc, à ce que [pour que] quelqu'un soit nostre prochain, qu'il soit homme, ID. 72. À ceux qui plus sont despouyrus des facultés de nature, c'est à ceux-là auxquels il faut plus adjouster d'art, ID. 42. J'ai assez dit : c'est à vous à penser, ID. 46. Les hommes brûlés à centaines dedans les granges, D'AUBIGNE, Hist. I, 66. À cachettes, MONTAIGNE, I, 4. Blicé à mort, ID. I, 46. Un homme à qui chascun avoit veu bien faire en la meslée, ID. I, 8. À jamais, ID. I, 270. À celui qui en estoit requis, c'estoit titre de gaing, ID. I, 45. Au hasard du combat, ID. ib. Un tabourin à porter à la guerre, ID. I, 45. Reverence à la religion, ID. I, 47. Les choses mortes ont encore des relations occultes à la vie, ID. I, 20. À belles dents, ID. I, 24. À pleine bouche, ID. I, 24.

À tort ou à droit, ID. I, 24. À ce compte, ID. I, 25. À peine est-il en son pouvoir de..., ID. I, 227. À la vérité, ID. I, 29. À l'abrides coups, ID. I, 25. À l'exemple des Thraces, ID. I, 23. Au royaume de Ternate, ID. I, 24. À l'advenir, ID. I, 230. À nage, ID. I, 277. Les moyens qu'ils ont à y employer, ID. I, 24. À quoi faire voulez vous.... ID. I, 85. Il l'envoya subjuguer le monde à tout [avec] seulement 30000 hommes, ID. I, 140. Les yeux me troublent à monter [quand je monte], ID. I, 224. À parler en bon escient, ID. I, 227. Il le somma de sortir à parlementer, ID. I, 16. Estre deslogé à force, ID. I, 26. Ne craindre point à mourir, ID. I, 69. C'est à Dieu seul à qui gloire appartient, ID. III, 10. Ce n'est pas moi que l'on abuse ainsi : Qu'à quelque enfant ces ruses on emploie, LA BOET. 445. De m'effrayer depuis ce presage ne cesse; Mais j'en consulterai sans plus à ma maîtresse, ID. 505. Soeur de Pâris, la fille au roy d'Asie, RONS. 106.

— ÉTYM. *A* et *ab* qui se sont confondus; bourguig. *ai*; provenç. espagn. et ital. *a*.

† ABAISSANT, ANTE (a-bè-san, san-t'), adj. Qui abaisse. Cela serait abaissant. Conduite abaissante. Langage abaissant.

ABAISSE (a-bè-s'), s. f. D'après le Dictionnaire de l'Académie, pâte qui fait la croûte de dessous dans plusieurs pièces de pâtisserie. Mais cette explication est inexacte. L'abaisse est un morceau de pâte qui a été abaissé, c'est-à-dire dont on a diminué la hauteur en le passant sous le rouleau, jusqu'à ce qu'il soit devenu mince. Une abaisse est une pièce de pâte mince que l'on emploie de diverses manières.

— ÉTYM. *Abaïsser*.

ABAISSE, ÉE (a-bè-sé, sée), part. et adj. || 1^e S'emploie au propre et au figuré. Des regards abaissés. Une autorité abaissée. Tiens, insolente, tiens cette vue abaissée, ROTROU, Bel. I, 6. Il faut, dit saint Augustin, parler d'une façon abaissée et familière pour instruire, FÉN. t. XXI, p. 167. L'Inde esclave et timide et l'Egypte abaissée, VOLT. Mah. II, 5. En reconnaissance de l'humiliation volontaire où il est réduit et où il se tient abaissé pour nous, BOURD. Pensées, t. III, p. 264. Sion, jusques au ciel élevée autrefois, Jusqu'aux enfers maintenant abaissée, RAC. Esth. I, 2. Cette fierté si haute est enfin abaissée, ID. Alex. v, 3. || 2^e En termes de blason, abaissé se dit de toutes les pièces de l'écu qui se trouvent au-dessous de leur situation ordinaire : vol abaissé, chevron abaissé, pal abaissé, se disent de l'oiseau dont les ailes sont pliées ou dont le bout est tourné vers la pointe de l'écu, du chevron, du pal, dont la pointe finit au cœur de l'écu.

ABAISSEMENT (a-bè-se-man), s. m. || 1^e Action d'abaisser ou de s'abaisser; état de ce qui est abaissé. Abaissement d'une soupape, des paupières. || 2^e Fig. Abaissement de la voix, qui indique trois choses : le passage de la voix haute à la voix basse; le passage des syllabes accentuées aux syllabes qui ne le sont pas; le passage de la voix aiguë à la voix grave, dans la musique. || 3^e Diminution. Abaissement du prix des denrées. Au moral, abaissement de courage. L'abaissement des caractères. || 4^e Action de faire déchoir, état de déchéance, humiliation volontaire ou forcée. Après l'abaissement des Carthaginois, Rome fut sans rivale. Abaissement de fortune. Se tenir dans l'abaissement devant Dieu. On tomba dans un tel abaissement.... Cette famille est réduite à vivre dans l'abaissement. Son grand dessin a été d'affirmer l'autorité du prince et la sûreté des peuples par l'abaissement des grands, LA BRUY. 40. Et la mort ou l'exil ou les abaissements Seront pour vous et moi ses vrais remerciements, CORN. Othon, II, 4. Un peu d'abaissement suffit pour une reine, ID. Nic. v, 7. Un si doux ennemi par ses abaissements N'a-t-il pas étouffé tous vos ressentiments? ROTROU, Bel. IV, 6. Ce triste abaissement convient à ma fortune, RAC. Iph. III, 5. Vous avez vu ma honte et mon abaissement, VOLT. Brut. IV, 4. Un homme religieux et désintéressé dans ses abaissements volontaires, BOURD. Pensées, t. II, p. 178. La mesure de nos abaissements en ce monde sera la mesure de notre gloire dans l'autre, ID. ib. t. II, p. 166. Le dieu que nous adorons n'a acceptation de personne, ni de celui qui est dans la grandeur, ni de celui qui est dans l'abaissement, ID. ib. t. III, p. 194. Son humilité la sollicite à venir prendre part aux abaissements de la vie religieuse, BOSS. La Vallière, Profession. || 5^e Terme d'art ou de science. En chirurgie, abaissement de la cataracte, opération par laquelle on fait descendre au-dessous du niveau de la pupille le cristallin devenu opaque. Abaissement de la

matrice, lésion par laquelle la matrice descend plus bas qu'elle n'est dans l'état de santé. || 6^e En algèbre, abaissement d'une équation, réduction d'une équation à un degré moindre. || 7^e En blason, abaissement, addition dans un écu de quelque pièce qui en abaisse la valeur.

— REM. Abaissement peut s'employer au pluriel. On ne dirait pas, il est dans les abaissements, au lieu de, il est dans l'abaissement. Mais, toutes les fois qu'il comporte une idée de pluralité, on peut s'en servir au pluriel. Corneille et Rotrou l'ont fait, et on en trouve aussi des exemples dans les auteurs en prose : Les abaissements que Marie avait soufferts sur la terre, MASS. *Myst. assompt.*

— SYN. BASSESSÉ, ABAISSEMENT. Défaut d'élévation par rapport à la condition et à l'âme. La bassesse est une manière d'être; l'abaissement, un état qui résulte d'une action; on est dans la bassesse; on s'est mis ou on a été mis dans l'abaissement. A bassesse est attachée l'idée de permanence; à abaissement l'idée de quelque chose d'accidentel. On dit la bassesse naturelle à l'homme, la bassesse de la naissance. On appelle abaissement, l'état auquel on descend volontairement ou malgré soi. De la sorte, bassesse peut se prendre pour abaissement, mais non abaissement pour bassesse; on dira tomber dans la bassesse, mais on ne dira pas l'abaissement de la naissance; tout ce qui est permanent, naturel, reçoit bassesse et non abaissement. Bassesse est absolu, et abaissement relatif. L'un se prend toujours en mauvaise part; on est dans la bassesse soit par le vice, soit par une condition à laquelle, aucune considération n'est attachée. L'autre est relatif; il se prend en mauvaise part ou en bonne, suivant que l'abaissement est le résultat de fautes ou d'une infériorité, ou suivant qu'il est volontaire et un acte d'humilité. On censure la bassesse des flatteurs; mais si on blâme l'abaissement des caractères, on loue les abaissements de la vie religieuse, et le chrétien s'efforce de cherir, à l'exemple de J. G. et de ses disciples, l'abaissement et les souffrances, LAFAYE. L'abaissement du style sera une qualité si, ayant pris un ton trop haut, on se remet au ton véritable; un défaut, si le ton est au-dessous du sujet. Mais la bassesse du style est toujours condamnable.

— HIST. XII^e s. [Il] refusé a lor povreté, Si qu'il n'en a de rien gusté [des mets offerts]; Abaissement li fust e laiz [ce lui eût été abaissement et honte], BENOIT, II, 10937.

— ÉTYM. *Abaïsser*; provenç. *abaisamen*; anc. catal. *abaxament*; espagn. *abaxamiento*; ital. *abbassamento*.

ABAISSEUR (a-bè-sé; quelques-uns disent a-bé-sé). Ai prend le son è ou é, quand la syllabe qui suit est muette : il a-bè-se-ra ou a-bé-se-ra), v. a. || 1^e Rendre moins haut, faire descendre. Abaisser un terrain. Il faut abaisser ce mur d'un mètre. Abaisser la paupière. Abaisser un store. Abaissez vos regards sur lui. Ayant un corps qui vous agrave et vous abaisse vers la terre, PASC. édit. Cousin. Aboissons la [l'âme] à la matière, ID. ib. Jamais étoile, lune, aurore, ni soleil, Ne virent abaisser sa paupière [du dragon] au sommeil, CORN. Méd. II, 2. Disposez de sa main, et pour première loi, Madame, ordonnez-lui d'abaisser l'œil sur moi, ID. Tite et Bér. IV, 3. || 2^e Fig. Rendre moins élevé, faire décroître, diminuer. Abaisser la voix. Abaisser le prix des denrées. La découverte des gisements de la Californie a abaissé la valeur de l'or. Car enfin n'attends pas que j'abaisse ma haine, CORN. M. de Pomp. III, 5. De moment en moment son âme plus humaine Abaisse sa colère et rabat de sa haine, ID. Méd. III, 2. || 3^e Déprimer, humilier, râver. Abaisser le pouvoir de quelqu'un. Abaisser l'orgueil. Abaisser la majesté des lois. Abaisser la vertu. Pour abaisser notre orgueil et relever notre abjection, PASC. édit. Cousin. Aujourd'hui devant vous abaissez sa hauteur, VOLT. Brut. I, 4. Une esclave chrétienne et que j'ai pu laisser Dans les plus vils emplois languir sans l'abaisser, ID. Zaire, IV, 5. Ils abaisse les Grecs, ils triomphent du Maure, ID. Tancr. II, 4. Pensez-vous abaisser les rois dans leurs ministres? ID. Brut. V, 2. Plutôt que jusque-là j'abaisse mon orgueil.... ID. Zaire, I, 2. Mais nous aurons bientôt abaisse son audace, ducus, Oth. I, 2. Je mourrai satisfaite après cet orgueilleux, Sous qui César m'abaisse à force de l'accroître, ROTROU, Bel. II, 17. Mais, croyez-moi, l'amour est une autre science, Burhus, et je ferai quelque difficulté D'abaisser jusque-là votre sévérité, RAC. Brit. III, 1. || 4^e Abaisser pris absolument. Que s'il plait au Seigneur, qui selon les conseils de sa sagesse élève et abaisse..., BOURD. Pensées, t. II, p. 212. || 5^e En termes de chirur-

gie, abaisser la cataracte, faire descendre, à l'aide d'une aiguille introduite dans la chambre postérieure de l'œil, le cristallin au-dessous du niveau de la pupille. || 6^e En termes d'algèbre, abaissement d'une équation, réduction d'une équation à un degré moindre. || 7^e En blason, abaissement, addition dans un écu de quelque pièce qui en abaisse la valeur.

— REM. Abaissement peut s'employer au pluriel. On ne dirait pas, il est dans les abaissements, au lieu de, il est dans l'abaissement. Mais, toutes les fois qu'il comporte une idée de pluralité, on peut s'en servir au pluriel. Corneille et Rotrou l'ont fait, et on en trouve aussi des exemples dans les auteurs en prose : Les abaissements que Marie avait soufferts sur la terre, MASS. *Myst. assompt.*

— SYN. BASSESSÉ, ABAISSEMENT. Défaut d'élévation par rapport à la condition et à l'âme. La bassesse est une manière d'être; l'abaissement, un état qui résulte d'une action; on est dans la bassesse; on s'est mis ou on a été mis dans l'abaissement. A bassesse est attachée l'idée de permanence; à abaissement l'idée de quelque chose d'accidentel. On dit la bassesse naturelle à l'homme, la bassesse de la naissance. On appelle abaissement, l'état auquel on descend volontairement ou malgré soi. De la sorte, bassesse peut se prendre pour abaissement, mais non abaissement pour bassesse; on dira tomber dans la bassesse, mais on ne dira pas l'abaissement de la naissance; tout ce qui est permanent, naturel, reçoit bassesse et non abaissement. Bassesse est absolu, et abaissement relatif. L'un se prend toujours en mauvaise part; on est dans la bassesse soit par le vice, soit par une condition à laquelle, aucune considération n'est attachée. L'autre est relatif; il se prend en mauvaise part ou en bonne, suivant que l'abaissement est le résultat de fautes ou d'une infériorité, ou suivant qu'il est volontaire et un acte d'humilité. On censure la bassesse des flatteurs; mais si on blâme l'abaissement des caractères, on loue les abaissements de la vie religieuse, et le chrétien s'efforce de cherir, à l'exemple de J. G. et de ses disciples, l'abaissement et les souffrances, LAFAYE. L'abaissement du style sera une qualité si, ayant pris un ton trop haut, on se remet au ton véritable; un défaut, si le ton est au-dessous du sujet. Mais la bassesse du style est toujours condamnable.

— HIST. XII^e s. [Il] refusé a lor povreté, Si qu'il n'en a de rien gusté [des mets offerts]; Abaissement li fust e laiz [ce lui eût été abaissement et honte], BENOIT, II, 10937.

— ÉTYM. *Abaïsser*; provenç. *abaisamen*; anc. catal. *abaxament*; espagn. *abaxamiento*; ital. *abbassamento*. — SYN. || 1^e BAISSE, ABAISSE. Faire descendre, faire aller de haut en bas. Baisser est absolu et Abaisser est relatif. Baisser une chose, c'est la mettre plus bas qu'elle n'était; abaisser, c'est la mettre plus bas qu'une autre ou du moins la faire descendre jusqu'à une autre qui était plus bas qu'elle. Au fond, abaisser, c'est baisser vers, LAFAYE. C'est là le fond de la différence entre baisser et abaisser. Toutes les fois qu'on voudra faire sentir cette idée de direction, on préférera abaisser à baisser. Ainsi le chevalier baissa la lance ou abaisse la lance; on dira plutôt le premier pour indiquer que la lance est baissée sans aucune intention; on dira plutôt le second pour indiquer que le chevalier la baisse vers un objet déterminé; la met en arrêt par exemple. || 2^e ABAISSE, RABAISSE, RAVALER, HUMILIER, AVILIR. Tous ces mots ont le sens général de dépréier. Abaisser n'a rien de plus que le sens général. La malignité humaine abaisse la vertu. Rabaisser est plus fort; on rabaisse ce qui est beaucoup trop élevé, l'arrogance, la présomption. L'envie, ne pouvant s'élever jusqu'au mérite, pour s'égalier à lui, tâche à le rabaisser. Ravaler exprime une idée analogue à rabaisser, mais avec plus de violence et d'emportement. Avilir attire la honte, imprime la flétrissure. Le grand homme peut être humilié, râver, mais non pas avili. De grands motifs nous engagent à nous humilier; à nous abaisser, aucun à nous avilir. L'homme modeste s'abaisse, on rabaisse la présomption, l'esprit de parti ravale les hommes éminents; le lâche s'avilit, le pénitent s'humilie, ROUBAUD.

— HIST. XII^e s. David guerria fierement les Philistins et moult les abaissa, *Rois*, 146. Ses grant orguels [sera] abaissez, *Ronc.* p. 24. Sainte iglise dreit lui abaisser [il] ne lerra, Ne à laie [laïque] justice les clers ne lîvrera, *Th. le mart.* 27. Moult durement vers lui en ire [le roi] s'enflamba, Et très bien lui pramet [promet] que il l'abaissera, Et là où il le prist que il le remetra, *ib.* 28. Il s'abaissa [se baissa], si a pris un cuillier; Le portier [il] fier parmi le hanepier [la nuque]; Li sans en chiet dus qu'au talon derrier, *Bat. d'Aleschans*, 3886. || XIII^e s. Fu requis Jofrois qu'il alast à Andrenoble et qu'il meist conseil à ce que ceste guerre fust abaissee [finie], *VILLEH. CXIX.* Cis feus [ce feu] fu si grans et si oribles que nel pot nuls abaisser ne esteindre, *id. XCII.* Bien fust la crestienté essaucie [exhaussée] et non mie abaissee, *id. XXXIV.* Mais or ne pensez plus pour riens Que je m'amour donner vous doie [doive]; Trop durement [je] m'abaissieroie, *Blonde et Jehan*, 884. On ne doit pas penre [prendre] garde s'il [le prix] monte ou abaisse au marché, *BEAUM. XXXVII*, 4. De la fontaine m'appressai [m'approchai]; Quand je fui près, si m'abaissai Pour vecir l'iaue qui courroit, *la Rose*, 1532. || XIV^e s. Icelle femme desmentis plusieurs fois le suppliant en abaissant honneur de sa personne et de son office, *DU CANGE, abassare.* || XV^e s. Certes, seigneurs, Jean Lyon se souffre maintenant et abaisse la teste bien bas, *FROISS. II*, II, 52. Or entendez au soustenir [soutenez-le]; Car je le voy bien qu'il s'abesse, *la Pass. de N. S. J. C.* || XVI^e s. Le peintre eut charge d'abaisser de couleur l'endroit qui estoit par trop enluminé, *D'AUB. Fan. IV*, 41. Ils ne se pressoient pas beaucoup de partir et attendoient la chaleur à s'abaisser [que la chaleur fût tombée], *DES PERIERS, contes*, 39.

— ÉTYM. À et *baisser*; provenç. *abaissar*; espagn. *abaxar*; ital. *abbassare*.

ABAISSEUR (a-bè-seur, ou, suivant la prononciation de quelques-uns, a-bé-seur). *adj. masc. et s. m.* || 1^o Terme d'anatomie. Nom donné à des muscles qui abaissent certaines parties du corps. Le muscle abaisseur de l'angle des lèvres. L'abaisseur de l'œil. || 2^o Terme de chirurgie. Abaisseur de la langue, instrument de forme variée destiné à abaisser et à maintenir la langue, quand on examine le fond de la bouche.

+ **ABAIT** (a-bè), *s. m.* Terme de pêche. Appât. Peu usité.

— HIST. XIII^e s. Car la vielle set trop d'abet (ruse), *Renart*, t. III, p. 342.

— ÉTYM. Norm. *abet*, appât pour le poisson; *abéter*, mettre un appât; provenç. *abet*, ruse; angl. *abet*, instigation; bas-lat. *abettum*; de à et de l'ancien français *beter*, mettre un mors, du germanique; anglo-sax. *bætan*; flamand, *beeten*; allemand. *beizen*, faire mordre la bride, et aussi exciter.

ABAJOUE (a-ba-joûe), *s. f.* Poche située de chaque côté de la bouche, entre les joues et les mâchoires, chez certains mammifères quadrupèdes, chiroptères et rongeurs; qui y mettent leurs aliments en réserve pendant quelques instants.

— ÉTYM. Ce mot paraît venir de à et *bajoue* (voy. ce mot). Cependant l'espagnol offre *abazones*, qui ne se rapporterait pas à cette étymologie, et qui d'ailleurs n'a pas non plus de mot espagnol d'où il puisse provenir.

+ **ABALOURDI**, IE (a-ba-lour-di, die), *part. passé*. Enfant abalourdi par de mauvais traitements.

+ **ABALOURDIR** (a-ba-lour-dir), *v. a.* Rendre bâlourd, hébété. Populaire.

— ÉTYM. À et *balourd*.

ABANDON (a-ban-don), *s. m.* On verra à l'Etymologie quelle est la série réelle des significations. || 1^o Remise entre les mains de.... L'abandon à la Providence. Il faut tout trancher par l'abandon envers Dieu, *BOSS. Lett. Corn. I.* [Elle] lui gagnerait le cœur d'un prince libéral, Et de tous ses trésors l'abandon général, *CORN. Méd. II*, 2. || 2^o Terme de droit. Cession, acte par lequel un débiteur délaisse ses biens à ses créanciers. Il a fait à ses créanciers l'abandon de ses terres. || 3^o Facilité dans le discours, simplicité, négligence heureuse. Parler avec abandon. Cette femme a dans ses manières un abandon séduisant. Gracieux abandon. Doux abandon. On trouve dans l'exécution de ce tableau un heureux abandon. Rock en son lyrique abandon. Dit qu'il dévore la couronne Dont Phébus lui promit le don. Apparemment Phébus lui donne Une couronne de chardon, *MILLEV. Epigr.* || 4^o Confiance entière. Il m'a parlé avec abandon, avec un entier abandon. Dans l'abandon de sa vive amitié, Hier à son rival Montfort s'est confié, *C. DELAV. V. Sic. I.*

2. Et dans ce trouble heureux dont j'aimais l'abandon, *id. Paria*, I, 2. || 5^o Action d'abandonner. L'abandon des intérêts communs. Or ce péché ne peut être mieux puni que par l'abandon de Dieu, *BOURD. Carême*, t. I, p. 242. Et de ses intérêts un si grand abandon, *CORN. Sert. IV*, 2. Ce sont là de ces exemples rares et terribles de la justice de Dieu sur les hommes; et s'il y en a eu sur la terre, ils prouvent seulement jusqu'où peut aller quelquefois son abandon et la puissance de sa colère, *MASS. Car. évid. de la loi*. Il y aurait un lâche abandon de moi-même à souffrir qu'on me déshonore, *VOLT. dans Laveaux*. || 6^o État d'une personne ou d'une chose abandonnée. Ce vieillard est dans l'abandon. L'homme sent alors son néant, son abandon, *PASC. édit. Cousin*. Mes mains désespérées Dans ce grand abandon seront plus assurées, *VOLT. OED. IV*, 4. || Abandon a le sens actif et le sens passif. L'abandon des amis peut également signifier ou qu'on abandonne ses amis ou qu'ils nous abandonnent. L'abandon du sénat, l'abandon où le sénat est laissé, et l'abandon où il laisse. Il faut donc, toutes les fois qu'on se servira de cette construction, prendre garde à l'amphibiologie et, s'il reste du doute sur le sens, changer la tournure. || 7^o À l'ABANDON, *loc. adv.* Sans soins, sans réserve. Camp à l'abandon. Son enfant fut à l'abandon. Il laissa ses terres à l'abandon. On le logea et on lui mit toute la maison à l'abandon. Tout l'occident est à l'abandon, *boss. Hist. III*, 7. Comme un pays laissé à l'abandon votre santé et votre vie, *id. Dév. 2*. Tu laisses aller tes affaires à l'abandon, *MOL. Mal. imag. 1^{er} interm.* L'épargne de mon père entièrement ouverte, Lui met à l'abandon tous les trésors du roi, *CORN. Méd. II*, 4. Mais je m'étonne fort de voir à l'abandon Du prince Héraclius les droits avec le nom, *id. Hér. II*, 8. A l'une ou l'autre enfin votre âme à l'abandon Ne lui pourra jamais refuser ce pardon, *id. Perth. IV*, 4. Après avoir... mis à l'abandon ton pays désolé, *REGNIER, Ép. I.* L'œil farouche et troublé, l'esprit à l'abandon, *id. Sat. II*. || 8^o Terme de bourse. Acte par lequel l'acheteur renonce à un marché conclu en consentant à payer la prime.

— HIST. XIII^e s. Va, si li di qu'il vigne [vienne] à moi; M'amor li metrai à bandun, *MARIE DE FR. I*, 488. Mais tost s'en parte à habandon, *Fabl. et Cont. anc. I*, 70. Amis, ques [quel] hom es-tu? Di moi com tu as nom, Qui le sepulcre Dieu baises si à bandon? *Ch. d'Ant. I*, 184. Et li bourgeois le rechurent [recurrent] volontiers et lui mirent à abandon cor et avoir et ville, *Chr. de Réims*, 230. Nuls hom ne peut penre [prendre] de son plege [gage] par abandon, sans soi plaindre à justice, *BEAUM. XLIII*, 18. || XV^e s. Et mettrons tout le royaume à vos-tre abandon, *FROISS. I*, I, 44. Vous perdez le temps; car, sur l'abandon de nos testes, les Escots s'en sont allés très devant mie nuit, *id. I*, I, 44. || XVI^e s. De tout autre butin il y avoit une quantité si grande que ou l'on n'en faisoit compte, ou on le consommoit en tout abandon, *AMYOT, Lucul.* 25. Comme le vent souffle à son abandon Le duvet blanc du vieux chenu chardon... *id. Morales*, t. IV, p. 444.

— ÉTYM. Provenç. *abandon*; espagn. *abandono*; ital. *abbandono*. Par les exemples historiques on voit que abandon est un mot composé de à et *bandon*. *Bandon*, en vieux français et en provençal, signifie permission, autorisation, décret; il répond à un mot bas-latín *bando*, *bandonis*, de même signification que *bandum*, *band* en danois, *bannen* en allemand, ordre, prescription; et en définitive c'est simplement une autre forme de notre mot *ban* (voy. ce mot). Dès lors on voit la série des significations: mettre à bandon, c'est mettre à permission, à autorité; c'est donc remettre, céder, confier, laisser aller et finalement délaisser.

+ **ABANDONNATAIRE** (a-ban-do-na-tér), *s. m. et f.* Terme de jurisprudence. Celui ou celle au profit de qui est fait un abandon de biens.

ABANDONNÉ, ÉÉ (a-ban-do-né, née), || 1^o *Part. passé* de *abandonner*. Abandonné par ses parents. Abandonné de ses amis. Il faut être bien abandonné de Dieu et des hommes pour faire telle chose. Un enfant abandonné. Inquiet de se voir ainsi abandonné. Propriétés abandonnées (sans maître). Postes abandonnés. Othon avait eu une enfance abandonnée. Ville abandonnée au pillage. Abandonné à soi-même. Les chevaux abandonnés à eux-mêmes. Cette carrière est abandonnée de la jeunesse. Usages abandonnés. Abandonné des médecins. Personne n'est assez abandonné de Dieu pour cela, *PASC. Prov. 6*. Non pas que ce Dieu, dont il est séparé et entièrement abandonné, ne

soit plus le Dieu de l'univers, *BOURD. Pensées*, t. III, p. 64. J'entre dans le lieu saint; et qu'est-ce à mes yeux que cette maison de Dieu? c'est un désert, et le désert le plus abandonné, *id. ib. p. 340*. Là, poursuivi d'une populace animée, abandonné aux plus indignes traitements d'une insolente et brutale soldatesque, *id. Pensées*, t. III, p. 376. Si Dieu les eût livrés à la corruption de leur cœur, il n'y eût point eu de pécheurs plus perdus et plus abandonnés à tous les vices, *id. ib. t. II*, p. 455. Je ne vous crois pas assez abandonné du Seigneur pour y songer, *HAMILT. Gramm.* 6. Une femme, nommée Pantée, était abandonnée de tous les médecins, *FÉN. Empéd.* Loin de ses parents, aux fers abandonnée, *VOLT. Zaire*, III, 4. Aux bourreaux se vit abandonné, *id. Alz. III*, 4. C'est un de ces mortels du sort abandonnés, *id. Mérope*, II, 4. Un vieil oiseau qui se sent abandonné de ses ailes vient s'abattre auprès d'un courant d'eau, *CHATEAUB. Génie*, I, V, 6. Ces paisibles vertus au peuple abandonnées, A mon héros aussi le ciel les a données, *GILBERT, Au Pr. de Salm.* Alors je compris par expérience ce que j'avais souvent ouï dire à Mentor, que les hommes mous et abandonnés aux plaisirs manquent de courage dans les dangers, *FÉN. Tél. IV*. || 2^o *Adj.* et, pris aussi dans ce sens, substantivement. Qui est sans frein, et, par suite, sans meurs. Si nous étions assez abandonnés pour dire.... C'est une abandonnée. Quelque libertin et quelque abandonné qu'il puisse être, il y a toujours de secrètes reproches de la conscience qui le troublent, *BOURD. Pensées*, t. III, p. 94. J'ose dire qu'il n'y a point de pécheur si abandonné qui porte jusque-là le désespoir, *id. ib. t. I*, p. 386. Il faut que vous passiez pour les plus abandonnés calomniateurs qui furent jamais, *PASC. Prov. 16*. J'aime fort la beauté qui n'est pas profanée, Et ne veux pas brûler pour une abandonnée, *MOL. l'Étourdi*, III, 3. Cette lettre était un tissu d'ordures à faire trembler les plus abandonnés, *S-SIM. 61*, 34. Si nous étions assez abandonnés pour vouloir persuader au public.... *VOLT. Maurs, Moïse*. Il y a bien peu de femmes assez abandonnées pour aller jusque-là, *MONTESO. Let. pers. 26*.

— HIST. XVI^e s. Les autres ont écrit que ceste Phaa estoit une brigande, meurtrière et abandonnée de son corps, *AMYOT, Thésée*, 44. Il nous fit de merveilleuses caresses et abandonnés traitements, *CARL. VIII*, 48.

ABANDONNEMENT (a-ban-do-ne-man), *s. m.* || 1^o Remise à.... L'abandonnement des plus chers intérêts entre les mains d'un ami. On prendra soin d'entretenir les malades dans un saint abandonnement à la Providence, *boss. Règle*. Son abandonnement à la Providence de Dieu, *FLECH. Serm. I*, 124. || 2^o Cession. L'abandonnement de ses biens à ses créanciers. On dit plutôt aujourd'hui abandon. Abandonnement que je lui ferai de tout ce que j'ai de biens, *PELLISS. II*, 445. || 3^o Action d'abandonner; état d'une personne abandonnée. Dans l'abandonnement où il est de tous ses amis. Ne tenir nul compte du triste abandonnement où votre inflexible roideur le précipite, *BOURD. Pensées*, t. II, p. 129. L'entier abandonnement de sa personne entre les mains de ses supérieurs pour se laisser conduire selon leur gré et selon leurs vues, *id. ib. p. 367*. On me fait les offres les plus engageantes; et, si je les rejette, me voilà dans le dernier abandonnement et dans la dernière misère, *id. ib. t. I*, p. 49. Vous devriez vous attendre, de la part du ciel, à un funeste abandonnement, *id. ib. t. II*, p. 464. L'abandonnement le plus général qui me réduirait dans la dernière misère, *id. ib. t. I*, p. 294. L'abandonnement où sont tous ceux qui manquent de fortune, *LA MOTHE LE VAYER*, p. 345. Dans l'abandonnement où je me suis trouvée, *MOL. Scapin*, III, 9. Cet abandonnement de sa propre cause, *BOURD. Carême*, III; *Passion*, 184. Il tombe dans un affreux abandonnement de la part de Dieu, *id. Pensées*, t. III, p. 364. L'abandonnement des pauvres, *FLECH. Serm. I*, 142. Dans l'abandonnement et la disette, *id. I*, 483. La reine l'avait aimée [la duchesse de Marlborough] avec une tendresse qui allait jusqu'à la soumission et à l'abandonnement de toute volonté, *VOLT. S. de L. XIV*, chap. 22. || 4^o Action de se laisser aller avec trop de facilité. L'entier abandonnement de ce prince à d'indignes favoris. Votre abandonnement à une passion funeste. Votre abandonnement à d'infâmes passions qui corrompent le sang, *VOLT. Jenni*, 9. || 5^o Pris absolument. Déréglement excessif dans la conduite, dans les meurs. Vivre dans le dernier abandonnement. Le funeste abandonnement où il vit, *BOURD. Domin*, IV, *Désir et dégoût*, 380. Tant d'em-

portements honteux! tant de faiblesse et d'abandonnement! lui qui s'était piqué de raison, d'élévation, de fierté devant les hommes, MASS. *Mort du pêcheur*. Quand il s'agit de retourner à votre Dieu et de réparer une vie entière de corruption et d'abandonnement, ID. *Car. Pécheresse*. Ce degré d'abandonnement qui fait les âmes égarées et criminelles, ID. *ib. Tiedeur*. Un abandonnement qui ne connaît plus ni règle, ni pudeur, ni bienséance, ID. *Paraph. Psalme 13*. Votre cœur que vous avez prostitué avec tant d'abandonnement aux créatures, ID. *ib. Psalme 14*.

— SYN. 1^e ABANDON, ABANDONNEMENT. L'idée commune est qu'on laisse une personne ou une chose, qu'une personne ou une chose demeure laissée. Abandon est plus souvent passif et exprime l'état d'une chose ou d'une personne délaissée; abandonnement est plus souvent actif et exprime qu'on délaissé une personne ou une chose. Mais, dans le fait, ces deux mots se prennent souvent l'un pour l'autre, et tous deux ont le sens passif ou le sens actif. Cela est laissé à l'écrivain; pourtant on remarque que abandon, ne provenant pas d'un verbe, indique quelque chose d'absolu et de vague, et abandonnement, provenant d'un verbe, quelque chose de relatif et de plus déterminé. Au fond la nuance est que abandonnement a de soi l'idée d'un fait, d'un acte, et que abandon ne l'a pas; les deux mots peuvent, il est vrai, s'employer l'un pour l'autre, l'usage le permet. Mais la pensée quand elle sera précise, et le langage quand il sera délicat, tâcheront de tenir compte de la nuance. || 2^e ABANDONNEMENT, ABDICATION, RENONCIATION, DÉMISSION, DÉSISTEMENT. On fait un abandonnement de ses biens, une abdication de sa dignité et de son pouvoir, une renonciation à ses droits et à ses préférences, une démission de ses charges, emplois et bénéfices, et l'on donne un désistement de ses poursuites. Il ne faut abandonner que ce qu'on ne saurait retenir, abdiquer que lorsqu'on n'est plus en état de gouverner, renoncer que pour avoir quelque chose de meilleur, se démettre que quand il n'est plus permis de remplir ses devoirs avec honneur, et se désister que lorsque les poursuites sont injustes ou inutiles ou plus fatigantes qu'avantageuses, GIRARD.

— HIST. XIII^e s. Ses escus ert [était] moult renommés; Despit de mort estoit nommés; Bordés fu d'abandonnement à tous perils..., *la Rose*, 15743. || XV^e s. Au mois de janvier fut publiée parmi Paris l'abandonnement de toutes gens d'armes qui seraient trouvés sur les champs, JUV. DES URSINS, 1415.

— ÉTYM. *Abandonner*; ital. *abbandonamento*.

† ABANDONNEMENT (a-ban-do-né-man), adv. D'une manière abandonnée, sans réserve. Le premier président leur était trop indignement et trop abandonné vendu pour être plaint de personne, ST-SIMON, 518, 126. Mot usité encore, comme on voit, au XVIII^e siècle et bon à employer.

— HIST. XIII^e s. Nos mariniers veoient la montagne par-dessus la bruine, et pour ce firent nager abandonnement, JOINV. 283. || XIV^e s. Le marquis demanda qui il estoit qui si abandonnement rouvoit ouvrir la porte, DU CANGE, *abandonnare*. || XV^e s. Et entrerent les Anglois abandonnement dedans les fossés, FROISS. II, II, 65.

— ÉTYM. *Abandonnée* au féminin, et *ment* (voy. MENT); provenc. *abandonadamen*; ital. *abbandonata*.

ABANDONNER (a-ban-do-né), v. a. || 1^e Remettre à la discréption de... au soin de..., céder, faire cession. Abandonner son sort à la Providence. J'ai abandonné le soin de mes affaires à un homme intelligent. Abandonner tout au vainqueur. Abandonner le reste au ciel. Abandonner cela à la fortune. Abandonner un ecclésiastique au bras séculier. Vous vous plaignez de cet homme; je vous l'abandonne: c'est-à-dire pensez-en ce qu'il vous plaira; faites à son égard ce que vous voudrez. Je vous abandonne ce point, je vous cède là-dessus. Il abandonne ses biens à ses créanciers. Apprends de leurs indices L'auteur de l'attentat, et l'ordre, et les complices; Je te les abandonne.... CORN. *Mort de P.* IV, 4. Un nombre de mots.... Que mutuellement nous nous abandonnons, MOL. *Femmes sav.* III, 2. Porte aux Grecs cet enfant que Pyrrhus m'abandonne, RAC. *Andr.* III, 4. Dites au roi, Seigneur, de vous l'abandonner, ID. *Esth.* II, 4. Au cours de mes destins j'abandonnais ma vie, DUCIS, *Othello*, II, 7. || 2^e Livrer à. Abandonner une ville au pillage. Abandonner à la merci de.... Il abandonna la barque au courant du fleuve. Dieu abandonne souvent les méchants à leur sens réprouvé. Nous savons à quel désespoir Judas fut abandonné de Dieu, et à quelle fin mal-

heureuse il s'abandonna lui-même, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 368. On peut dire de certaines matières que l'Eglise les abandonne à nos vues particulières et à nos raisonnements, ID. *ib.* t. II, p. 340. J'abandonna mon âme à des ravissements.... CORN. *Hor.* I, 3. J'abandonna ce traître à toute ta colère, RAC. *Phèd.* IV, 2. Dieux! ne puis-je à ma joie abandonner mon âme? ID. *Andr.* III, 3. J'abandonna ma vie à des malheurs certains, VOLT. *QEd.* V, 2. Tandis qu'à la frayeur j'abandonnais mon âme, ID. *ib.* IV, 4. || 3^e Renoncer à. Abandonner une bâtie. Abandonner ce qu'on a pris. Abandonner une entreprise, une guerre commencée. Abandonner la lutte. Abandonner le barreau. Abandonner ses travaux. Abandonner une vaine tentative. Abandonner une profession. Abandonner son opinion pour celle d'un autre. J'abandonne le reste, c'est-à-dire je le passe sous silence. Trône, à t'abandonner je ne puis consentir, CORN. *Rod.* V, 1. J'avais fait serment d'abandonner plutôt la vie que de me résoudre à perdre cette liberté, MOL. *Prin. d'El.* IV, 4. La Grèce et la Sicile ont vu des citoyennes Abandonner nos lois pour ces fiers Musulmans, VOLT. *Tancr.* II, 4. Que je vois de sujets d'abandonner le jour! RAC. *Théb.* V, 4. Par moi seule éloigné de l'hyphen d'Octavie, Le frère de Junie abandonna la vie, ID. *Brit.* I, 4. || 4^e Délaisser, désérer, laisser sans secours, se séparer de.... Abandonner son général, son poste, le parti qu'on avait embrassé. Il abandonna le parti du sénat pour celui du peuple. J'abandonne la cause commune. Philoctète fut abandonné dans l'île de Lemnos. Abandonner un enfant, l'exposer et le laisser à la charité publique. Abandonner sa femme et ses enfants. Les médecins ont abandonné ce malade, c'est-à-dire ils l'ont laissé, ne sachant plus lui être utiles en rien. Avec un nom de chose pour sujet: Son courage l'abandonna. L'appétit, le sommeil l'ont abandonné. Mon esprit, volage et sans arrêt, m'abandonne et se porte partout ailleurs, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 43. Abandonnant le corps, n'abandonnez pas l'âme, ROTROU, *Venc.* V, 4. Si vous l'abandonnez plus longtemps sans secours.... RAC. *Brit.* V, 8. Elle me dédaignait, un autre l'abandonne, ID. *Andr.* II, 4. Tout semble abandonner tes sacrés étendards, ID. *Esth. Prol.* Le courage les abandonne, FEN. *Tél.* XVI. Comme un malade désespéré qu'on abandonne, ID. *ib.* VII. || 5^e Quitter, lâcher. Abandonner l'Italie. Abandonner Paris. Abandonner la ville pour les champs. Abandonner ses armes. N'abandonnez pas le gouvernail. Tenez ferme; n'abandonnez pas cette corde. Abandonner les étriers, les quitter et quelquefois les perdre. Comme il avait un désir extraordinaire de s'instruire et de connaître les mœurs des étrangers, il abandonna sa patrie et tout ce qu'il avait pour voyager, FEN. *Philos. Pythag.* Il fallait en fuyant ne pas abandonner Le fer qui dans ses mains sert à te condamner, RAC. *Phèd.* IV, 2. || 6^e Négliger, ne pas cultiver. Il ne faut pas abandonner vos liaisons dans le monde. N'abandonnez pas votre voix, SÉV. 3. || 7^e En fauconnerie, abandonner l'oiseau, le lâcher dans la campagne pour l'égayer.

S'ABANDONNER, v. réfl. || 1^e Se remettre à, se laisser aller à, se livrer à. S'abandonner à la fortune, au vainqueur, au gré de la tempête. S'abandonner au chagrin, à la douleur, à la joie, aux pleurs, à toutes sortes de plaisirs, à la débauche. Il s'abandonne sans réserve au goût de la magnificence. Personne ne s'abandonne à ce point à sa colère. Le tout est de savoir s'abandonner à Dieu en pure foi, BOSS. *Lett. Corn.* 4. Mon âme à tout mon sort s'était abandonnée, RAC. *Andr.* IV, 5. Souffre qu'à mes transports je m'abandonne en proie, ID. *Théb.* V, 4. Allons, à tes conseils, Phoenix, je m'abandonne, ID. *Andr.* II, 5. Vous vous abandonniez au crime en criminel, ID. *Andr.* IV, 5. Quoi! tandis que Néron s'abandonne au sommeil.... ID. *Brit.* I, 4. Télémaque s'abandonna à une douleur amère, FEN. *Tél.* XVI. Astarbe s'abandonna à son ressentiment, ID. *ib.* III. Il s'abandonna à l'amour des femmes, BOSS. *Hist.* I, 6. Non, non, à trop de paix mon âme s'abandonne, MOL. *Sgan.* 8. Ce monarque étonné à ses frayeurs déjà s'était abandonné, CORN. *Nic.* V, 8. Je connais Marianne, et sais qu'elle est trop sage Pour s'être abandonnée à tenir ce langage, TRISTAN, *Marianne*, I, 3. || 2^e Perdre courage, se manquer à soi-même. Vous êtes perdu si vous vous abandonnez. Il les exhorte à ne pas s'abandonner. || 3^e Se négliger. Il ne faut pas s'abandonner ainsi (se négliger dans le maintien, dans l'habillement), quand on veut plaire. || 4^e Se lancer sans ménagement. Dans l'improvisation, cet orateur s'abandonne. L'épée à la

main, il s'abandonna sur son adversaire, au risque de s'enferrer. Plus il s'abandonnait, plus il était terrible, VOLT. *Tancr.* V, 4. || 5^e Avoir de l'abandon. Ne vous roidissez pas, abandonnez-vous. Cet acteur ne s'abandonne pas assez. || 6^e En parlant des enfants. Il s'abandonne déjà, il commence à faire quelques pas seul et sans être soutenu. || 7^e En parlant des femmes, se livrer. Elle s'est abandonnée à ceux qu'elle aimait, BOSS. *Nouv. Cath.* Anne de Boulen eut l'adresse de ne se pas abandonner entièrement et d'irriter la passion du roi, VOLT. *Meurs*, 135. Votre amour qui s'abandonne Ne refusa jamais personne, RÉGNIER, *Mac.* || 8^e Terme d'équitation. Ce cheval s'abandonne, il ralentit sa marche.

— REM. Abandonner peut se construire avec à suivi d'un infinitif. Aussi n'aurais-je pas abandonné mon cœur à suivre ses appas, MOL. *Ec. des Mar.* II, 9. Le moindre défaut des femmes qui se sont abandonnées à faire l'amour, c'est de faire l'amour, LA ROCHEF. *Réfl.* 131.

— SYN. 1^e ABANDONNER, DÉLAISSER. Abandonner se dit des choses et des personnes; délaisser ne se dit que des personnes. Nous abandonnons les choses dont nous n'avons pas soin; nous délaissions les malheureux à qui nous ne donnons aucun secours. Au participe, délaisser a une énergie d'universalité qu'on ne donne au premier qu'en y joignant quelque terme qui la marque précisément. Ainsi l'on dit: C'est un pauvre délaissé; Il est abandonné de tout le monde, GUIZOT. || 2^e QUITTER, ABANDONNER, RENONCER. Idée commune, cesser de garder une chose, de s'en occuper ou de la demander. Les thérapeutes abandonnent leurs biens à leurs parents ou à leurs amis; ils quittent leurs pères, leurs mères; ils renoncent à tous les attachements terrestres, CONDILLAC. On renonce toujours volontairement, avec quelque peine, avec regret, en se faisant violence; on renonce au plaisir, au monde, à une profession qui convenait. Quitter et abandonner n'impliquent pas l'idée de renoncement, et signifient seulement qu'on se sépare d'une chose agréable ou pénible, utile ou nuisible. La différence entre quitter et abandonner est que l'on quitte de toutes les manières, ce mot en lui-même étant indifférent, au lieu que dans abandonner il y a toujours l'idée d'une sorte de délaissement, de désertion, comme dans ce vers de Racine: Je quittai, mon pays, j'abandonna mon père, LAFAYE.

— HIST. XI^e s. Franceis mourront, si à nous s'abandunent, CH. DE ROL. LXXII. [Il] broche [pique] le bien [son cheval], le frein lui abandune, ID. CXV. || XII^e s. Or vus abandoins jo mun regne et mun pais, ESTAMPES, ORLIENS, e CHARTRES ET PARIS, TH. LE MART. 104. || XIII^e s. Et le Soudan leur abandonna que il s'lassent venger de.... JOINV. 274. Et plus punis devroient estre Devant l'empereor celestre Clers qui s'abandonnent aux vices, Que les gens laiz [laïques], simples et nice, LA ROSE, 18865. Cis [celui-ci] m'abandonna le passage De la haie moult doucement, ID. 2806. Mais jà certes n'iert [ne sera] femme bonne, Qui, por dons prendre, s'abandonne, ID. 4578. Quant il sevent que lor feme s'abandonnent à autrui.... BEAUM. LVII, 10. || XIV^e s. Jà n'en seroit meilleur tant comme il fust habandonné à telles passions, ORESME, ÉTH. 4. || XV^e s. Elle ne vouloit mie que le roi s'abandonnast trop de la regarder, FROISS. I, I, 192. Ceux du chastel ne furent onques si recrus qu'ils ne s'abandonnassent au defendre si vaillamment, par quoi ceux de l'ost pussent rien gagner sur eux, ID. I, I, 259. Il n'a point de regret Au cidre qu'il nous donne; En eust-il une tonne, Il l'abandonneroit, BASSELIN, 42. L'un vers l'autre desloyaument se mene; Aux mauvais est la terre abandonnée, DESCHEMPS, SOUFFRANCE DU PEUPLE. Onques sanglier escumant ni loup enragé plus fierement ne s'abandonna, HIST. DE BOUCICAUT, I, 24. C'est assavoir, se le doffin [dauphin] rompoit la pais, qu'il abandonnoit à ses gens de aller servir le duc Jehan, P. DE FENIN, 1449. || XVI^e s. Il y en eut deux qui abandonnerent l'entreprise de peur, AMYOT, LYC. 9. Cette hardiesse et constance assurée qu'il avoit en bataille contre l'ennemy l'abandonnoit incontinent qu'il se trouvoit en une assemblée du peuple à la ville, ID. MARIUS, 48. Les proprietaires les luy abandonnoient à bien vil prix, ID. CRASSUS, 3. Il résolut d'abandonner sa vie [se laisser mourir], ID. DEMETR. 52. Il seroit estrange que nous qui voulons estre tenus pour gens de bien, laissions porter par terre notre vertu et l'abandonnissions, ID. DE LA MAUV. HONTE, 24. La meilleure part de l'entreprise, ils l'abandonnent à la fortune, MONT. I, 132. Estant abandonné des medecins pour un aposteme, ID. I, 254. S'abandonner aux delices, ID. II, 4. Il abandonna [s'éloigna] de si peu son fort, ID. I, 26. Les

filles se peuvent abandonner [se livrer à un homme], ID. I, 44.

— ÉTYM. *Abandon*; bourguig. *ebandenai*; provenç. et espagn. *abandonar*; ital. *abbandonare*.

ABAQUE (a-ba-k'), s. m. || 1^e Terme d'architecture. Tailloir, partie supérieure du chapiteau des colonnes, sur laquelle porte l'architrave. || 2^e Terme d'antiquité. Tableau couvert de poussière, sur lequel on traçait des nombres et on enseignait le calcul; et aussi sorte de carré long, évidé, qui était muni de boules passées dans des fils tendus et qui servait à sompter.

— ÉTYM. Provenc. *abac*; ital. *abbaco*; de *abacus*, de *ἀβάκ*, table ou tablette.

† **ABAS**, s. m. Voy. ABAT.

ABASOURDI, IE (a-ba-zour-di, die), part. passé. Abasourdi par un coup de tonnerre, par un malheur imprévu.

ABASOURDIR (a-ba-zour-dir; d'autres disent a-ba-sour-dir), v. a. || 1^e Assourdir par un grand bruit. Ce bruit soudain et violent nous a abasourdis. || 2^e Consterner. Voilà dans sa famille une mort imprévue qui l'abasourdira. Bruit abasourdissant. Nouvelle abasourdissante.

— ÉTYM. Génev. *abassourdir*; bourguig. *ébaxodi*; de *sourd* (voy. ce mot) et de *aba*, qui est probablement le même que dans *abajoue*, c'est-à-dire formé de *a* et *ba* ou *be* indiquant une mauvaise disposition.

† **ABAT** ou **ABAS** (a-ba ou a-bâ), s. m. Averse, pluie abondante. Ces vapeurs peuvent causer un vent d'abas, DESC. *Météor.* 7. L'accumulation des neiges, les pluies et les orages y déterminent des avalanches et des abats de boues et de pierres, qui descendent dans les vallées jusqu'à des altitudes de mille mètres, BURAT, *Constitutionnel du 3 septembre 1858*.

— ÉTYM. *A* et *battre*. Dans l'arrondissement de Caen, la pluie d'abat est une pluie abondante, *Dict. du patois normand* par MM. Duméril. Si on suivait l'orthographe de Descartes, l'étymologie serait à et bas.

ABATAGE (a-ba-ta-j'), s. m. || 1^e Terme forestier. Action d'abattre. L'abatage des bois se fait en automne. || 2^e En termes de marine, l'abatage d'un bâtiment est l'opération par laquelle on l'incline sur le côté pour l'abattre en carène. || 3^e En termes d'administration militaire, l'abatage des bestiaux est la mise à mort des animaux destinés à la nourriture de la troupe. || 4^e En termes de police sanitaire, l'abatage est la mise à mort des grands animaux domestiques, soit parce qu'ils sont vieux ou incurables, soit par précaution, quand ils sont suspects ou atteints d'une maladie contagieuse. L'abatage des chevaux est nécessaire en cas de morve. || 5^e En termes de vétérinaire, action de renverser et de fixer les grands animaux sur un lit de paille, quand ils doivent subir des opérations chirurgicales.

— REM. L'Académie n'y met qu'un seul *t*; mais elle en met deux à *abattre*; la conséquence veut qu'on mette deux *t* à *abatage*, ou qu'on n'en mette qu'un à *abattre*.

— HIST. XIII^e s. Et si a li cuens [comte] à l'abatage des pourceaux soixante dix sols par an, DU CANGE, *abatre*.

— ÉTYM. *Abatre*.

† **ABATANT** (a-ba-tan), s. m. || 1^e Pièce du métier à bas qui fait descendre les platines à plomb. || 2^e Partie du comptoir d'un marchand qu'on lève et qu'on abaisse.

ABÂTARDI, IE (a-bâ-tar-di, die), part. passé. Plantes abâtardies. Ames abâtardies. Restes abâtardis d'une nation puissante. Jamais on n'a vu votre empire si lâche, si abâtardi, si indigne des anciens Romains, FÉN. t. xix, p. 480.

ABÂTARDIR (a-bâ-tar-dir : quelques-uns disent a-ba-tar-dir par un *a* bref; mais la plupart disent *bâ* comme dans *bâtard*), v. a. || 1^e Faire dégénérer, au propre et au figuré. La mauvaise culture abâtardit les plantes. Ils ne voyaient là que des moyens d'abâtardir les courages. || 2^e S'abâtardir, v. réfl. Dégénérer. Les arbres fruitiers s'abâtardissent si on ne les soigne constamment. S'abâtardir dans l'oisiveté. La pureté de la doctrine était abâtardie par les Vaudois, BOSS. *Var.* xi.

— HIST. XII^e s. Com nostre lois est lui abastardie, RONC. p. 446. || XIII^e s. Bien est France abastardie, Seigneur baron, entendez, Quant femme [la reine Blanche] l'a en baillie, Et tele comme savez, HUE DE LA FERTÉ, ROM. p. 488. || XVI^e s. Ceste arrogance grecque, admiratrice seulement de ses inventions, n'avoit loi ni privilège de legitimer ainsi sa nation, et abâtardir les autres, DU BEL-

LAY, I, 4, *recto*. La peur descouvre un cœur abastardi, ID. IV, 6, *verso*. Sitost qu'on se detourne de la parole, l'oraison est quant et quant abastardie, CALV. *Inst.* 704. Ils se sont abastardis en degenerant de leurs peres, ID. ib. 747. Ceux qui seront vaincus de s'estre abastardis de leur origine, ID. ib. 838.

— ÉTYM. *A* et *bâtard*; provenç. *abastardir*; anc. espagn. *abastardar*.

ABÂTARDISSEMENT (a-bâ-tar-di-s'-man), s. m. Dégénération au propre et au figuré. L'abâtardissement des arbres fruitiers, des esprits.

— REM. Des grammairiens ont désiré que l'Académie supprimât l'accent circonflexe. Il est de fait que certains prononcent abâtardissement, *a* bref, au lieu de *a* long; mais la plupart suivent dans ce mot la prononciation de *bâtard* où l'*a* est long. L'accent circonflexe qui indique ici et l'étymologie et la prononciation doit donc être conservé.

— HIST. XVI^e s. De ceux là, y en a aucun qui se trompent eux mesmes; et les autres sont trompés par l'abâtardissement des coutumes, LANOUË, 447. La trop grande et indocte multitude des escrivains qui de jour en jour s'eleve en France, au grand deshonneur et abâtardissement de nostre langue, DU BEL. III, 2, *recto*.

— ÉTYM. *Abâtardir*.

ABATÉE (a-ba-tée), s. f. Terme de marine. Mouvement par lequel un navire, obéissant au vent, à la lame, à la marée, tourne sur une verticale qui passerait par son centre de gravité, et écarte la proue de la ligne du vent. Le mouvement par lequel le navire revient de l'abatée à la ligne du vent se dit *auloffée*, LEGOARANT. L'abatée est involontaire; l'auloffée est volontaire.

— REM. L'Académie ne met qu'un *t*; mais il en faudrait deux, à moins qu'on n'en retranche un dans *abattre*; faire autrement, c'est multiplier inutilement les exceptions et les difficultés de l'orthographe.

— ÉTYM. *Abattre*.

† **ABATELLEMENT** (a-ba-tè-le-man), s. m. Terme de commerce du Levant. Sentence portant interdiction contre ceux qui désavouent leurs marchés, ou qui refusent de payer leurs dettes, ACAD. 1762.

† **ABAT-FAIM** (a-ba-fin), s. m. au plur. des *abat-faim*. Terme de cuisine. Pièce de résistance qu'on sert la première sur table.

— ÉTYM. *Abattre* et *faim*.

† **ABAT-FOIN** (a-ba-foin), s. m. au plur. des *abat-foin*. Terme d'économie rurale. Ouverture pratiquée dans un grenier au-dessus de l'écurie ou de l'étable et par laquelle on jette le foin ou la paille.

— ÉTYM. *Abattre* et *foin*.

ABATIS (a-ba-ti), s. m. Il faudrait écrire *abattis* ou écrire *abatre*. || 1^e Amas de choses abattues. Abatis d'arbres. Faire un abatis de bois. Embarrasser la plaine par de larges abatis d'arbres. || 2^e En termes de chasse, faire un grand abatis de gibier. || 3^e Au figuré. À la guinguette instruisant ces recrues, D'obscurs lauriers j'ai fait large abatis, BÉR. in-8. || 4^e Terme de chasse, petit chemin que se font les jeunes loups en allant et venant au lieu où ils sont nourris. || 5^e Terme de cuisine, les pattes et la tête, le cou et les ailerons d'une volaille. || 6^e Terme de boucherie. Peau, graisse et tripes des bêtes tuées par les bouchers.

— HIST. XII^e s. Dedans la maistre porte fut grans l'abateis, CH. *d'Antio.* vi, 93.

— ÉTYM. *Abattre*. L'ancien mot est *abateis*, venant d'une forme du bas-latin : *abateticius*, dérivé du verbe *abattere*.

ABAT-JOUR (a-ba-jour), s. m. au plur. des *abat-jour*. || 1^e Sorte de fenêtre dont le plafond et l'appui sont inclinés en biseau de dehors en dedans, afin que le jour qui vient d'en haut se communique plus verticalement dans le lieu où elle est pratiquée. || 2^e Cadre ou réflecteur en métal ou en papier que l'on place sur les lampes pour en rabattre la lumière. || 3^e Volet plein ou à claire-voie, toile plus ou moins serrée, que l'on place devant les ouvertures des habitations pour arrêter les rayons solaires et les insectes.

— ÉTYM. *Abattre* et *jour*.

† **ABAT-SONS** (a-ba-son), s. m. Se dit des lames de bois recouvertes de plomb ou d'ardoises qui garantissent les beffrois de la pluie et renvoient le son vers le sol. Au plur. des *abat-sons*.

† **ABATTABLE** (a-ba-ta-bl'), adj. Qu'on peut abattre. Ces chevaux sont abattables.

ABATTEMENT (a-ba-te-man), s. m. || 1^e Action d'abattre; état de ce qui est abattu. Être dans l'abattement. Relever quelqu'un de l'abattement. Un douloureux abattement de cœur. L'abattement pro-

fond de son âme. L'abattement du désespoir. L'abattement du parti vaincu était extrême. Des langueurs et des abattements. Il ne supporte pas la chaleur; elle le jette dans des abattements auxquels il ne peut résister. On a honte de sa faiblesse passée et de l'abattement où l'on est tombé, BOURDAL. *Pens.* t. II, p. 24. Pourquoi ces abattements et ces désolations où vous tombez? ID. ib. p. 356. Et cet abattement que lui cause la peste, CORN. *OEd.* v, 4. À cet abattement que vous laissez paraître, J'ai, s'il faut l'avouer, peine à vous reconnaître, LEMERC. *Fréd. et Br.* I, 2. Sans tristesse, sans abattement, SÉVIG. 388. Il est des jours d'ennui, d'abattement extrême, Où l'homme le plus ferme est à charge à lui-même, DUCIS, *Macb.* III, 3. || 2^e Terme de médecine. L'abattement exprime une lésion fonctionnelle dont les conditions organiques nous échappent et qui a pour symptôme une diminution notable et soudaine des phénomènes vitaux dépendant de l'action nerveuse, du mouvement, des sensations, de l'entendement, des affections, des instincts.

— ÉTYM. *Abattre*; provenç. *abatemen*, *abatamen*; cat. *abatiment*; espagn. *abatimiento*; ital. *abbattimento*.

ABATTEUR (a-ba-teur), s. m. Celui qui abat. Ce bûcheron est un grand abatteur de bois. Vous êtes, je vois bien, grand abatteur de quilles, RÉGNIER, SAT. II. Cette locution se dit d'un homme qui fait beaucoup de besogne, et souvent, par ironie, d'un homme qui se vante de prouesses qu'il n'a pas faites.

— HIST. XV^e s. Et plus de cent mille choses que ces abatteurs de femmes savent tout courant et par cœur, L. XI, *Nouv.* 22.

— ÉTYM. *Abattre*; Berry, *abateux d'ouvrage*.

ABATTOIR (a-ba-toir), s. m. Lieu destiné à l'abattement des animaux, tels que bœufs, veaux, moutons, etc. qui servent à la nourriture de l'homme. Les abattoirs sont placés hors des murs d'enceinte des villes.

ABATTRE (a-ba-tr'), v. a. || 1^e Jeter à terre d'une façon quelconque. Abattre un cheval, un cavalier. Abattre des olives, des noix. Abattre un arbre. Abattre une maison. Il lui abattit une main d'un coup de sabre. Abattre la tête. Il l'abattit d'un coup de fusil. Ce chasseur abat bien du gibier. Puisque l'arbre est si près de sa chute et que le coup qui doit l'abattre va bientôt partir et le renverser.... BOURD. *Pens.* t. III, p. 72. C'est ainsi qu'il abat de leur trône les potentats qui se confiaient en leur pouvoir, ID. ib. p. 143. Pour le faire tomber, j'abattrai son appui, CORN. *Rod.* v, 4. Il a de votre sceptre abattu le soutien, ID. *Cid*, II, 9. Et j'abattrai d'un coup sa tête et son orgueil, ID. *Hér.* III, 3. Les livres sur Évrard fondent comme la grêle Qui, dans un grand jardin, à coups impétueux, Abat l'honneur naissant des rameaux fructueux, BOIL. *Lutr.* v. Sous le glaive étranger j'ai vu tout abattu, VOLT. *Orphel.* I, 2. Chacun se disputait la gloire de l'abattre, RAC. *Andr.* v, 3. mais, lorsque tu m'abats, Je me relève encor pour insulter ton bras, LAMART. *Jonath.* 330. Comme la pluie abat et fait languir le soir une fleur qui était le matin, pendant la naissance de l'aurore, la gloire et l'ornement des vertes campagnes, FÉN. *Tél.* XXI. || 2^e Fig. Abattre la puissance romaine. Il résolut d'abattre celui qui l'avait élevé. Dieu abat les puissants. Ce combat avait abattu les forces des ennemis. L'orgueil des Chaldéens est abattu, BOSS. *Hist.* II, 4. Le peuple romain, ayant abattu les Gaulois et les Africains, ne voit plus rien à craindre et combat dorénavant sans péril, ID. ib. I, 8. Les victoires de Léonce avaient abattu les Sarrasins et rétabli la gloire de l'empire en Orient, ID. ib. I, 11. || 3^e Laisser tomber, abaisser. Abattre sa robe. Il abattit sa toge. || 4^e Faire retomber. Abattre la poussière. Abattre les bouillons d'un liquide en ébullition. || 5^e Oter les forces du corps ou de l'âme, faire tomber. Abattre les forces d'un malade. La moindre fièvre l'abat. Abattre le courage. La peur nous abat. Le sage ne se laisse pas abattre par le malheur. Abattre l'audace, l'insolence. La pluie, dit-on, abat le vent. Me laissant abattre à la plus légère infirmité qui m'arrive, BOURD. *Pens.* t. II, p. 406. On lui en cache une partie, afin de ne le pas étonner dès l'entrée de la carrière et de ne lui pas abattre le cœur, ID. ib. t. I, p. 89. Elle est tenacement abattue de la perte de M. de la Rochejaucourt, SEV. 421. Ses malheurs n'avaient point abattu sa fierté, RAC. *Ath.* II, 5. tu ne prétends pas qu'il [le destin] m'abat le cœur Jusqu'à te rendre hommage et te nommer seigneur, CORN. *Mort de Pom-pée*, III, 4. Abattons sa superbe avec sa liberté, ID. ib. I, 4. Et du premier revers la fortune l'abat, ID.

Cinna, iv, 5. Les pensées pures qui le rendraient heureux, s'il pouvait toujours les soutenir, le fatiguent et l'abattent, PASC. *édit. Cousin*. Le vrai courage ne se laisse jamais abattre, FÉN. *Tél.* xx. Pour abattre leur orgueil, id. ib. ii. La prospérité nous élève, l'affliction nous abat, MASS. *Mart*. La plus petite mortification abat votre corps, id. *Tiéed*. || Prov. Petite pluie abat grand vent, c.-à-d. peu de chose suffit pour calmer une grande querelle. || 4° Police. Mettre à mort, en parlant d'animaux. || 5° Abattre du bois, ou Abattre de la besogne, faire beaucoup d'ouvrage. || 6° En termes de marine, abattre un navire, le mettre sur le côté pour le réparer. Abattre, v. n. se dit d'un bâtiment qui tourne sur lui-même autour de son axe vertical. Le navire abat. || 7° Au jeu de trictrac, abattre du bois, jouer beaucoup de dames de la pile, afin de caser plus aisément. || 8° Aux cartes, abattre son jeu, le mettre sur table pour le montrer. || 9° Fauconn. Abattre l'oiseau, le tenir serré entre les deux mains pour lui faire prendre quelque médicament. || 10° Corroierie. Abattre les cuirs, dépouiller les animaux tués. || 11° Vétérinaire. Abattre un cheval, le coucher sur un lit de paille, dans une position favorable soit pour l'opérateur, soit pour l'opération. || 12° En maréchalerie, abattre du pied, enlever une partie de corne qui est sur la face inférieure du sabot. C'est avec le rogne-pied ou le boutoir que le maréchal abat du pied. || 13° Manège. Abattre l'eau d'un cheval, essuyer l'eau d'un cheval lorsqu'il sort de l'eau ou lorsqu'il est en sueur. || 14° Abattre la frisquette et le tympan, se dit du mouvement que fait l'imprimeur après que sa feuille a été placée sur le tympan.

S'ABATTRE, v. réfl. || 1° Se jeter à terre, et aussi tomber, descendre en volant. Ces deux rivaux veulent s'abattre. Le cheval s'étant abattu. Le vautour s'abattit sur.... Aigle qui s'abat doucement. L'oiseau s'abattit mourant. De la force du coup pourtant il [le sanglier] s'abattit, LA FONT. *Fab.* viii, 27. Si dessous sa valeur ce grand guerrier s'abat, CORN. *Cid*, ii, 5. Nous comparions notre France à la Grèce, Quand un pigeon vient s'abattre à nos pieds, BÉRANG. *Pig*. Il est tombé en ruine par sa volonté dépravée, le comble s'est abattu sur les murailles, et les murailles sur le fondement, boss. *La Vallière, Profession*. || 2° S'apaiser. Le vent s'abat. Son ressentiment s'abattit peu à peu. Dès le premier effort sa colère s'abat, MAIR. *Mort d'Asdr.* iv, 1.

— SYN. ABATTRE, DÉMOLIR, RENVERSER, RUINER, DÉTRUIRE. Idée générale, faire tomber. L'idée propre d'abattre est celle de jeter à bas : on abat ce qui est élevé, haut. Celle de démolir est de rompre la liaison d'une masse construite : on ne démolit que ce qui est bâti. Celle de renverser est de mettre à l'envers ou sur le côté, ce qui était bien placé ou debout, droit, sur pied : on renverse ce qui peut changer de sens et de direction. Celle de ruiner est de faire tomber par morceaux : on ruine ce qui se divise et ce qui se dégrade. Celle de détruire est de dissiper entièrement l'apparence et l'ordre des choses : Le temps détruit tout, GUIZOT.

— HIST. xi^e s. Ki abate femme à terre pur faire lui force.... L. de Guill. 49. De Saragoce [il] a la porte abattue, Ch. de Rol. 267. Mort il l'abat sur un buisson petit, ib. 243. O ses cadables les turs [il] en abatiet, ib. 8. || xii^e s. Des abatus est la terre jonchée, Ronc. p. 137. Diex sait bien du felon abattre la bobance, ib. p. 497. En mi la place [il] l'abat toutes tendu, ib. p. 64. lor orguels qu'est si grans Fust abatus.... ib. p. 27. Il [les guerriers] fauchent et abatent com vilain en essart, *Saxons*, 49. Toute plaine sa lance [il] l'abat mort au sentier, ib. 11. || xiii^e s. Et li Venicien firent abatre les murs et les tors, VILLEH. 56. S'il [le faucon] abat ave [oie] ou autre oisiel, l'*Escoufle*. Li cuens [comte] de Champaigne Et li rois d'Espagne Fussent vil et abattu, Et France fust en vertu, HUES DE LA FERTÉ, Romanc. 191. Je m'ocirai s'autres que Garin m'ait [pour femme]; Dieus le me doint! Tous ces maus [il] abatrait, ib. p. 72. Maint chastel abatu, mainte vile essilie [ruinée], Berte, 2. Le servise que il li fera doit estre conté raisnablement et abatu de la dette, Ass. de Jér. i, 189. Il est tenu et gardé à droit que les lois soient abatues par desacostumance, *Livre de justice*, 6. Mahom [Mahomet], chou [ce] dist li sains hermites, Tu desloiax et pleins de rage, Abateras saint mariage, Rom. de Mahomet, 51. Et s'il iere si bien apris Qu'el [l'envie] ne peüst de tot son pris Rien abatre ne desprisier.... la Rose, 274. Et dit l'en que ces choses viennent du paradis terrestre, que le vent abat des arbres qui sont en paradis, JOINV. 220. Ieux Blancs [Manteaux, ordre religieux] furent abatus au concile de Lyon, que

Gregoire le x^e tint, id. 299. L'an mil deux cens soixante trois furent abatus li mansois [sorte de monnaie], DU CANGE, *abatare*. || xiv^e s. Toutes autres monnoyes soient abatues [démontées], id. *abatere*. || xv^e s. Les cardinaux apaisoient les Romains et abatoient leur ire ce qu'ils pouvoient, FROIS. II, II, 20. Et à mes pieds t'a abattu à terre, CH. D'ORLÉANS, 4. || xvi^e s. Il faut dire que le zèle est bien débile, quand il s'abat pour si peu, CALVIN, 275. Le sacrifice plaisant à Dieu est un esprit abbatu, id. *Inst.* 692. Les chevaux s'en courrent à bride abattue avec leur chariot devers la ville de Rome, AMYOT, *Publ.* 26. Valerius fait abattre sa maison et la raser jusques en terre, id. ib. 48. L'on commencea à user d'engins de baterie pour abattre grosses murailles, id. *Péric*. 52. Elle fit serrer les portes et abattre les grilles et les harses qui se fermoient à grosses serrures et fortes barrières, id. *Antoi*. 99. Il fut contraint d'abattre sa barbe, DES PÉRIERS, *Cont.* 49. Les forces abattues par l'aage, MONT. II, 49. Les courages sont abbattus, id. 1, 24. Il m'avait souvent en telle sorte de propos abbattus et lasches, propos de contenance, de.... id. III, 277.

— ÉTYM. À et battre; bourguig. *abaitre*; wall. *abate*; provenç. *abatre*; catal. *abatrer*; espag. *abatir*; ital. *abbattere*.

ABATTU, UE (a-ba-tu, tue), part. passé. || 1° Jeté à terre. Des arbres abattus par le vent. Perdrix abattue d'un coup de fusil. Les statues de Néron abattues par l'ordre du sénat. On te croiroit toujours abattu sans effort, CORN. *Cid*, II, 2. Et ma tête abattue ébranlerait la vôtre, id. *Sert*, IV, 2. J'adorerais un Dieu sans force et sans vertu. Reste d'un tronc par les vents abattu. Qui ne peut se sauver lui-même, RAC. *Esth.* II, 9. Mon cœur, respectant sa vertu, N'accable pas encore un rival abattu, id. *Alex.* III, 2. || 2° Affaibli, privé de son pouvoir, de ses forces, de son courage, de son énergie. Abattu par la maladie. Parti abattu. Carthage abattue par les revers de la deuxième guerre punique. Je me sens tout abattu. Abattu par le chagrin. Esprits abattus. Il n'est pas abattu, malgré les mauvaises nouvelles. Le cœur de son père se repose sur elle, comme un voyageur abattu par les ardeurs du soleil se repose à l'ombre sur l'herbe tendre, FÉN. *Tél.* xxii. La douce vapeur du sommeil ne coule pas plus doucement dans les yeux appesantis et dans tous les membres fatigués d'un homme abattu que les paroles flatteuses de la déesse s'insinuaient pour enchanter le cœur de Mentor, id. ib. VII. Moi-même, Arnauld, ici, qui te prêche en ces rimes, Plus qu'aucun des mortels par la honte abattu, En vain j'arme contre eux une faible vertu, BOIL. *Ep.* III. Ces mortels ennemis, sur qui l'on avait eu l'avantage, et qui semblaient abattus et vaincus, commencent à se relever, BOURD. *Pensees*, t. III, p. 106. Vous êtes l'âme la plus abattue au premier péril, MASS. *Car. Par.* Visage abattu, CORN. *Sert*, V, 3. Je demeure immobile et mon âme abattue Cède au coup qui la tue, id. *Cid*, I, 1. Pison a l'âme simple et l'esprit abattu, id. *Oth.* II, 4. La main qui me tue Rend sous mes déplaisirs ma constance abattue, id. *Cinna*, IV, 4. Je m'agite, je cours languissante, abattue, RAC. *Bérén.* IV, 1. Sa vue a ranimé mes esprits abattus, id. *Ath.* II, 5. Et que puis-je au milieu de ce peuple abattu? id. *Ath.* I, 4. Coeur abattu, id. *Alex.* V, 4. Du vieux père d'Hector la valeur abattue Aux pieds de sa famille expirante à sa vue, id. *Andr.* IV, 5. Sous le joug étranger j'ai vu tout abattu, VOLT. *Orph.* I, 2. Et le peu qui m'en reste [d'amis] Sous un joug étranger baisse un front abattu, id. *Mér.* V, 4.

+ ABATTUE (a-ba-tue), s. f. || 1° Terme d'archit. peu usité aujourd'hui et ayant le même sens que RETOMBÉE (voy. ce mot). || 2° Salines. Travail d'une chaudière pleine d'eau salée, depuis le moment où on allume le feu jusqu'à celui où on la laisse reposer.

ABATTURE (a-ba-tur), s. f. || 1° Terme forestier. L'action d'abattre, particulièrement les glands. || 2° f. plur. Terme de chasse. Trace qu'un cerf laisse dans les broussailles où il a passé. Le cerf se reconnaît à ses abattures.

ABAT-VENT (a-ba-van), s. m. Au plur. des abat-vent. Appentis, claire, paillasson, mur, pièce de toile, bois, etc. placé au-dessus des ouvertures des habitations, et au-devant des plantes, pour les abriter contre le vent et la pluie. Les abat-vent des clochers servent aussi à rabattre le son des cloches.

ABAT-VOIX (a-ba-voi), s. m. Au plur. des abat-voix. Le dessus d'une chaire à prêcher, lequel sert à rabattre vers l'auditoire la voix du prédicateur. Les abat-voix sont utiles à celui qui parle et à ceux qui écoutent.

ABBATIAL, ALE (a-ba-si-al, si-al'; au plur. a-

ba-si-ô). || 1° Adj. Qui appartient à l'abbé, à l'abbesse ou à l'abbaye. Maison abbatiale. Droits abbatiaux. Fonctions abbatiales. || 2° Abbatiale, s. f. La maison abbatiale. Le P. Lallement allait écumer le plus souvent qu'il pouvait ce qui se passait à l'abbatiale de Saint-Germain-des-Prés, ST-SIMON, 370, 157.

— HIST. xvi^e s. Et cependant il fit grant chere des escus abbatiaux, DES PERIERS, *Contes*, 90.

— ÉTYM. *Abbatialis*, de *abbas* (voy. ABBÉ).

ABBAYE (a-bé-ie), s. f. || 1° Monastère d'hommes ou de filles. Une abbaye fort riche. || 2° Le bénéfice attaché au titre d'abbé. Il avait jusqu'à trois abbayes. || 3° Les bâtiments du monastère. L'abbaye de Saint-Germain brûla en 1793. Quant à vous, suivez Mars, ou l'amour, ou le prince; Allez, venez, courez; demeurez en province; Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement; Les gens en parleront, n'endoutez nullement, LA FONT. *Fab.* III, 1. || Abbaye en règle, celle à laquelle on ne peut nommer qu'un religieux. Abbaye en commande, celle à laquelle on peut nommer un ecclésiastique séculier. || Prov. Pour un moine l'abbaye ne faut pas; c.-à-d. pour un qui fait défaut, une partie ne manque pas, un projet ne s'en exécute pas moins.

— HIST. xi^e s. Se ceo fust u evesqué u abbeie.... L. de Guill. 1. || xii^e s. Se delivrast al regne nul liu [lieu] cum eveschiez, Priorez, abeies, u nuls arceveschiez, Li reis en saisiret les rentes et les fiés, Th. le Mart. 64. Deu [elle] servira dedenis une abaie, Ronc. 148. A la riche abaie du baron St-Maart [Médard], SAX. 29. Vous estes de l'abaie As [aux, des] s'offre à tous (vous êtes de celles qui s'offrent à tous); Si ne vous nommerai, Romanc. 89. || XIII^e s. St-Etienne, une abaie qui estoit à trois lieues de Constantinople, VILLEH. 64. Et avant en devoir porter heritage uns cousins en tiers degré ou en quart, de lignage du pere au religieus, que ses fix qui isteroit [sortirait] de l'abbé pour avoir heritage, BEAUM. LVI, 2. Et puis [il] se rendit moine dedens une abeie, Berte, 2. || XV^e s. Car amour, en son abbaye Se tenoit chef de son couvent Ou [au] temps qu'ay congneu en ma vie, CH. D'ORL. *Ball*. 52.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *abadia*; ital. *abbadia*; de *abbatia*, de *abbas* (voy. ABBÉ).

ABBÉ (a-bé), s. m. || 1° Celui qui gouverne ou possède une abbaye. Abbé croisé et mitré. Elire un abbé. || Abbé régulier, abbé qui était religieux lui-même et portait l'habit de son ordre. || Abbé en second, prieur d'un monastère. || Abbé des abbés, titre de l'abbé du Mont-Cassin, parce que tous les moines de l'Occident avaient reçu leur règle de cette abbaye. || Abbé cardinal, titre honorifique accordé par le pape, particulièrement aux abbés en chef, lorsque des abbayes qui avaient été réunies se séparaient. || Prov. Pour un moine on ne laisse pas de faire un abbé, c'est-à-dire que l'absence d'un homme n'empêche pas un projet de s'exécuter. || Nous l'attendrons comme les moines font l'abbé, c'est-à-dire, s'il ne vient pas à l'heure fixée, nous ne l'attendrons pas. || Le moine répond comme l'abbé chanter, c'est-à-dire les inférieurs se conforment aux habitudes de leurs supérieurs. || Jouer à l'abbé, jeu où l'on est obligé de faire tout ce que fait celui qui a été désigné pour chef et qu'on nomme abbé. || Se promettre la vigne de l'abbé, se promettre une vie de délices. || 2° Tout homme qui porte un habit ecclésiastique. Un jeune abbé. Un abbé de cour. Qui peut concevoir que certains abbés, à qui il ne manque rien de l'ajustement, de la mollesse et de la vanité des sexes et des conditions, qui entrent auprès des femmes en concurrence avec le marquis et le financier, et qui l'emportent sur tous les deux, qu'eux-mêmes soient, originairement et dans l'étyologie de leur nom, les pères et les chefs de saints moines et d'humbles solitaires, et qu'ils en devraient être l'exemple ? LA BRUY. 44.

— HIST. xi^e s. Assez i a evesques et abéz, CH. de Rol. 209. || XII^e s. Donc enveia li bers au comte douz [deux]abéz, Qu'il lui doinse [donne] conduit.... Th. le Mart. 54. Quatorze rois i ot à heure de souper, Evesques et abbés, que je ne sai nomier, SAX. 13. || XIII^e s. Là trova il moult grant gent et maint abbés et maint barons et maint autres homes du pais de Bourgogne, VILLEH. 28. La justice laie les doit penre [prendre] et rendre à lor abbés, BEAUM. LVI, 1. Quant evesque et abbé reviendront de signer [faire le signe de la croix], Berte, 44. Lors fu li abes molt dolent, Pleins fu de maltaient e d'ire, Grégoire le Grand, p. 44. || XVI^e s. Plusieurs allans le chemin de Paris voyoient chapeaux et manteaux par terre qu'on ne daignoit amasser, les prenoient pour fils venant de St-Mathurin ou pour gens qui jouoient à l'abbé de Maugouverne, d'AUB. *Hist.* I, 134.

— ÉTYM. Provenc. *abat*; espagn. *abad*; portug. *abbade*; ital. *abbate*; de *abbatem*, au nominatif *abbas*, du syrien *aba* qui signifie père. Dans l'ancien français au nominatif singulier *li abe* [e muet], venant de *abbas* avec l'accent sur la première syllabe; *le abé*, *li abé*, *les abés* [e fermé] au régime singulier, au nominatif pluriel et au régime pluriel, venant de *abbatem*, *abbates*, avec l'accent sur la seconde syllabe.

ABBESSE (a-bè-s'), s. f. Supérieure d'un monastère de filles et ayant droit de porter la crosse. Nommer, élire une abbesse.

— HIST. XIII^e s. Pierres Abailart reconfesse Que suer Héloïs, l'abbesse Du Paraclet, qui fut s'amie, Acorder ne se vouloit mie Por riens, qu'il la preist à femme, *la Rose*, 8800.

— ÉTYM. Provenç. *abbadessa*; espagn. *abadesa*; ital. *abbadessa*; de *abbatissa*, de *abbas* (voy. ABBÉ).

ABC (a-bé-sé) s. m. L'Académie écrit ABC en séparant les lettres; d'autres écrivent ABC en les joignant; d'autres A, B, C, avec des virgules. || 1^e Petit livre contenant l'alphabet et la combinaison des lettres pour apprendre à lire aux enfants. Cet ABC est commode. || 2^e Fig. Le commencement, le rudiment d'un art, d'une science. C'est le fondement et l'ABC de toute notre morale, PASC. *Prov.* 5. L'enchanteresse Nérée Fleurissait lors, et Circé Au prix d'elle en diablerie N'eût été qu'à l'ABC; LA FONT. *Coupe ench.* || Loc. Par Abc, par toutes les lettres de l'alphabet. Il l'a maudit par Abc, il lui a donné toutes les malédictions du monde. || Prov. Renvoyer quelqu'un à l'ABC, le traiter d'ignorant. Remettre quelqu'un à l'ABC, le remettre aux éléments.

— HIST. XIII^e s. Il vos apena l'abc, *F. et Contes*, IV, p. 436. Lor novoz [neveux] sont ayant chanoine, Qu'il aientapris l'abecé, ib. I, p. 305. || XIV^e s. Pour ceste science plus clercement entendre, je veul exposer aucunz mos selon l'ordre l'a b c, ORESME, *Éth.* 334. || XV^e s. Nous avons tenu à l'escole le dit Henri dès ce qu'il fust mis à l'abecoy, DU CANGE, *abecarium*. || XVI^e s. Rendre nos soldats autres qu'eux mesmes, les remettre à l'abc de leurs pas et paroles, D'AUB. *Hist.* II, 486.

† **ABCD** (a-bé-sé-dé) s. m. Se dit quelquefois pour ABC.

ABCÉDÉ, ÉE, (ab-cé-dé, dée), part. passé. Terme de chirurgie. Tumeur abcédée, tumeur qui s'est terminée par un abcès.

ABCÉDER (ab-sé-dé; cé devient grave quand la syllabe qui suit est muette: abcède; non au fut. et au condit.: abcédera, abcéderait); v. n. Terme de chirurgie. Se terminer par un abcès. Cette tumeur est dure; elle n'abcédera pas. La tumeur abcédant, la peau se décolla. Ce verbe se conjugue avec être ou avoir. La tumeur est abcédée, en parlant d'un état durant déjà depuis quelque temps. Elle a abcédé, pour exprimer l'action même de s'ouvrir.

— REM. On trouve quelquefois dans des livres de médecine s'abcéder, comme si abcéder était un verbe réfléchi. C'est une faute, abcéder est un verbe neutre, et on ne peut pas plus dire s'abcéder que se procéder.

— ÉTYM. *Abcedere*, de ab signifiant sortie, et cedere, aller, se porter (voy. CÉDER).

ABCÈS (ab-sé; l's en liaison ne se prononce pas d'ordinaire dans la conversation). L'abcès est ouvert, dites: l'ah-sé est ouvert. Mais, dans la lecture soutenue, on dirait: l'ah-sé-z est ouvert), s. m. || 1^e Terme de chirurgie. Amas de pus dans une cavité accidentelle dont la formation est due à la production de ce liquide au milieu des tissus. On reconnaît les abcès par la fluctuation. Ouvrir, percer un abcès. Vider un abcès. Il y avait un abcès dans la poitrine qui s'est crevé, SÉVIG. 364. || 2^e Fig. [Par la confession] dès qu'on a percé l'abcès et qu'on l'a jeté dehors, on sent tout à coup la sérénité se répandre dans l'âme, BOURD. *Pens.* t. I, p. 330.

— SYN. ABCÈS, ÉPANCHEMENT DE PUS, INFILTRATION DE PUS. L'abcès est dans une cavité accidentelle; l'épanchement de pus est dans une cavité naturelle du corps: il y a un épanchement de pus dans l'articulation. Dans l'infiltration purulente, le pus est en contact immédiat avec les tissus, tandis que, dans l'abcès, il en est séparé par une couche molle de nouvelle formation.

— ÉTYM. *Abcessus*, de *abcedere*, abcéder.

ABCISSE (ab-si-s'), s. f. Voy. ABCISSE.

ABDALAS (ab-da-là), s. m. plur. Nom général que les Persans donnent aux religieux.

— ÉTYM. Arabe *abd*, serviteur, et *Allah*, Dieu, serviteur de Dieu (voy. ALLAH).

ABDICTION (ab-di-ca-sion), s. f. || 1^e Action d'abdicuer; se dit de celui qui abdique et de la chose qui est abdicée. L'abdication de Sylla, de

Dioclétien, de Charles-Quint. Faire abdication. L'abdication de la couronne, de l'empire. || 2^e Dans l'ancienne jurisprudence, l'acte par lequel un père privait son fils des droits que celui-ci avait dans la succession: l'abdication était une exérédation prononcée pendant la vie.

— ÉTYM. *Abdicatio*, de *abdicare*, abdiquer.

ABDIQUÉ, ÉE (ab-di-ké, kée), part. passé. La couronne de Suède abdicée par Christine.

ABDIQUER (ab-di-ké), v. a. || 1^e Abandonner le pouvoir suprême, de hautes fonctions. Dioclétien abdiqua l'empire. Abdiquer le consulat. C'était une chose assez rare qu'un philosophe turc qui abdiquait la couronne, voit. *Mœurs*, 89. J'abdique pour jamais le rang de sénateur, id. *Catil.* IV, 2. || 2^e Fig. Renoncer à.... Abdiquer sa liberté. Si j'étais l'offensée, écoutant l'indulgence, J'abdiquerai pour vous le droit de la vengeance, M. J. CHÉN. *Tib.* IV, 3. || 3^e v. n. Charles X abdiqua en 1830 en faveur de son petit-fils. Lors de la fin du schisme, un pape fut forcé d'abdiquer. Un inconstant vieillard, lassé du diadème, Abdique imprudemment et s'en repent de même, DUCIS, *Lear*, I, 1.

— SYN. **ABDIQUER, SE DÉMETTRE**. C'est en général quitter un emploi, une charge. Abdiquer ne se dit guère que des postes considérables. Se démettre s'applique plus aux petites places qu'aux grandes. L'abdication peut être forcée aussi bien que la démission, GUIZ. Il semble aussi que l'abdication se fait plutôt d'une manière publique, éclatante. Une autre différence tient à celle des préfixes *ab* et *dé*. Abdiquer exprime un acte brusque, s'achevant en un seul coup, au lieu que se démettre désigne quelque chose de successif, une délibération. Abdiquer exprime le fait; se démettre le représente s'accomplissant, ou dépeint le travail qui y mène, LAFAYE.

— ÉTYM. **ABDIQUER**, et espagn. *abdicar*; ital. *abdicare*; de *abdicare*, de *ab*, indiquant séparation, et *dicare*, faire connaître, publier. Bien que l'i soit bref dans *dicare*, et long dans *dicere*, cependant ces deux mots ne sont probablement que deux formes différentes d'un même mot.

ABDOMEN (ab-do-mè-n), s. m. Terme d'anatomie. Le ventre, c'est-à-dire l'une des trois cavités splanchniques, la plus grande, située au-dessous de la poitrine, et bornée en haut par le diaphragme, en bas par le bassin, en arrière par les vertèbres lombaires, en avant par des plans musculeux.

— HIST. XVI^e s. Les membranes de l'abdomen qui sont parties grandement sensibles, PARÉ, 20 bis, 1.

— ÉTYM. Le latin *abdomen*, dont l'étymologie est incertaine. Il semble que le verbe *abdere*, cacher, y a la part principale; mais la finale *omen* est-elle un suffixe verbal, comme *imen* dans *regimen de regere*? Pourquoi alors le mot n'est-il pas *abdimen*? La finale *omen* est-elle, au contraire, une autre forme de *omentum*, épiploon, de sorte que le mot signifierait qui cache l'épiploon? Mais on ne connaît rien qui justifie l'admission de *omen* pour *omentum*. Enfin faudrait-il prendre *omen* dans son sens de présage, et entendre, ce qui cache le présage, à cause que l'on consultait les entrailles des victimes pour savoir l'avenir? Comme on voit, le mot reste douteux.

ABDOMINAL, ALE (ab-do-mi-nal', nale; au plur. ab-do-mi-nô), adj. Qui appartient ou se rapporte à l'abdomen. Muscles abdominaux. Parois abdominales.

— ÉTYM. *Abdomen*.

ABDUCTEUR (ab-duk-teur). || 1^e Adj. m. Terme d'anatomie. Qui produit l'abduction. Muscles abducteurs. || 2^e S. m. L'abducteur de l'œil.

— HIST. XVI^e s. Le muscle abducteur ou rameur des doigts, PARÉ, IV, 32.

— ÉTYM. Voy. ABDUCTION.

ABDUCTION (ab-du-ksion), s. f. Terme d'anat. Mouvement qui écarte un membre ou une partie quelconque du plan mitoyen qu'on suppose partager le corps longitudinalement en deux moitiés semblables ou symétriques. Pour la main et le pied, plusieurs anatomistes ont admis une ligne médiane particulière et ont appelé abduction le mouvement par lequel les autres doigts s'écartent de celui du milieu.

— HIST. XVI^e s. Des interrossels, l'externe monte pour estendre la paume de la main et aider l'abduction des doigts du pouce, PARÉ, IV, 29.

— ÉTYM. *Abductio*, de *abducere*, emmener, de *ab*, indiquant écartement, et *ducere*, mener (voy. DURE).

— ABEAUSIR (S') (a-hô-sir), v. refl. Marine. Se mettre au beau. Le temps s'abeausit.

ABÉCÉDAIRE (a-bé-sé-dé-r'), adj. || 1^e Qui est

rangé suivant les lettres de l'alphabet. En ce sens, abécédaire ne diffère d'alfabétique qu'en ce qu'il est moins usité. || 2^e Qui en est à l'ABC. Enfant abécédaire. Ignorance abécédaire. || 3^e S. m. Petit livre où s'apprend l'ABC. Donnez un abécédaire à cet enfant. Les abécédaires ne sont pas aisés à faire.

— HIST. XVI^e s. La folle chose qu'un vieillard abécédaire; on peut continuer en tout temps l'estude, mais non l'escholage, MONT.

— ÉTYM. *Abecedarius*, mot composé des quatre premières lettres de l'alphabet, et de la terminaison adjective *arius*.

ABECQUÉ ou **ABÉQUÉ**, ÉE, part. passé. Petits oiseaux abecqués par leur mère.

ABECQUER ou **ABÉQUER** (a-bé-ké), v. a. Donner la becquée. Abecquer un oiseau, et, par extension, abecquer un enfant.

— REM. Entre les deux orthographies indiquées par l'Académie, la meilleure est abecquer, à cause qu'elle indique la prononciation de la seconde syllabe qui est celle de *bé*, un *e* moins fermé que l'*e* fermé proprement dit. De plus, il n'est pas besoin de changer l'accent, ce qu'il faut faire avec abéquer, mettant un accent grave quand la syllabe qui suit est muette: *abéque*, mais au futur *abéquerai*.

— ÉTYM. *A* et *bé*; génev. *abécher*.

ABÉE (a-bée), s. f. Ouverture par laquelle coule l'eau qui fait aller un moulin. On l'a aussi définie ouverture par où l'eau a son cours quand les moulins ne tournent pas.

— ÉTYM. *A* et *bée*, ouverture, aujourd'hui *baie* (voy. ce mot). On a prétendu, ce qui est possible, que *abée* est une corruption, une méprise, qui de *la bée* a fait *l'abée*, d'où *abée*. *Abée* se trouve dans LAURIÈRE, *Dict. du droit*.

ABEILLE (a-bè-l'), s. f. Insecte qui produit le miel et la cire, et qui appartient au genre des insectes hyménoptères. Un essaim d'abeilles se compose d'une femelle, de mâles et de neutres ou ouvrières; les femelles et les neutres sont armés d'un aiguillon long d'environ deux lignes. L'aiguillon de l'abeille reste presque toujours dans la piqûre, si l'insecte a été chassé brusquement. L'abeille recueille le miel dans les fleurs. Comme on voit les frelons, troupe lâche et stérile, Aller piller le miel que l'abeille distille, BOIL. *Sat.* I. Les lieux où croît l'encens, où murmure l'abeille, DUCIS. *Abus.* I, 5. Je suis chose légère et semblable aux abeilles, A qui le bon Platon compare nos merveilles, LA FONT. *Ep.* à Huet. Et semblable à l'abeille en nos jardins éclosé De différentes fleurs j'assemble et je compose Le miel que je produis, J. B. ROUSS. *Ode au C. de Luc* Le ruisseau n'apprend pas à couler dans sa pente, L'aigle à fendre les airs d'une aile indépendante, L'abeille à composer son miel, LAMART. *Nouv. méd.* V. Et que mes doux regards soient suspendus au tien, Comme l'abeille avide aux feuilles de la rose, ID. *ib.* x. || La reine des abeilles. Autrefois on croyait que c'était un roi. Jusqu'au son de sa voix [de Louis XIV] et à l'adresse et à la grâce naturelle et majestueuse de toute sa personne le faisaient distinguer jusqu'à sa mort comme le roi des abeilles, ST-SIM. 408, 68. || Le manteau impérial et les armoires de Napoléon étaient semées d'abeilles d'or. Aussi a-t-on dit quelquefois les abeilles pour l'Empire. || Constellation australe qu'on nomme aussi Mouche indienne.

— HIST. XIII^e s. Et se il trovent aucun emblant ées (abeilles) en la forest, cil qui i seront trové feront au seigneur soixante sols d'amende, DU CANGE, *apiculæ*. Il m'avironnerent aussi comme es, *Psautier*, f. 143. || XVI^e s. Le supplicant et Colin trouverent une bezanne [ruche] d'abeilles; la levèrent et en prirent tout le coupeau et le miel de dedans, DU CANGE, *besana*. Une multitude d'avilles, ce sont mouches qui font la cire et le miel, ID. *avillarium*. || XVI^e s. Les ruches sont pleines quand les abeilles chassent opiniastrement de leurs ruches les frelons ou abeillauds, OL. DE SERRES, 447. Les abeilles ou avettes, les guespes, les frelons, PARÉ, 23, 34. Ainsi qu'au mois d'avril, on voit de fleur en fleur, De jardin en jardin, l'ingénieuse abeille Voleter et piller une moisson vermeille, RONS. *Sonn. à des Caurres*.

— ÉTYM. Berry, avette; picard, ès, eps; provenç. *abelha*; espagn. *abeja*; ital. *ape*. L'ital. *ape*, l'anc. franc. *ée*, le picard ès, eps viennent de *apis*; le berry vient d'un diminutif en *ette*, *apette* ou *avette*; le français, le provenç. et l'espagn. d'un diminutif *apicula*. Dès les premiers temps du bas-latin, on trouve une tendance à substituer le *b* au *p* du mot primitif: par ex. De furtis abium, *Lex Sal.* LASPEYRES, p. 26.

ABERRATION (a-bé-rra-sion), s. f. || 1^e Terme d'astronomie. Mouvement apparent observé dans les étoiles

les et qui résulte du mouvement annuel de la terre. L'étoile pouvait donner quelque marque d'aberration, VOLT. *Newton*, II, 4. L'aberration des étoiles dépend de la vitesse de leur lumière, combinée avec celle de la terre dans son orbite, LAPLACE, *Exp.* IV, 47. || 2^e Terme d'optique. Aberration de réfrangibilité, diffusion du foyer des rayons lumineux concentrés par un verre biconvexe, qui dépend de ce que, les rayons diversément colorés n'ayant pas la même réfrangibilité, la lentille ne peut les concentrer tous dans le prolongement de son axe. || Aberration de sphéricité. Autre genre de diffusion des rayons lumineux concentrés par un verre biconvexe, qui tient à ce que la figure des lentilles ne permet qu'aux rayons très-voisins de l'axe de concourir sensiblement en un point commun; tous les autres, qui éprouvent une réfraction plus forte, coupant l'axe en deçà de ce point; d'où il suit que le foyer, au lieu de représenter un point, est réellement un espace d'une certaine étendue, et que l'image principale, celle qui se produit à l'endroit où se réunissent le plus de rayons, est comme offusquée par une multitude d'autres images qui rendent la vision confuse. || 3^e Fig. Erreur de jugement, également. Aberration des sens, du jugement. Les aberrations de la philosophie sophistique. Des aberrations morales. Ce mot n'a pris le sens figuré que dans le courant du XVIII^e siècle; il s'introduisit grâce à l'usage qu'on en faisait dans le langage scientifique.

— ÉTYM. *Aberratio*, de *aberrare*, de *ab*, loin, et *errare* (voy. *ERRER*).

ABÉTI, *TIE* (a-bé-ti, tie; quelques-uns disent a-bé-ti), part. passé. Enfant abéti par de mauvais traitements. Esprits abêtis par la superstition. Il est tout abéti.

ABÉTIR (a-bé-tir; quelques-uns disent a-bé-tir). || 1^e v. a. Rendre bête. Une crainte perpétuelle abêtit l'esprit. Cela vous fera croire et vous abétira, PASC. *Moyens*, I. Ils n'ont songé [le roi et Mme de Beauvilliers], s'écriait-il [le duc de Berry], qu'à m'abétir et à étouffer tout ce que je pouvais être, ST-SIM. 243, 252. || 2^e S'abétir, v. réfl. L'esprit s'abêtit dans l'oisiveté complète. || 3^e Abétir, v. n. Devenir bête. Les enfants qu'on maltraite abêtissent de jour en jour.

— REM. L'Académie dans ses précédentes éditions écrivait abétir; c'est qu'en effet la prononciation, devant une finale aussi sonore, a une grande tendance à changer l'e ouvert en e fermé.

— SYN. ABÉTIR, RABÉTIR. Rabétir indique une action plus forte, de la résistance à vaincre dans le sujet. Un maître abétit l'enfant, quand il laisse ses facultés sans exercice; il le rabétit, si, toutes les fois que l'élève manifeste quelque tendance à se développer, le maître la refoule. On abétit peu à peu, lentement; on rabétit par des réprimandes infligées par occasions. On a abéti cet enfant par une mauvaise éducation. Il est tout rabéti par les reproches qu'il vient de recevoir, LAFAYE.

— HIST. XV^e s. Et j'ai repris à mes despens Ce de quoi je me hontioie [j'avais honte]; Dont grandement m'abestioie; Car mieux vaut science qu'argens, FROISS. *Buisson de Jeun*. Gens qui cuident estre si sages, Qu'ils pensent plusieurs abestir, Si bien ne se sauvent courrir Qu'on n'aperçoive leurs courages, CH. D'ORL. *Rond*. Il sembloit que ses ennemis fussent aveugles et abestis, COMM. VIII, 4. || XVI^e s. Combien ai-je veu d'hommes abestis par teméraire avidité de science! MONT. I, 184. Il nous fault abestir pour nous assagir, ID. II, 244. Laissant ces pompe de farces qui esblouissent les yeux des simples et abestissent leurs sens, CALV. *Inst.* 1062. En la fin, ayant là fiché leurs yeux et leurs sens, ils s'y sont abestis, ID. ib. 59. Ung homme par mauvais gouvernement se peult abestir, PALSC. p. 773. A sa contenance, il ressembla proprement à une personne estonnée ou abestie, et qui a perdu le sens et l'entendement, ne se souvenant plus qu'il estoit le grand Pompeius, AMYOT, *Pomp.* 102. Le plus souvent les princes s'abestissent De deux ou trois que mignons ils choisissent, RONS. 654.

— ÉTYM. A et bête.

† **ABÉTISSEMENT** (a-bé-ti-se-man), s. m. Action d'abétir. L'état de celui qui est abéti. L'abétissement de cet enfant.

AB HOC ET AB HAC (a-bo-ké-ta-bak, et non, comme quelques personnes, a-bo-ké-a-bak), loc. adv. et famili. Confusément, sans raison. Il parle ab hoc et ab hac.

— HIST. XVI^e s. Il en prend ab hoc et ab hac [se dit d'un homme peu scrupuleux quant à l'argent]. H. EST. *Précell.* p. 77.

— ÉTYM. Locution latine signifiant de *celui-ci* et

de *celle-là*, de *ab* et de *hoc* et *hac* (voy. *HOC*). L'Académie met sur *hac* un accent circonflexe que rien ne légitime, sinon la coutume de nos rudiments de grammaire latine.

ABHORRÉ, ÉÉ (a-bo-rré, rré), part. passé. Abhorré comme il est. Abhorré de tous. Abhorré de tout ce qui l'environne. Néron abhorré par Rome et par les provinces. Chez nos dévots aieux le théâtre abhorré, BOIL. *Art poét.* III. Le nom de Polyphonte est partout abhorré, VOLT. *Mér.* v, 8.... Et, changeant la gloire en outrage, T'offrir un triomphe abhorré, LAMART. *Médit.* xix.

— REM. *Abhorré de, abhorré par*. L'un et l'autre se disent. Plutôt *de*, quand abhorré est surtout considéré comme indiquant un état; plutôt *par*, quand abhorré est surtout considéré comme participe passif. Néron, abhorré de ses sujets, succomba sous l'indignation générale. Néron a été abhorré par ses sujets. Plutôt *de que par* quand le nom n'a pas d'article : Abhorré de tous.

ABHORRER (a-bo-rré), v. a. || 1^e Eprouver de l'horreur pour, repousser avec horreur. Abhorrer quelqu'un. Se faire abhorrer de quelqu'un. Il abhorre la cruauté. Abhorrer le nom de roi. Dans l'éternel oubli je dormirais encore; Mes yeux n'auraient pas vu ce faux jour que j'abhorre, LAMART. *Médit.* xviii. Il déteste l'autre, il l'abhorre, parce qu'il y voit tout à la fois et Dieu déshonoré et l'homme perdu, BOURD. *Pens.* t. III, p. 367. Le Roi n'avait point donné d'ouverture ni de prétexte aux excès sacriléges dont nous abhorrons la mémoire, BOSS. R. *d'Anglet*. C'est ce qui me le fait justement abhorrer, RAC. *Phèd.* I, 5. Honteux d'avoir poussé tant de vœux superflus, Vous l'abhorriez: enfin, vous ne m'en parliez plus, ID. *Andr.* I, 4.... Oracles que j'abhorre, Sans vos ordres, sans vous, mon fils vivrait encore, VOLT. *OEd.* IV, 4. Sauvez-moi du tourment d'être à ce que j'abhorre, MOL. *Tart.* IV, 3. || 2^e S'abhorrer, v. réfl. || 1^e Se haïr réciprocement. Ces deux hommes s'abhorrent. || 2^e Se haïr soi-même. Je hais le monde entier, je m'abhorre moi-même, VOLT. *Zaire*, v, 6.

— SYN. ABHORRER, DÉTESTER, HAÎR. Les deux premiers mots marquent également des sentiments d'aversion, dont l'un est l'effet du goût naturel ou du penchant du cœur, et l'autre, l'effet de la raison et du jugement. Ou pour mieux dire, suivant l'étymologie, on abhorre tout ce pour quoi on a une horreur, une répulsion; on déteste tout ce que l'on veut écarter, tenir loin de soi. Dans abhorrer et détester, le sentiment que l'on ressent n'est pas le même: avec le premier on frissonne, avec le second on repousse. C'est pour cela que les auteurs de synonymes ont dit que détester s'applique à ce qu'on ne peut estimer, à ce que l'on condamne, à ce que l'on juge mauvais; et que abhorrer s'applique à ce qui excite antipathie, répugnance. Cela exposé, on voit quelle nuance sépare ces deux verbes, et comment ils peuvent être pris l'un pour l'autre. Haîr est le terme général, par conséquent il exprime une nuance moins forte. On hait tout ce qu'on déteste et ce qu'on abhorre; mais dans haîr ne sont pas marquées les distinctions qu'impliquent détester et abhorrer.

— HIST. XVI^e s. C'est la cause pour quoi de tous sont hués et abhorryz, RABEL. *Garg.* I, 40. Ilz crachoint dedans les platz, affin que les houstes [hôtes], abhorrens leurs infames crachatz, desistassent manger, ID. *Pant.* III, 16. Ceux qui soufroient de fait tout ce que font les rois à leurs sujets, detestoient et abhorrissoient encore neantmoins ce nom de roi, AMYOT, *Ant.* 16.

— ÉTYM. Provenç. *aborrir*, *aorrir*; espagn. *aborrecer*; ital. *aborrire*; de *abhorrere*, de *ab*, indiquant séparation, et *de horrere*, avoir horreur (voy. HORREUR). La conjugaison a été en *ir* en provençal, en français et en italien, le verbe latin ayant été transformé en *abhorrire*. C'est après le XVI^e siècle qu'on a dit, d'après le latin, *abhorrer* au lieu *d'abhorrir*.

ABIGÉAT (a-bi-jé-a), s.m. Terme d'ancien droit criminel. Délit de celui qui détourne les troupeaux d'autrui pour se les approprier.

— ÉTYM. *Abigeatus*, enlèvement de troupeau, de *abigerus*, voleur, de *abigere*, chasser, éloigner, détourner, de *ab*, indiquant séparation, et *igere* pour *agere*, mener (voy. AGIR).

† **ABIGOTI**, IE (a-bi-go-ti, tie), adj. Devenu bigot, rendu bigot. Mot bon à remettre en usage.

— HIST. XVI^e s. Ce moine [Jacques Clément] ayant donc été reçu du roi [Henri III], comme estoient les moines de cet esprit abigoti, il reçut sa lettre estant à la chaise percée, D'AUB. *Hist.* III, 102.

— ÉTYM. A et bigot.

ABIME (a-bi-m'), s. m. || 1^e Cavité profonde ou

sans fond. Les abîmes de la terre. Il s'est formé plusieurs abîmes. Rouler dans un abîme. Il n'est guère de hauteur qui ne soit voisine d'un abîme. Sondez cet abîme, si vous le pouvez, MASS. *Conf.* du fond de l'abîme entr'ouvert sous ses pas, RAC. *Ath.* III, 5. Je frémis quand je voi Les abîmes profonds qui s'ouvrent devant moi, ID. *Esth.* III, 4. Sur cent premiers peuples célèbres, J'ai plongé cent peuples fameux Dans un abîme de ténèbres, Où vous disparaîtrez comme eux, BÉR. *Temps*. Pour se rabaisser jusqu'aux derniers abîmes du néant, PASC. *Conv. du péché*. Tout à coup le terrain s'affaisse et ouvre un abîme, FÉN. *Tél.* XXI. || 2^e L'abîme, les flots, l'océan. Il se précipita dans l'abîme. || 3^e L'enfer, dans le langage de l'Écriture. Les puits de l'abîme. Ils tombent dans les abîmes éternels, BOSS. *Prédic.* I. Puisqu'il suit l'âme jusque dans le fond de l'abîme, où il la tient captive et asservie, quand, malgré lui, sera-t-elle en état d'en sortir? BOURD. *Pens.* t. III, p. 69. L'Hébreu..., invoque l'abîme et les cieux et Dieu même, VOLT. *Henr.* V. || Par exagération poétique. Sa sombre tyrannie entassait les victimes, Et des prisons d'Etat il peuplait les abîmes, M. J. CHÉN. *Ch.* IX, III, 4. || 4^e Ce qui est extrême, le dernier degré; précipice, ruine, perte. C'est un abîme de vices. Se jeter dans un abîme de débauches. Cette maison est un abîme. Le luxe est un abîme qui engloutit tout. Tomber du faite des grandeurs dans l'abîme. Mes ennemis me poussent dans l'abîme. Nous dormons sur les bords de l'abîme. L'homme impatient est entraîné dans un abîme de malheurs, FÉN. *Tél.* XXIV. Il est toujours dans l'abîme de la douleur, SÉV. 249. Pour moi qui ne vois rien dans le trouble où je suis, Qu'un gouffre de malheurs, qu'un abîme d'ennuis, CORN. *Rodog.* V, 4. Sous mes pas, c'est creuser un abîme, ID. *ib.* V, 1. Didon regarde avec horreur autour d'elle et ne voit que des abîmes, CHATEAUB. *Génie*, II, III, 2. Mes frères, quel abîme qu'une grande place! MASS. *Louis*. Ses yeux s'étaient fermés sur les bords de l'abîme, VOLT. *Alz.* V, 2. Dans l'abîme effroyable où je suis descendu, ID. *Tancr.* II, 6.... sur le bord de l'abîme Où votre aveuglement vous conduit par le crime, ID. *Catil.* I, 5. Dans quel abîme affreux vous me précipitez! RAC. *Mihr.* II, 6. De piège en piège et d'abîme en abîme, ID. *Ath.* IV, 3. Vous qui portez sur la conscience les abîmes d'une vie entière de désordre, MASS. *Av. Bonh.* L'homme n'est qu'un abîme de faiblesse, ID. *Prière*, 4. Faut-il que vous soyiez un abîme de contradictions? ID. *Délai*. Fait-elle monter de l'abîme de sa douleur les cris d'un repentir sincère? ID. *Impén.* Cet abîme de soins et d'embarras ne lui laissait pas le loisir de chercher dans les prophéties d'Isaïe.... ID. *Bonh.* Si vous ne sortez pas de l'abîme où vous vivez, ID. *Car.* *Conv.* Les Juifs tombèrent dans un autre abîme, BOSS. *Erreur*. Replonger dans de nouveaux abîmes, LA BRUY. 4. || 5^e Dans un sens favorable. Cet homme est un abîme de science, il est très-savant. Les habitants de l'Élysée sont plongés dans cet abîme de délices, comme les poissons dans la mer, FÉN. *Tél.* XIX. L'âme va se perdre dans le vaste abîme de ses perfections, BOSS. *Excel.* de Dieu. || 6^e Lieu, chose impénétrable, mystère. La nature a caché la vérité au fond d'un abîme. L'âme humaine a des abîmes impénétrables. L'infini est un abîme pour l'esprit humain. Il se figure des abîmes inconnus dans sa conscience, MASS. *Tiéd.* I. O mon Dieu! je n'ose regarder d'un œil fixe les abîmes de vos jugements et de votre justice, ID. *Car.* *Nombre des élus*. Je ne viens pas, Seigneur, sonder les abîmes de vos jugements, FLÉCH. *Tur.* Dieu, dont les jugements sont des abîmes, ID. *ib.* Dieu seul de nos esprits pénètre les abîmes, ROTROU, *Bél.* V, 5. Des plus affreux complots il perce les abîmes, VOLT. *Sém.* I, 3. Je n'ai jamais d'Helmonde approfondi le crime; Mes yeux ont toujours craint de percer cet abîme, DUCIS, *LEAR*, I, 2. || 7^e Terme de blason. Centre de l'écu lorsqu'il porte une ou plusieurs pièces qui ne chargent aucune des autres. Il porte trois besants d'or, avec une fleur de lis en abîme. || 8^e Géolog. Cavité naturelle presque perpendiculaire, d'une grande profondeur et ne renfermant aucun liquide. || 9^e Chant. Auge de bois contenant le suif fondu. || Prov. L'abîme appelle l'abîme, un malheur en appelle un plus grand. Un abîme attire un autre abîme, et une médisance une autre médisance, BOURD. *Pens.* t. III, p. 167.

— REM. On n'écrit plus *abyme*; malgré l'étymologie.

— HIST. XII^e s. Molt est griés chose d'eschevir l'abîme des vices, s. BERN. p. 467. Li quatre venz eisent d'abîme, BENOIT, II, 2055. || XIII^e s. Et puis recheoit [le navire] si profond que avis estoit qu'ello cheist en l'abîme et avenoit priès la tere el fons.

Ch. de Rains, 47. || XIV^e s. Son Jugement [de Dieu] est un abîme; N'est homs qui en sache la disme, MACHAULT, p. 97. || XV^e s. Tant sur terre comme en abysmes [en mer], FROISS. *Buiss. de jeun*. Pourquoi ne dirons-nous abysme de hardement et de prouesse estre en celui vaillant mareschal et sa noble compagnie, BOUC. II, 22. || XVI^e s. Toi qui du cœur les abysmes connois, DU BELLAY, II, 35, *recto*. Je vois sortir des abysmes Une orque pour m'abysmer, ID. II, 37, *recto*. Certainement il entendoit combien estoit grande l'abysme de nos pechés, CALV. *Inst.* 498. Que l'abysme de ta misericorde engloutisse l'abysme de nos pechés, ID. ib. 500. Il a les grand'eaux amassées En la mer comme en un vaisseau; Aux abysmes les a massées, Comme un tresor en un monceau, MAROT, IV, 272. Là de la terre et là de l'onde Sont les racines jusqu'au fond De l'abysme la plus profonde, RONSARD, 356.

— ÉTYM. Provenç. *abis* et *abisme*; espag. *abismo*; ital. *abisso*; de *abyssus*, de ἄβυσσος, de α priv. et βυστός, fond, sans fond. *Bυστός* est de même radical que *bout* (voy. ce mot). *Abisme* en français et en provençal, *abismo* en espagn. est un substantif superlatif représentant *abyssimus*, le gouffre le plus profond, comme en latin *oculissimus*, *dominissimus*. Les formes provençales et italiennes *abis* et *abisso* reproduisent directement le latin *abyssus*. Ce mot a été féminin dans le XV^e siècle, sans aucune raison, si ce n'est la terminaison en *e* muet.

ABIMÉ, ÉE (a-bi-mé, més), part. passé. || 1^e Jeté dans le fond. Le vaisseau abîmé dans les flots. La flotte abîmée ou dispersée par la tempête. Il est arrivé plusieurs fois que des terrains mis à sec ont été recouverts par les eaux, soit qu'ils aient été abîmés, ou que les eaux aient été seulement portées au-dessus d'eux, CUV. *Rév.* 21. Le petit espace que je remplis et même que je vois abîmé dans l'infinie immensité des espaces que j'ignore, PASC. *Édit. Cous.* || 2^e Fig. Le Messie abîmé dans la douleur, BOSS. *Hist.* II, 4. Possédé de Dieu et abîmé dans la gloire, ID. *Culte*. Vous vous trouverez abîmés devant lui dans un sentiment de respect, ID. *Retr.* La douleur où elle se voit abîmée, CORN. *Ex. du Cid*. L'autre, par Néron dans le vice abîmé, Ramènera ce luxe où a main l'a formé, M. *Oth.* III. 3. Le roi [Charles XII] paraissait abîmé dans une rêverie profonde, VOLT. *Ch. XII*, 4. Toujours abîmé dans sa philosophie, SÉV. 542. Le pauvre chevalier était bien abîmé de douleur, ID. 241. Mme de Vias est abîmée dans ses procès, ID. 422. J'étais abîmé dans la plus amère douleur, FÉN. *Tél.* II. Bacchus était tel qu'il parut à la malheureuse Ariane, lorsqu'il la trouva seule, abandonnée et abîmée dans la douleur sur un rivage inconnu, ID. ib. XVII. Une tendre amante abîmée dans la douleur, HAM. *Gramm.* 44. Un homme abîmé dans la débauche, MASS. *Doute*. Le crime où vous êtes abîmés depuis tant de temps, ID. *Délai*. || 3^e Ruiné, abattu, endommagé, en parlant des personnes et des choses. Il est abîmé. Abîmé dans une discussion. Pays abîmé par les impôts. Routes abîmées par les pluies. Robe tout abîmée. Sire, ce sont mes dettes; je suis abîmée, SÉV. 444. Voilà une femme bien abîmée, ID. Tout le monde est abîmé [sans argent], M. 427. Un tribut que le prince lèverait difficilement sur des sujets abîmés, MONTESQ. *Esprit*, V, 45.

ABIMER (a-bi-mé), v. a. || 1^e Précipiter dans un abîme. Jehova abîma Sodome. Un tremblement de terre abîme parfois une maison. Nous ne pouvons abîmer Télémaque dans les flots de la mer, FÉN. *Tél.* XIX. Dieu résolut enfin.... D'abîmer sous les eaux tous ces audacieux, BOIL. *Sat.* XII. || 2^e Fig. Abîmer dans la douleur, dans les dettes. Cette nouvelle l'abîma en de graves réflexions. En l'esclavage un autre hymen l'abîme, CORN. *Sert.* 4. Faites qu'elle aime ailleurs et punisse son crime Par ce désespoir même où son change m'abîme, ID. *Perth.* II, 4. L'inceste où malgré vous tous deux je vous abîme, Recevra de ma main sa première victime, ID. OED. V, 40. || 3^e Ruiner, endommager, gâter, tacher. Les procès ont abîmé sa fortune. L'ouragan abîme les blés. Les pluies abîment les chemins. Son chapeau est tombé dans la boue; il est tout abîmé. Le soleil abîme certaines étoffes. Maux qui sont capables d'abîmer l'État, BOSS. *Lett.* XXXIV. Pour soutenir tes droits.... Abîme tout plutôt, c'est l'esprit de l'Eglise, BOIL. *Lutrin*, I. Un procès, une saison cruelle, une taxe qui vous abîme, MASS. *Visit.* || 4^e Dans une discussion. Abîmer son adversaire, ne lui laisser rien de bon à répondre. On voit en tous ces droits comme il les abîme [ces théologiens], BOSS. *Avertisse.* V.

S'ABIMER, v. refl. || 1^e Tomber dans un abîme. Le

vaisseau s'abîma dans la mer. Une grande partie s'abîma dans le fleuve. L'infanterie s'abîma dans un marais. Troie s'abîma dans les flammes. Au fond de l'eau bouillante elle s'est abîmée, ROTROU, M. *de Chrispe*, V, 10. Mourez; tout doit mourir, et nos saints monuments s'abîment avec nous sans laisser plus de trace, C. DELAVIGNE, *Paria*, IV, 7. Terre où je n'ai plus rien que mon cœur puisse aimer, Ouvre-toi! Dans tes flancs puissé-je m'abîmer! LEMERC. *Fréd. et Br.* IV, 4. || 2^e Fig. Tout s'abîme dans l'oubli. S'abîmer dans l'étude. Il s'abîme dans de tristes pensées. S'abîmer dans le désespoir. Toi donc qui vois les maux où ma muse s'abîme, BOIL. *Sat.* II. Et dans les doux torrents d'une allégresse entière Tu verras s'abîmer tes maux les plus amers, CORN. *T. d'or, Prol.* Que les tristes pensers où votre âme s'abîme, Ne vous empêchent pas de prévenir son crime, MAIR. *Sol.* II, 8. Ces tristesses profondes où vous vous abîmez, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 65. Occupé de tout cela, rempli d'admiration à la vue de tout cela, on voudrait de quelque manière s'abîmer et s'anéantir, ID. ib. p. 386. Boufflers s'abîma en respects, et répondit [au roi] que de si grandes marques de satisfaction le récompensaient au-dessus de ce qu'il pouvait mériter, ST-SIM. 244, 444. Je m'abîme dans ces pensées, SÉV. 42, 6. Château, chapelle, donjon, tout s'en va, tout s'abîme, P. L. COURR. I, 476. || 3^e Être gâté ou endommagé. Certaines étoffes s'abîment au soleil.

ABIMER, v. n. Tomber dans un gouffre, se perdre. Sodome abîma en une nuit. Toute sa fortune abîmera quelque jour. Sa maison a abîmé dans le tremblement de terre. Il semblait que le monde dût abîmer, PERROT D'ABLANC. *dans* FERAUD. Jurant à faire abîmer la ville de Valence, SCAR. *Rom. com.* II, 44. || Peu usité en cet emploi.

— REM. Ce mot offre une idée de profondeur. Pourquoi, dit Voltaire dans ses remarques sur Corneille, dit-on abîmé dans la douleur, dans la tristesse? C'est que l'on peut y ajouter l'épithète de profonde. Des grammairiens ont reproché à l'Académie d'avoir admis abîmer avec le sens de gâter: un habit abîmé. L'Académie n'a fait en cela que constater un usage, peu élégant sans doute, mais qui est très-réel. En tout cas, cet usage n'a point amoindri le mot abîmer, qui garde dans sa plénitude sa grande signification.

— HIST. XVI^e s. Il estoit homme désordonné, dissolu et desbordé en dépense et abysmé de dettes, AMYCT, *Galba*, 28. En toute autre sumptuosité de faire jouer jeux et donner festes publiques, il abysme, par manière de dire, la magnificence de tous ceux qui s'estoient efforcés d'en faire auparavant, ID. *César*, 6. Si que les nefs sans crainte d'abîmer Nageoient en mer à voiles avallées, MAROT, II, 249. Dont plus n'auront crainte ne doute, Et deust trembler la terre toute, Et les montagnes abîmer. Au milieu de la haute mer, ID. IV, 294. Sers-moi de phare et garde d'abîmer [que ne s'abîme] Ma nef qui flotte en si profonde mer, RONSARD, 595. Dont il est nécessaire que les uns soient par desespoir jettés en un gouffre qui les abysme, CALV. *Inst.* 662. Tous ensemble forment une indissoluble amitié pour abysmer les Lutheriens, CARL. VIII, 16. Oh! quantes fois de ton grave sourcy Tu abysmas ce faulx peuple endurcy! DU BELLAY, III, 93, verso.

— ÉTYM. *Abîme*; Berry, *abisser*; provenç. *abisar*; anc. catal. *abisar*; espagn. *abismar*; ital. *abisare*. Le patois du Berry, ainsi que d'autres, ont suivi *abyssus* et non *abyssimus*.

AB INTESTAT (a-bin-tes-ta), loc. adv. Terme de jurisprud. A la suite d'une mort sans testament. Héritier ab intestat, succession ab intestat. Dix têtes viennent ab intestat partager sa succession, LA BRUY. 44. Les lois restreignirent le nombre de ceux qui pouvaient succéder ab intestat, MONTESQ. *Espr.* XXVII.

— ÉTYM. *Ab intestato*, de *ab*, de, et *intestatus*, intestat (voy. ce mot).

AB IRATO (a-bi-ra-to), loc. adv. Sous l'influence de la colère. Lettre écrite ab irato. Testament fait ab irato.

— ÉTYM. *Ab*, par, et *iratus*, en colère, de *ira*, colère, ire (voy. IRE).

ABJECT, ECTE (ab-jè-kt' ou ab-jè, au fém. ab-jè-kt'), adj. Qui est rejeté et digne de l'être; et, par conséquent, vil, méprisable. Les âmes abjectes. Il est d'une naissance abjecte. Tout ce qu'il y a de grand et tout ce qu'il y a d'abject, PASC. *Édit. Cous.* A peine peuvent-ils souffrir que l'Eglise soit dans l'éclat où elle est maintenant; ils voudraient qu'elle fût aussi dépendante des puissances temporelles, aussi pauvre et aussi abjecte qu'elle l'était du temps des premiers Césars, BOURD. *Sermons pour les di-*

manches, t. IV, p. 233. Un sauveur pauvre, un sauveur abject et humilié, un sauveur souffrant et pénitent, ID. *Pensées*, t. III, p. 232. Et moi, tout méprisable, tout néant que je suis, vile et abjecte créature, ID. ib. t. II, p. 42. Le reconnaître, malgré son état pauvre et abject, pour le Dieu et le souverain maître de l'univers, ID. ib. t. III, p. 244. Le sang le plus abject vous était précieux, RAC. *Brit.* IV, 3. De quoi peut satisfaire un cœur si généreux Le sang abject et vil de ces deux malheureux? CORN. *Mort de Pomp.* IV, 4. Un choix abject, ID. *Sert.* V, 4. Et dans les plus bas rangs les noms les plus abjects Ont voulu s'ennoblir par de si hauts projets, ID. *Cinna*, IV, 4. [Elle] ne prendra jamais un cœur assez abject Pour se laisser réduire à l'hymen d'un sujet, ID. *Nic.* I, 4. Rang abject, ID. ib. II, 4. Exemple abject, ID. *OEd.* II, 4. Esclave abject, ID. *Agés.* II, 4. Fortune abjecte, ROTROU, *St-Gen.* I, 7. Au contraire, cet autre, abject en son langage, Fait parler les bergers comme on parle au village, BOIL. *Art poét.* II. J'avoue que la modestie des ministres et des pasteurs de l'Eglise ne doit avoir rien d'abject et de méprisable, MASS. t. X, p. 298. Le mot esclave ne se présente à notre esprit qu'avec des idées abjectes, DIDER. *Ess. sur Richardson*.

— REM. 1. Il se met après son substantif; dans quelques circonstances on peut le placer avant, mais surtout avec des noms féminins: abjecte naissance, abjecte créature. || 2. La prononciation de ce mot est incertaine. Plusieurs prononcent ab-jè-kt', et de même au pluriel; d'autres ne font pas sentir le *c*, et disent abjè, comme dans sujet; mais au féminin, ab-jé-kt'. Le fait est que dans le XVII^e siècle Corneille a fait rimer abject avec sujet et projet (voy. les exemples), ne prononçant pas le *c*. Je crois que c'est en effet la meilleure prononciation, et qu'il faut prononcer abject au masculin singulier ou pluriel comme on prononce sujet et projet, qui d'ailleurs sont composés de même; et si la langue avait été conséquente, le *c* aurait disparu d'abject comme il a disparu des mots précités. On pourrait ainsi formuler la règle: quand la voix pourra s'arrêter sur abject, on ne fera entendre ni le *c* ni le *t*: un homme abject, prononcez abjè; mais quand la voix ne s'y arrêtera pas, on fera sentir le *c* et le *t*: et dans ce vers de Boileau, Au contraire cet autre abject en son langage, on dira: ab-jè-kt en son langage. L'intervention de l'Académie pour décider ce cas de prononciation serait nécessaire.

— HIST. XVI^e s. N'y ayant si pauvre, vil et abjet, criminel et prisonnier à qui cette permission [de faire l'aumône] soit jamais par aucune loi refusée, MARIE STUART, *Lettre du 15 mai 1585*.

— ÉTYM. *Abjectus*, de *abjectere*, rejeter, de *ab*, marquant éloignement, et *jicere* pour *jacere*, jeter (voy. ce mot).

† **ABJECTEMENT** (ab-jè-kt-e-mént), adv. D'une façon abjecte.

— ÉTYM. *Abjecte* au féminin, et *ment* (voy. MENT).

ABJECTION (ab-jèk-sion), s. f. || 1^e État abject. Tomber dans l'abjection. Il vécut dans la débauche et l'abjection. L'abjection des sentiments. Pour abaisser notre orgueil et relever notre abjection. On ne remarque chez cette nation [espagnole] aucun de ces tours de phrase qui annoncent l'abjection des pensées, CHATEAUB. *Abenc.* 165. || 2^e Terme de dévotion. Humiliation profonde devant Dieu. Une abjection volontaire et une entière abnégation des honneurs. || 3^e En style de l'Ecriture, rebut. L'opprobre des hommes et l'abjection du peuple.

— SYN. ABJECTION, BASSESE. Signification commune, défaut d'élévation. La nature a placé des êtres dans l'élévation et d'autres dans la bassesse; mais elle ne place personne dans l'abjection: l'homme s'y jette de son choix ou y est plongé par la dureté d'autrui, GUIZOT. En effet bassesse exprime un état où l'on est, et abjection un état où l'on a été jeté. La bassesse, quoique aussi grande que l'abjection, n'excite pas autant de mépris. Dans la bassesse on est au plus bas degré, dans l'abjection on inspire la répugnance et le dégoût. Dans la bassesse du langage et des sentiments, il y a manque de dignité; dans l'abjection, il y a quelque chose d'ignominieux qui repousse, LAFAYE.

— ÉTYM. Provenç. *abjectio*; ital. *abbiezione*; de *abjectione*, de *abjectus* (voy. ABJECT).

ABJURATION (ab-ju-ra-sion), s. f. Action d'abjurer, se dit et de celui qui abjure et de la chose abjurée. L'abjuration de Henri IV. L'abjuration du calvinisme par ce prince. L'abjuration du christianisme par Porphyre. L'abjuration qu'il fit de ses plus chères amitiés. L'abjuration de ses anciens principes lui a fait le plus grand tort. || Faire abjuration, se dit d'une

céémonie publique par laquelle on quitte sa religion et on entre dans le sein du catholicisme. Elle fit abjuration au couvent de la Visitation, J. J. ROUSS. Conf. I I.

— REM. On a prétendu qu'il ne pouvait y avoir abjuration que dans le sein du christianisme, c'est-à-dire que le mot ne s'employait que pour exprimer l'action de passer d'une secte chrétienne dissidente dans le sein du catholicisme. Cela n'est pas fondé. Abjuration ne comporte rien d'autant précis; et on peut dire en parlant d'un juif : l'abjuration du judaïsme.

— HIST. xv^e s. Abjuration est un serrement que homme ou femme prennent, quant ils ont commise felonie, et fui à l'Eglise pour tuition de leurs vies, eslisant plustost perpetuel bannissement que à ester à la loi, DU CANGE, *abjuratio*. || xvi^e s. Ce fut là où les jesuites dresserent la forme d'abjuration que nous avons allégée, D'AUB. *Hist.* II, 484.

— ÉTYM. *Abjuratio*, de *abjurare*, abjurer (voy. ABJURER).

+ ABJURATOIRE (ab-ju-ra-toire), adj. Qui concerne l'abjuration. Formule abjuratoire.

— ÉTYM. *Abjurer*.

ABJURÉ, ÉE (ab-ju-ré, ée), part. passé. Le calvinisme abjuré par Henri IV. De vieilles haines, depuis longtemps abjurées.

ABJURER (ab-ju-ré), v. a. || 1^e Renoncer solennellement à. Abjurer un culte profane. La seule chapelle royale a vu plus de trois cents convertis abjurer saintement leurs erreurs entre les mains de l'aumônier, boss. R. d'Angleterre. Quel spectacle que celui d'un vénérable vieillard [Galilée] abjurant à genoux, contre le témoignage de sa propre conscience, la vérité qu'il avait prouvée avec évidence! LAPLACE, *Exp.* V, 4. || 2^e Absolument. Des calvinistes abjurèrent lors de la révocation de l'édit de Nantes. || 3^e Fig. Abjurer ses principes. Abjurer ses erreurs. Il abjura ses préventions. Abjurer le monde. Ce prince abjura toute prudence et se perdit. || 4^e S'abjurer, être abjuré. L'hérésie s'abjurait. Des erreurs peuvent s'abjurer.

— HIST. XVI^e s. A cela fut ajoutée une forme de serment pour abjurer le roi d'Espagne, D'AUB. *Hist.* II, 474.

— ÉTYM. *Abjurare*, de *ab*, indiquant éloignement, et *jurare*, jurer.

+ ABLACTATION (a-bla-kta-sion), s. f. Terme de médecine. L'action de cesser d'allaiter. Il a été employé pour exprimer la cessation de l'allaitement considérée par rapport à la mère, le mot *sevrage* s'appliquant plus particulièrement à l'enfant.

— ÉTYM. *Ablactatio*, de *ab*, indiquant séparation, et *lac*, lait (voy. LAIT).

+ ABLAIS (a-blé), s. m. plur. Blés coupés qui sont encore dans le champ.

— ÉTYM. Bas-latin, *abladium*, de *ad*, à, et bas-latin, *bladum*, blé (voy. BLÉ).

+ ABLAQÉATION (ab-la-kué-a-sion), s. f. Action de creuser autour du pied d'un arbre une petite fosse destinée à retenir l'eau.

— ÉTYM. *Ablaqueatio*, de *ab*, exprimant extraction, et *laqueare*, arroser, de *lacus*, lac (voy. LAC).

ABLATIF (a-bla-tif), s. m. Terme de grammaire. Le sixième cas de la déclinaison latine. L'ablatif est dit parfois le cas latin, parce qu'il n'existe pas en grec. || Ablatif absolu, nom d'une forme particulière à la langue latine, où un mot, accompagné d'un participe ou d'un adjectif, se mettait à l'ablatif, sans être en rapport avec un autre mot dans la phrase. Nous avons imité cette tournure : les parts étant faites, le lion parla ainsi. Abusivement, puisqu'il n'y a pas de cas en français, on a donné quelquefois le nom d'ablatif absolu à ces membres de phrases, détachés de tout le reste.

— HIST. XV^e s. Quant rencontré a un accusatif Qui sa robe lui a fait ablative, CH. D'ORL. *Rond.* 68.

— ÉTYM. *Ablativus*, de *ab*, indiquant séparation, et de *lativus*, exprimant l'action de porter. Ainsi l'ablatif est le cas qui indique l'extraction. *Lativus*, mot inusité, vient de *latum*, supin du verbe *ferre*. *Latus*, porté, est pour *tlatus*, qui, se rapportant au grec *τλάω*, est de même radical que le latin *tolerare* (voy. TOLÉRER).

ABLATION (a-bla-sion), s. f. || 1^e Terme de chirurgie. Action d'enlever, de retrancher. L'ablation d'un membre, d'une tumeur, d'une exostose. || 2^e Terme de grammaire. C'est la même chose que l'aphérase, le retranchement d'une lettre au commencement d'un mot.

— HIST. XV^e s. Ces maladies ne se peuvent guérir sans ablation du virus, PARÉ, XVI, 4. Souventes fois

s'en ensuit ablation de l'action des muscles du thorax et des autres servans à la respiration, ID. VIII, 10.

— ÉTYM. *Ablatio* (voy. ABLATIF).

ABLATIVO (a-bla-ti-vo). Mot populaire qui ne s'emploie que dans ce cas : ablativo tout en un tas, c'est-à-dire tout ensemble, avec confusion et désordre.

— ÉTYM. *Ablativus* (voy. ABLATIF).

ABLE (a-blé) s. m. ou ABLETTE (a-blé-t') s. f. Petit poisson blanc bon à manger, dont les écailles servent à la fabrication de l'essence d'Orient.

— HIST. XV^e s. Es-tu le roi vieillard gregeois Qui nos dieux ne prise deux ables? *Mart. de St Denys*.

— ÉTYM. Bas-lat. *abula*, de *albula* qui se trouve dans les gloses pour désigner une sorte de poisson, de *albus*, blanc (voy. AUBE). *Ablette* est le diminutif de *able*.

+ ABLE, suffixe. Ce suffixe a deux significations. Dans la première, il est passif et il indique ce qui est digne de recevoir l'action exprimée par le radical : de *aimer*, *aimable*, qui mérite d'être aimé; de *exécuter*, *exécutable*, qui peut être exécuté. Dans la seconde signification, ce suffixe est actif et indique ce qui peut produire l'action exprimée par le radical : de *faveur*, *favorable*, qui donne faveur; de *secours*, *secourable*, qui donne secours. Dans cette seconde acceptation le suffixe *ible* est plus souvent employé.

— ÉTYM. *Abilis*, suffixe latin.

ABLÉGAT (a-blé-ga; le *t* ne se prononce pas), s. m. Vicaire d'un légat. L'ablégat est un commissaire chargé de porter à un cardinal qui vient d'être promu la barrette et le petit bonnet carré.

— ÉTYM. *Ab*, ce qui dépend de, et *legatus*, légat.

ABLERET (a-ble-rè), s. m. Terme de pêche. Filet Carré attaché au bout d'une perche, avec lequel on pêche des ables et d'autres petits poissons.

— HIST. XIV^e s. Nous defendons les ableres, DU CANGE, *ableia*. || XVI^e s. Un sac à pechier poisson, ung ablier et quatre filets, ID. ib.

— ÉTYM. *Able*, s. m.

+ ABLUANT, ANTE (a-blù-an, an-t'), adj. Terme de chirurgie. Qui lave, qui déterge. Les préparations abluantes agissent surtout par leurs particules aqueuses. Peu usité.

— ÉTYM. *Abluer*.

ABLUÉ, ÉE (a-blù-é, ée), part. passé. Parchemin ablue.

ABLUER (a-blù-é), v. a. Terme technique. Laver, passer légèrement une liqueur préparée avec de la noix de galle sur du parchemin ou du papier, pour faire revivre l'écriture.

— ÉTYM. *Abluere*, de *ab*, indiquant séparation, et *luere*, laver (voy. LOTION).

ABLUTION (a-blù-sion), s. f. || 1^e Action d'abluer. Dans la messe, l'ablution désigne le vin que le prêtre prend après la communion, ainsi que le vin et l'eau qu'on verse sur ses doigts et dans le calice après qu'il a communié. M. de Metz, ayant pris la première ablution et voyant au volume des petites bretelles qu'il restait peu de vin pour la seconde, en demanda davantage, ST-SIM. 329, 62. || 2^e Pratique religieuse qui consiste à se laver diverses parties du corps. Se purifier par une ablution. Faire une ablution. Combiner toutes ces ablutions et ces expiations remplissaient l'esprit de superstitions, FONTEN. *Oracl.* I, 16.

— HIST. XV^e s. Les indulgences font du sang des martyrs ablution des péchés, CALV. *Inst.* 523. Etsu-bit lui fait ablution d'Egyptiac, avec un petit d'eau de vie, PARÉ, VIII, 15.

— ÉTYM. *Ablutio*, d'*abluer*, abluer.

ABNÉGATION (ab-né-ga-sion), s. f. Renoncement. Faire abnégation de ses intérêts. Agir avec abnégation. L'abnégation est un sacrifice. Avec une parfaite abnégation de ses désirs, boss. *Lettr. abb. cl.* Est-il un plus beau sacrifice? est-il une abnégation de soi-même et une mortification plus parfaite?

BOURD. *Pens. t. III, p. 153*. Le grand avantage de la vie religieuse, c'est l'abnégation chrétienne, c'est la mortification des sens, c'est la croix, ID. *t. II, p. 362*.

La pratique de cette abnégation évangélique en quoi consiste le vrai christianisme et par conséquent le salut, ID. *t. I, p. 88*. C'est une qualité dans les individus quel l'abnégation de soi-même, STAEL, *Allem.* I, 2.

— HIST. XV^e s. La justice de Dieu git en abnégation de nous mesmes et obéissance de sa volonté, CALV. *Inst.* 194. A tous autres de la dite religion, d'en venir faire abnégation dans six mois, D'AUB. *Hist.* II, 483.

— ÉTYM. *Abnegatio*, de *ab*, indiquant séparation, et de *negare*, nier (voy. NIER).

ABOI (a-boi), s. m. || 1^e Cri du chien. L'aboi des différentes espèces de chiens. Dans la rage, l'aboi du chien est modifié d'une façon caractéristique. Leur

maitre les rompit, Bien que de leurs abois ils perçassent les nues, LA FONT. *Fab.* XII, 23. Trois pasteurs, enfants de cette terre, Le suivaient, accourus aux abois turbulents Des molosses..., A. CHÉN. 23. || 2^e S. m. plur. Moment où le cerf, serré par les chiens qui aboient après lui, est à l'extrémité. Le cerf est aux abois. Il tient les abois. Son frère ayant couru mainte haute aventure, Mis maint cerf aux abois, maint sanglier abattu, LA FONT. *Fab.* VIII, 24. || 3^e Fig. Dernière extrémité. Ils sont aux abois. Les assiégés étaient réduits aux derniers abois. Mais pardonne aux abois d'une vieille amitié, Qui ne peut expirer sans me faire pitié, CORN. *Cinna*, III, 2. [Il] nous surprend, nous assiégé, et fait un tel effort, Que, la ville aux abois, on lui parle d'accord, ID. *Rod.* I, 6. Unissons ma vengeance à votre politique Pour sauver des abois toute la république, id. *Sert.* I, 3. Ah! quel apré tourment! quels douloureux abois! ID. *Méd.* V, 5. Ah! je m'en souviendrai jusqu'aux derniers abois [la mort], ID. *Théod.* I, 2. En cet heureux moment rappelés des abois, [ils] Rendent grâces au Ciel d'une commune voix, ID. *OED.* V, 44. Et ces esprits légers, approchant des abois, Pourraient bien se dédire une seconde fois, ID. *Nic.* IV, 2. J'en laissai deux sans vie et mis l'autre aux abois, ID. *OED.* I, 6. De sa haine aux abois la fierté se redouble, ID. *Soph.* V, 8. D'effroyables remords, mégères éternelles, Invisibles bourreaux des âmes criminelles, Vous persécuteront jusqu'aux derniers abois, ROTROU, *Antig.* V, 5. Sans languir si longtemps aux abois, RÉGNIER, *Dial.* Une nymphe fuyante Qui, réduite aux abois...., ID. *Ep.* I. Où l'on voit tous les jours l'innocence aux abois, BOIL. *Sat.* I. Dès que j'y veux rêver, ma veine est aux abois, ID. ib. VII. Cette idée est capable de me réduire aux abois, MOL. *I^{er} interm. de la Princ.* Louis XIV réduisant l'hérésie aux derniers abois, LA FONT. *Disc. à l'Acad.* Il semblait, à me voir, que je fusse aux abois, ID. *Epit.* XXII, 49. Réduire un esprit aux abois, ID. *Je vous prends sans verd*, 3. Nous sommes réduits aux abois, BOSS. *Pent.* I. Philibourg est aux abois en huit jours, ID. *L. de Bourb.* L'idolâtrie qui semblait aux abois, ID. *Hist.* II, 42. || 4^e Tenir quelqu'un en aboi, le repaire de vaines espérances.

— REM. Voltaire, sur le vers de *Nicomède* cité plus haut, remarque que l'expression *des abois*, qui par elle-même n'est pas noble, n'est plus d'usage aujourd'hui. Néanmoins cette expression est restée, à juste titre, dans l'usage, et elle n'a rien qui l'empêche d'entrer dans le meilleur style. Seulement, on en use moins librement qu'au XVII^e siècle, et on peut voir plus haut quelques emplois qu'en fait Corneille et qui paraissent un peu surannés.

— SYN. ABOI, ABCLEMENT. Aboi se dit particulièrement de la qualité naturelle du cri du chien. Ce chien a un aboi perçant. Abolement se dit plutôt des cris mêmes : de longs abolements, des abolements continuels. On dit : Faites cesser les abolements de ce chien, et non pas : Faites cesser son aboi ou ses abois, LAVEAUX.

— HIST. XIII^e s. Il n'a garde d'aba de chien, RUEB. 253. Renart li commença à rire, Si lui a jeté un abai; Certes, fait-il, je me gabai; Ce fis je pour vous peor [peur] faire, *Ren.* 1785. || XV^e s. Quand il eut été bien reproché et rigolé de ses compagnons, et, comme un sanglier, mis aux abois de tous costés, LOUIS XI, *Nouv.* 49. || XVI^e s. Las! quantes fois par rochers et par bois, Les chiens courans l'ont tenu aux abois, MAROT, IV, 82. Avoir pour son exercice force oiseaux et force abois, DU BELL. III, 87, recto. Et finirent leur vie, chantans jusques aux derniers abois un cantique, D'AUB. *Hist.* I, 67. L'autorité duquel doit bien rabattre tous les abois de ce chien mastin, CALV. *Inst.* 324. Par leur importunité, comme par aboi, ils arrachent..., ID. ib. 875. L'empereur avoit déjà rendu les abois [cédé] et fait toutes submissions proposées par le duc Maurice, CARL. IV, 25. L'autre pressant le cerf d'abois, Devient satyre des bocages, RONS. 882. Car tant seulement mangeoit pour refrener les abois de l'estomac, RABEL. *Garg.* I, 23. Rendre les abois [n'en pouvoir plus] à bonne grâce en ce passage de BELLEAU : Aussitost que ces advocas Nous ont empiez une fois, Ils nous font rendre les abois, H. EST. *Précell.* p. 90.

— ÉTYM. Voy. ABOYER.

ABOIMENT ou ABOÎMENT (a-boi-man), s. m. || 1^e Cri du chien. Les abolements redoublés des chiens de garde réveillèrent les habitants de la maison. || 2^e Au fig. Les abolements de l'Envie.

— REM. Ce mot était anciennement de quatre syllabes, a-boi-ye-man; et quelques personnes ont conservé cette prononciation. L'usage tend à contracter les mots de cette nature. On a demandé à l'Acadé-

mie de se prononcer entre les deux orthographies ; il n'est peut-être pas nécessaire absolument qu'elle le fasse ; mais il serait nécessaire qu'elle fût conséquente et que tous les mots de cette catégorie fussent traités de même, autant que faire se peut.

— ÉTYM. *Aoyer*.

ABOIS (a-boi), s. m. plur. Voy. *ABOI*.

ABOLI, IE (a-bo-li, lie), part. passé. Usage aboli. Termes abolis. Ses honneurs abolis, son palais déserté. Sont autant de liens qui retiennent Junie, RAC. *Brit.* II, 3. Les histoires seront abolies avec les empires, et il ne se parlera plus de tous ces faits éclatants dont elles sont pleines, BOSS. *L. de Bourb.* Ah ! si quelques années après votre mort vous reveniez, hommes oubliés, au milieu du monde, vous vous vous hâteriez de rentrer dans vos tombeaux pour ne voir pas votre nom terni, votre mémoire abolie, ID. *Letel*.

ABOLIR (a-bo-lir), v. a. || 1^e Mettre à néant. Abolir une loi. Les actes de ce gouvernement furent abolis. Des sectes ont voulu abolir le mariage. Les parlements furent abolis par l'Assemblée constituante. Dans les républiques anciennes, on abolissait quelquefois en partie les dettes pour soulager la plèbe obérée. En vain l'hérésie lui a-t-elle refusé ce culte suprême, et, par une audace insoutenable, a-t-elle entrepris de l'abolir, BOURD. *Pens. t. III*, p. 262. Pour en abolir la mémoire, BOSS. *Hist. I*, 10. L'idolâtrie allait abolir la loi de Dieu, ID. *ib. II*, 109. On verra de David l'héritier détestable Abolir tes honneurs, profaner tes autels, RAC. *Ath.* V, 6. Et veulent aujourd'hui qu'un même coup mortel Abolisse ton nom, ton peuple et ton autel, ID. *Esth.* I, 4. Une mode a à peine détruit une autre mode, qu'elle est abolie par une plus nouvelle, qui cède elle-même à celle qui la suit et qui ne sera pas la dernière, LABRUY. 43. Il abolit la dignité de patriarche, quoique assez dépendante de lui, et par là se trouva plus maître de son église, FONTEN. *Czar Pierre*. J'abolis les faux dieux, VOLT. *Mah.* II, 5. Tu juras toi-même D'abolir pour jamais l'autorité suprême, ID. M. de Cés. I, 3. || 2^e Terme d'ancien droit criminel. Abolir une créance, en interdire les poursuites. Mes services.... Pour le faire abolir [mon crime] sont plus que suffisants, CORN. *Cid*, II, 1. || 3^e S'abolir, être aboli. Cet usage s'est aboli peu à peu. Une maison de confusion où les plus anciennes pratiques s'abolissent, BOURD. *Pens. t. II*, p. 386. [Liberté] Tes purs adorateurs, étrangers sur la terre, Voyant dans ces excès ton saint nom s'abolir, Ne le prononcent plus, LAMART. *Méd.* II, 20. Tout crime s'abolit au bout d'un certain nombre d'années, ACAD.

— SYN. ABOLIR, A BROGER. Idée commune, mettre hors d'usage. Abolir est plus général que abroger ; tout ce qui met hors d'usage abolit, mais tout ce qui abolit n'abroge pas. La désuétude, l'oubli, l'indifférence abolissent une loi, mais ne l'abrogent pas ; pour qu'elle soit abrogée, il faut un acte soûnel et régulier de la puissance publique. C'est pour cela qu'une loi seule, un édit, un règlement sont abrogés ; tandis qu'une coutume, une tradition, un usage sont abolis.

— HIST. XVI^e s. Jesus dit qu'il n'est point venu pour abolir la loy, mais pour l'accomplir, CALV. *Inst.* 267. L'Eglise est estable gardienne de la vérité de Dieu, afin qu'elle ne s'abolisse point en ce monde, ID. *ib.* 820. Les pierres moyennant lesquelles Deucalion et Pyrrha restituoyent le genre humain aboly par le déluge, RAB. *Pant.* III, 8. Le temps me peut abolir avant eage, Et mon malheur me garder de vous voir Beaucoup de jours, ST-GELAIS, 174. Voilà comment Timoleon alloit coupant et arrachant les tyrannies de la Sicile et y abolissant toutes guerres, AMYOT, *Tim.* 46. Onques puis le peuple n'en voulut user [de l'ostracisme] et en abolit l'usage entièrement, ID. *Arist.* 48. Ils conspirerent ensemble de ruiner et abolir à Athènes l'autorité du peuple, ID. *ib.* 32.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *abolir*; ital. *abolere*; de *ab*, indiquant diminution, et de *olescere*, croître, par conséquent faire décroître. La comparaison d'*abolere* avec *adolescere*, *inolescere*, *exolescere*, montre un radical commun *ol*, qui signifie croître. Les langues néo-latines ont changé *abolere* en *aboliscere*, d'où la conjugaison de ce mot en italien, *abolisco*, etc.

† **ABOLISSABLE** (a-bo-li-sa-bl'), adj. Qui mérite d'être aboli, qui peut être aboli.

— ÉTYM. *Abolir*.

ABOLISSEMENT (a-bo-li-se-man), s. m. Action d'abolir. L'abolissement de la constitution. L'abolissement de la faculté de sentir et de se mouvoir dans l'apoplexie. Ce qui contribua le plus à l'abolisse-

ment du duel, ce fut la nouvelle manière de faire combattre les armées, VOLT. *Mœurs*, 100.

— HIST. XVI^e s. Pour l'abolissement du ciel et de la terre, les fidèles ne laissent point d'estre établis devant Dieu, CALV. *Inst.* 334. Au dernier abolissement de leur chair, qui sera parfait en la fin de cette vie mortelle, ID. *ib.* 1056. Aussi leur advient aux cuisses un refroidissement et abolissement de sentir et mouvoir, PARÉ, XIV, 45. Abolissement des lettres et arts, M. DU BELLAY, *Prol.*

— ÉTYM. *Abolir*.

ABOLITION (a-bo-li-sion), s. f. || 1^e Action d'abolir. La paralysie est l'abolition du mouvement et de la sensibilité. L'abolition de l'ordre des Templiers. Y a-t-il rien de si grand que ce qu'il [Louis XIV] faisait pour détruire l'hérésie ? Et comptez-vous pour rien l'abolition des duels ? dit d'un air content un autre homme... ? MONTESQ. *Lettr. pers.* LIX. || 2^e En termes de droit ancien, le pardon que le prince accordait d'autorité absolue pour un crime. Abolition d'un crime et abolition d'une peine. Obtenir une abolition. Lettres d'abolition. Le duc de Bourgogne [l'assassin du duc d'Orléans] daigna prendre des lettres d'abolition, VOLT. *Mœurs*, 79. ou l'autre qui poursuit des abolitions, RÉGNIER, *Sat.* V. Son père [le cardinal de Bouillon] tint deux fois de son souverain la dignité de duc et pair, après avoir pensé renverser l'Etat, après avoir vécu d'abolitions, ST-SIMON, 279, 34. || 3^e Dans un sens qui n'est plus de la langue du droit, effacement, remise. C'est par là que Magdeleine, cette fameuse pécheresse et cette pénitente aussi célèbre, obtint l'entièvre abolition de tous les dérèglements de sa vie, et qu'elle parvint à un degré si éminent de sainteté, BOURD. *Pens. t. II*, p. 165.

— SYN. On a cherché une différence entre abolissement et abolition ; mais il est impossible d'en trouver une qui soit fondée, si ce n'est que seul abolition se dit pour la remise d'un crime, d'une peine.

— HIST. XVI^e s. Ces gens-là trop ceremonieux n'ont pas voulu prendre sur leurs consciences l'abolition de tant de meurtres et ravissements, D'AUB. *Fæn.* III, 47. Il monstre quelle est l'abolition de la loi, et aussi quel est l'usage d'icelle, CALV. *Inst.* 1056. Et se firent plusieurs autres traités, et mesme de l'abolition de la pragmatique sanction, M. DU BELLAY, 24. Au different que le peuple eut avec les nobles touchant l'abolition des dettes, AMYOT, *Alc. et Cor. comp.* 5. Il se fit decerner abolition generale de tout le passé, et pour l'advenir licence de faire mourir qui bon lui semblerait, ID. *Sylla*, 68.

— ÉTYM. prov. *abolitio*; espagn. *abolicion*; ital. *abolizione*, de *abolito* (voy. *ABOLIR*).

† **ABOLITIONNISTE** (a-bo-li-sio-ni-st'), s. m. Se dit, aux Etats-Unis, des partisans de l'abolition de l'esclavage.

ABOMINABLE (a-bo-mina-bl'), adj. || 1^e Qui mérite répulsion, aversion. Ils ont tenu des propos abominables. Jours abominables. C'est une femme abominable. Projets abominables. Tout ce qui est dans les hommes, est abominable, PASC. *Édit. Cousin*. Des plaisirs abominables, ID. *ib.* De l'offrir [le saint sacrifice de l'Eucharistie] pour avoir de quoi contenir nos passions, de quoi nourrir nos cupidités... ne serait-ce pas l'usage le plus abominable ? BOURD. *Pens. t. III*, p. 294. Ah ! quel abominable maître me vois je obligé de servir, MOL. *Festin de Pierre*, I, 44. Voilà, je vous l'avoue, un homme abominable, ID. *Tart.* IV, 6. Qui ? ce chef d'une race abominable, impie, RAC. *Est.* II, 4. Fourbe abominable, VOLT. *Zaire*, IV, 5. L'abominable arrêt de ce conseil farouche, ID. *Alz.* V, 4. || 2^e Par exagération, se dit de tout ce qui est très mauvais. Une odeur abominable. Il fait un temps abominable. || Se dit des personnes et des choses, et se met avant ou après le substantif, suivant l'oreille, surtout dans le style poétique et passionné ; car dans le style ordinaire il se met presque toujours après.

— HIST. XIII^e s. Ces malades estoient si despis que les privés sergents du benoit roi en estoient abominables [en avaient de l'abomination, du dégoût], JOINV. 352. || XIV^e s. Chose naturellement abominable, ORESME, *Thèse de Meunier*. || XV^e s. Finalement ils regarderont et considereront entre eux que cette mesaise ils ne pouvoient longuement souffrir ni porter, tant leur estoit la punaisie abominable, FROISS. I, 1, 445. || XVI^e s. C'estes vous qui vous justifiez devant les hommes ; mais ce qui est haut est abominable à Dieu, CALV. *Inst.* 593. Icelle ostée, toutes les choses qu'on lui presente non-seulement sont fatras, mais ordures puantes et abominables, ID. *ib.* 609.

— ÉTYM. Provenç. *abhomenable*; espagn. *abominable*; ital. *abominabile*; de *abominabilis*, de *abominar*, détester, de *ab*, indiquant l'éloignement, et *omen*, présage : *abominable*, ce qui doit être écarté

comme un mauvais présage. *Omen*, d'après le Latins, signifie proprement un augure qui se fait par la bouche des hommes, comme l'explique Cicéron, *De div.* I, 45, et par extension toute espèce de présage bon ou mauvais. Ainsi, pendant que les Romains délibéraient après la destruction de Rome par les Gaulois, s'ils iraient s'établir à Veies, un centurion qui faisait ranger sa troupe, crie : Porte-drapeau, arrête le drapeau, nous serons très-bien ici. Le sénat, entendant cette parole, s'écria qu'il acceptait l'augure (*omen*). En conséquence, les Latins ont fait venir *omen*, archaïque *osmen*, de *os*, bouche (voy. ORAL).

ABOMINABLEMENT (a-bo-mi-na-ble-man), adv. D'une manière abominable.

— ÉTYM. *Abominable*, et le suffixe *ment* (voy. MENT).

ABOMINATION (a-bo-mi-na-sion), s. f. || 1^e Aversion, répulsion. Avoir en abomination. Il est en abomination à tout le monde. Ce sacrement qu'elles auraient en abomination, PASC. *Prov.* 46. Vous laisserez votre nom en abomination à mes élus, ID. *Propri.* 23. || 2^e Chose abominable. Il serait à souhaiter que ces abominations fussent ensevelies dans un éternel oubli, BOURD. *Pens. t. III*, p. 135. Les désordres et les abominations de toute sa vie, MASS. *Injust. du monde*. L'abomination entre jusque dans le lieu saint, ID. *Médis*. Il a vu les abominations en honneur au milieu de son peuple, ID. *Conv.* Nos prières et nos vertus sont abomination devant Dieu, PASC. *Rel.* 46. || 3^e Dans les sermonnaires, abomination signifie particulièrement le culte des idoles; et même toute fausse religion. Manassès qui avait introduit l'abomination dans le lieu saint, MASS. *Mélange*. Mahomet était déjà prêt de (prêt à) venir placer l'abomination dans le lieu saint, MASS. *Franc*. L'abomination était répandue sur toute la terre, PASC. *Juifs*, 20. Les abominations où tu es tombé sous Achaz, BOSS. *Hist. II*, 40. On voit l'abomination dans le temple, ID. *ib. II*, 4. || 4^e En style de l'Ecriture, l'abomination de la désolation. Vous verrez l'abomination de la désolation, BOSS. *Hist. II*, 9, c'est-à-dire les plus grandes profanations.

— HIST. XIII^e s. La menthe conforte l'estomac et donne appetit de manger et oste abomination [dégoût], DU CANGE, *abominatio*. || XIV^e s. De tout mensonge ou tout comme mensonge, il a horreur et abomination, ORESME, *Eth.* 134. || XV^e s. Le seigneur de Cohan avait en abomination les pommes; et pour ce meirent en un grenier où il y en avoit à foison, pour le mettre à finance, JUV. DES URSINS, 444. || XVI^e s. Votre encens m'est abomination, CALV. *Inst.* 609.

— ÉTYM. Provenc. *abhominatio*; espagn. *abominação*; ital. *abbominazione*; de *abominatio* (voy. ABOMINABLE).

† **ABOMINER** (a-bo-mi-né), v. a. Avoir en abomination. Ce verbe, très-ancien dans la langue, mérite d'être repris ; il se comprend sans peine, et n'a rien qui choque, puisqu'on a abominable et abomination.

— HIST. XIV^e s. Il est inutile à telles collocutions et esbattements ; car il n'i confere et n'i fait rien, mes est triste en toutes choses et abomine gieu qui est nécessaire, ORESME, *Eth.* 138. || XV^e s. [choses] Dont Dieux et le ciel s'abomine, EUST. DESCH. dans RAYNOUARD, *abominar*. || XVI^e s. Certaines nations abominent la.... MONT. II, 226. Qu'est-ce que veut dire cela, que le Seigneur rejette et abomine si fort l'observation de la loi ?... CALV. *Instit.* 609. Quant aux menetriers et decepteurs, Celui qui terre et ciel domine, Les abomine, MAROT, IV, 234.

— ÉTYM. Berry, *abominer*; provenç. *abominar*; ital. *abbominare*; de *abominari* (voy. ABOMINABLE).

† **A-BON-COMPTE**, s. m. Terme d'administrat. milit. Payement à régulariser. || *Auplur.* des à-bon-compôte.

ABONDAMMENT (a-bon-da-man), adv. Avec abondance. Cette source fournit de l'eau abondamment. Nourrir abondamment. Boire abondamment. Cette ville était abondamment pourvue. Fumer la terre abondamment. Cette question sera abondamment traitée. Cet avocat parla plus abondamment que son adversaire. Parce qu'il ne jeûna et qu'il ne payait si abondamment la dîme que par orgueil, BOURD. *Pens. t. II*, p. 136. Le Seigneur se communiquait à eux [aux saints] plus abondamment, MASS. *Myst. Purific.* Animés plus abondamment de son esprit [or. parle de Dieu], FLÉCH. *Serm. I*, 228.

— SYN. ABONDAMMENT, EN ABONDANCE. Beaucoup l'adverb convient mieux en parlant de ce qui arrive : boire abondamment, suer abondamment. La locution adverbiale se dit seulement en parlant de

ce qui est : les mets étaient en abondance sur la table. C'est là la différence essentielle. Il pleure abondamment, et il verse des pleurs en abondance, la manifestent encore, bien que sous une nuance plus subtile à saisir, LAFAYE.

— HIST. xv^e s. Donc entrerent ils abondamment dedans la ville sans contredit, et se logerent toutes gens les uns là et les autres là, FROISS. II, III, 38.

— ÉTYM. *Abonant*, ancien féminin, et le suffixe *ment* (voy. MENT).

ABONDANCE (a-boñ-dan-s'), s. f. || 1^o Grande quantité. L'abondance du produit, en parlant de la vigne. Vivre dans l'abondance de toutes choses. L'abondance des hommes, de l'argent dans ce pays. L'abondance des mauvaises herbes étouffe la moisson. L'abondance des humeurs dans le corps. Ses aumônes... et, s'étendant par leur abondance, même sur les ennemis de la foi, elles adoucissaient leur aigreur, BOSS. R. d'Anglet. Par leur frugalité et leur travail, ils se sont mis dans l'abondance des choses nécessaires à une vie simple, FÉN. Tel. VI. On arriva en un pays beaucoup meilleur, où, trouvant abondance de toute chose, VAUGELAS, Q. Curce, 498. Y portez-vous [à la confession] cette vivacité de compunction, cette abondance de douleurs, ce désir sincère de réparer le passé? MASS. Car. Communion. C'est aux âmes les plus vigilantes, les plus attentives sur elles-mêmes que vous vous [Dieu] communiquez avec plus d'abondance, BOURD. Pens. t. II, p. 46. || 2^o Absolument. Abondance de choses bonnes, utiles, nécessaires. L'abondance règne dans le camp. Faire régner l'abondance dans la ville. Vivre, nager dans l'abondance. Avoir tout en abondance. On lui fournit tout en abondance, des vivres et toutes sortes de provisions. Le sang coulant en trop grande abondance. Ce peuple est dans l'abondance, FÉN. Tel. II. Si vous mettez les peuples dans l'abondance, ID. ib. XIII. Ils jouissent de l'abondance, ID. ib. V. Malheur à ceux qui sont dans l'abondance! MASS. *Immut*. De là jusqu'au milieu de l'abondance les plus sordides éparques, BOURD. Pens. t. III, p. 447. Si la sûreté, l'ordre et la propreté ne rendaient pas le séjour des villes si délicieux, et n'y avaient pas amené, avec l'abondance, la douceur et la société, LA BRUY. 40. Heureux, dit-on, le peuple florissant Sur qui ces biens coulent en abondance, RAC. Esth. II, 9. Pour elles, à sa porte élevant ce palais, il leur y fit trouver l'abondance et la paix, ID. ib. Prol. Objets charmants y sont en abondance, LA FONT. Rém. Au sein de l'abondance, VOLT. Brut. III, 4. Vos pleurs compatisants coulent en abondance, M. J. CHÉN. Fén. II, 3. || 3^o Abondance de cœur, épanchement. Il faudrait que la bouche parlât selon l'abondance du cœur, FÉN. t. XXI, p. 103. Je suis sûr que cela a été écrit d'abondance de cœur, VOLT. Roi de Pr. 2. Abondance de cœur et abondance du cœur se disent également et ont le même sens. Seulement, quand abondance est sans article, il faut de cœur et non du cœur. || 4^o Parler d'abondance, parler sans avoir préparé son discours, ou sans réciter de mémoire. Ce député parle toujours d'abondance, soit qu'il improvise, soit qu'il ait préparé son discours. || 5^o Au fig. en parlant du discours, du style. Démosthène a beaucoup d'abondance. Abondance de pensées. Une vaine abondance de mots. Parler avec abondance. Il a traité ce sujet avec une grande abondance. L'abondance des pensées produit l'abondance des expressions. Ce n'est point par une abondance de paroles que l'on s'énonce; souvent la bouche ne dit rien, et l'âme sent, BOURD. Pens. t. III, p. 308. Partout il fait paraître beaucoup de richesse et d'abondance géométrique, FONTEN. *Viviani*. Justement confus de mon peu d'abondance, Je me fais un chagrin du bonheur de la France, BOI. Ep. VI. Souvent trop d'abondance appauvrit la matière, ID. Art. poét. III. Fuyez de ces auteurs l'abondance stérile, Et ne vous chargez pas d'un détail inutile, ID. ib. I. || 6^o Corne d'abondance, corne remplie de fleurs et de fruits et qui est le symbole de l'abondance, la même que la corne de la chèvre Amalthée qui avait nourri Jupiter. || 7^o Abondance, mélange d'un peu de vin et de beaucoup d'eau qu'on donne aux enfants dans les collèges, ainsi nommée parce qu'elle peut se boire en grande quantité, ou parce que l'eau y abonde.

— HIST. XIII^e s. Home [tu] fisis à ta sanlance [ressemblance], Après lui douas habondance Del fruit que avoies planté, Fl. et Bl. 921. Je ne sai pas où je coumance; Tant ai de matiere abondance Pour parler de ma povreté, RUTEB. I. [La fortune] est si perverse Que les bons en la boue verser, Et les mauvais en haut eslieve, Et leur donne à grans abondances Dignités, honors et poissances, la Rose, 6193. || XV^e s. Là trouverons de tous biens habondance, CH.

d'ORL. 4. Prince, s'on doit avoir vaillance Pour mentir à grant habondance, Et pour faulzetié maintenir, Vous verrez icellui venir A grant honneur, n'en doutitez mie, ID. Ball. 449. || XVI^e s. De l'abondance du cœur la bouche parle, expression tirée des propres mots de la Sainte Escriture, H. EST. *Précell.* 185. Amour respond : De traictz grosse habondance Luy ay tiré.... J. MAROT, V, 264. Tu scias que de l'abondance du cœur la langue parle, PALISSY, 352. — ÉTYM. Bourguig. *abondance*; provenç. *abondantia*, *habundancia*, *abondansa*, *aondansa*; espagn. *abundancia*; ital. *abondanza*, *abbundanza*, *abbondanza*; d'*abundantia*, d'*abundans* (voy. ABONDANT). A Genève, *abondances*, betteraves.

ABONDANT, ANTE (a-bon-dan, dan-t'), adj. || 1^o Qui est en abondance. Moissons abondantes. Prendre une nourriture abondante. La récolte avait été peu abondante à cause de la sécheresse. Verser des larmes abondantes. Le minerai de fer est abondant en ce pays. D'abondantes aumônes. Et parce que l'iniquité jamais ne fut plus abondante qu'elle l'est, ni plus dominante,... BOURD. Pens. t. I, p. 233. || 2^o Qui a en abondance. Pays abondant en toute chose. Maison abondante en richesses. Province abondante en blé. Iles abondantes en pâtures. Et de quelque façon que l'on me considère, Abondante en richesse ou puissante en crédit, Je demeure toujours la fille d'un proscrit, CORN. *Cinna*, I, 2. || 3^o Absolument. Source abondante. Eux [les pauvres] dont les jours les plus abondants seraient pour vous des jours d'austérités, MASS. *Jeûne*. Rédeemption dans son mérite la plus abondante; elle a deux effets : l'un... BOURD. Pens. t. III, p. 490. || 4^o Au fig. en parlant du discours ou de l'orateur. Style abondant. Orateur abondant. Eloquence abondante. Langue plus abondante. Chez Bossuet la pensée est abondante. Traiter sèchement un sujet abondant. Jamais orateur ne fut plus nourri, plus abondant. Le sujet le plus simple était pour lui la plus abondante matière et une source intarissable, BOURD. Pens. t. II, p. 45. Les difficultés où les commentateurs et les scholiastes eux-mêmes demeurent court, si fertiles d'ailleurs, si abondants et si chargés d'une vaine et fastueuse érudition dans les endroits clairs, LA BRUY. 44. || 5^o D'ABONDANT, loc. adv. De plus, outre cela. Je vous ai dit ces raisons, j'ajouterai d'abondant. Et d'abondant la vache..., LAFONT. *Jum.* Cette locution a vieilli, mais elle n'est pas inusitée.

— HIST. XIII^e s. Restroiz [restreint] est, chier sires, tes sainz par jugement; deslace ta cinture, et si vien habondanz de pitiet, s. BERN. p. 536. || XIII^e s. Et il si firent; et d'abondant lui envoient tous les os le [du] Comte Gautier de Brienne pour mettre en terre benoite, JONV. 264. || XIV^e s. Pour ceste science plus clerement entendre, je veul [veux] de habondant exposer aucuns mos selon l'a b c, ORESME, Eth. 334. Et comme il soit ainsi que latin est à présent plus parfait et plus habondant langaige que françois, ID. Prol. Et avient aucune foiz qu'une personne est abondant en grans biens pour long temps, ID. ib. 22. || XV^e s. Je ferai de beaux acquestz ung de ces matins, n'en doute, et d'abondant seray grant retireur de rentes, RAB. Pant. III, 9.

— ÉTYM. Provenç. *habundant*; de *abundans*, d'*abundare*, abonder.

† **ABONDE** (a-bon-d'), s. f. Dame Abonde, la fée Abonde, la principale des fées bienfaisantes.

— HIST. XV^e s. Et si pensay en tout par moy Qu'il n'est richesse tant habonde. [abondante] Qui vaille rien emy ce monde, Livre du bon Jeh. 8.

— ÉTYM. Berry, *abonde*, abondance; bas-lat. *abundia*, la fée Abonde (voy. ABONDER).

ABONDER (a-bon-dé), v. n. Se conjugue avec le verbe *avoir*. || 1^o Affluer, venir en grande quantité. Les eaux abondent en ce canal. Tout abonde pour toi. Les grands écrivains abondèrent en Grèce. Londres où l'argent abonde. Les vivres abondaient dans le camp. Le poisson abonde en cette rivière. Les trois enfants.... Admiraient.... De sa bouche [d'Homme] abonder les paroles divines, A. CHÉN. 32. Il se plait de faire abonder la profusion de ses grâces par-dessus l'excès de notre malice, BOSS. Nativ. 4. Les miracles y abondaient avec les vertus, ID. Hist. I, 44. Mais quoi! c'est un chef-d'œuvre où tout mérite abonde, MALH. VI, 28. Depuis que la richesse entre ses murs abonde, CORN. *Cinna*, II, 4. Répandre abondamment sa grâce [de J. C.] où le péché avait abondé, voilà notre ministère, MASS. Car. Confess. || 2^o Avoir en quantité. La vigne abonde en raisin. Abonder de tout. Cette famille a abondé en hommes éminents. Je le vois bien, madame; et vous et ce cher frère Abondez en raisons pour cacher le mystère, CORN. *Sûréna*, II, 3. Eh! qui peut prévenir tous les maux dont

abonde La guerre en cruautés, en ruines féconde? SAURIN, *Spart.* III, 4. Si les hommes abondent de biens, LABRUY. 46. || 3^o Présenter un grand volume, tenir de la place. Cette source abonde. Cent hommes de cette espèce [des bavards qu'on rencontre partout] abondent plus que deux mille citoyens, MONTESQ. Lettr. pers. LXXXVII. || 4^o Abonder, se livrer sans mesure. Je suis loin d'abonder dans mon sens, SÉV. 614. Un chacun en son sens, selon son choix abonde, RÉGNIER, Sat. XIV. Au lieu de se modérer en parvenant au souverain pouvoir, Jacques II abonda dans les mesures propres à le perdre, CHATEAUB. *Stuarts*, 309. || 5^o En jurisprudence, ce qui abonde ne vise pas ou ne nuit pas, c'est-à-dire ce qui est de trop, formalité non prescrite, raison surabondante, etc., n'empêche pas la validité d'un acte, d'une procédure, etc.

— HIST. XII^e s. Molt estoit petite li lumiere de Deu, et li felonie estoit si habondoie [abondée], ke li charitez estoit assi cum tote refroidieie, s. BERN. p. 527. En terre habondevet [abondait] ceste espece [la pauvreté], ID. ib. p. 533. || XIII^e s. Dit li ors [ours]: Par le cors saint Gil, Cel miel, Renart, dont d'où vous abonde? Ren. 40248. Sis manières de fous dont la folie abonde, *Les six manières de fols*. || XVI^e s. Dites qu'en nous tout bien abonde; Dames sont les trésors du monde, J. MAROT, V, 304. Il ne leur chaut d'avoir abondance; mais toute leur sollicitude est de ne rien reserver de ce qui leur abonde, LANOU, 535. Chacun abonde en son sens, mesmément en choses foraines, externes et indifférentes, RAB. Pant. III, 7. Ce lieu abonde en sorciers, ID. Pant. III, 16.

— ÉTYM. Provenç. *abondar*, *abundar*, *habundar*, *aundar*, *aondar*; espagn. *abundar*; ital. *abbondare*; de *abundare*, de *ab*, marquant écoulement, et *unda*, onde. *Abundare* exprime donc étymologiquement l'affluence de l'eau et, par extension, l'affluence de toutes choses.

ABONNÉ, ÉE (a-bo-né, née). || 1^o Part. passé. Abonné à un journal. Abonné avec un chemin de fer. Abonné avec la compagnie du gaz. Les débitants abonnés payent à la régie une somme de.... || 2^o S. m. Celui qui a un abonnement à ou avec. Ce journal a beaucoup d'abonnés. Les abonnés de ce théâtre. L'enfer a trouvé cette invention de distribuer, chaque matin, à 20 ou 30 mille abonnés une feuille où se lit tout ce que le monde dit et pense, P. L. COUR. I, 241.

ABONNEMENT (a-bo-ne-man), s. m. Convention à un prix déterminé, au-dessous du prix ordinaire, pour l'acquit d'une taxe, d'un impôt, d'un service, pour le droit d'assister à des spectacles, de recevoir un journal, de voyager sur un chemin de fer, etc. Faire un abonnement. Payer par abonnement. Les débitants font des abonnements avec la régie. Un abonnement avec un chemin de fer est économique quand on va et vient fort souvent.

— HIST. XV^e s. Et avoient ceux de Lourdes leurs abonnement [propriétés] en plusieurs lieux, FROISS. II, III, 50. *Abonnement* est pour *abornement*, et peut signifier abonnement et bien-fonds.

— ÉTYM. *Abonner*.

ABONNER (a-bo-né), v. a. || 1^o Faire au nom de quelqu'un un abonnement. Je vous ai abonné au journal. Abonner une province pour l'impôt. La régie abonne les débitants quand ils le demandent. Abonner les voitures qui font le service de telle route. || 2^o S'abonner, v. refl. prendre un abonnement. Je me suis abonné au journal. Les marchands de vin se sont abonnés avec la régie. On s'abonnait jadis avec les curés pour la dîme, ACAD. || 3^o En termes de jurisprudence, abonner, c'est réduire à une certaine somme, un droit, un prix certain, qui est à payer.

— HIST. XIV^e s. Car ligence proprement gist Entre son prince et son vassal, Qui adonc doit estre feal, Quand un prince a un fief donné à son vassal et abonné, Le livre du bon Jeh. 3924. Et les arrenteuz ou abosnez doivent chascun an deux moitons froment, du CANGE, *arrentare*. Comme le suppliant eust voulu faire marché et soi amoidier ou abourner du vin qu'il vendroit à detail, ID. *amodium*. || XV^e s. Et furent à donc departis, divisés et abonnés les deux royaumes de Portugal et de Castille, FROISS. II, III, 34.

— ÉTYM. Bas-lat. *abonare*, *abonnare*, mettre des bornes dans les terres des vassaux, et aussi racheter les droits féodaux, faire une convention qui limite une certaine prestation. *Abonner* veut donc dire, étymologiquement, mettre des bornes et, par extension, limiter par une convention une certaine redérence. C'est le même qu'*abonner* (voy. ce mot). DIEZ pense que c'est non pas *borne*, mais *bon* qui est dans le mot, exprimant une bonification de prix pour celui qui s'abonne. Mais les formes de l'ancien français,

abosner, abourner, ne permettent pas cette explication et ne sont conciliaires qu'avec *borne*.

ABONNI, *IE* (a-bo-ni, nie), *part. passé*. Vin abonné dans une cave. Enfant abonné par une sage éducation.

ABONNIR (a-bo-nir). || 1^e *V. a.* Rendre bon. Les caves frâches abonnissent le vin. || 2^e *V. n.* Devenir bon. Le vin abonni dans la cave. Cet homme n'a-bonni pas en vieillissant. || 3^e *S'abonni*, *v. réfl.* Devenir bon. Le vin s'abonni dans la cave. || 4^e *Poterie*. Faire sécher la terre à demi, la mettre en état d'être rebattue.

— *HIST.* XII^e s. à ce souffrir Ne se vourrent [vouurent] plus aboenir, *Rom. de S. Graat*, 2377.

— **ÉTYM.** Provenc. *abonesir*; ital. *abbonire*; de *a* et *bon*.

ABORD (a-bor; le *d* ne se prononce jamais en liaison; un abord agréable, dites, a-bor-a-gréable; au pluriel, la liaison de l's est douteuse. La prononciation moderne et affectée tend à la faire sentir: des abords agréables, abor-zagréables. Mais la prononciation ancienne et meilleure ne fait pas sentir l's : des abords agréables, a-bor-agréables), *s. m.* || 1^e Venue à bord. À notre abord dans l'île nous fûmes attaqués, *Acad.* Ce port est de facile abord. L'abord de cette côte est difficile. || 2^e Arrivée, venue en général, accès. Lieu de facile abord. La Germanie était d'un abord peu facile pour les Romains. Du premier abord, c'est-à-dire à l'arrivée. L'abord de ce magistrat dans la ville. L'abord des gendarmes effraya tout le village. Mon abord en ces lieux, *MOL. Sgan.* 22. Mila ne se put défendre d'une secrète terreur à l'abord de ce lieu redoutable, *CHATEAUB. Natchez*, II, 190. Les jeunes rendaient l'abord de cette solitude formidable, *MASS. Bénéd.* Déjà de leur abord la nouvelle est semée, *RAC. Iph.* I, 4. Vous ne m'attendiez pas, madame, et je vois bien Que mon abord ici trouble votre entretien, *ID. Andr.* IV, 5. Mon abord en ces lieux Me fit voir Polyeucte, et je plus à ses yeux, *co.n. Poly.* I, 3. De l'abord de Pompée elle espère autre issue, *ID. Mort de P.* I, 2. Elle m'envoie Savoir à cet abord ce qu'on a vu de joie, *ID. ib.* 3. De ces vieux ennemis va soutenir l'abord, *ID. ib.* Ces rapides coursiers, qui sous eux font la guerre, Pouvaient à leur abord épouvanter la terre, *VOLT. Alz.* II, 4. Là comme dans un fort son audace enfermée Aux plus hardis guerriers en défendant l'abord, *RAC. Alex.* V, 3. || 3^e Approche de deux personnes et accueil qu'on se fait réciproquement. En ce sens abord n'a pas de pluriel. Abord facile. Homme d'un difficile abord. Empêcher l'abord de quelqu'un. Son abord inspire le respect. Mais enfin cet abord ne permet plus de douter, *MOL. D. J.* I, 3. Après l'abord et l'ayant salué, *LA FONT. Or.* Notre abord fut si tendre pour vous, *sév.* 380. Notre abord le rend tout interdit, *CORN. Sert.* IV, 3. Et du méchant l'abord contagieux N'altère point son innocence, *RAC. Ath.* II, 9. || 4^e *S. m. plur.* Ce qui entoure un monument, une localité, une place de guerre. Aux abords de l'église. Les abords de la forteresse furent défendus. Les abords de cette maison de campagne sont charmants. Les abords du Parthénon étaient merveilleusement disposés. || 5^e Affluence de personnes ou, de choses. L'abord des marchands était jadis considérable dans les foires. Les autres n'étaient que des hôteliers que le grand abord des étrangers enrichissait, *FONTEN. Orac.* I, 14. || 6^e À l'ABORD, *loc. adv.* Au premier abord, à la première rencontre. A l'abord, ces hommes furent froids l'un envers l'autre; puis la conversation s'anima. Aux traits dont à l'abord vous savez les frapper, *MOL. l'Étourdi*, V, 13. Une lionne Rugissante à l'abord et qui..., *RÉGNIER. Sat.* III. || 7^e D'ABORD, TOUT D'ABORD, AU PREMIER ABORD, DE PRIME ABORD, DÈS L'ABORD, *loc. adv.* En premier lieu, au premier instant, avant tout. D'abord ils pensent que.... Faire d'abord une chose. Partons d'abord. Entrer tout d'abord dans le Pirée. De prime abord il le traita fort mal. Nous autres grands médecins, nous connaissons d'abord les choses, *MOL. Méd. malgré lui*, II, 6. Au nom de l'Empereur, je viens vous informer D'un ordre qui d'abord a pu vous alarmer, *RAC. Brit.* I, 2. O ciel! que tes rigueurs seraient peu redoutables, Si la foudre d'abord accablait les coupables, *ID. Ath.* III, 2. Ce n'est plus cette reine éclairée, intrépide, Qui d'abord accablait ses ennemis surpris, *RAC. Ath.* III, 2. Qui l'eût dit, qu'un rivage à mes yeux si funeste Présenterait d'abord Pilade aux yeux d'Oreste? *ID. Andr.* I, 4. Oh le souffre d'abord, mais la suite importune, *CORN. Nic.* I, 2. D'abord modeste et simple, il voulut nous servir, *VOLT. Tanc.* I, 4. Ils se flattaien que rien ne leur résisterait ni dans le nouveau monde ni sur nos mers; leurs espérances furent d'abord trom-

pées, *ID. Louis XIV*, 34. Celui qui se contente de recevoir J. C. et qui ne le conserve pas et le chasse d'abord de son cœur, ne l'a pas reçu spirituellement, *MASS. Car. Comm.* Le secret de vos cœurs fut d'abord entendu, *DUCIS. Oth.* I, 6. La première guerre punique apprit aux Romains à combattre sur la mer; ils furent maîtres d'abord dans un art qu'ils ne connaissaient pas, *boss. Hist.* I, 8. Il attaque Carthage la Neuve, comme s'il eût agi par inspiration, et ses soldats l'emportèrent d'abord, *ID. ib.* Dieu n'a qu'à vouloir, et les choses sont d'abord faites, *FÉN. t. XVIII*, p. 288. Je ne promets pas aux autres de les satisfaire de prime abord, *DESC. Préf.* Je l'étranglerai tout d'abord, *LA FONT. Fab.* I, 6. Ces répétitions ne sont que superflues; Dès l'abord mon esprit a compris tout le fait, *MOL. l'Étour. IV*, 4. Consumant dès l'abord toute leur patience, *CORN. Poly.* III, 2. Mais porter dès l'abord les choses à l'extrême, *ID. Sert.* IV, 2. Dès l'abord il sut vaincre, *ID. Sert.* V, 4. C'est peu de tant d'attrait dont l'heureux assemblage Sans doute a dès l'abord emporté votre hommage, *c. DELAV. Paria*, III, 4. Bien qu'elle paraisse extraordinaire au premier abord, *boss. Nat.* III, 4. || 8^e DANS L'ABORD, *loc. adv.* Au commencement. Dans l'abord il se met au large, *LA FONT. Fab.* II, 9. J'en ai, je crois, dit un mot dans l'abord, *ID. Berc.* Dans cet abord Joconde Voulut les envoyer dormir en l'autre monde, *ID. Joc.* Dans l'abord agissons doucement, *MOL. D. Garc.* II, 4. Elle m'a dans l'abord servi de bonne sorte, *ID. Éc. des f.* II, 4. || 9^e D'ABORD APRÈS, *loc. adv.* Aussitôt après. Pour vous voir retomber d'abord après avec plus de honte et de faiblesse, *MASS. Car. Pass.* C'est une ignominie pour la religion que, d'abord après avoir offert au Seigneur des prières pures, vous alliez lancer.... *ID. Car. Médisance.* || 10^e D'ABORD QUE, *loc. conj.* Dès que. Je n'en ai point douté, d'abord que je l'ai vue, *MOL. Éc. des f.* V, 9. D'abord que je serai à Paris, *boss. Lettres Quiét.* LXVI. || Marine. Mettre une chose en abord, la placer le plus près possible de la face intérieure de la muraille d'un bâtiment.

— *HIST.* XVI^e s. Il vint à la cour en poste, et, deux heures après son abord, *Pellicar.... D'AUB. Hist.* II, 183.

— **ÉTYM.** À et *bord*; *bourguig. aibor*.

ABORDABLE (a-bor-dabl'), *adj.* || 1^e Qu'on peut aborder. Cette côte n'est pas abordable. || 2^e Au fig. de facile abord. Cet homme est très-abordable. Cet adjectif suit toujours son substantif.

— **ÉTYM.** *Aborder*.

ABORDAGE (a-bor-daj'), *s. m.* || 1^e Action d'aborder un vaisseau; se dit des combats de mer. L'équipage se prépare à l'abordage. Vaisseau pris à l'abordage. J'enlevai le commandant à l'abordage, qu'il ne me refusa pas, *JEAN-BART*, dans *JAL. Gl. nautique. Harold*, le sabre en main, s'élança à l'abordage, *LAMART. Harold*, 18. L'abordage! l'abordage! On se suspend au cordage, On s'élançait des haubans, *v. HUGO. Orient.* 5. || 2^e Rencontre fortuite et choc de deux vaisseaux. Les vaisseaux portent la nuit des feux pour éviter les abordages, *Acad.*

— *HIST.* XV^e s. Il conclut à l'abordage sous la faveur de Gozi à gagner la cité, *D'AUB. Hist.* I, 244. Les Rochellois dès l'abordage [des navires], se jetten sur le pont de corde, *ID. ib.* II, 179. Après que ceux de Ré leur eurent dessendu l'abordage [de l'île].... *ID. ib.* II, 274.

— **ÉTYM.** *Aborder*.

ABORDÉ, *ÉE* (a-bor-dé, dée), *part. passé*. || 1^e Abordé par une frégate, le navire fut pris. Des vaisseaux abordés. || 2^e Qui est abordé en un lieu. Abordés dans l'île, les marins cherchèrent de l'eau. Et ma famille enfin à Corinthe abordée, *CORN. Méd.* I, 4. Si mon frère, abordé sur cette terre impie, M'eût confié plus tôt le secret de sa vie, *VOLT. Orest.* V, 2. Eh quoi! deux malheureux, en ces lieux abordés, D'un œil si soupçonneux seraient-ils regardés? *ID. ib.* II, 3.

† **ABORDÉE** (a-bor-dée), *s. f.* À l'ABORDÉE, D'ABORDÉE, *loc. adv.* En abordant. On fit marcher les régiments des gardes françaises et suisses droit au village de Nerwinden, qu'ils attaquèrent d'abordée avec furie, *ST-SIM. 42*, 187. L'air ouvert de M. le duc d'Orléans et ce qu'il dit d'abordée au maréchal de Berwick le rassurèrent, *ID. 175*, 77.

— *HIST.* XVI^e s. Ils se jectent d'abordée dans la franchise de la coutume, *MONT. I*, 448. Mais d'abordée l'évêque et sept de meilleure marque donnerent du nez à terre, *D'AUB. Hist.* I, 344. Ils les emportèrent d'abordée, quoique bien retranchés, *ID. Hist.* I, 226. Ceremonies qu'il faut observer à la première abordée d'un tel prince, *CARL. VIII*, 20. De première abordée, les nobles mirrent deux des siennes à fond, *ID. I*, 9.

La défiance de mes forces m'a, de première abordée, gelé de crainte l'encre dans ma plume, *YVER*, 524. A faulte d'avoir vivement de première abordée courus aux ennemis, *AMYOT. Nic.* 39.

ABORDER (a-bor-dé). || 1^e *V. n.* Venir à bord. Le navire aborde à Toulon. Ils n'avaient pu aborder dans l'île. Il aborda en Afrique sur un misérable esquif. Enfin l'esquif aborde, on l'invite à descendre, *CORN. M. de Pomp.* II, 2. Déjà il se préparait, selon l'ordre qu'il en avait reçu, à aller aborder secrètement dans une petite île qui est auprès de la grande, *FÉN. Tél. IX*. || 2^e Arriver en général, affluer. On aborde sans peine dans cette église. Le peuple abordait de toutes parts sur la place publique. Cet enfant abordait à peine dans la maison, qu'il fut saisi d'une attaque d'épilepsie. Verras-tu d'un esprit bien tranquille Chez ta femme aborder et la cour et la ville? *BOIL. Sat.* x. Elle y voit aborder le marquis, la comtesse, le bourgeois, le manant, le clergé, la noblesse, *ID. Sat.* I. Les marchands y abordent [à Tyr] de toutes les parties du monde, et ses habitants sont eux-mêmes les plus fameux marchands qu'il y ait dans l'univers, *FÉN. Tél. III*. || 3^e Aborder de, s'approcher de. Cet emploi est maintenant hors d'usage; mais on le trouve dans de bons auteurs du XVII^e siècle. La ville était battue des flots de tous côtés.... et le mur qui était avancé dans la mer et escarpé empêchait qu'on ne pût en aborder, *VAUGEL. Q. C.* 209. Dieu ne vous permettra pas d'en aborder, *boss. Rech.* 2. Ils ne peuvent aborder du trône de Dieu, *ID. Asc.* 2. || 4^e *V. a.* Arriver à. Aborder un rivage. Côte qu'on ne peut aborder. Ils abordèrent la ville par la route du nord. Ses cheveux se dressent sur sa tête quand il aborde le noir séjour de l'impitoyable Pluton, *FÉN. Tél. XVIII*. Ils [les compagnons d'Ulysse] abordèrent un rivage où la fille du Dieu du jour, Circé, tenait alors sa cour, *LA FONT. Fab.* XII, 4. Je chante les combats et cet homme pieux Qui, des bords phrygiens conduit dans l'Ausone, Le premier aborda les champs de Lavinia, *BOIL. Art poét.* III. || 5^e Joindre quelqu'un. Abordez-le et exposez-lui votre affaire. Il n'y avait personne qui ne pût aborder le prince. Il se laissait facilement aborder. Mon ami m'aborda dans la rue. Il m'aborda avec amitié, *FÉN. Tél. II*. Ce tigre que jamais je n'abordai sans crainte, *RAC. Phèd.* IV, 6. Moi-même, de quel œil dois-je ici l'aborder? *RAC. Mith.* II, 3. Je verrai le témoin de ma flamme adultère, Observer de quel front j'ose aborder son père, *ID. Phèd.* III, 3. Si vous l'abordez, demeurez avec elle le moins de temps qu'il vous sera possible, *MOL. Pr. d'El.* III, 2. Deux inconnus armés m'ont abordé soudain, *VOLT. Mér.* II, 2. || 6^e Fig. En venir à un sujet. Aborder une cause. La discussion fut abordée avec beaucoup de fermeté. J'aborde la suite de mon sujet. || 7^e En termes de guerre, aborder l'ennemi, marcher à l'ennemi pour l'attaquer. Le régiment aborda avec beaucoup d'ardeur la troupe qui occupait la hauteur. On aborda le village qui était barricadé. || 8^e Terme de marine. Aborder un vaisseau, l'accrocher pour que l'assaillant passe dessus et cherche à le prendre de vive force; et aussi le heurter par accident. La frégate manœuvra pour aborder le vaisseau ennemi. Dans la nuit le bateau à vapeur aborda une barque de pêcheur qui coula aussitôt. Leurs voiles étaient meilleures que les nôtres; le vent les favorisait; ils nous abordent, nous prennent, et nous emmènent prisonniers en Egypte, *FÉN. Tél. II*. || 9^e En termes de chasse, aborder la remise, s'approcher de l'endroit où la perdrix s'est réfugiée. || 10^e S'aborder, *v. réfl.* s'approcher pour se parler. Nous nous sommes abordés dans la rue. Tout le monde s'abordait, s'interrogeait dans les églises, sans se connaître, *VOLT. L. XIV*, I. || 11^e Se heurter. Les vaisseaux s'abordèrent, et reçurent l'un et l'autre de graves avaries. || 12^e A l'ABORDER, *loc. adv.* A l'aborder, il est froid; mais cela ne dure pas. *Aborder* est pris ici substantivement. || 13^e Marine. Aborder de franc éable, se dit de deux navires qui se choquent par les étraves.

— **REM.** Aborder, *v. n.* se conjugue avec *avoir* ou *être*: ils ont abordé, ils sont abordés. Le sens est différent: ils ont abordé signifie l'action d'aborder: ils ont abordé et ont aussitôt marché vers la ville. Ils sont abordés exprime l'état de ceux qui sont dans le lieu qu'ils ont atteint: ils sont abordés depuis quelques heures. Le prince d'Orange est abordé, *sév. 486*: c'est-à-dire il reste en Angleterre.

— **SYN.** ABORDER, AVOIR ACCÈS, APPROCHER. On a accès où l'on entre. On aborde les personnes à qui l'on veut parler. On approche celles avec qui l'on est souvent. Qui a beaucoup de connaissances peut avoir accès en beaucoup d'endroits. Qui a de la hardiesse aborde sans peine tout le monde. Qui joint à la hardiesse un esprit souple et flatteur peut

approcher les grands avec plus de succès que d'autres, GUIZOT. Aborder marque un fait, avoir accès, une faculté, et approcher, une habitude, LAFAYE.

— HIST. xv^e s. Philippe de Bourgogne fut amoureux de la comtesse de Salsebri, mais ils n'aborderent point ensemble, P. DE FENIN, 1424. || xvi^e s. Mais à la fin la bonasse fortune Loin les aborde au rivage inconnu De la Provence, RONSARD, 609. Socrate à l'aborder sembloit de primé face homme ignorant et grossier, AMYOT, Caton, 14. Il se mit à la voile sans aborder nulle part, sinon où il estoit contraint à ce faire pour prendre vivres ou faire eau, ID. Pompeé, 107. A l'instant mesme du peril arriva en la ville Gongylus, qui venoit de Corinthe avec une galere, à l'aborder du quel estant incontinent tout le peuple accouru à l'entour de lui, il.... ID. Nic. 34.

— ÉTYM. *Abord*.

ABORIGÈNE (a-bo-ri-jè-n'). || 1^o *Adj.* Qui est originaire du sol où il vit. Une plante aborigène. || 2^o *S. m. plur.* Les habitants primitifs d'un pays. Quand les Grecs s'établirent en Italie, ils y trouvèrent les aborigènes, qu'ils eurent à combattre.

— ÉTYM. *Aborigines*, de *ab*, dès, et *origo*, origine (voy. ce mot).

ABORNÉ, ÉE (a-bor-né, née), *part. passé*. Champs abornés. Propriété abornée.

ABORNEMENT (a-bor-ne-man), *s. m.* Action d'abornir ou le résultat de cette action. L'abornement des propriétés.

— ÉTYM. *Aborner*.

ABORNER (a-bor-né), *v. a.* Mettre des bornes à un terrain. Faire aborner son champ.

— ÉTYM. *À et borner*; Berry, *abonner*; wallon, *aboner*.

ABORTIF, IVE (a-bor-tif, tiv'). || 1^o *Adj.* Qui avorte. Foetus abortif, celui qui est né avant d'avoir acquis le développement nécessaire pour pouvoir vivre. En botan. Étamine abortive, celle qui n'a pas d'anthere ou qui n'en a qu'une ébauchée; fleur abortive, celle qui tombe sans laisser aucune trace de fécondation. Se met toujours après son subst. || 2^o *S. m.* Terme de médecine. Substance à laquelle on attribue la propriété de provoquer l'avortement. Les abortifs sont ordinairement de violents emménagogues ou des drastiques. Ce charlatan prescrivit des abortifs qui causèrent la mort de la femme.

— HIST. xv^e s. Je souhaiterois que nous retissions la maniere que j'ai dite avoir esté entre les anciens, avant que ceste fiction abortive de sacrement vinst en avant, CALV. Inst. 1472. Tel enfantement [hors terme] est appellé abortif ou avortement, PARÉ, t. II, 624. Le tout est fait comme un œuf abortif, c'est-à-dire qui n'a encore la coquille ferme et dure, ID. t. XVIII, 6. Enfantement avortif, ID. ib. Ses vers naistront inutis, Ainsi qu'enfans abortis, Qui ont forcé leur naissance, RONSARD, 363.

— ÉTYM. *Abortivus*, de *aboriri*, de *ab*, indiquant privation, et *oriri*, naître (voy. ORIENT), ce qui empêche de venir à bien ou ce qui n'est pas venu à bien.

† **ABOT** (a-bo), *s. m.* Espèce d'entrave que l'on met au paturon pour retenir les chevaux.

ABOUCHÉ, ÉE (a-bou-ché, chée), *part. passé*. Ces deux hommes abouchés ensemble s'entretinrent longtemps. Un tuyau abouché avec un autre.

ABOUCHEMENT (a-bou-che-man), *s. m.* || 1^o Mise face à face, entrevue, conférence. On ménage un abouchement entre les deux adversaires. || 2^o En anat. L'abouchement de deux vaisseaux, leur union, leur jonction.

— HIST. xv^e s. L'abouchement qui fut fait auprès de Toury en Beausse par la reine, le roi de Navarre et le prince de Condé, pour aviser aux moyens d'apaiser les differens survenus, LANOUÉ, 556.

— ÉTYM. *Aboucher*.

ABOUCHER (a-bou-ché), *v. a.* Mettre face à face, en conférence. Je voulais en secret vous aboucher tous deux, MOL. *l'Étourdi*, IV, 4. L'on doit l'aboucher avec vous, ID. *l'Av.* II, 4.

S'ABOUCHER, *v. réfl.* || 1^o Conférer avec quelqu'un. Ils se sont abouchés, et sont convenus de la marche à suivre. || 2^o En anat. se dit de deux vaisseaux qui communiquent. Le canal thoracique s'abouche dans la veine sous-clavière.

— HIST. xv^e s. Et savez où elle [une grotte, un conduit souterrain] vide, ni où elle abouche [débouche], dit messire Gautier, FROISS. II, III, 23. || xvi^e s. Les reformés ne peuvent faire autre chose que d'emplir et couvrir les canons, abouchés en terre, d'un grand amas de poudre et y mettre le feu, D'AUB. Hist. I, 457. Que trente chevaux legers de part et d'autre, six heures devant que s'aboucher [venir en conférence], descouvriraient la campagne, LANOUÉ, 557.

— ÉTYM. *À et bouche*; *aboucher* à Genève veut dire coucher sur la bouche, sur le ventre.

† **ABOUGRISSEMENT** (a-bou-gri-se-man), *s. m.* Etat d'un bois endommagé dans sa première croissance.

ABOUT (a-bou), *s. m.* Terme d'art et métier. || 1^o L'extrémité par laquelle un morceau de bois de charpente ou de menuiserie est assemblé avec un autre. || 2^o Le bout par lequel une tringle ou un tirant de fer se joint, se fixe à quelque chose. || 3^o Base du cylindre qui broie les chiffons pour faire le papier.

— ÉTYM. *À et bout*.

† **ABOUTAGE** (a-bou-taj'), *s. m.* Terme de marine. Action de réunir par un noeud les bouts de deux cordages.

— ÉTYM. *Abouter*.

† **ABOUTÉ**, ÉE (a-bou-té, tée), *part. passé*. || 1^o Terme d'art et de métier. Pièces de bois aboutées. || 2^o En termes de blason, il se dit des différentes pièces d'armoiries qui se répondent par les pointes.

† **ABOUTEMENT** (a-bou-te-man), *s. m.* Terme d'art et métier. Action d'abouter. État de ce qui est abouté.

— ÉTYM. *Abouter*.

† **ABOUTER** (a-bou-ié), *v. a.* Terme d'art et métier. Joindre deux choses bout à bout.

— ÉTYM. *About*.

ABOUTI, IE (a-bou-ti, tie), *part. passé*. || 1^o De grands desseins aboutis à peu de chose. || 2^o Qui a suppuré. Une tumeur aboutie.

ABOUTIR (a-bou-tir), *v. n.* || 1^o Toucher par un bout, se terminer dans. Ce champ aboutit d'un côté au grand chemin, de l'autre à ma propriété. La veine cave aboutit au cœur ou dans le cœur. L'esplanade aboutit au gymnase. Les vaisseaux lymphatiques aboutissent dans les veines par deux gros troncs. Aboutir en pointe. Cet arbre aboutit en pyramide. Là viennent aboutir deux routes. A ce carrefour aboutissent plusieurs chemins. Puisses-tu voir.... de Marseille au rivage de Tyr Son empire aboutir, MALH. III, 4. Comme un centre où aboutissent toutes les lignes de la fortune, FLECH. Rég. Selon son dessein, tout doit aboutir à Pétersbourg, qui, par sa situation, serait un entrepôt du monde, FONTEN. Czar Pierre. Notre vue s'étendra sur le lieu de la fête et sur les routes qui y aboutissent, BERN. DE S. P. Arcad. 2. || 2^o Fig. Avoir pour résultat. Le mouvement allait aboutir à une sédition. L'affaire aboutit à un grand combat. Voyons où aboutira tout ceci. Ces terreurs n'aboutiront qu'à.... Une vie sordide et misérable qui n'aboutit qu'à grossir un bien injustement acquis. Ses projets aboutirent à la ruine. Ses desseins les mieux concertés aboutirent misérablement. Cette conduite si peu religieuse, où doit-elle enfin aboutir? BOURD. Pens. t. II, p. 393. C'est à quoi aboutit cette distinction de l'école, BOSS. Or. 4. Des questions qui n'aboutissent à rien, MASS. Obst. || 3^o Venir à suppuration. Cette tumeur aboutira. Faire aboutir un clou.

— REM. Aboutir se conjugue avec *avoir* ou *être* suivant le sens : la tumeur a abouti hier ; par là on indique seulement le fait. La tumeur est aboutie depuis quelques heures ; par là on indique l'état où est la tumeur.

— HIST. xv^e s. Ce cerveau se resserroît de toutes parts et alloit aboutissant en pointe comme un œuf à l'endroit où la corne prenoit le commencement de la racine, AMYOT, Pér. 9. Il tenoit l'extremité de l'Italie, qui va aboutissant aux grandes Alpes, ID. Paul-Æm. 9. Sur la place à laquelle se rendent et aboutissent tous les grands chemins de l'Italie, ID. Galb. 30. C'est une croûte de montagne rude et aspre de tous costez, aboutissant en pointe, ID. Sylla, 38. Quelques uns d'eux portants des croix blanches abouties de fleurs de lis, et appelerent ces marques des contre-ligues, D'AUB. Hist. II, 439. Son gouvernement de Mets aboutit [s'étend] jusque en Allemagne, CARL. VIII, 47. Les Allemagnes bornent et aboutissent les terres du grand Seigneur vers l'orient, ID. VIII, 22.

— ÉTYM. *À et bout*; Berry, *aboter*, *abouter*; wall. *abosi*, dans le sens de suppurer.

ABOUTISSANT, ANTE (a-bou-ti-san, san-t'). || 1^o *Adj.* Qui aboutit. Une pièce de terre aboutissante à. Par une porte aboutissante aux champs, LA FONT. Or. || 2^o Au plur. *m.* Les tenants et aboutissants d'une pièce de terre, les pièces qui y sont adjacentes, qui la bornent de tous les côtés. On dit aussi, avec l'article répété, les tenants et les aboutissants. || 3^o Fig. Savoir tous les tenants et aboutissants d'une affaire, en connaître tous les détails.

— HIST. xv^e s. Il decouvrir toutes vos assemblées et entreprises partenans et aboutissans, Sat. Mén. 430.

— ÉTYM. *Aboutir*

ABOUTISSEMENT (a-bou-ti-se-man), *s. m.* || 1^o Action d'aboutir. Tel est l'aboutissement de nos efforts. || 2^o Suppuration. L'aboutissement d'un abcès. || 3^o Terme de couture. Pièce que l'on ajoute à une autre qui est trop courte.

— HIST. xv^e s. L'acromium, qui est partie et aboutissement de son espine [de l'omoplate], PARÉ, XIV, 44.

— ÉTYM. *Aboutir*.

AB OVO (a-bo-vò), *loc. adv.* Dès le commencement. Prendre un récit ab ovo.

— ÉTYM. Mots latins : *Ab*, dès, et *ovo*, œuf (voy. ŒUF), dès l'œuf.

ABOYANT, ANTE (a-bo-ian ou aboi-ian, iant'); la prononciation varie, adj. || 1^o Qui aboie. Meute aboyante. || 2^o Fig. Comme l'oiseau du ciel qui vient en tournoyant Enivrer son regard sur ce gouffre aboyant, LAMART. *Chute du Rhin*. || 3^o Fig. Qui postule, qui ambitionne. Cette abbaye causa tant d'envie que les aboyants, outrés de la voir donner ainsi, se mirent à chercher ce que c'était que cet abbé de Chavigny, ST-SIM. 260, 234.

ABOYÉ, ÉE (a-bo-ié, iée, ou aboi-ié, iée; la prononciation varie), *part. passé*. || 1^o Un sanglier aboyé par les chiens. || 2^o Fig. Un débiteur aboyé de tous ses créanciers. Le prince de Conti faisait un triste et humiliant personnage, accueilli de personne, aboyé de tous, ST-SIM. 48, 67. || 3^o Recherché ardemment, postulé. Après une si nombreuse promotion, j'attendrais longtemps un régiment vacant, aboyé des familles et des officiers, ST-SIMON, 102, 89.

ABOYER (a-bo-ié et a-bo-ié; la prononciation varie. L'y se change en i quand un e muet suit : il aboie; il aboiera. Il faut un y et un i pour l'imparfait, nous aboyions, vous aboyiez, et le présent du subjonctif, que nous aboyions, que vous aboyiez. La prononciation aboyer était commune au commencement du xv^e siècle. Ma fortune.... Qui n'abaye et n'aspire après l'or du Pérou, RÉGNIER, Sat. III. Ou toutes ces grandeurs après qui l'on abaye, ID. ib. XVI). || 1^o V. n. Se dit du cri du chien et de quelques autres animaux du même genre; le renard par exemple. Le chien aboie. Le chien du garde aboie au voleur, après le voleur, contre le voleur. Quoi! mes chiens même aboient après moi. Quand avons-nous manqué d'aboier au larron? RAC. *Plaid.* III, 3. Tu étais, Caton, comme un chien qui aboie contre tous les passants, FÉN. t. XIX, p. 285. Quoique toujours, sous son empire, l'usurpateur nous ait chassés, Nous avons laissé, sans mot dire, Aboyer tous les plus pressés, BÉ-RANGER, *Requête*. || 2^o Fig. Crier contre quelqu'un, invectiver, faire des réclamations. Nous avons de tous côtés des gens qui aboient après nous, MOL. *Scap.* I, 7. Lorsque je vois ce moderne Sisyphe Nous aboyer, je trouve qu'il fait bien, J. B. ROUSS. liv. I, ép. IX. Jean-Jacques.... En nouveau Diogène aboie à nos beautés, VOLT. *xciv*. Il se mit à aboyer contre Brancas sur le jansénisme, SÉV. 344. || 3^o Aoyer après, poursuivre ardemment. Aoyer après une place. Cet ambitieux aboie après les grandeurs. || 4^o V. a. Les chiens aboyaient le renard. La plupart des chiens se contentent de l'aboyer [le hérisson] et ne se soucient pas de le saisir, BUFF. *Hérisson*. Aoyer quelqu'un, invectiver contre lui. Aoyer une place, la poursuivre avec passion. Dans cette phrase de Diderot : Moi je ne tue pas un chien qui m'aboie, *Essais sur Cl.*, aboyer peut être transitif direct ou indirect: il aboie moi ou il aboie à moi. || 5^o S'aboyer, v. réfl. Si vous voyez deux chiens qui s'aboient... LA BRUY. 42. C'est ou aboyer soi ou aboyer à soi. || 6^o Proverbes. Tous les chiens qui aboient ne mordent pas, c'est-à-dire tous les gens qui menacent ne sont pas à craindre. || Aoyer à la lune, crier inutilement. || Jamais bon chien n'aboie à faux, un homme sage ne se fâche pas sans raison.

— SYN. ABOYER, JAPPER. Le premier se dit du cri des gros chiens, le second de celui des petits. Cependant on dit souvent d'un petit chien, il aboie, et d'un gros, il jappe. C'est qu'alors celui-là est en colère, et que celui-ci n'est animé contre aucun objet.

— HIST. XII^e s. Comment, Sire, je suis vils come chiens à ceus de Juda, come cil ki est chef des fils ki abaient vers David, ROIS, 129. || XIII^e s. As i grand chose, com à l'empire de Constantinople, poés [vous pouvez] croire que mout i en avoit aboans et envians, VILLEH. 109. Par foi, tant en a chien qui nage; Quand est arrivés, il aboie, la Rose, 15101. || XIV^e s. Comme les chiens, quand il oent [entendent] heurter, il abaient tantost sans atendre que il aient connaissance se celui qui heurte est ami ou non, ORESME, Eth. 205. Desormais travailler [il] n'ose, Aboyer ne mot sonner; On lui doit bien pardonner; Un vieillart peut peu de chose, CH. D'ORLÉANS, Rondeau. Qui ne peut mordre, si abaye, VILLON, Baill. et Mal. Aussi l'a-

vocat qui plaidye Les causes, raisons et moyens, Pourvu qu'il ait la main garnye, Sera pour les deux aboyans, COQUILLARD, *Simple et rusée*. Je te prys, sans plus m'aboyer, Que tu penses de me payer, *Patelin*. || xvi^e s. Ces compagnies ne le firent qu'abaier entre Longuive et le faubourg, à l'entrée duquel Mortemar chargea et le mesla, d'AUB. *Hist.* II, 428. Le chien veut mal à celui à qui il abbaye, AMYOT, *Cimon*, 33. Il lui fut avis qu'une lyce asprement courroucée abbayoit contre lui, et que parmi son abboi elle jettoit une parole humaine, ID. ib. Nous nous courrouceons contre les chiens qui nous abayent et contre les asnes qui nous regibbent, ID. *Comm. refr. la col.* 30. Il delibera de contenter un jeune homme pauvre, son fidèle ami, aboyer après les richesses, MONT. II, 317. En certain abbayer du chien le cheval cognoist qu'il y a de la cholere, ID. II, 458. Ce chien se meit à abbayer contre lui tant qu'il put, ID. II, 492. Les autres, en abbayant leur parchemin jour et nuit, et harbotant leur breviaire, vendent leurs coquilles au peuple, CALV. *Inst.* 708.

— ÉTYM. Berry, *aboyer*; de *ad*, à, et *baubari*, aboyer; grec βαύειν; allem. *bellen*. Le simple *baier* était aussi usité dans l'ancien français. Parce que li qui s'engressent [s'irritent] de baier, BEAUMAN. XXXIX, 46.

ABOYEUR (a-bo-ieur ou aboi-ieur; la prononciation n'est pas fixée), s. m. || 1^e Terme de chasse. Sorte de chiens qui aboient à la vue du sanglier sans en approcher. || 2^e Fig. Celui qui poursuit ardemment une chose. Un aboyeur de successions. || 3^e Celui qui fatigue par des crieailles, par des importunités pressantes. Il a beaucoup d'aboyeurs; ce sont ses créanciers. Ce critique n'est qu'un aboyeur. C'est un terrible aboyeur. Quelque Fréron.... Vient l'entamer de sa dent mercenaire; À l'aboyeur il reste abandonné, VOLT. *Ep.* LXXX. || 4^e Crieur qui se tient à la porte des théâtres pour appeler les voitures, et aussi crieur qui dans les rues vend des complaintes, des nouvelles, etc. || 5^e *Adjectivement*. Des dogues aboyeurs || Rien n'empêche d'employer aboyeur au féminin: aboyeuse.

— HIST. xii^e s. Se l'une estoit maistre abaeresse [aboyeuse], Et l'autre maistre lecharesse [gourmande], Moult furent bien les deux d'un cuer [cœur], Ren. 437. || xvi^e s. Une meute de chiens, de limiers, des aboieurs, des chiens pour le fauve, d'AUB. *Fæn.* I, 5. Ils chassent seulement avec la arquebuse ou arbalète et l'aboyeur, CARL. IV, 42.

ABRACADABRA (a-bra-ca-da-bra), s. m. Mot auquel on attribuait des vertus magiques. De vos mains grossières, Parmi des poussières, Ecrivez, sorcières : Abracadabra, v. HUGO, *Ball.* 44.

— ÉTYM. Proprement *abrasadabra*, car en grec il s'écrit ΑΒΡΑΚΑΔΑΒΡΑ. On fait venir ce mot de l'hébreu *ab*, père; *ruah*, esprit, et *dabar*, parole. D'après cette étymologie, il désignerait la Trinité. GROTEFEND (*Ersch's und Gruber's Encyclopædie*, 1) le regarde comme composé du mot persan *abrasas*, dénomination mystique de la divinité, et de l'hébreu *dabar*, parole, parole divine.

† **ABRAS** (a-brâ), s. m. Terme d'art. Garniture de fer qui entoure le manche d'un marteau de forge.

— ÉTYM. *A* et *bras*.

† **ABRASION** (a-bra-zion), s. f. Terme de médecine. || 1^e Séparation, par petits fragments, de l'épithélium qui recouvre les membranes muqueuses. || 2^e Action de gratter la surface des os cariés, de la cornée ulcérrée, et celle d'enlever le tartre des dents.

— ÉTYM. *Abrasio*, de *ab*, indiquant séparation, et *radere*, racler (voy. RAS).

ARRAXAS (a-bra-ksas'), s. m. Pierre précieuse sur laquelle étaient gravés des caractères et qu'on portait en amulette.

— ÉTYM. *Abraxas*, mot persan signifiant Dieu (voy. ABRACADABRA).

ABRÉGÉ, ÉE (a-bré-jé, jée), part. passé. Route abrégée. Méthode abrégée d'enseignement. Livre abrégé. Magistrature dont la durée est abrégée. Si mes jours sont abrégés. Ceci est une répétition abrégée de ce qui vous a été amplement recommandé. L'exemple, vous le savez, est la voie abrégée de la persuasion, MASS. *Conférence, Excell. du sacerd.* L'enfer se déchaîne; les temps de paix sont abrégés, MASS. *Orais. fun. Dauph.* C'était là une ample matière à exercer un génie tel que le sien, car le long chemin pouvait être et abrégé et facilité, FONTEN. *Czar Pierre.*

ABRÉGÉ (a-bré-jé), s. m. || 1^e Réduction d'un plus grand ouvrage en un plus petit. C'était un abrégé de toute la loi, BOSS. *Hist.* II, 3. Voulez-vous, disait saint Grégoire, pape, un abrégé de la règle de saint Benoît? considérez sa vie; et voulez-vous, ajoutait le même pontife, un précis de la vie de saint Benoît, considérez

sa règle, BOUD. *Pens.* t. III, p. 403. || 2^e Par analogie, Image en raccourci. Le peuple juif est un abrégé symbolique de la race humaine, CHATEAUB. *Génie*, II, VI, 2. Ce cœur est l'abrégé de tous les mystères, BOSS. *Jean*, 3. La science du salut, science suréminente, l'abrégué de toutes les sciences, BOUD. *Pens.* t. III, p. 229. Ce sacrement incompréhensible, ineffable, l'abrégué de toutes les merveilles du Seigneur, ID. ib. p. 386. || 3^e En abrégé, en peu de paroles. Je ne dis ces choses qu'en abrégé; elles sont assez expliquées ailleurs, BOSS. *Relat.* Elle renferme en abrégé toute la doctrine, ID. *Thér.* 3. La suite de la religion mise en abrégé devant vos yeux, ID. *Hist.* II, 43. Voilà en abrégé les principes de dénoûment pour les passages des Pères, ID. S. *Écrit.* Ce canon contient en abrégé toutes les raisons, ID. *Lett. abb.* 554. C'est faire en abrégé votre panégyrique, MOL. *l'Étourdi*, II, 44. || 4^e En abrégé, par abrégé, par abréviation. Ecrivez ce mot en abrégé. || 5^e Musique. Mécanisme qui dans l'orgue transmet le mouvement des touches du clavier.

— SYN. ABRÉGÉ, SOMMAIRE, ÉPITOMÉ, PRÉCIS, RÉSUMÉ. L'abrégué est un ouvrage, mais la réduction d'un plus grand à un moindre volume. Le sommaire n'est point un ouvrage; il ne fait simplement qu'indiquer en peu de mots les principales choses contenues dans l'ouvrage; on le place ordinairement à la tête de chaque chapitre ou division, pour permettre à l'esprit d'embrasser l'ensemble de ce qui va être détaillé. L'épitomé est, ainsi que l'abrégué, un ouvrage, mais plus succinct: ce mot d'ailleurs est purement grec, et n'est employé que pour le titre de certains ouvrages, GUIZOT. Le précis se distingue par sa rigueur; il signifie un abrégué dans lequel ne se trouve rien de superflu; l'abrégué est court; mais le précis est substantiel. Aussi peut-on dire: j'ai fait l'abrégué et le précis de ce livre. Le résumé est un abrégué, non pas séparé de l'ouvrage, mais mis à la fin en guise de conclusion; c'est, pour la place, l'opposé du sommaire; c'est encore une sorte d'abrégué destiné seulement à rappeler ce qu'on sait, à revoir rapidement ce dont on a besoin de se ressouvenir, LAFAYE.

— ÉTYM. *Abréger*.

† **ABRÉGEMENT** (a-brè-je-man), s. m. Action d'abrégger. L'état de ce qui est abrégué. L'abrégement d'un livre. Ceux qui ont voulu introduire les tables ont été trompés par l'abrégement des paroles, PORT-ROYAL, dans BOUHOURS, *Nouv. Rem.* Mot utile et justifié par un usage constant.

— HIST. XIII^e s. Et aussi ne peut nus [nul] donner abrégement de servitudes de fief, BEAUM. XLV, 25. Quant on est semons por service de tix [tels] fiés, on doit offrir à son seigneur ce qui est duz por le [la] reson de l'abrégement, ID. XXVIII, 7. || XV^e s. Mais, pour l'abrégement de l'œuvre, De point en point [je] le te desceuvre, LA FONT. 923.

— ÉTYM. *Abréger*.

† **ABRÉGÉMENT** (a-brè-jé-man), adv. D'une manière abrégée. Adverbe usité autrefois et qui n'a rien qui l'empêche d'être usité de nouveau, puisqu'il se comprend sans peine.

— HIST. XV^e s. Pour abrégeant guerir ou mourir, Plus ne puis fournir, Se sens ne m'aprent, CH. D'ORL. *Rondeau*. Et le plus abrégeant que faire se peut, le bailli comanda qu'on despechast notre pauvre coquart, L. XI, *Nouv.* 75

— ÉTYM. *Abrégré*, par contraction pour *abrégée*, et *ment* suffixe (voy. MENT).

ABRÉGER (a-bré-jé). L' se prononce è quand il est suivi d'une voyelle muette: j'a-brè-ge), v. a. || 1^e Rendre bref, réduire à une moindre étendue, à une moindre longueur. Abréger le temps. Eclaircir et abréger le discours. Abréger une narration. Voulant abréger son humiliation. C'est un bienfait de Dieu d'avoir abrégé les tentations avec les jours de Madame, BOSS. *Duch. d'Orl.* On croit qu'il expose les troupes: il les ménage en abrégeant le temps des périls par la vigueur des attaques, ID. *L. de Bourbon*. Les plaisirs pris sans modération abrégent plus les jours des hommes que les remèdes ne peuvent les prolonger, FÉN. *Tél. XVII*. Cours par un prompt trépas abréger ton supplice, RAC. *Mithr.* II, 6. Mais aussitôt ma main, à moi seule funeste, D'une infidèle vie abrégera le reste, ID. *Andr.* IV, 4. Je la voyais bientôt, abrégeant son absence, revenir empessée, DUCIS, *Oth.* I, 5. Le cardinal de Richelieu avait abrégé ses jours par les inquiétudes qui le dévorèrent, VOLT. *Mœurs*, 477. || 2^e Faire un abrégué. Cet auteur a abrégé lui-même son livre. || 3^e Faire paraître moins long. La conversation abrége le chemin. || 4^e Faire brève une syllabe. Quelques personnes abrégent l'o dans rôti, et disent roti. || 5^e V. n. Chemin qui abrége. || 6^e Faire court, s'exprimer en peu de mots. En abrégeant. Abrégeons.

J'abrége et je poursuis. Pour abréger, la chose s'exécute, LA FONT. *Rich.* || 7^e S'abréger, v. refl. Devenir plus court. La vie, déjà si courte, s'abrége souvent par les excès de tout genre.

— HIST. XII^e s. Ne ne porreit mis cors soffrir Travail ne peine ne labor; Kar dès or s'abregent mi jor; Molt me vois mais afebleiant, BENOIT, II, 8223. || XIII^e s. Ains voil [je veux] ma parole abregier Por vos oreilles alegier, LA ROSE, 19674. Je ne puis souffrir à abregier le plain service qu'on tient de moi, BEAUM. XXVIII, 7. Saucuns abregé le fief qui est tenu deli, ID. XLV, 25. Se il viaut [veut] son plait abregier, ASS. DE JERUS. I, 237. || XIV^e s. Ils lui dirent qu'il abregeast ses paroles, LE MENAGIER, I, 9. || XV^e s. Temps sans honneur et sans vray jugement, AAGE en tristour, qui abregé la vie, E. DESCHAMPS, *Temps présent*. Elle [m'amie] m'a dit que je boy trop souvent Et que cela m'abregeroit la vie, BASSEL. 34. N'abregeons point nostre vie Par trop nous atedier, ID. 46. On dit que ses ans il [le buveur] abregé, ID. 38. Avancez-vous, prenez votre robe, abregéz-vous [hâtez-vous]; qu'il ne vous trouve ici, car vous seriez mort et moi aussi, LOUIS XI, *Nouv.* 34. Pour abregier [bref], ID. ib. 75. || XVI^e s. Le ciel m'a esté si benin et si favorable que d'abrevier un long martyre, YVER, 592. Il vouloit bien abregier son chemin et passer par lieux bien habités, AMYOT, *Ant.* 52. Notaires, c'est à dire ecrivains qui par notes et lettres abregées figurent toute une sentence, ID. *Caton d'Ut.* 35.

— ÉTYM. Provenc. et espagn. *abreviar*; ital. *abreviare*; bas-lat. *abbreviare*; de *ad*, indiquant la direction de l'action, et *brevis*, bref (voy. BREF).

† **ABREUVAGE** (a-breuv-va-j'), s. m. Action d'abreuver. L'abreuvage des chevaux.

— HIST. XVI^e s. Aux prairies, sur toutes à celles d'abbruvage [qu'on arrose], les fumiers de telle volaille sont de grande utilité, O. DE SERRES, 98.

— ÉTYM. *Abreuver*; provenç. *abeurage*, boisson.

ABREUVÉ, ÉE (a-breuv-vé, vée), part. passé. Au propre et au figuré. Troupeaux abreuves. On renvoie les convives bien abreuves. Terres abreuves. L'Egypte abreuvee par les débordements du Nil. Une plante abreuvee par une eau abondante. Plaie abreuvee d'une humeur malsaine. Abreuvé d'amer-tume. Me nourrissant de fiel, de larmes abreuvee, RAC. *Phèdre*, IV, 6. Sa langue abreuvee de fiel et de vinaigre, BOSS. *Hist.* II, 4. Et le jour me retrouve abreuvé de mes larmes, VOLT. *Œd.* I, 4. Et j'ai sur ces chemins de carnage abreuves.... ID. *Mér.* I, 2.

† **ABREUVEMENT** (a-breuv-ve-man), s. m. Action d'abreuver les animaux domestiques. L'abreuvement exige certaines précautions, par exemple couper l'eau avec du son ou de la farine, ou la faire tiédir, si l'animal est en sueur. On donne l'avoine plutôt après l'abreuvement qu'avant. On risque de causer des ruptures ou la pousse, si l'on fait courir l'animal aussitôt après l'abreuvement.

— HIST. XIII^e s. Cil qui sera fet mesureur de sel paiera por son abreuvement et por son past huit livres, *Livre des Mét.* 356. || XVI^e s. Le prevost a de chascun bouchier, qui est fait nouvel bouchier, de l'abovrement [pourboire] que l'on a accoustumé à faire au commencement, une maille d'or, du CANGE, abreuvgium.

— ÉTYM. *Abreuver*.

ABREUVER (a-breuv-vé), v. a. || 1^e Faire boire des animaux. Rivière où l'on a coutume d'abreuver les bestiaux. Les puits qu'ils avaient creusés pour abreuver leurs troupeaux. On mena abreuver nos chevaux, SÉV. 455. || 2^e Faire boire abondamment quelqu'un. Il abreuva largement la compagnie. On l'abreuvait pour lui faire perdre la raison et s'emparer de lui. Le cruel d'une main semblait m'ouvrir le flanc, et de l'autre à longs traits m'abreuve de mon sang, CRÉB. *Atreé*, II, 2. || 3^e Mouiller, pénétrer d'eau, arroser. La terre est abreuvee. Ces prairies ont besoin d'être abreuves. Le sol est abreuvé d'eau. Les cèdres qu'abreuve la rosée du ciel. Une grande abondance d'humours abreuve cette plaie; il faut la dessécher. || 4^e Fig. Remplir, saturer. Abreuver quelqu'un d'outrages. On abreuve les alliés de dégoûts. Tout le fiel.... Dont un amant fut jamais abreuvé, MALH. V, 27. Tout le fiel dont on vous abreuva, BOUD. *Pens.* t. III, p. 362. On dit aussi, dans un sens opposé, l'abreuver de joie. || 5^e En termes d'art, mettre sur un fond poreux une couche d'huile, d'encollage, de couleur ou de vernis pour en boucher les pores et en rendre la surface unie. || Terme de tonnelier. Abreuver des tonneaux, les emplir d'eau pour s'assurer s'ils ne fuient point. || En termes de marine, abreuver un vaisseau, y faire entrer de l'eau, avant de le lancer, pour voir s'il n'y a pas une voie d'eau. || 6^e S'abreuver, v. refl. Les chevaux s'abreuvent ici. Après s'être abreuvé de vin,

S'abreuver largement. Les puits où vont le soir s'abreuver nos troupeaux, DUCIS, *Abuf.* I, 5. || 7^e Etre humecté. La terre s'abreuve des pluies fécondantes. Le sol de la Grèce devait s'abreuver de sang. La javeline s'abreuve de leur sang. || 8^e Fig. S'abreuver de larmes. Il s'abreua du sang de la république. Néron s'abreua de sang. Il s'abreuve aux sources les plus purées de la science. De son mortel poison tout courut s'abreuver, BOIL. *Sat.* XII.

— HIST. XIII^e s. Chascuns des vins se fit plus digne Par sa bonté, par sa puissance, D'abevrer bien le roi de France, *Bat. des vins, Fabl. de Barb.* 2^e éd. t. II, p. 454. Li prudomme cui estoit cele fontaine, la fit aler por tout son champ pour lou abeuvrer, *L. de just.* 27. Qu'il ne l'abeivre [la bête achetée] ne face abeuvrer la matinée, et après rendre la, se elle ne lui siet, *Ass. de Jér.* I, 213. En un lit tout seul [elle] les coucoito [couchait les deux enfants], Andeux [tous deux] paissot et abevoit, *Fl. et Bl.* 495. Et pour bien faire en ceste poine, Au souverain bien [la sagesse] la [l'âme] ramoine, Dont jonesse la dessevoit, Qui de vanités l'abevoit, *la Rose*, 4558. Et qu'il devra estre abevrés, Dès ains neis qu'il soit sevrés.... ib. 40665. Tous les en aboivre à ses mains, Mès les uns plus, les autres mains [moins], ib. 6849. Je euz fain, vous me saoulastes, Et si euz soif, vous m'abruvastes, J. DE MEUNG, *Tr.* 4418. || XIV^e s. Et si n'ara chascuns, tant qu'il porra durer, Qu'un soel pain de fourment tous les jours à disner, Et un lot d'iawe aussi pour son corpz abuver, *Baud. de Seb.* IX, 568. || XV^e s. Le duc de Bretagne suivit l'opinion du roi de France moult legerement, car il estoit, du temps passé, si abeuvré de l'information de son cousin le duc de Flandre, pour la rebellion de l'Eglise, que son cœur ne s'inclina onques à croire Clement pape, *Froiss.* III, IV, 36. || XVI^e s. Puis en passant au milieu de la plaine, De grans ruisseaux de sang s'abrevera, *MAROT*, IV, 322. Quand les plis de leurs hoquetons furent abbreuvés d'eau, ils les chargerent encore plus, AMYOT, *Timol.* 38. Les Romains sortiz pour aller au fourrage ou pour abreuver leurs chevaux, ID. *Ant.* 50. Chascun en ayant esté abbruyé cent fois [d'un récit], MONT. I, 35. Les premiers discours, de quoi on lui doibt abruger l'entendement.... ID. I, 472. Toutes leurs idoles s'abruvent de sang humain, ID. I, 229. Son esponge estoit abruevée de diverses peintures, ID. I, 254. La sorte d'imagination dont leur maistre des sentences les a abruevez leur a perverti l'entendement, CALV. *Inst.* 4428. Quand on viendroit abreuver la mule sus laquelle montoit sa femme... DES PERR. *Cont.* 92. Encor que tout fust conduit secrètement au possible, si est-ce que chacun en fut abruevé [informé], YVER, 562. Fol est qui se met en enquête; car le plus souvent qui mieux abrueve [ses témoins], mieux preuve, LOYSEL, 770.

— ÉTYM. Wall. *abuver, aborrer*; picard, *abruver*; provenç. *abeurar*; espagn. *abrevar*; ital. *abeverare*; bas-lat. *abeverare, abebrare*; de *ad*, indiquant la direction de l'action, et *bibere*, boire (voy. BOIRE). L'ancien français est *abeuvrer*, sauf de rares exceptions, plus près de l'étymologie; c'est au XVI^e s. que l'r s'est déplacée définitivement et qu'on a dit *abreuve*.

ABREUVOIR (a-breuv-oir), s. m. || 1^e Lieu où l'on mène les bestiaux et les chevaux boire et se baigner. Un abreuvoir qui est un petit canal, SÉV. 543. || 2^e Lieu où les oiseaux vont se désaltérer. Chasser à l'abreuvoir, prendre des oiseaux à l'abreuvoir. || 3^e Terme d'arboriculture. Fusée qui gâte le pied de l'arbre. La blessure [faite par le marteau à un arbre] ne se cicatrice jamais parfaitement, et souvent elle produit un abreuvoir au pied de l'arbre, BUFF. *Exp. sur les végét.* 2^e mém. || 4^e Fig. Abreuvoir à mouches, large balafre. Il lui fit d'un coup de sabre un abreuvoir à mouches. Le ceste est encore taché Du sang et du cerveau séché, Quand Hercule, après mainte touche, Lui fit un abreuvoir à mouche De son ceste... SCARR. *Virg. trav.* V. || 5^e Intervalle que les maçons laissent entre les pierres pour y faire entrer du mortier. || 6^e Proverbe. Un cheval va bien tout seul à l'abreuvoir, se dit de ceux qui se lèvent de table pour aller eux-mêmes au buffet et se servir.

— HIST. XIV^e s. Gillot tenant en sa main un abreuvoir ou abreuvoir où ils buvoient, plein de vin, du CANGE, *abevrarium*. || XV^e s. Disant le suppliant qu'il lui rueroit [jetterait] ung abeuverouer ou verre à la teste, ID. ib. || XVI^e s. Cependant ceste eau servoit d'abreuvoir pour le bestail, CALV. *Inst.* 4405. Un abreuvoir à mousches, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Abreuve*; provenç. *abeurador*; espagn. *abrevador*; ital. *abbeveratojo*.

ABRÉVIAUTEUR (a-bré-vi-a-teur), s. m. || 1^e Auteur

qui abrège l'ouvrage d'un autre. Eusèbe, son abréviauteur [de Moïse], qui entasse tant de fables, VOLT. *Dial.* 24, 47. [Pour le plan de l'ancienne Carthage] nous sommes réduits aux abréviateurs latins, tels que Florus et Velleius Paterculus, CHATEAUB. *Itin.* III, 471. || 2^e Se dit à Rome des officiers du parquet qui dressent les minutes et les bréviatures des lettres apostoliques.

— ÉTYM. Voy. ABRÉVIAUTION.

† ABRÉVIATIF, IVE (a-bré-vi-a-tif, ti-v'), adj. Qui abrège, qui indique une abréviation. Signes abréviatifs.

— ÉTYM. Abréviation.

ABRÉVIAUTION (a-bré-vi-a-sion), s. f. Retranchement de lettres, ou emploi de signes pour écrire plus vite ou pour tenir moins de place. Mr, Mme, sont des abréviations pour Monsieur, Madame. Des imprimeries dont il a changé les anciens caractères trop barbares et presque indéchiffrables à cause des fréquentes abréviations, FONTEN. *Czar Pierre*.

— HIST. XVI^e s. Il leur avoit enseigné à faire certaines notes et abbreviations, qui en peu de traits valoient et representoient beaucoup de lettres, AMYOT, *Caton d'Ut.* 35. Syncopes, abréviation et remission d'haleine, PARÉ, VIII, 23.

— ÉTYM. *Abbreviatio*, de *abbreviare*, qui, dans l'ancien français, a donné *abréger* (voy. ce mot), et non *abrévier*, qui serait du XVI^e s.

† ABRÉVIATIVEMENT (a-bré-vi-a-ti-ve-man), adv. Par abréviation.

— ÉTYM. *Abréviative* au féminin et *ment* (voy. MENT).

ABRI (a-bri), s.m. || 1^e Ce qui protège contre.... Abri contre la pluie. Sous un abri sûr. Le mauvais temps les force de chercher un abri. La côte offrait un abri au vaisseau. Cette rade est un abri. La montagne sert d'abri contre le vent du nord. S'il est, aux bords déserts du torrent ignoré, Quelque rustique abri de verdure entouré.... LAMART. *Médit.* xx. L'arbre sacré [de la liberté] sur ce concours immense Forme un abri de rameaux toujours verts, BÉRANG. *Lafay.* || 2^e Fig. Ce qui préserve. Abri contre le malheur. L'accusé trouva un abri dans sa dignité. Sous l'abri d'un grand nom sûr de l'impunité, À d'horribles excès leur orgueil s'est porté, G. DELAV. *V. Sicil.* II, 2. || 3^e À l'abri, loc. adv. Se tenir à l'abri dans sa maison. Dans une rade où ils se trouvèrent à l'abri, FÉN. *Tél.* IX. Vous ne pouvez qu'aux dépens de sa tête. Mettre à l'abri la vôtre, CORN. *Mort de P.* I, 4. Il fallut se mettre à l'abri, LA FONT. *Fiancée*. || 4^e À l'abri de, loc. prépositive. En sûreté contre. Être à l'abri du froid. Afin que les défenseurs fussent à l'abri des balles. Être à l'abri de l'injure. Personne n'est à l'abri du mal. A l'abri des railleries. Le port est à l'abri de tous les vents. Rien ne met à l'abri de cet ordre fatal, RAC. *Esth.* I, 3. Les montagnes mettent cette côte à l'abri des vents, FÉN. *Tél.* III. J'essuyai les mépris qu'à l'abri du danger L'orgueilleux citoyen prodigue à l'étranger, VOLT. *Orph.* II, 6. || 5^e À l'abri de, En sûreté sous. Mouiller à l'abri d'une terre. À l'abri d'une cabane, nous laissâmes passer l'orage. Il se mit à l'abri du fleuve. À l'abri de son déguisement, il parcourait les campagnes. Ils ont des amis qu'ils vous mettront en tête, et, à l'abri de ces protecteurs, ils sont en état de repousser tous vos coups et de résister à tous vos efforts, BOURD. *Pens.* t. II, p. 264. Et vous et vos enfants, vos amis, votre époux, A l'abri du sénat aurez un sort plus doux, MAIRET, *Mort d'Asd.* IV, 4. À l'abri de ce trône attendez mon retour, RAC. *Esth.* II, 8. Encor si vous naissiez à l'abri du feuillage Dont je couvre le voisinage, LA FONT. *Fab.* I, 22. Un galant de qui tout le métier Est de courir le jour de quartier en quartier, Et d'aller à l'abri d'une perruque blonde De ses froides douceurs fatiguer tout le monde, BOIL. *Sat.* IV. || 6^e Proverbe. L'homme sans abri est un oiseau sans nid.

— HIST. XII^e s. E quant vint tempête et pluie, en cel encloistre [clos] pur [pour] abri avoir entrerent, ROIS, 254. || XV^e s. A l'abri des coups, MONT. I, 25. Ceux que Dieu a mis à l'abri des nécessités, ID. IV, 97.

— ÉTYM. Bourguign. *averi, aibri; wall. à l'abri*, exposé : èse à l'abri del plaive, être exposé à la pluie; bas-lat. *abrica, abriga*; provenc. *abric*; catal. *abrig*; espagn. et port. *abrijo*; du latin *apricus*, exposé au soleil. La concordance est complète pour la forme ; *apricus* ayant l'accent sur la seconde syllabe, l'accent est resté dans les langues romanes sur cette même syllabe ; ce qui est la règle de la dérivation. La signification seule fait difficulté. Mais les langues romanes ont pris *se mettre à l'abri* pour se mettre à couvert, parce que les choses exposées

au soleil sont en quelque sorte à couvert du froid et du mauvais temps. D'ailleurs la signification d'exposé au grand air se trouve dans le wallon, comme on voit. Les langues germaniques ont *aber*, exposé au soleil, anc. haut allem. *apon*, serein, qui paraissent avoir de la parenté avec le mot latin. Diez n'accepte pas cette étymologie, y objectant que l'italien n'a pas ce mot qu'il aurait s'il venait d'*apricus*, et que le sens ne peut pas passer de exposé au soleil, au sens de à couvert. En conséquence il propose l'allemand *bergen*, au présent *birg*, cacher, mettre en sûreté; d'où, par une métathèse de l'r, et avec la préposition romane *à*, on a *abric*. Malgré ces objections, l'étymologie latine me paraît la plus vraisemblable.

ABRICOT (a-bri-ko; le t ne se lie pas; au pluriel, a-bri-kô ou a-bri-ko; la prononciation varie, les uns gardant au pluriel la prononciation du singulier où l'o est bref ou ouvert, les autres allongeant l'o, suivant la règle qui est que l's du pluriel rend la voyelle longue ou fermée), s. m. Fruit de l'abricotier. L'abricot est un fruit à noyau, qui a beaucoup de saveur et de parfum. Abricot-pêche, abricot dont la grosseur se rapproche de celle de la pêche. Abricot plein vent, abricot venu sur un arbre en plein vent. L'abricot plein vent est meilleur que l'abricot d'espalier.

— REM. Ne dites pas comme l'Académie : Abricot en espalier. L'arbre est en espalier; le fruit est d'espalier.

— HIST. XVI^e s. Ne pouvans sortir par la porte, elles sont contraintes de se jeter par la fenestre, pour aller dans quelque délicieux jardin manger des abricots, LANOUE, 140.

— ÉTYM. Ital. *alberocca, albicocca*; espagn. *albaricoque*; portug. *albricoque*. Ce mot français vient de l'espagnol, l'espagnol vient de l'arabe *birhouk*, et, avec l'article, *al birhouk*; l'arabe vient du bas-grec πρακόχιον, πρεξόχιον; le bas-grec vient du latin *præcoquum*, nom donné à l'abricot à cause de sa précocité; enfin *præcoquus* n'est pas autre chose qu'une forme de *præcox* (voy. PRÉCOCE). Abricot est, comme on voit, un singulier exemple de la propagation et de l'altération des mots; c'est par l'intermédiaire de l'arabe qu'un mot latin est revenu dans les langues romanes.

† ABRICOTÉ (a-bri-ko-té), s. m. Terme de confiseur. Bonbon fait d'un morceau d'abricot entouré de sucre.

— ÉTYM. Abricot.

ABRICOTIER (a-bri-ko-tié), s. m. Arbre de la famille des rosacées. Le nom scientifique de l'abricotier est *prunus armeniaca*.

— HIST. XVI^e s. Nous voyons du noyau d'abricot venir un abricotier et non le pommier, parce que nature garde toujours son genre et espèce, PARÉ, XIX, 20.

— ÉTYM. Abricot.

† ABRIER, v. a. Terme de marine. Intercepter en parlant du vent.

— ÉTYM. Voy. ABRITER.

ABRITÉ, ÈE (a-bri-té, tée), part. passé. Vignes abritées du vent. Ils étaient abrités par les retranchements. Navire abrité dans le port. Si notre accueil le touche, Si, par nous abrité, il [l'exilé] s'endort sur la couche De l'hospitalité.... BÉRANGER, EXILÉ.

ABRITER (a-bri-té). || 1^e v. a. Mettre à l'abri. Abriter les arbres à fruit. Ce mur abrite le plant de salade. Un rocher élevé abrite les navires contre le vent du large. Pourtant je m'étais dit : Abritons mon navire; Ne livrons plus ma voile au vent qui la déchire, V. HUGO, *Odes*, III, 4. Je ne viens pas traîner dans vos riants asiles Les regrets du passé, les songes du futur : J'y viens vivre, et, couché sous vos berceaux fertiles, Abriter mon repos obscur, LAMART. *Nouvelles médit.* xv. || 2^e S'abriter, v. réfl. Il pleut; venez vous abriter ici. Le petit oiseau s'abrite sous les ailes de sa mère. Il s'abritait sous le nom d'un homme puissant.

— HIST. XIII^e s. Si ot [vieillesse] d'une chape forrée Moult bien, si cum je me recors, Abrié et vestu son cors, *la Rose*, 400. || XIV^e s. La très précieuse couronne Que Jesus-Christ eut en sa teste, Si com Juïs l'en abrierent, GUIART, dans DU CANGE, *abrica*. || XV^e s. Comme monnoye descriée, Loyauté je voi abrié Dessoubz le pavillon de honte, CH. D'ORLÉANS, *Rondeau*. || XVI^e s. Tout cela mis en ruines; et de sept casemattes, les unes abriées de ruines ou aveuglées, D'AUB. *Hist.* II, 46. Dès le soir les assiégés, sans beaucoup de peine, abrirent le rouage [les affûts] de fascines gouillardonnées, ID. ib. III, 179. De rejeter ma robbe sur son lict, en maniere qu'elle les abriast tous deux, MONT. I, 96.

— ÉTYM. *abri*; picard et norm. *abrier*; Berry, *abrier*, *abrisser*; provenç. *abriar*, *abricar*; espagn. *abrigar*.

† ABRIVENT (a-bri-van), s. m. || 1^e Petite hutte de bivouac pour une garde, pour un poste. || 2^e Paillasson servant à protéger contre le vent.

— ÉTYM. *Abri* et *vent*.

ABROGATION (a-bro-ga-sion), s. f. Action d'abroger. L'abrogation d'une loi, d'une coutume, d'une cérémonie.

— HIST. XVI^e s. Et de fait, saint Paul démontre bien clairement une telle abrogation de la loi, CALV. Inst. 267.

— ÉTYM. *Abrogatio*, de *ab*, indiquant retranchement, et *rogare*, demander et aussi porter une loi (voy. ROGATION).

ABROGÉ, ÈE (a-bro-jé, jée), part. passé. Lois abrogées.

† ABROGEABLE (a-bro-ja-bl'), adj. Qui peut être abrogé. Ces lois sont abrogables.

ABROGER (a-bro-jé; on intercale un *e* devant *a* ou *o*: il abrogea, nous abrogeons). || 1^e v. a. Mettre hors d'usage. Abroger une loi, une ordonnance. Le sénatus-consulte fut abrogé. || 2^e S'abroger, v. réfl. Être abrogé. Cette coutume s'est abrogée d'elle-même par désuétude, Acad.

— HIST. XVI^e s. Ils disent que la loi est abrogée et cassée aux fidèles, CALV. Inst. 267. Il fit publiquement décerner la guerre contre Cléopâtre et abroger la puissance et l'empire d'Antonius, ANYOT, Ant. 77.

— ÉTYM. *Abrogare* (voy. ABROGATION).

ABROUTI, IE (a-brou-ti, tie), adj. Terme d'eaux et forêts. Le bois est abrouti quand les premières pousses ont été mangées par le bétail et sont malvenues.

— ÉTYM. À et brou. † ABROUTISSEMENT (a-brou-ti-se-man), s. m. Terme d'eaux et forêts. État d'un bois qui a été brouté par les bestiaux ou le gibier. L'abrouissement finit par faire périr les arbres. Ces arbres, souvent gâtés par l'abrouissement du bétail, ne s'élèvent pas, BUFF. Exp. sur les végét. 2^e série.

— ÉTYM. *Abrouti*.

ABRUPT, TE (a-bru-pt, pt'), adj. || 1^e Qui est en pente rapide et comme rompu. Montagnes abruptes. La pente abrupte diffère de la pente roide, en ce que celle-là ne permet pas une ligne droite et que l'autre la permet. || 2^e Fig. Style abrupt, style coupé.

— ÉTYM. Voy. ABRUPTO.

† ABRUPTEMENT (a-bru-pté-man), adv. D'une façon abrupte. La côte se présentait abruptement. Phrase coupée abruptement.

— HIST. XVI^e s. J'ai quasi oublié un autre défaut bien usité et de très mauvaise grâce; c'est quand la sentence est trop abruptement coupée, DU BELLAY, I, 33, recto.

— ÉTYM. *Abrupte* au féminin, et *ment* (voy. MENT).

ABRUPTO (EX) (è-ksa-bru-ptō), loc. adv. Brusquement, sans préambule. Parler ex abrupto. Exorde ex abrupto, exorde vif et sans précaution oratoire.

— ÉTYM. *Ex*, de, et *abruptus*, abrupt, de *ab*, indiquant séparation, et *ruptus*, rompu (voy. ROMPRE).

ABRUTI, IE (a-brou-ti, tie), part. passé. Homme abruti. Nations abruties par l'ignorance et la misère. Enfant abruti par les mauvais traitements. Claude était comme abruti, DIDER. *Essai sur Cl. Eh!* le peuple romain, dès longtemps abruti, De sa grandeur première a perdu la mémoire, LEGOUVÉ, Ep. et Néron, I, 3. Le genre humain abruti ne pouvait plus s'élever aux choses intellectuelles, BOSS. Hist. II, 466.

ABRUTIR (a-bru-tir), v. a. || 1^e Rendre brute. Il finit par abrutir un esprit peu ouvert. Vous l'abrutiriez par cette méthode, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Il éteint et abrutit sa raison, MASS. Bonh. || 2^e S'abrutir, v. réfl. Devenir brute. Il s'est abruti par le vin. Excès où l'on s'abrutit dans les sens, où l'on éteint toutes les lumières de sagesse, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 268. A mesure qu'il s'est abruti [l'homme corrompu], il a tâché de se persuader que l'homme était semblable à la bête, MASS. Car. *Vérité d'un avenir*.

— HIST. XVI^e s. Ces collèges où on les envoyait abrutissent ainsi, MONT. I, 481. Il confesse que la prospérité a hebdé et abruti tous ses sens, CALV. Inst. 550. Elle abestit et abrutit toute la sagesse, resolution, prudence, et toute operation de l'ame, CHARRON, *Sagesse*, I, 23.

— ÉTYM. À et brute.

ABRUTISSANT, ANTE (a-bru-ti-san, sant'), adj.

Les plaisirs abrutissants de la table, MASS. *Avent, J. de Noël*.

— ÉTYM. *Abrutir*.

ABRUTISSEMENT (a-bru-ti-se-man), s. m. Action d'abrutir. État d'une personne abrutie. Cet homme d'un esprit distingué a été jeté par le vin dans l'abrutissement. Les abrutissements sont de causes diverses, par exemple la misère, les mauvais traitements, les excès.

— ÉTYM. *Abrutir*.

† ABRUTISSEUR (a-bru-ti-seur), s. m. Qui abrutit. Je voudrais bien que les Turcs fussent chassés du pays des Pétridiens et des Platon; il est vrai qu'ils ne sont pas persécuteurs, mais ils sont abrutisseurs; Dieu nous défasse des uns et des autres, VOLT. dans LAVEAUX.

— ÉTYM. *Abrutir*.

ABSCISSE (a-bsi-s', ou, suivant la prononciation réelle, a-psi-s'), s. f. Terme de géométrie. L'une des coordonnées (l'autre s'appelle ordonnée) par lesquelles on définit la position d'une ligne ou d'une courbe plane. Axe des abscisses, axe des ordonnées, droites indéfinies qui se coupent, et de l'intersection desquelles se mesurent les abscisses et les ordonnées. L'abscisse est horizontale.

— ÉTYM. *Abscissus*, coupé, de *ab*, indiquant séparation, et *scindere*, couper, scinder (voy. ce mot).

ABSENCE (a-bsan-s', ou, suivant la prononciation réelle, a-psan-s'), s. f. || 1^e Non-présence. Pendant mon absence. Faire de longues absences.

Vous me pardonnerez mon absence. L'absence du maître est préjudiciable. Son absence de la cour fut remarquée. Votre absence de ces lieux est un malheur. Pourvu que vous ayez ce courage, notre absence ne vous nuira point, FÉN. *Tél.* xxiii. Ce héros intrépide Consolait les mortels de l'absence d'Alcide, RAC. *Phèd.* I, 4. Toute votre vie est une absence continue de vous-même, MASS. *Conf.* || 2^e Absence se prend absolument. Les regrets de l'absence. L'absence affaiblit les affections comme les haines. Mais enfin je la quitterai, quoique je saché que l'absence peut me la faire perdre, FÉN. *Tél.* xxii. L'absence est aussi bien un remède à la haine Qu'un appareil contre l'amour, LA FONT. *Fab.* x, 42. L'absence aux vrais amants est encor plus funeste, CORN. *OEdip.* I, 4. || 3^e Manque. L'absence des défauts dans un livre ne compense pas l'absence des qualités. Ce philosophe pensait que l'absence de la douleur était le but de sa vie, FÉN. *Phil. Épic.* || 4^e Fig. Absence d'esprit, et absolument absence, distraction, perte de connaissance. Il est sujet à des absences d'esprit. Il est fort distrait; il a des absences singulières. Ce sont là des surprises et des absences d'un moment, MASS. *Pent.* Les médecins trouvèrent le pouls si mauvais qu'ils ne balancèrent pas à proposer au roi, qui revenait cependant de son absence, de ne pas différer à recevoir les sacrements, ST-SIMON, 405, 41.

Quand une personne est un peu interdite, c'est ce qu'on fait passer pour des absences d'esprit; ce terme est fort en usage, MARG. BUFFET, *Observ.* p. 43, en 1668. || 5^e En termes de droit, absence d'une personne dont on n'a point reçu de nouvelles depuis une certaine époque, et dont la résidence actuelle n'est pas connue; et encore, défaut de présence à une assignation. || 6^e EN L'ABSENCE DE, loc. adv. En l'absence du maître, en l'absence du soleil. En mon absence. Elire des tribuns en leur absence.

— HIST. XIV^e s. Un homme est dit attroupé [modéré], en ce qu'il n'a pas de tristesse de l'absence des choses de lettables, ORESME, *Eth.* 96.

— ÉTYM. *Absentia*; provenç. *absensa*, *absencia*; espagn. *ausencia*; ital. *absenzia*, *assenza* (voy. ABSENT).

ABSENT, ENTE (a-bsan, san-t', ou, suivant la prononciation réelle, a-psan), adj. || 1^e Qui n'est pas présent. Être absent. Absent par congé. Vous avez été longtemps absent. C'est donc ainsi qu'absent vous m'avez obéi, MOL. *Éc. des f.* II, 2. Absent comme présent, il voyait le fond des cœurs, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 381. Faut-il l'exhorter beaucoup et le solliciter de penser à la personne dont il est épris? que dis-je, peut-il même n'y penser pas et l'oublier? Tout absent qu'elle est, il ne la perd, en quelque manière, jamais de vue, et elle lui est toujours présente, ID. t. II, p. 52. Présente, je vous suis; absente, je vous trouve, RAC. *Ph.* II, 2.

|| 2^e Avec *de* et un nom de lieu. Absent de Paris. Il est depuis longtemps absent de chez lui. Absente de la cour, je n'ai pas dû penser, Seigneur, qu'en l'art de feindre il fallût m'exercer, RAC. *Brit.* II, 3. De ce même rivage absent depuis un mois, ID. *Iph.* II, 4. || 3^e Avec *de* et un nom de personne. Quand

j'ai été absent de Camille, je veux lui rendre compte de ce que j'ai pu voir, MONTESQ. *Temple de Gnide*, 5. Être absent de quelqu'un, VOIT. II, 468. Tant de jours ennuyeux, Que je m'en vais passer absent de vos beaux yeux, MONTREUIL, II, 71. Et qu'un rival absent de vos divins appas, MOL. *D. Garcie*, I, 3. Absent de vous, je vous vois, vous entendez, FONTEN. x, 468. || 4^e En parlant des choses. Les choses absentes sortent de la mémoire. La fausseté des plaisirs présents et l'ignorance des plaisirs absents. || 5^e Distrait, inattentif. Son esprit est parfois absent. || 6^e Subst. Souvenez-vous d'un absent. Défendre les absents. Mesdames, ne parlez pas mal d'une absente, des absentes. Et ce vieux droit d'aînesse est souvent si puissant Que, pour remplir un trône, il rappelle un absent, cor. NIC. IV, 3. || 7^e En termes de droit, se dit des personnes absentes dont on n'a point reçu de nouvelles depuis un certain temps et dont on ne connaît pas la résidence actuelle. || 8^e Proverbe. Les absents ont tort, on néglige les intérêts des personnes absentes. || Absent ne se met qu'après son substantif.

— HIST. XIV^e s. Ils n' estoient pas absens pour creinte, BERCHEURE, f. 36. || XV^e s. Nul heur, nul bien ne me contente, Absent de ma divinité, FRANCÇOIS I.

— ÉTYM. Provenç. *absens*; catal. *absent*; espagn. *ausente*; ital. *assente*; de *absens*, de *abs*, indiquant éloignement, et de *ens*, étant, participe inusité du verbe *sum*, je suis (voy. ESSENCE).

† ABSENTEISME (a-bsan-té-i-sm', ou, suivant la prononciation réelle, a-psan-té-i-sm'), s. m. L'habitude de grands propriétaires anglais et irlandais de ne pas résider sur leurs terres, dans leur pays, et d'aller dépenser ailleurs leurs revenus. On compait l'absentéisme parmi les maux de l'Irlande.

— ÉTYM. Angl., *absenteism*, *d'absentée*, celui qui s'absente de son pays ou de son emploi, de *absenter* (voy. ce mot).

ABSENTER (S') (a-bsan-té, ou, suivant la prononciation réelle, a-psan-té), v. réfl. Se rendre absent. Je m'absenterai durant trois mois. Ne vous absentez pas dans la soirée, j'irai vous voir. Si vous devez vous absenter. S'absenter de l'armée, d'un repas. LOC. vic. J'ai absenté, dites: Je me suis absenté.

— HIST. XIV^e s. Le suppliant s'est absenté du pays, DU CANGE, *absentandus*. || XV^e s. Le duc d'Anjou, frère de Charles V, en fut absenté, FROISS. II, II, 70. Quoique le roi de France l'absentast au lit de mort et l'eloignast des besognes de France, le duc d'Anjou ne s'en absentâ ni esloigna pas trop, ID. II, II, 70. || XVI^e s. Quoy que ce soit, cestui Celer s'absenta de Rome et se retira au pays de la Thoscane, ANYOT, *Rom.* 45. Ains que plus tost il s'absentast pour un temps, afin qu'il fust une autre fois cause de preserver son pays, ID. C. *d'Utique*, 46. Lors on envoys ces nouveaux mariez veoir leur oncle, pour les absenter de leurs femmes, quoique souvent ilz n'ayent ne oncle ne tante, RAB. *Pant.* III, 4. Il s'estoys absenté de toutes compagnies et vivoit en son privé, ID. *Pant.* IV, *Prol.* Absentez-vous pour ung peu, si vous me voulés croire, PALSGR. p. 445.

— ÉTYM. *Absentare*, éloigner, de *absens*, absent. Absenter dans l'ancien français était actif et signifiait éloigner. A Genève on dit *absenter*, v. n. au lieu de *s'absenter*.

ABSIDE (a-bsi-d'), ou, suivant la prononciation réelle, a-psi-d'), s. f. Terme d'architecture. || 1^e Le sanctuaire d'une église, cette partie du chœur où le clergé se rangeait autrefois en cercle à droite et à gauche de l'évêque, Acad. Les prêtres remplierent le demi-cercle de l'abside, CHATEAUB. MART. II, 47. || 2^e Les architectes nomment abside la partie d'une église située derrière le maître autel, où les trois nefs sont ordinairement rompus pour faire place à une seule coupole. || 3^e Châsse où l'on mettait les reliques des saints.

— ÉTYM. *Absida* ou *absis*, du grec ἀψίς ou ἀψίδη, signifiant la jante d'une roue et l'arceau d'une voûte; il vient de ἀπτεῖν, qui veut dire toucher, joindre, unir (voy. APTE).

ABSINTHE (a-bsin-t'), ou, suivant la prononciation réelle, a-psin-t'), s. f. || 1^e Plante aromatique et très-amère. L'absinthe se nomme aussi aluine; le nom scientifique est *artemisia absinthium*. || 2^e Espèce de liqueur faite avec l'absinthe. Prendre un verre d'absinthe. || 3^e Fig. Amerturne. Quand tu la vois si dignement Adoucir toutes nos absinthes, MALH. III, 3. La vie est cruellement mêlée d'absinthe, SÉV. 420. Il vaut mieux ne se nourrir que d'un pain d'absinthe et d'amertume, MASS. *Dégotis*. Si votre langue n'est pas toujours trempée dans l'absinthe, ID. *Pardon*. Dieux! de-

puis que l'amour me tient à la torture, Il verse dans mon sein l'absinthe toute pure, TRISTAN L'HERMITE, *Panthée*, v, 4.

— REM. Le genre de ce mot est resté quelque temps indécis; et Malherbe se servait indifféremment du masculin ou du féminin: Tout le fiel et tout l'absinthe Dont un amant fut jamais abreuvié, v, 27. Aujourd'hui absinthe est toujours féminin.

— HIST. xv^e s. De plant enraciné et de semence s'édifie l'alune ou absinthe appelé fort, o. DE SERRES, 565. Absinthe romain ou pontique, marin et vulgaire, est dict aussi alune pour sa grande amertume, comme celle de l'aloës; aussi fort, c'est-à-dire fort amer; sa graine tue les vers, ID. 645.

— ÉTYM. Provenc. *absinti*, *absens*, *eyssens*; espagn. *ajenjo*; ital. *assenzio*; de *absinthium*, de *ἀψίνθιον*.

ABSOLU, UE (ab-so-lu, lu-e, ou, suivant la prononciation réelle, ap-so-lu), *adj.* || 1^o Qui n'est lié, borné, retenu par rien. Une impossibilité absolue. Il y a peu de vérités absolues. Domination absolue. Je veux être maître absolu, MOL. *Préc.* 5. Et vous quittez ainsi la puissance absolue, RAC. *Théb.* I, 4. De l'absolu pouvoir vous ignorez l'ivresse, ID. *Ath.* IV, 3. Ce Dieu maître absolu de la terre et des cieux, ID. *Esth.* III, 4. Les femmes ont un empire absolu sur les hommes, PASC. *éd. Cousin*. Avais-tu résolu d'opprimer ta patrie, D'abandonner ton père au pouvoir absolu? VOLT. *Brutus*, v, 7. Il me semble surtout incessamment le voir Déposer en nos mains son absolu pouvoir, CORN. *Cinna*, III, 2. Rome l'ordonne ainsi de puissance absolue, MAIRET, M. d'Asdr. II, 4. Ô Romains! ô vengeance! ô pouvoir absolu! ô rigoureux combat d'un cœur irrésolu! CORN. *Cinna*, IV, 2. Ce domaine absolu qui soumet à votre empire tous les êtres créés, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 422. Dans l'absolue et affreuse incertitude où je suis, si vous m'avez pardonné, ID. ib. p. 79. || 2^o Sens absolu. Vous prenez ce que je dis dans un sens trop absolu. || 3^o En termes de grammaire et de logique, absolu se dit par opposition à relatif. Homme est un terme absolu, père est un terme relatif. || 4^o En termes de grammaire latine et grecque, ablatif absolu, génitif absolu, ablatif, génitif qui n'est régi par aucun mot exprimé. || 5^o Qui a pouvoir, autorité sans restriction. Un roi absolu. Les derniers règnes où l'on voit non-seulement les rois majeurs, mais encore les pupilles et les reines mêmes si absolues et si redoutées, BOSS. *R. d'Angl.* Une créance si absolue que pour cela je dois démentir tous mes sens, imposer silence à ma raison, lui faire violence, et la tenir assujettie sous le joug, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 485. Un pouvoir fondé sur une mission divine et absolue ne se peut ni restreindre, ni circonscrire, MIRAB. *Collection*, t. IV, p. 341. Les autres enfants lui défèrent [à un autre enfant], et il se forme alors un gouvernement absolu, qui ne roule que sur le plaisir, LA BRUY. 41. Il craignait d'avoir un rival qui, tout éloigné qu'il eût été, eût pu l'empêcher d'être heureux, même dans un pays où il était absolu, SCARR. *Rom.* II, 44. Je veux croire.... Que mes yeux sur votre âme étaient plus absous, RAC. *Andr.* III, 2. Et dans ce même trône où vous m'avez voulu, Sur moi comme sur tous je dois être absolu, CORN. *Perth.* I, 4. Mais je sais que sur lui vous êtes absoule, ID. *Attila*, IV, 5. Oui sur tous mes désirs je me rends absolu, ID. *Sert.* IV, 3. Mais songez que les rois veulent être absous, ID. *Cid*, II, 4. L'empereur, libre alors de craintes et de soins, étant plus absolu, nous écouterait moins, ID. *Andron.* I, 3. Ô vue! ô sur mon cœur regards trop absous, ID. *Agés.* V, 3. || 6^o Pouvoir absolu se dit en politique du pouvoir royal, quand il n'est pas limité par une constitution, et que le prince peut faire des lois, en abroger, et lever des impôts sans consulter les représentants de la nation. || 7^o Qui commande, qui veut être obéi. Il a un caractère absolu. Absolu dans sa famille. Une mère absolu. Vous le prenez là d'un ton bien absolu, MOL. *F. sav.* V, 3. C'est elle qui gouverne, et d'un ton absolu Elle dicte pour loi ce qu'elle a résolu, ID. ib. I, 3. Antiope pleura, ne voulant point y aller; mais il fallut exécuter l'ordre absolu de son père, FÉN. *Tél.* XXIII. Gens humbles et souples jusqu'à la bassesse devant les puissances qui sont sur leur tête; mais absous et fiers jusqu'à l'insolence envers ceux qu'ils ont sous leur domination, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 223. || 8^o En termes de chimie, pur, sans mélange. Alcool absolu, alcool sans eau. || 9^o Le jeudi absolu se disait autrefois pour le jeudi saint. || 10^o En termes de métaphysique, qui n'est pas relatif, qui n'a rien de contingent. Les idées absous sont celles qui, d'après la métaphysique, ne viennent pas de l'expérience. || 11^o S. m. En

termes de métaphysique, l'absolu, ce qui existe indépendamment de toute condition. La recherche de l'absolu. L'absolu est la base des philosophies qui ne prennent pas pour point de départ l'expérience. L'absolu, de quelque genre qu'il soit, n'est ni du ressort de la nature ni de celui du genre humain, BUFF. *Homme, Arithm. morale*. L'absolu, s'il existe, n'est pas du ressort de nos connaissances; nous ne jugeons et nous ne pouvons juger des choses que par les rapports qu'elles ont entre elles, ID. *Animaux carnassiers*. || En prose, absolu ne se met guère qu'après son substantif.

— SYN. ABSOLU, IMPÉRIEUX. Un homme impérieux commande avec empire; un homme absolu veut être obéi avec exactitude. L'un peut n'exiger que de la déférence; l'autre veut de la soumission. On est impérieux par le ton, le langage; on peut être absolu en conservant de la douceur dans les formes. Un monarque impérieux est celui qui commande avec hauteur à ceux qui l'entourent; un monarque absolu est celui qui règne en maître sur ses sujets. On peut être impérieux et faible: sans fermeté on n'est pas absolu. On n'est impérieux que par moments: un caractère absolu se fait sentir sans interruption, GUIZOT.

— HIST. XII^e s. Jamais n'ert [ne sera] tel en France l'asolute [la parfaite], Ch. de Rol. 168. || XIII^e s. Sire, fait-il, si [je] sui venus; Confès [je] veuil estre et absolus [absous], Lai du désiré. Il me demanda si je lavoie les piés aux poures le jeudi absolu [saint], et je lui respondi que nenil, JOINV. 293. Comment querrez à Dieu merci, Se la mors en vos liz vous tue? Vous veeiz la terre absolue [sainte], Qui à vos tenz nous ert tolue, Dont j'ai le cuer triste et marri, RUTEB. 64. || XV^e s. Et pourtant le dit duc, très grievement au cœur courroucé, crut son conseil, lequel fit faire reponse absolut aux francis, MONSTR. II, 99. [Un roi] Qui a subgiez, commandement et loy, Et qui moult puet de biens et de mauvais faire Par son pouvoir absolu, volontaire, E. DESCHAMPS, Ce qui est nécess. aux rois. Monseigneur le curé ne fut pas trop joyeux de cette réponse absolue [nette, tranchée], LOUIS XI, Nouv. 49. || XVI^e s. Or, quand je n'auroy, comme j'ai, ceste juste reponse absolute et universelle, qui..., MARTIN DU BELLAY, 493. Absolu et parfaict tant en vertus comme en tout scavoir liberal, RAB. *Pant.* II, 8. Un sermon que fit pere Ange à Paris le jeudi absolu, D'AUB. *Fœn.* IV, 8. Reconnoyssant que l'absolu pouvoir que je vous [à son frère Henri IV] ai donné sur mes volontés ne vous peut faire changer.... Lett. de Catherine de Nav. *Bibl. des Chartes*, 4^e série, t. III, p. 146.

— ÉTYM. *Absolutus*, de *absolvere*, délier et par suite absoudre (voy. ABSOUDRE); provenç. *absolut*; espagn. *absoluto*; ital. *assoluto*.

ABSOLUMENT (a-bso-lu-man, ou, suivant la prononciation réelle, ap-so-lu-man), *adv.* || 1^o D'une manière absolue, complètement, tout à fait. Je ne suis pas absolument décidé à.... Ignorer absolument. Il n'y avait absolument personne. Il n'y avait absolument que deux chemins. On n'y voyait absolument aucun arbre.... Dont on avait perdu la mémoire, tant elle était absolument passée, PASC. *Prov.* 3. Entre être délicat et ne l'être pas du tout, il faut demeurer d'accord que, quand on souhaite d'être délicat, on n'est pas loin de l'être absolument, PASC. *édit. Cousin*. La nécessité de la restitution est un principe universellement reçu, nul ne l'ignore; mais la pratique de la restitution est une chose presque absolument inconnue, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 150. Encore, mon Dieu, ce que j'ose vous demander, ce n'est point absolument que je le demande, mais autant que vous verrez qu'il me peut être utile et salutaire, ID. ib. t. II, p. 78. Dites absolument que je ne suis qu'un sot, MOL. *L'Étourdi*, II, 4. || 2^o En maître. Il dispose absolument de tout dans sa maison. Un bailli y jugeait absolument des affaires criminelles. || 3^o Déterminément, malgré toute remontrance. Il voulut absolument partir. Je n'en ferai absolument rien. Nier absolument. || 4^o Indispensablement. Il faut absolument que vous payiez cette dette. || 5^o Sans restriction. La parole du sage est générale, et il ne dit pas seulement quelques justes, mais il dit absolument et sans restriction le juste, quel qu'il soit, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 223. || 6^o Absolument parlant, à parler de la chose en général. Cette raison n'est pas mauvaise, absolument parlant; mais ici elle ne va pas au fait. A prendre la chose absolument, je sais quelle est la vertu du sacrement de pénitence, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 219. Offrande la plus précieuse, non point absolument et en soi, mais par rapport à celui qui l'a faite, ID. ib. t. II, p. 448.

|| 7^o En termes de grammaire, prendre, employer un mot absolument, c'est ne pas lui donner de complément. Dans la phrase: cet arbre ne produit pas, produire est pris absolument.

— HIST. XIV^e s. Selon les vertus ou les vices nous sommes dits bons ou malvès, et selon les passions absolument considérées nous ne sommes dits bons ou malvès, ORESME, Eth. 42: A parler absolument et simplement, telles choses faites par paour [peur] sont involontaires, ID. ib. 48. || XV^e s. C'estoit un factieux ennemi de la royauté, et capable lui seul, tant qu'il vivroit, d'empêcher le roi de regner absolument, D'AUB. Vie, 127. Il n'y a nation au monde plus absolument obeissante à son prince, ID. Hist. I, 43. Il est defendu au concile de Calcedoine de recevoir un homme au ministère absolument; c'est à dire sans lui assigner lieu auquel il exerce son office, CALV. Inst. 871. Or le patron et la règle pour estre homme de bien, c'est ceste nature même qui requiert absolument que le soyons, CHARRON, Sagesse, II, 3.

— ÉTYM. *Absolute*, au féminin, et *ment* (voy. MENT); provenç. *absolutament*, *absolutamen*; ital. *assolutamente*. L'orthographe régulière serait *absolument* ou *absolûment*; mais l'usage a prévalu d'effacer tout signe de la dérivation.

ABSOLUTION (ab-so-lu-sion, ou, suivant la prononciation réelle, ap-so-lu-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1^o Action d'absoudre en général. L'absolution lui fut donnée par la voix publique. On peut recevoir l'absolution du prince, BOSS. Lettr. abb. 124. Comme un criminel qui attend une sentence d'absolution ou de mort, BOURD. Pensées, t. I, p. 56. || 2^o En termes de droit, jugement qui renvoie de l'accusation un accusé déclaré coupable, il est vrai, mais dont le crime ou le délit n'est puni par aucune loi. L'absolution diffère de l'acquittement en ce que celui-ci déclare l'accusé non coupable. || 3^o Action par laquelle le prêtre remet les péchés. Se rendre digne de l'absolution. Il aurait fallu vous disposer par l'amendement à l'absolution de vos crimes. L'absolution suppose un cœur contrit et humilié. Les anciens ont donné l'absolution avant la pénitence, PASC. P. jés. 26. Un autre qui veuille avoir l'absolution sans restituer, PASC. Prov. 5. Nous lui demandons [à Dieu] que, si, par l'entremise de ses ministres, il veut bien nous donner l'absolution de nos péchés, ce ne soit qu'une demi-absolution, qu'une absolution limitée, laquelle ne l'empêche point d'agir contre nous à toute occasion; quelles prières et quelles demandes! BOURD. Pensées, t. II, p. 60. || 4^o Courte prière que récite l'officiant à chaque nocturne des matines.

— SYN. ABSOLUTION, PARDON, RÉMISSION. Ces trois termes, qui ont cela de commun qu'ils expriment l'effacement d'une faute, d'un crime, d'une accusation, ont cela de particulier qu'ils se rapportent le premier à un accusé, le second à un offenseur, le troisième à un coupable. Un père pardonne à son fils; un tribunal absout un accusé; le prince remet à un coupable une peine encourue.

— HIST. XII^e s. Mais à la pardefin dignement l'amenda; Absolution prist et à Dieu s'acorda, Th. le Mart. 76. || XIII^e s. Trestout s'ageneillerent sans noise et sans tenson; Coupable se rendirent par bone entencion, Et puis si atendirent lor absolucion, Ch. d'Ant. I, 862. Les evesques de Bretagne ont tenu le comte de Bretagne bien sept ans en escommuniement, et puis a eu absolucion par la court de Rome, JOINV. 290. Quand le comte vit ce, il vint au patriarche et lui requist absolucion, ID. 270. || XIV^e s. L'absolucion [solution] de ceste question appert par la descripcion de felicité qui a esté devant mise, ORESME, Eth. 21. Et absolucion [je] vous irai impetrer De trestouz vos pechiez de tuer et embler, Guesclin, 7287. || XV^e s. Bien savoit il que les nobles d'Angleterre pour toutes ses absolutions ne chevaucheroient point trop avant si l'argent n'alloit devant, FROISS. II, II, 207. Elle requit son confesseur qu'il la voulst absoudre par vertu d'une absolution [indulgence], laquelle estoit à Loches, MONST. III, 25. Je lui ai pieçé pardonné, et lui en baillé de rechef tout maintenant devant vous l'absolution, L. xi, Nouv. 63. Nostre hoste fit du bon compagnon, mais il se repentit assez depuis d'avoir fait la question, dont l'absolucion [solution] le fit rougir, ID. ib. 66.

— ÉTYM. Provenc. *absolutio*; catal. *absolució*; espagn. *absolución*; ital. *assoluzione*; de *absolutio*, de *absolvere*, absoudre.

† **ABSOLUTISME** (a-bso-lu-ti-sme, ou plutôt ap-so-lu-ti-sm'), *s. m.* Système de gouvernement où le pouvoir est absolu. Néologisme.

— ÉTYM. *Absolu*.

† ABSOLUTISTE (ab-so-lu-ti-st'), *s.* et *adj.* Partisan de l'absolutisme. Opinion absolutiste. C'est un absolutiste. Néologisme.

ABSOLUTOIRE (ab-so-lu-toi-r'), *adj.* Qui porte absorption. || Il ne se met qu'après le substantif : Un jugement absolutoire.

— HIST. xvi^e s. Quand il vint à prononcer la sentence des juges, qui estoit absolutoire, AMYOT, *Pomp.* 8.

— ÉTYM. *Absolutorius*, de *absolvere*, absoudre.

ABSORBANT, ANTE (ab-sor-ban, ban-t', ou, suivant la prononciation réelle, ap-sor-ban), *adj.* || 1^o Qui absorbe l'humidité. Des terres absorbantes. || 2^o Fig. Qui absorbe l'esprit, qui l'occupe tout entier. Pensées absorbantes. Son occupation est absorbante. || 3^o En termes d'anatomie, *Système absorbant*, l'ensemble des vaisseaux et des glandes, qui étaient supposés produire l'absorption ; et substantivement *les absorbants*, les vaisseaux qui font partie de ce système. Bichat avait donné le nom de *système absorbant* à l'ensemble des vaisseaux et ganglions lymphatiques. On sait aujourd'hui qu'il n'y a pas de système absorbant, et que l'absorption s'opère d'une autre façon. || 4^o En pharmacie, se dit des substances qui ont la propriété d'absorber les acides dans l'estomac. La magnésie est une terre absorbante. || 5^o Substantivement. Tout cet appareil d'absorbants me paraît une pure charlatanerie, J. J. ROUSS. *Ém.* 1. || 6^o En chirurgie, on appelle absorbants des substances molles, spongieuses et propres à s'imbiber des liquides épanchés. || Il ne se met guère qu'après son substantif.

ABSORBÉ, ÉE (ap-sor-bé, bée), *part. passé.* || 1^o Poison absorbé. Pluies avidement absorbées par la terre. || 2^o Biens absorbés par les procès, en procès.

|| 3^o Au figuré. Absorbé par les affaires, absorbé par une grande douleur, absorbé dans ses réflexions. Je suis absorbé dans la composition. Mais ce n'est là qu'une faible voix absorbée, pour ainsi dire, par le bruit formidable de la multitude, MASS. *Profession religieuse*, *Sermon*. Absorbé dans ses spéculations, il devait naturellement être et indifférent pour les affaires et incapable de les traiter, FONTEN. *Newton*. La volonté est absorbée en Dieu, PASC. *édit. Cousin*. Quand je considère la petite durée de ma vie absorbée dans l'éternité, ID. ib. || 4^o Absolument. Qui ne prête pas attention aux choses du dehors. Voyez-le ; il est tout absorbé.

ABSORBER (ab-sor-bé, ou, suivant la prononciation réelle, ap-sor-bé), *v. a.* || 1^o Faire entrer en soi. Ce qu'a la terre absorbe. Tu avais absorbé tant de vin. L'éponge absorbe l'eau. Le sang absorbe l'oxygène de l'air atmosphérique. Jusqu'à ce que l'olive ait absorbé le sel. Le mercure est absorbé dans l'estomac. Le poison une fois absorbé manifeste ses effets. Il conçoit que les comètes sont des taches du soleil.... elles s'élèvent jusqu'à une certaine distance et retombent ensuite dans le soleil qui les absorbe de nouveau et les dissout, FONTEN. *Hartsoeker*.... Seigneur.... Entends du haut du ciel le cri de mes besoins ; Et, comme le soleil aspire la rosée, Dans ton sein à jamais absorbe ma pensée, LAMART. *Médit.* xvi. || 2^o Faire disparaître, épuiser, consumer. Le noir absorbe la lumière. Les procès ont absorbé son patrimoine. Les intérêts absorbent le capital. La Chine et l'Inde absorbent une grande partie du numéraire de l'Occident. Les impôts ont absorbé leur fortune. Un faible cri absorbé dans la clamour de la multitude. Mon temps est absorbé par mille affaires de détail. Enfin les riches, en reculant peu à peu les bornes de leurs terres, avaient absorbé et confondu la plupart des terres communes, VERTOT, *Rév.* III, 227. La grande affaire a absorbé la petite, BOSS., *Lettr.* 84. L'image de la chair du péché a été absorbée par la gloire, PASC. *édit. Cous*. Une vicissitude d'affaires qui吸toute leur vie, MASS. *Temps*. || 3^o Appliquer l'esprit, occuper entièrement. Absorber l'attention. Cette affaire absorbe tout entier. Pensées qui absorbent. Ceux qu'absorbe le soin du salut de l'Etat. Le spectacle absorbait tellement les spectateurs.... Cette récompense nous absorbe tout à fait en Dieu, BOSS. *Or.* 40. Qu'un plus sublime objet absorbe ma pensée, C. DELAV. *Par.* II, 3. || 4^o S'absorber, *v. résf.* Être absorbé. L'oxygène s'absorbe dans le poumon. Le Rhin s'absorbe dans les sables. Il s'absorbe dans sa douleur. S'absorber dans l'étude des mathématiques.

— SYN. ABSORBER, ENGLOUTIR. Idée commune, disparition de la chose qui est absorbée ou engloutie. Mais absorber indique une action successive, et engloutir, une action faite d'un seul coup. On absorbe peu à peu ; on engloutit à la fois. Un fleuve s'engloutit dans un abîme, il s'absorbe dans les sables.

Un patrimoine est englouti dans une fausse spéculation ; il est absorbé par les procès. Au figuré, la synonymie cesse. On est absorbé dans ses peines, dans sa douleur, mais non englouti.

— HIST. XIII^e s. Deables le puist asorber, Quand il nous fet tant de mal traire, *Ren.* 5892. De ce me merveil sans doutence, Quant la mer, qui est nete et pure, Souffroit son pechié et s'ordure, Et qu'enfers ne l'asorbissoit, *RUTEB.* II, 444. || XIV^e s. Pour ce que li sire lui fist Les deux ieus asorber au chef, DU CANGE, *absorbere*. Si que les dicti engins [de pêche] assorboient si touz petis poissans flevoins [de fleuve] et autres, que se pourveance n'eust esté faicte.... *Ord. de Philippe le Long, Bibl. des Ch.* 3^e série, t. IV, p. 54. Cette delettation est aussi comme evanouie et absorbée, ORESME, *Eth.* 89. La delettation qu'il a en sa vertu asorbe et annichile toute tristesse, ID. ib. 90. || XV^e s. Que l'en [on] y dist grandement estre adommagié et assorbi [diminué], DU CANGE, ib.

— ÉTYM. *Absorbere*, de *ab*, indiquant séparation, et *sorbere*, avaler.

ABSORPTION (ab-sor-psion, ou, suivant la prononciation réelle, ap-sor-psion ; de quatre syllabes en poésie), *s. f.* || 1^o Action d'absorber. L'absorption de l'âme en Dieu. L'absorption des pluies par la terre. || 2^o En termes de physique, phénomène qui consiste dans l'attraction et la condensation d'un gaz ou d'un liquide par un corps solide ou liquide. || 3^o En termes de physiologie, action des tissus organiques par laquelle des molécules extérieures pénètrent dans leur substance. L'absorption est une propriété générale de tous les tissus vivants ; et il n'y a point de vaisseaux ou d'organes qui en soient particulièrement chargés.

— ÉTYM. *Absorptio* (voy. ABSORBER).

ABSOUDRE (ab-sou-dr' ou plutôt ap-sou-dr'), j'absous, tu absous, il absout, nous absolvons, vous absolvez, ils absolvent. J'absolvais. J'ai absous. J'absolu. J'absoudrai. Absous. Qu'il absolve. Absolvons, absolvez, qu'ils absolvent. Que j'absolve, que tu absolves, qu'il absolve ; que nous absolvions, que vous absolviez, qu'ils absolvent. Que j'absolusse. J'absoudrais. Absolvant. Absous, absoute. J'absolu et j'absolusse sont peu usités ; mais on ne doit pas les exclure de l'usage, puisqu'on dit je résolus et je résolusse. v. a. || 1^o Renvoyer de l'accusation. Absoudre du crime de prévarication. Il fut absous par dix voix contre cinq. Les juges le renvoyaient absous. Il a été absous à pur et à plein. Un témoin dont le nom vous eût absous du crime, VOLT. *Cat.* III, 4. || 2^o En termes de droit, absoudre et acquitter ne sont pas synonymes. Le tribunal absout une personne qui est reconnue coupable du délit à elle imputé, mais dont le délit n'est pas qualifié punissable par la loi. Il acquitte un accusé reconnu innocent. || 3^o En termes de théologie, remettre les péchés dans le tribunal de la pénitence. Absoudre un pénitent. Absoudre les cas réservés, ACAD. || 4^o Au figuré. Pardonner. Je vous absous de votre imprudence. On était disposé à l'absoudre de tous ses méfaits. Tous ces crimes d'Etat qu'on fait pour la couronne, Le ciel nous en absout alors qu'il nous la donne, CORN. *Cinna*, v, 2. De tes grandeurs tu sus te faire absoudre, France, et ton nom triomphe des revers, BERANGER, *Enf. de la France*. || 5^o Absolument. Dix voix suffisaient pour absoudre. Le prêtre a pouvoir d'absoudre en cas de mort. L'Eglise donne aux prêtres qui nous assistent tous les pouvoirs ; elle ne se réserve rien, et elle leur confère toute sa juridiction pour pardonner et pour absoudre, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 314. Là votre voix décide ; elle absout ou condamne ; Ici vous périrez.... VOLT. *Scyth* III, 4. || 6^o S'absoudre, *v. résf.* Il ne put s'absoudre lui-même de la faute qu'on lui avait pardonnée.

— HIST. XI^e s. De sa main destre [il] l'ad assols et signet, *Ch. de Rol.* 25. Assoldrai vous por vos ames guarir, ib. 87. || XII^e s. Quant [je] vous aurai assous et beneis, *Ronc.* IV, 56. Bien sont assolz, quite de leur pechiez, ib. 57. || XIII^e s. Et si les assoloit comme bons fils, *VILLEH.* 55. Et il dit que si feroit il volentiers, mais que le patriarche l'absousist jusques à leurs revenir, JOINV. 270. Et je li dis : je vous assolz de tel pooir comme Dieu m'a donné, ID. 246. Se le legat ne me absoluoit de mon serrement, ID. 276. Et illecque l'abbé de St-Urbain, que Diex absaille, ID. 210. Chil qui est escommuniés pot estre deboutés d'office d'avocat jusques à tant qu'il soit absous, BEAUM. V, 17. Et on se doit penre [prendre] plus près en jugement d'assaure que de condampner, ID. XXXVI, 6. Dame, j'ai à nom Berte, si soit m'amme assolue, *Berte*, 52. Des quels dis livres de parisie il se

tiennent assouls et apaié, DU CANGE, *absolutus*. Mais il meismes i respont, Et la cause nous en espont, Com cil qui bien de raison use, Et les diex assolt et escuse, *la Rose*, 6388. || XV^e s. Ils estoient devers le roi de France absols et nommés quittes, et encore leur delivroit on ore et argent, FROISS. III, IV, 20. Le feu roi que Dieu absolve, COMM. VII, *Prol.* || XVI^e s. Le peuple absolut à toute peine Pelopidas, MONT. I, 3. Estre absous de son debvoir, ID. I, 39. Sera il absoult.... ID. I, 128. Il resolut de mourir, afin que ses citoyens ne pussent jamais estre absoulz de leur serment, AMYOT, *Lyc.* 61. Il voulut que celui qui auroit fait le meurtre fut absoult à pur et à plein, moyennant que.... ID. *Publ.* 21. Il se rencontra que les voix qui le condamnoient estoient une de plus que celles qui l'absolvoient.... il donna la dernière voix qui l'absolut judiciairement, ID. *Caton d'Utique*, 23. En Lacedemone il y avoit une loi, laquelle declaroit les enfants absous d'aider à leurs peres en vieillesse, quand ils avoient esté nonchaliens de les faire instruire en jeunesse, LANOUE, 446. Il n'appartient pas à un prestre de savoir pour certain si le pecheur est absous, mais à celui duquel il faut demander absolution, CALV. *Inst.* 501. Nul ne peut estre lié ou absous, sinon celui qui en est digne, ID. ib. 503. Leurs pensées les condamnent ou absoult devant Dieu, ID. ib. 946. Combien plus vous doit elle delivrer et absoudre des liens humains ? ID. ib. 1026. Il leur remontra qu'il n'estoyent mie absouldz de leurs promesses, RAB. *Garg.* I, 20.

— ÉTYM. Provenc. *absolvre*, *absolver*, *assolver*; anc. catal. *absolrer*; catal. mod. *absoldrer*; espagn. *absolver*; ital. *assolvere*; d'*absolvare*, de *ab*, indiquant séparation, et *solvare*, délier (voy. SOLUTION). Du temps de PALSGRAVE on écrivait *assouldre*, et on prononçait *assoudre*, p. 23.

ABSOUS, ABSOLUTE (ab-sou', sou-t' ou plutôt apposu), *part. passé.* Il fut renvoyé absous. Absous du crime qu'on lui imputait. Un pénitent absous par le confesseur. Vous sortez du tribunal de la confession absous, mais non justifié.

ABSOLUTE (ab-sou-t' ou plutôt ap-sou-t'), *s. f.* || 1^o Terme de la liturgie catholique. Absolution publique et solennelle qui se donne en général au peuple et dont la cérémonie se fait le jeudi saint au matin ou le mercredi au soir dans les cathédrales. || 2^o Cérémonie qui se fait autour du cercueil, dans l'office des morts.

— ÉTYM. *Absoudre*.

ABSTÈME (ab-stè-m'), *s. m.* et *f.* Qui ne boit pas de vin. Telle qu'est celle (l'exception) des abstèmes, qui ne peuvent boire de vin, BOSS. *Déf. comm.* Nous serions tous abstèmes si l'on ne nous eût donné du vin dans nos jeunes ans, ROUSS. *Ém.* II.

— ÉTYM. *Abstemiis*, de *abs* privatif, et *temetum* vin.

† **ABSTENANT, ANTE** (ab-ste-nan, nan-t'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui s'abstient. Dans les élections, le nombre des absténants fut très-considérable.

ABSTENIR (S') (ab-ste-nir). Se conjugue comme tenir), *v. résf.* || 1^o Se priver de, ne pas se laisser aller à. S'abstenir de vin. S'abstenir de toute hostilité. S'abstenir de combattre. S'abstenir de manger, de mentir. S'ils ne s'abstinent pas d'écrire. Il ne s'est pas abstenu d'y toucher. Il s'abstient de se défendre. Abstenez-vous de nuire à votre ennemi. C'est une question sur laquelle nous nous sommes abstenus de nous prononcer. Que la communion, quelque fréquente qu'elle soit, ne nous rend pas impeccables, et que ce n'est pas toujours une raison de s'en absténir que de légères fautes qui échappent aux plus vigilants, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 321. Qui-conque n'avait pas eu soin de se purifier et ne s'était pas abstenu des plaisirs les plus légitimes, ID. ib. p. 355. Avare de mon sang, quand je versais le sien, Aux dépens de ses jours [il] s'est abstenu du mien, CRÉB. *Rhad.* V, 6. Voilà par quel motif, injurieux peut-être, Je me suis devant elle abstenu de paraître, DUCIS, *Lear*, II, 4. || 2^o Absolument. On voudrait s'abstenir ; et on se laisse aller par fausse honte à.... Dans le doute, abstiens-toi. || 3^o S'abstenir, se dit aussi pour garder l'abstinence, c'est-à-dire ne pas manger. Il vaut mieux s'abstenir que de manger ce qui fait mal. || 4^o En termes de jurisprudence, ce juge s'abstient, il se récuse ; cet héritier s'est abstenu de la succession, il n'a point fait acte d'héritier.

— REM. Ce verbe veut la préposition *de*, soit avec un substantif, soit avec un infinitif. Le participe s'accorde avec le sujet : il s'est abstenu, elle s'est abstenu ; ils se sont abstenus, elles se sont abstenu.

— HIST. XI^e s. Charles se pasme, ne s'en puet astenir, *Ch. de Rol.* 203. || XIII^e s. Adonc [il] plore et gamente [lamente], ne s'en puet astenir, *Ch. d'Ant.* v, 450. [Il] ne s'en put astenir, des yeux en a lermé, *Berte*, 46. || XIV^e s. Aucuns illiberaux se abstiennent de prendre aucune chose de autrui, *ORESME, Eth.* 111. Se aucun est vaincu de delettation ou de tristeces, des quelles pluseurs se peuvent abstenir, tel est incontinent ou mol, *ib.* 210. C'est plus fort de soustenir tristeces ou choses tristes que n'est soy abstienir de choses delettables, *ib.* 89. || XV^e s. Comment il [le roi d'Angleterre] avoit si ardemment enaimé par amour la belle et la noble dame Alips, comtesse de Salebrin, qu'il ne s'en pouvoit abstienir, *FROISS. I, I, 191.* || XVI^e s. Que tout juge s'abstienne de vin sur le point d'executer sa charge, *MONT. II, 19.*

— ÉTYM. Provenç. *abstener*, *abstenir*, *estener*; espagn. *abstener*; de *abs*, indiquant séparation, et *tenir*, tenir (voy. TENIR).

ABSTENTION (ab-stan-sion), s. f. Action de s'abstenir dans l'exercice d'une fonction, d'un droit. L'abstention de ce juge dans le procès, de ces électeurs dans l'élection.

— ÉTYM. *Abstentio*, de *abstinere*, s'abstenir (voy. s'ABSTENIR).

† **ABSTENU, UE** (ab-ste-nu, ue), part. passé. Ce sera à son adresse [du duc d'Orléans], à son esprit, à ne s'ouvrir sur rien que sur la nécessité de profiter de l'absence de ceux que la requête regarde, nécessairement abstenus du conseil, *SAINT-SIMON*, 397, 168. Get emploi ne paraît pas à imiter.

ABSTERGÉ, ÉE (ab-stèr-jé, jée), part. passé. Plaie bien abstergée.

ABSTERGENT, ENTE (ab-stèr-jan, jan-t'), adj. Terme de médecine. Qui absterge. Médicaments abstergents, et, substantivement, au masculin, les abstergents. On emploie les abstergents pour enlever les matières visqueuses et putrides.

— HIST. XVI^e s. Sa teinture ne se peut effacer qu'à grande peine avec drogues, tant soient-elles abstergentes, *PARÉ, XXV, 46.*

— ÉTYM. *Absterger*.

ABSTERGER (ab-stèr-jé). Il faut avoir soin d'intercaler un e après le g devant a ou o, afin de garder au g le son doux), v. a. Terme de médecine. Nettoyer. Absterger une plaie. Ce médicament sert à absterger.

— HIST. XVI^e s. Il absterge, desseiche et consolide toute plaie faite d'estoc, *PARÉ, VIII, 32.*

— ÉTYM. *Abstergere*, de *abs*, indiquant extraction, et *tergere*, essuyer, mot à mot, enlever en essuyant.

ABSTERSIF, IVE (ab-stèr-sif, siv'), adj. Terme de chirurgie. Propre à nettoyer.

— HIST. XVI^e s. Tous simples qui sont dessiccatifs, abstersifs, sans erosion, *PARÉ, VIII, 45.*

— ÉTYM. *Absterger*.

ABSTERSION (ab-ster-sion), s. f. Terme de chirurgie. Action d'absterger.

— HIST. XVI^e s. La plaie, d'autant qu'elle est sordide, demande abstersion, *PARÉ, XXV, 45.*

— ÉTYM. *Absterger*.

ABSTINENCE (ab-sti-nan-s'), s. f. || 1^e Action de s'abstenir. L'abstinence du vin. L'abstinence des plaisirs. L'abstinence entière de la viande est une cause d'affaiblissement. || 2^e Absolument. Action de s'abstenir du manger et du boire. Il jeûne ou fait abstinence. Les temps et les jours consacrés à l'abstinence. La pratique de l'abstinence. Les rigueurs de l'abstinence. Le médecin lui a recommandé l'abstinence. Faire faire abstinence à un malade. Le seul chanoine Evrard d'abstinence incapable, *BOIL. Lutr. IV*. Donnons à ce grand œuvre une heure d'abstinence, *ib.* || 3^e Au plur. Action de s'abstenir de certains aliments. Les abstinences et les jeûnes. Employant à la charité les restes de sa pauvreté et les fruits de ses abstinences, *FLÉCH. Panég. II, 392.* En observant les abstinences de la loi, *MASS. Riche.* || 4^e Jours d'abstinence, chez les catholiques, jours où l'on doit s'abstenir de manger de la viande sans être obligé de jeûner.

— HIST. XII^e s. [Il] saintefiad Ysaï et ses fiz, car il les fit estre en abstinence encontre le sacrefise, *Rois*, 58. || XIII^e s. Que abstinence [il] doit avoir, Et, por ve rité le vous di, Qu'il doit juner au venredi, *Fabl. Barbaz. I, 70.* Tu vas preeschant astenance. — Voir voir, mès j'emple ma panse De bons morciaus et de bons vins, *la Rose*, 14425. Et bien voloit, par amis, alongier l'astenanche [attermoienement], toutes les fois qu'il en seroit requis, *BEAUM. LX, 3.* || XIV^e s. Fut accordé que attenance [trêve] fut prise entre la comtesse d'Artois et Robert son fils, *DU CANGE, attenan-*

tia. Comme seroit concupiscence et mauvais desirs surmontés et vaincus par abstinence, *ORESME, Eth.* 5. Vivre sobrement aveque abstinence. Ne faire en rien abstinence de quelconques excès, *id. Thèse de Meunier.* || XV^e s. Durant les treves ou abstinentes et souffrances de guerre, *DUCANGE, abstinentia.* Ainsi mourrai, regrettant mes amours, Comme un hermite, en faisant abstinence, *BASS. 31.* Pour ce que les Anglois apperceurent quelques abstinentes que le dit messire Bouciquaut faisoit, demanderent si c'estoit pour faire armes, *Hist. de Bouciqu. I, 14.*

— ÉTYM. Provenç. *abstinensa*, *abstinencia*, *estenensa*; espagn. *abstinencia*; ital. *astinenza*; de *abstinentia*, de *abstinere* (voy. ABSTENIR).

ABSTINENT, ENTE (ab-sti-nan, nant'), adj. Modéré dans le boire et le manger. || Il suit toujours le substantif: Un homme abstinent.

— ÉTYM. *Abstinens*, de *abstinere*, s'abstenir.

† **ABSTRACTEUR** (ab-stra-kteur), s. m. Qui se plait aux abstractions. De subtiles abstracteurs, de froids examinateurs de la nature humaine, *DIDER. Lettre de Ramsay.*

— ÉTYM. Voy. ABSTRACTION.

† **ABSTRACTIF, IVE** (ab-stra-ktif, ktif'), adj. Terme de philosophie et de grammaire. Qui abstrait, qui sert à former, à exprimer des abstractions. Procédé abstractif. Termes abstractifs.

— ÉTYM. Provenç. *abstractiu*; espagn. *abstractivo*; d'un adjetif non latin, *abstractivus*, de *abstrahere*, abstraire (voy. ABSTRAIRE).

ABSTRACTION (ab-stra-kshon; en poésie, de quatre syllabes), s. f. || 1^e Action d'abstraire, opération intellectuelle par laquelle, dans un objet, on isole un caractère pour ne considérer que ce caractère; résultat de cette action. Sans l'abstraction, l'esprit humain ne pourrait conduire aucun raisonnement un peu compliqué. L'abstraction ne crée pas des êtres et n'est qu'un artifice logique. Le pouvoir d'abstraction. Par une abstraction puissante, il a saisi ce qu'il y avait de plus général dans son sujet. La blancheur considérée en soi est une abstraction, puisqu'il y a dans la nature, non la blancheur, mais des choses blanches. Il faut bien se garder de prendre des abstractions pour des réalités. Un point géométrique est une supposition, une abstraction de l'esprit, *VOLT. Memm. XII.* On est souvent forcé de s'écartier, pour l'intérêt public, de la rigoureuse pureté d'une abstraction philosophique, *MIRAB. Collection*, t. III, p. 323. Dans ces diverses cosmogonies, on est placé entre des contes d'enfants et des abstractions de philosophe, *CHATEAUB. Gén. I, III, 4.* || 2^e Faire abstraction de, écarter, ne pas faire entrer en compte. Faire abstraction des inconvénients. Abstraction faite des hommes et du temps. Il faut estimer le mérite pour lui-même et faire abstraction de la fortune. En faisant abstraction de tout sens, *PASC. Prov. I.* De quelque manière que l'on considère cette république, abstraction faite de sa grandeur, *J. J. ROUSS. Contr. IV, 3.* || 3^e Au plur. Dans un sens défavorable, idées trop métaphysiques, mal soutenues par les faits. C'est un esprit chimérique qui se perd dans les abstractions. || 4^e Au plur. Rêverie, préoccupation. Le voilà de nouveau dans ses abstractions.

— SYN. FAIRE ABSTRACTION, ABSTRAIRE. Faire abstraction, c'est ne pas tenir compte de. Abstraire, c'est exécuter l'opération intellectuelle par laquelle on isole, dans un objet, un caractère. On abstrait pour généraliser; on fait abstraction de, quand on n'a pas égard à ceci ou à cela.

— HIST. XIV^e s. À ce peut l'en répondre: la cause est pour ce que les choses de mathématiques sont cognées par abstraction, imagination et phantasie, *ORESME, Eth. 181.*

— ÉTYM. Provenç. *abstraccio*; catal. *abstracció*; espagn. *abstracción*; ital. *astrazione*; de *abstracciō*, de *abstrahere*, abstraire.

ABSTRACTIVEMENT (ab-stra-kti-ve-man), adv. D'une manière abstractive, d'une manière qui abstrait. || Il ne se met guère qu'après le participe passé: Il a considéré abstractivement cette qualité.

— SYN. L'Académie confond absolument cet adverbe avec abstrairement; la nuance est en effet petite; pourtant abstractivement exprime une action, et abstrairement un état. Une considération abstractive est une considération qui abstrait; une considération abstraite est une considération dans laquelle l'abstraction est déjà opérée.

— ÉTYM. *Abstractive*, au féminin, et *ment* (voy. MENT).

ABSTRAIRE (ab-stra-r'), j'abstrais, tu abstrais, il abstrait, nous abstrayons, vous abstrayez, ils abstraient. J'abstrayais, nous abstrayions, vous

abstrayiez. J'abstrairai. Abstraist, qu'il abstraie, abstrayons, abstrayez, qu'ils abstraient. Que j'abstraie, que tu abstraies, qu'il abstraie, que nous abstrayions, que vous abstrayez, qu'ils abstraient. J'abstrairais. Abstrayant. Le parfait défini et l'imparfait du subjonctif ne sont pas usités. v. a. || 1^e Terme de philosophie. Considérer isolément, dans un objet, un de ses caractères. Dans un objet blanc on abstrait la blancheur, qui devient un terme général. En arithmétique, on abstrait les nombres de toute valeur particulière. Les origines du langage témoignent que les hommes ont abstrait les qualités pour faire les substantifs généraux: || 2^e Absolument. Le pouvoir d'abstraire. C'est que, par la faculté que toutes les personnes auraient d'abstraire, elles pourraient toutes être géomètres, *DIDER. Lettr. sur les sourds et muets.* || 3^e Abstraire son esprit, le séparer de tout autre objet que celui que l'on considère. Que d'efforts pour abstraire son esprit et se livrer à des méditations profondes! Abstraire un personnage du temps où il a vécu, une idée de la société où elle a pris naissance. Abstraire a ici son sens propre de séparer.

— HIST. XVI^e s. Comme un elixir et quintessence tirée et abstraite, non-seulement des harangues, mais..., *Sat. Mén.*

— ÉTYM. *Abstrahere*, de *abs*, indiquant séparation, et *trahere*, tirer, traire (voy. TRAIRE).

ABSTRAIT, AITE (ab-strè, trè-t'). || 1^e Part. passé. Séparé. Ils [les grands hommes] ne sont pas suspendus en l'air, tout abstraits de notre société, *PASC. P. div. 107.* Les choses immortelles, universelles, abstraites de la matière, *LA MOTHE LEVAY. 80.* || 2^e Adj. Qui a le caractère d'une abstraction. La contemplation des choses abstraites. Les vérités abstraites des mathématiques. Les vérités ou les erreurs abstraites. La plus abstraite analyse. || 3^e Terme abstrait, terme qui exprime une qualité considérée indépendamment du sujet, comme la blancheur, la rondeur. || 4^e Nombre abstrait, nombre énoncé sans désignation d'un objet particulier, sept, neuf, etc. par opposition à nombre concret, sept pommes, neuf francs. || 5^e Idée abstraite, idée qui ne s'applique pas à un objet particulier. L'humanité, en tant qu'indiquant l'espèce humaine, est une idée abstraite. Tout édifice bâti sur des idées abstraites est un temple élevé à l'erreur, *BUFF. Animatus, systèmes de génération.* || 6^e S. m. L'abstrait, par opposition au concret. La rondeur est un abstrait, et le rond est un concret. || 7^e Science abstraite, celle qui s'applique aux lois des phénomènes, et non à un corps particulier. Les mathématiques sont une science abstraite, s'appliquant aux nombres, aux formes et aux mouvements. La chimie est une science abstraite, s'appliquant aux lois de composition et de décomposition de toutes les substances, tandis que la géologie, la minéralogie sont des sciences concrètes, s'appliquant à l'étude de corps particuliers, la terre, les minéraux. J'avais passé beaucoup de temps dans l'étude des sciences abstraites, BOUHOURS, *Nouv. rem.* N'étant point, dans leur état, à portée de ces sciences abstraites et trop relevées pour eux, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 275. Le monde moderne lui doit tout [à la religion chrétienne] depuis l'agriculture jusqu'aux sciences abstraites, CHATEAUB. *Génie*, I, 4. || 8^e Difficile à saisir, à pénétrer. Un esprit abstrait. Raisonnements abstraits. Discours abstraits. Ecrivain abstrait. Kant est un philosophe abstrait. Argumentation trop abstraite. || 9^e Qui n'a d'attention que pour l'objet intérieur qui le préoccupe; qui rêve. C'est un homme fort abstrait; il est abstrait, rêveur. Un esprit trop abstrait se jetant loin du sujet de la conversation. Théocrate est abstrait, dédaigneux, et il semble toujours rire en lui-même de ceux qu'il croit ne le valoir pas, *LA BRUY. 4.* || Abstrait se met d'ordinaire après son substantif.

— SYN. ABSTRAIT, DISTRAIT. Signification commune, défaut d'attention, avec cette différence que ce sont nos propres idées, nos méditations intérieures qui nous rendent abstraits, tandis que nous sommes distraits par les objets extérieurs, qui nous attirent et nous détournent, GUIZOT.

— ÉTYM. *Abstractus*, de *abstrahere*, abstraire (voy. ABSTRAIRE); provenç. *abstrayt*; catal. *abstret*; espagn. *abstracto*; ital. *astratto*. Dans le XVII^e siècle à côté d'*abstrait* on disait aussi *abstract*.

† **ABSTRAITEMENT** (ab-strè-te-man), adv. Par abstraction. Aimerait-on la substance de l'âme d'une personne abstraitemen? PASC. *Pens. div. 57.*

— ÉTYM. *Abstraite*, au féminin, et *ment* (voy. MENT).

ABSTRUS, USE (ab-stru, struz'), adj. || 1^e Diffi-

lement accessible à l'entendement. Une recherche si abstruse et si embarrassante, BOSS. *Avert.* III. Je sais tout ce qu'on a dit sur cette matière abstruse, VOLT. *Dial.* 24, 47. Il pénétrait déjà dans la géométrie la plus abstruse et la perfectionnait par ses découvertes, à mesure qu'il l'étudiait, lorsqu'en 1684 la face de la géométrie change presque tout à coup.... FONTEN. *Bernoulli.* || 2^e En un sens défavorable, philosophe abstrus. || Abstrus se met après le substantif : Raisonnement abstrus, question abstruse.

— SYN. ABSTRUS; ABSTRAIT. Une chose abstruse est une chose qu'on ne peut comprendre que par une suite de raisonnements, et qu'à force d'efforts; une chose abstraite n'est malaisée à comprendre qu'à cause de la généralité qui y est inhérente. Une chose abstruse est toujours difficile; une chose abstraite peut être aisée pour un esprit habitué aux spéculations philosophiques.

— HIST. XVI^e s. Des moyens si estranges [singeries des sorciers] semblent venir de quelque abstruse science, MONT. I, 96. L'anatomie de la philosophie en laquelle les plus abstruses parties de notre nature se penetrent, ID. I, 169.

— ÉTYM. *Abstrusus*, de *abs*, indiquant éloignement, et *trudere*, pousser. Comparez *intrus* et *intrusion*.

ABSURDE (ab-sur-d'^o, ou, suivant la prononciation réelle, ap-sur-d'^o), adj. || 1^e Qui est contre le sens commun. Peut-on rien dire de plus absurde? Une hypothèse étrangement absurde. Il est absurde de croire que.... Une opinion absurde. Un absurde raisonnement. Un merveilleux absurde est pour moi sans appas, BOIL. A. P. III. Laisse là tes combats et cet absurde usage Qui met souvent le crime à l'abri du courage, *Anne de Boleyn*, III, 4. || 2^e En parlant des personnes, qui parle ou agit contre le sens commun. Raisonnable absurde. C'est un homme absurde. || 3^e S. m. Absurdité. Tomber dans l'absurde. Réduire un homme, son homme à l'absurde. Démontrer une proposition par la réduction à l'absurde. L'absurde ne peut être cru. Quand l'absurde est outré, l'on fait trop d'honneur De vouloir par raison combattre son erreur : Enchérir est plus court, sans s'échauffer la bile, LA FONT. *Fab.* IX, 4. || 4^e Absurde à, avec un verbe à l'infinitif. Il mentait à son cœur en voulant expliquer Ce dogme absurde à croire, absurde à pratiquer, VOLT. II^e *Disc. sur l'homme*, 123.

— HIST. XVI^e s. Voilà un bon mot et un utile désir, mais pareillement absurde, MONT. II, 379. Il n'est aucun absurde, selon nous, plus extrême que de maintenir que le feu n'eschauffe point, ID. II, 356.

— ÉTYM. *Absurdus*. On fait venir habituellement *absurdus* de *ab* et *surdus*, sourd; mais on ne voit pas comment cela pourrait signifier *absurde*. Dès lors on a cherché ailleurs : *absurdus* a le même sens que *absonus*, et signifie par conséquent *qui sonne mal*, d'où *absurde*. Le *surdus* de *absurdus* est rattaché au radical sanscrit *sur*, sonner, avec un suffixe, *dus*.

ABSURDEMENT (ab-sur-de-man, ou, suivant la prononciation réelle, ap-sur-de-man), adv. D'une manière absurde. Il a raisonné absurdelement. Il a absurdelement raisonné. Il était ridicule d'augmenter le conseil, déjà absurdement nombreux, ST-SIMON, 509, 242.

— ÉTYM. *Absurde* et *ment* (voy. MENT).

ABSURDITÉ (a-bsur-di-té, ou, suivant la prononciation réelle, a-psur-dité), s. f. || 1^e Vice de ce qui est absurde. L'absurdité d'un raisonnement. Ouvrir les yeux sur l'absurdité de ces disputes. Il était difficile de dire de quel côté il y avait le plus d'absurdité et de folie. || 2^e La chose même qui est absurde. Quelle absurdité! Que sert de réfuter ces absurdités? Les impies sont tombés dans toutes les absurdités, BOSS. *Hist.* II, 43. || 3^e En parlant des personnes. L'absurdité de cet homme est choquante.

— HIST. XV^e s. De toutes les absurdités, la plus absurde aux epicuriens est de désavouer la force et l'effet des sens, MONT. II, 42.

— ÉTYM. *Absurditas*, de *absurdus*, absurde (voy. ABSURDE).

ABUS (a-bu), s. m. || 1^e Usage mauvais qu'on fait de quelque chose. Abus de la force. La Grèce a dû sa ruine à l'abus de la liberté. Tout commence par la nécessité et finit par l'abus. Ils font abus de nourriture. De quoi les hommes savent-ils user sans abus? Comme il y a dans les conditions élevées plus de faux désirs, plus d'abus de son âme que dans les états inférieurs, les grands sont sans doute de tous les hommes les moins heureux, BUFF. *Nature des anim.* Qu'est-ce de communier indigne-

ment? quel abus du saint même des saints! BOURD. *Pensées*, t. III, p. 314. Laisser impunie une profanation est un abus si énorme, ID. ib. p. 362. Un superflu qui me deviendrait pernicieux et nuisible par l'abus que j'en ferais, ID. ib. t. II, p. 77. Je sais que dans l'amitié dont je parle il y a divers degrés d'abus et de désordres, ID. ib. p. 259. Les ministères publics sont des assujettissements perpétuels et très-réels, à moins qu'on ne veuille, par un abus énorme, en négliger toutes les fonctions et en abandonner tous les devoirs, ID. ib. p. 486. Le peu qu'on en cite est un abus du texte, BOSS. *Avert.* Voilà le plus grand abus qu'on ait jamais fait de l'Évangile, ID. IV, écrit, 30. Mais qui peut arrêter l'abus de la victoire? VOLT. Alz. I, 1. Ne prends point pour vertu l'abus de la victoire, SAURIN. *Spartacus*, v, 5. || 2^e Coutume, usage mauvais qui s'introduit. Telle est la force des abus. Un abus qui s'introduit depuis quelque temps. On a retranché ces abus. Cet abus subsiste, commenant d'autres, par la raison qu'il est établi. Ils réforment tous les abus, BOSS. *Hist.* II, 4. Comment ils doivent reprendre et réprimer les abus, ID. ib. II, 6. Les abus du gouvernement, ID. ib. II, 42. Tenir les abus nécessaires dans les bornes précises de la nécessité qu'ils sont toujours prêts à franchir, les renfermer dans l'obscurité à laquelle ils doivent être condamnés, et ne les en tirer pas même par des châtiments trop éclatants, FONTEN. *Argenson*. Nous préservent les cieux d'un si funeste abus, Berceau de la mollesse et tombeau des vertus, VOLT. *Brut.* II, 4. Philippe Auguste saisit le temporel des évêques d'Orléans et d'Auxerre pour n'avoir pas rempli cet abus devenu un devoir [conduire leurs vassaux à la guerre], ID. *Mœurs*, 50. Les bons mots ne sont qu'un abus; Pourtant, messieurs, permettez-nous d'en dire, BERANGER. *Gourmands*. Trinquer est un plaisir fort sage Qu'aujourd'hui l'on traite d'abus, ID. *Trinquons*. || 3^e APPEL COMME D'ABUS, appel interjeté d'une sentence rendue par un juge ou supérieur ecclésiastique, qu'on prétend avoir excédé ses pouvoirs ou contrevenu aux lois. C'est une assez faible consolation que celle des appels comme d'abus, PASC. *Pensées*, *Pape*, 7. Le bruit se répandit que le procureur général appelleraient comme d'abus de tout ce que le pape pourrait faire au préjudice des libertés de l'Église gallicane, ST-SIMON, 502, 82. Ce qu'il y eut de plus intéressant, ce fut l'appel comme d'abus que le parlement introduisit, VOLT. *Mœurs*, 75. || 4^e En jurisprudence, abus de pouvoir se dit quand un fonctionnaire outre-passe le pouvoir qui lui est confié et fait des actes qui ne lui sont pas permis. || 5^e Abus de confiance, délit dont on se rend coupable en abusant de la confiance qui avait été accordée. || 6^e En termes de grammaire, abus des mots, sens détourné et forcé qu'on leur donne. || 7^e Erreur. C'est un abus de croire. Lourd et grossier abus! croyance ridicule! ROTROU. *Bélis*, v, 8. Qu'un si charmant abus serait à présenter A l'âpre vérité qui vient de m'éclairer! CORN. *Hér.* III, 4. Et semant de nos noms un insensible abus, ID. *Hér.* IV, 4. Mais il faut renoncer à des abus si doux, ID. *Pulch.* II, 4. Dans les moments où Dieu vous a affligé, vous vous êtes adressé à lui; vous avez ouvert les yeux sur l'abus de ce monde misérable, MASS. *Carême*, *Prospérités temp.* Que sais-je si, au premier jour, votre fin soudaine et surprenante ne fournira pas à ceux qui m'écouteront de grandes mais d'inutiles réflexions sur l'abus du monde et de ses espérances, ID. ib. *Impénitence finale*. Travailler serait un abus : J'ai cinquante écus, BER. *Cinquante écus*. || 8^e Proverbe. Le monde n'est qu'abus et vanité. — HIST. XIV^e s. Et aucun se délettent en abus de deliz [plaisirs] charnels, ORESME, *Eth.* 203. || XVI^e s. S'il est question de corriger quelques abus..., LANOUË, 85. Les appellations comme d'abus ont lieu quand il y a contravention contre les saints decrets, libertés de l'Église gallicane, arrest des cours souveraines, jurisdiction seculière ou ecclésiastique; et tient-on qu'elles sont de l'invention de messire Pierre de Cugnier, ores qu'elles semblent plus modernes, LOYSEL, 888. En appelant d'Atropos trop irée Comme d'abus, MAROT, II, 272.

— ÉTYM. Provenç. *abus*; espagn. et ital. *abuso*; de *abusus*, de *ab*, indiquant perversion, et *usus*, usage (voy. us).

ABUSÉ, ÉE (a-bu-zé, zée). || 1^e Part. passé. Trompé. Abusé par de vaines promesses. Abusé sur l'état des choses. Abusé et dépouillé. Nous étions bien abusés, PASC. *Prov.* 44. En vain du sang des rois dont je suis l'opresseur, Les peuples abusés m'ont cru le défenseur, VOLT. *Mér.* I, 4. Ma jeunesse, nourrie à la cour de Néron, S'égaraît, cher Paulin, par l'exemple abusée, RAC. *Bérén.* II, 2.

|| 2^e ABUSÉE, s. f. Je plains cette abusée, et c'est moi qui la suis, CORN. *Oth.* III, 1. || 3^e En parlant d'une femme séduite. Jeune fille abusée.

ABUSER (a-bu-zé), v. n. || 1^e User mal, se prévaloir de. Ayant abusé de leurs talents. Abuser de l'ignorance de quelqu'un. Abuser cruellement de la victoire. Pour seconde les criminelles intentions d'un ami, lequel abusait de votre crédulité, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 261. Vous croyez qu'abusant de mon autorité Je prétends attenter à votre liberté, RAC. *Mithr.* I, 2. J'abuse, cher ami, de ton trop d'amitié, ID. *Andr.* III, 1. Avez-vous prétendu que muet et tranquille, Ce héros qu'armera l'amour et la raison, Vous laissez pour ce meurtre abuser de son nom? ID. *Iph.* I, 1. Et nos seuls ennemis, altérant sa bonté, Abusaient contre nous de sa facilité, ID. *Brit.* v, 3. La perfide abusant de ma faiblesse extrême... ID. *Phèd.* v, 7. Et que de mon bonheur vous avez abusé Jusqu'à plus attenter que je n'aurais osé, CORN. *M. de Pompée*, III, 2. Prince, vous abusez trop tôt de ma bonté, ID. *Nic.* II, 3. Je vous remets ce droit dont j'allais abuser, VOLT. *Orphel.* v, 6. Vous ne voudrez jamais, abusant de mon âge..., ID. *Brut.* II, 4. Il abuse en ces lieux de son pouvoir fatal, ID. *Sém.* II, 1. Ils ont tous abusé de leur nouveau pouvoir, ID. *Alz.* II, 2. Depuis qu'aux cieux l'amour est retenu, De son beau nom vous abusez encore, MALFIL. *Narc.* I. || 2^e Absolument. Usez, n'abusez pas. L'homme est disposé à abuser. || 3^e Abuser de quelqu'un, ne pas se comporter avec lui comme il conviendrait. J'abuse de vous en vous entretenant si longuement de mes propres affaires. Abuser d'un domestique, le faire trop travailler. On dit dans le même sens abuser d'un cheval. Vous abusez d'une infinité de personnes en leur faisant accroire que les points sur lesquels vous essayez d'exciter un si grand orage sont essentiels à la foi, PASC. *Prov.* 47. || 4^e Abuser d'une fille, la posséder. Pour venger sa fille dont Roderic abusait, BOSS. *Hist.* I, 11. Nous flétrissons du nom d'inceste le frère qui abuse de sa sœur, VOLT. *Métaph.* 9. Alexandre VI était accusé d'abuser de sa propre fille Lucrèce, ID. *Mœurs*, 440. || Abuser, v. n., se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

ABUSER, v. a. || 1^e Tromper. Abuser quelqu'un d'un vain espoir. Nous nous laissons abuser par les opinions du vulgaire. Ils sont grossièrement abusés, PASC. *Prov.* 44. La flamme de vos yeux.... Ne se lasse donc point.... d'abuser les vœux dont elle est désirée, MALH. IV, 3. Car, sans le revenu, l'étude nous abuse, RÉGNIER. *Sat.* III. Dites s'il me détrône ou m'abuse en effet, CORN. *Hérac.* II, 6. Notre profond silence abusant leurs esprits, ils n'osent plus douter de nous avoir surpris, ID. *Cid*, IV, 3. Sors du trône et te laisse abuser comme moi, ID. *Hérac.* I, 2. Moi, j'aurais l'âme assez méchante pour abuser une personne comme vous! MOL. *D. J.* II, 2. Je vous abuserais si j'osais vous promettre Qu'entre vos mains, seigneur, il voulût le remettre, RAC. *Andr.* I, 1. Je crains, je crains qu'un songe ne m'abuse, ID. *Phèd.* II, 2. C'est pleurer trop longtemps une mort qui t'abuse, ID. *Esth.* I, 1. Est-ce ainsi qu'on m'abuse et qu'on croit me jouer! VOLT. *Orphel.* III, 3. Une image trompeuse ne vient-elle pas abuser mes yeux? FÉN. *Tél.* IV. Je reconnus, mais trop tard, les chimères qui m'avaient abusé, J. J. ROUSS. *Hél.* III^e part. *Liv.* 48. || 2^e Abuser une fille, la séduire. Une fille abusée était punie avec le séducteur, J. J. ROUSS. *Ém.* V.

S'ABUSER, v. réfl. Se faire illusion. En cela, je me suis abusé. À moins que je ne m'abuse. Voulant nous affranchir, Brute s'est abusé, CORN. *Cinna*, II, 2. Mais tu t'abuseras, MOL. *l'Étourdi*, I, 40. Vois si je m'abuse, RAC. *Baj.* III, 3. Mais moi-même.... me serais-je abusée? ID. *Baj.* III, 6. Penses-tu que je suis moins épousé que mère? Tu t'abuses, cruel.... VOLT. *Orphel.* IV, 6. En conseiller d'Etat, de discours je m'abuse, RÉGNIER. *Éleg.* II.

— REM. Pascal a dit : Il n'est pas possible de s'abuser à prendre un homme pour un ressuscité. Cet emploi, qui peut très-bien être accepté, est un archaïsme. Voyez-en un exemple plus bas dans un texte de Lanouë.

— HIST. XIV^e s. Comme Phalaris qui tenait une enfant et avoit concupiscence de abuser en par délettation de luxure inconveniente, ORESME, *Eth.* 104. || XV^e s. Me faites, vous et raison, Aucune déclaration; Ou de votre fait suis abus, Pour ce que dit avec dessus, LA FONT. 675. Povre homme, tu t'abuses bien; Par ce chemin ne feras rien, Si tu ne marches d'autre pas, NAT. à l'Alch. 31. Las! ne suis le premier de France Qui sotement s'est abusé, CH. D'ORL. *Rond.* 34. Ausquels fut dit pour le dict seigneur Paulin, par l'exemple abusée, RAC. *Bérén.* II, 2.

aimeroit mieux mourir que d'estre contre le roi, J. DE TROYES, 1475. Et avec telles mensonges se abusent bien aucuneffois les maistres, COMM. II, 2. On abusoit le roi quand on lui conseilloit entreprendre ceste guerre, ID. III, 2. || XVI^e s. Ils s'avaient l'arithmetique si parfaiteme que jamais ne s'abusent à conter, LANOUE, 183. Cet enfant nous abuse, car les estables ne sont jamais on hault de la maison, RAB. Garg. I, 12. Laissons les abuser de leur loisir, MONT. I, 187. Il me venoit compassion du pauvre peuple abusé de ces folies, ID. I, 200. On ne peult abuser que des choses qui sont bonnes, ID. II, 60. Elle n'y trouva les efforts repondants à sa taille, beauté et jeunesse par où elle avoit été prinse et abusée, ID. III, 374. Il usa d'une ruse par la quelle il abusa l'une et l'autre partie pour le bien de la chose publique, AMYOT, Solon, 21. Solon pour vrai est un fol abusé, Qui de son gré lui-même a refusé Un si grand heur que lui offroient les dieux, ID. ib. 22. Stesimbrots s'abuse grandelement pour n'avoir pas bien pris garde à la suite des temps, ID. Thém. 3. Son filz abusoit un peu trop de l'affection que lui portoit sa mere, et de lui aussi semblablement par le moyen d'elle, ID. Thém. 36. Abusant la jeunesse de vaine espérance, ID. Fab. 51. Les Lacedemoniens abuserent d'Alcibiades plus tost qu'ils n'en userent, ID. Alc. et Cor. 4. Il abusa de son eloquence à calomnier et faussement charger et accuser ceux qui valoient mieux que lui, ID. Pélop. 44. Celui qui ne vise à la voie Par où il va, faut et s'abuse, MAROT, III, 59.

— ÉTYM. *Abus*; provenç. et espagn. *abusar*; ital. *abusare*.

ABUSEUR (a-bu-zeur), s. m. Celui qui abuse, qui trompe.

— HIST. XIV^e s. Se le dit tel abuseur avoit aucune chose prins ou gaingné sous ombre de la dite abusion, DU CANGE, *abusor*. || XV^e s. Et trouva on que ce n'estoit qu'un abuseur; si le fit prendre et emprisonner et eut sa finance qui estoit grande, J. DES URSINS, 1389. Et se trouva un cordelier forgé qui de lui-même prit debat au dit frere Hieronime [Savonarole], l'appellant herétique et abuseur de peuple, COMM. VIII, 49. || XVI^e s. C'estoyent divinateurs, enchanteurs et abuseurs du simple peuple, RAB. Pant. IV, 58. [Traitz] dont le cruel abuseur plein d'attrait A bien souvent faict mainte plaie amere, MAROT, II, 280. D'un petit nombre d'abuseurs sont sorties plusieurs sectes, CALV. *Inst.* 89.

— ÉTYM. *Abuser*.

ABUSIF, IVE (a-bu-zif, ziv'), adj. || 1^o Qui tient de l'abus. Tout privilège qui tend à l'exemption de cette contribution étant injuste et abusif, VAUBAN, *Dîme*, 104. || 2^o En termes de grammaire, emploi abusif d'un mot.

— HIST. XIV^e s. Faire une comparaison abusive de choses qui ne sont pas comparables, ORESME, *Thèse de Meunier*. || XVI^e s. Tout ce que les hommes apprennent de Dieu par les images est frivole et mesme abusif, CALV. *Inst.* 56. Il rompit et annulla cette coutume comme abusive, pleine de larcin, CARLOIX, V, 32.

— ÉTYM. *Abusivus*, de *abusus*, abus.

ABUSIVEMENT (a-bu-zi-ve-man), adv. || 1^o D'une manière abusive. On avait établi abusivement cette mesure. || 2^o En termes de grammaire, employer abusivement un mot.

— ÉTYM. *Abusive* au féminin, et *ment* (voy. MENT).

† **ABUTER** (a-bu-té), v. a. et v. n. || 1^o Terme de marine. Mettre bout à bout, ou toucher par un bout. Ces pièces de bois abutent. || 2^o Au jeu de boule ou de palet, lancer la boule ou le palet vers un but pour savoir qui jouera le premier. Eh bien, abutons.

— HIST. XVI^e s. Le temple St-Sorlin fut gagné à coups de canon par les assiegés : ce qui fit tenir conseil en la place St-Georges, et resoudre de mettre le feu en toutes les rues qui abuttoient à la maison de ville, D'AUB. Hist. I, 38. Articulation, c'est-à-dire jointure : scavoit quand iceux os sont tellement abuttés et alliés que.... PARÉ, IV, 43. Fault luy [à l'ame] fournir d'object où elle s'abutte, MONT. I, 24.

— ÉTYM. *À et but*.

† **ABUTILON** (a-bu-ti-lon), s. m. Botanique. Plante d'agrément des Antilles, cultivée dans quelques parties de l'Europe, à écorce filandreuse, de la famille des malvacées.

ABYME (a-bi-m'), s. m. Voy. ABIME.

ABYMER (a-bi-mé), v. a. Voy. ABIMER.

ACABIT (a-ka-bi; le *t* ne se lie pas), s. m. || 1^o Qualité bonne ou mauvaise des choses. Ces fruits sont de bon acabit. Ce mouton, ce drap sont de mauvais acabit. || 2^o En parlant des personnes. Ce

sont gens de même acabit. Vous ne le corrigerez pas, tel est son acabit, Acad. || Loc. vic. Poires d'une bonne acabit, dites d'un bon acabit.

— HIST. XV^e s. Se en cest malheur et labit Nous mourions par quelque acabit [accident], Ame n'y a qui bien nous fasse, VILLON, *Baill. et Mal*. On a dit aussi *acabie* : BOURSAULT, *Ésope*, IV, 3: Et de quelle acabie étoit-il conseiller ? Le féminin n'est plus usité.

— ÉTYM. Bas-latin, *acapita*, *acapitis*, *acapitium*, mots qui signifient au propre l'action de se constituer vassal d'un seigneur, mot à n^o 1^o, action de prendre pour chef; par extension, droit d'entrée, et, par une nouvelle extension, toute espèce d'achat. *Acabit* veut donc dire achat, débit, et, comme le remarque MÉNAGE, des fruits d'un bon acabit signifient proprement des fruits d'un bon débit. *Acapita*, *acapitgium* sont composés de *ad* et *capitium*; *capitium*, de *caput*, chef (voy. CHEF).

ACACIA (a-ka-sia; Castel et Béranger l'ont fait, en vers, de trois syllabes, et la prononciation ordinaire ne lui en donne non plus que trois; mais on pourrait aussi, en vers, le faire de quatre syllabes, suivant l'habitude de notre poésie, qui tend plus à allonger les mots qu'à les raccourcir), s. m. || 1^o En botanique, nom d'un genre de la famille des légumineuses, dont deux espèces fournissent la gomme arabique et la gomme du Sénégal. Suc d'*acacia*, suc exprimé des goussettes pilées du mimosa nilotica. Suc d'*acacia* indigène, suc tiré du fruit non encore mûr du prunellier. Le suc d'*acacia* est astringent. || 2^o Dans le langage ordinaire, l'*acacia* est le faux *acacia* ou *acacia* blanc, arbre d'agrément, espèce de robinier à rameaux épineux et à fleurs blanches et odorantes. Ses gais refrains vous égalent en nombre, Fleurs d'*acacia* qu'éparpillent les vents, BÉRANGER, Ém. *Debraux*. Sous l'*acacia* léger j'aurais placé Delille, CASTEL, *les Plantes*, IV. || Au pluriel, des *acacias*.

— HIST. XVI^e s. Berberis, sumac, *acacia* et leurs semblables, PARÉ, VIII, 53. Quant aux sucs solides et endurcis, comme l'*aloès*, l'*acacia*.... ID. XXV, 27.

— ÉTYM. Provenç. *acassia*; du latin *acacia*, du grec *ακακία*. Ce mot paraît venir de *ακακία*, désaut de méchanceté [de α privatif, et κακός, méchant], parce que ce végétal, bien que couvert d'épines, fournit de bonnes choses.

ACADEMIEN (a-ka-dé-mi-sin; en vers, il est de six syllabes; par exemple, dans l'épigramme de Piron : Ci-git Piron, qui ne fut rien, Pas même académicien. Cependant on pourrait aussi suivre la prononciation ordinaire et le faire de cinq syllabes), s. m. || 1^o Philosophe de la secte de l'Académie. Cicéron était académicien. || 2^o Celui qui fait partie d'une société de gens de lettres. De zélés académiciens. Les réceptions de nouveaux académiciens. Il fit lever le plan de cette mer [Caspienne], et, grâce à ce conquérant académicien, on en connut enfin la véritable figure, FONTEN. *Czar Pierre*. Il possédait souverainement les qualités d'académicien, c'est-à-dire, d'un homme d'esprit qui doit vivre avec ses pareils, profiter de leurs lumières et leur communiquer les siennes, ID. Dodart.

— REM. Académicien a quelquefois un féminin. L'Académie de peinture a nommé quelques femmes académiciennes. Il y a en Italie des académiciennes.

— SYN. **ACADEMIEN**, **ACADEMISTE**. Le premier se dit de celui qui est d'une académie de gens de lettres, et le second de celui qui est d'une académie où l'on apprend à monter à cheval, à tirer des armes, etc. Cette distinction s'est introduite assez tard; la comédie de Saint-Evremond contre l'Académie était intitulée la comédie des *Académistes*.

— ÉTYM. *Académie*.

ACADEMIE (a-ka-dé-mie), s. f. || 1^o Jardin près d'Athènes où Platon enseigna. || 2^o La doctrine même de Platon et de ses successeurs. || 3^o Par extension, compagnie de gens de lettres, de savants ou d'artistes. L'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences, l'Académie des beaux-arts, l'Académie des sciences morales et politiques; ces cinq académies réunies forment ce qu'on nomme l'Institut. L'esprit de discussion est assez contraire à celui de décision; mais l'Académie doit plus examiner que décider, suivre attentivement la nature par des observations exactes, et non pas la prévenir par des jugements précipités, FONTEN. Dodart. Je veux établir chez vous une académie de beaux esprits, MOL. *Préc. Rid.* 10. || 4^o Absolument, l'Académie française. Discours de réception à l'Académie. Le Dictionnaire de l'Académie. L'Académie, dépositaire des bieu-séances et de

la pureté du goût. || 5^o Par métaphore, en fait de style, forme académique. Les oreilles sont flattées par l'académie et l'arrangement des paroles, boss. *Par. de Dieu*, 4. || 6^o Académie royale de musique, le théâtre de l'Opéra à Paris, ainsi dénommée dans les lettres-patentes de son établissement.

|| 7^o Lieu où les jeunes gens apprennent l'équitation et d'autres exercices du corps. Tenir académie. Faire son académie. Pour m'entretenir à l'académie, HAMILT. *Gramm.* 3. En 1694, je commençais à monter à cheval à l'académie des sieurs de Ménon et Rochefort, SAINT-SIMON, 4, 24. Sans avoir fait son académie, un voyageur monte à cheval, J. J. ROUSSEAU, Ém. II. || 8^o Les écoliers mêmes qui fréquentent une académie. Ce jour-là tel écuyer fit monter toute son académie à cheval. || 9^o Lieu où l'on donne à jouer en public. Les académies de jeux sont souvent des coupe-gorges. Il y a un livre intitulé Académie des jeux, qui donne les règles des jeux en usage. Il a perdu son argent dans une académie. Ma maison n'est point une académie, PICARD, les *Deux phil.* II, 19. On dit maintenant maison de jeu. || 10^o Division de l'Université de France dirigée par un recteur. || 11^o En termes de peinture, une figure entière qui est peinte ou dessinée d'après un modèle, et qui n'est pas destinée à entrer dans la composition d'un tableau.

— ÉTYM. *Academia*, du grec *ἀκαδημία* et *ἀκαδήμειος*. Ce mot vient d'Académus, personnage de l'âge héroïque. Dans la guerre que les Lacédémoniens firent à Athènes pour reprendre Hélène enlevée par Thésée, Académus leur révéla où elle était cachée. En récompense de ce service, ils ménagèrent dans leurs ravages sa maison de campagne, qui était à 1000 pas d'Athènes. L'orthographe n'est pas constante; on écrit aussi *Hecadémus*, *Ἑκάδημος* et par conséquent *ἐκαδημία*. Dans Horace, Ep. II, II, 45, *Atque inter silvas Academi quarever verum*, on trouve la variante *Ecademi*. *Ἀκαδῆμος* vient sans doute de *ἄκος*, remède, et *δῆμος*, peuple, qui guérit le peuple; et *ἐκαδῆμος* de *ἐκάς*, loin, qui est loin du peuple.

ACADEMIQUE (a-ka-dé-mi-k'), adj. || 1^o Qui appartient à la doctrine de Platon. La philosophie académique. || 2^o Qui appartient ou qui convient à des académiciens, à une académie. Questions académiques. Séances académiques. || 3^o Plus particulièrement, qui appartient à l'Académie française. Discours académique. Fauteuil académique. || 4^o En parlant du style, des compositions littéraires et aussi des peintures correctes, élégantes, mais où la correction et l'élégance font tort à la vérité et à la simplicité. Pourquoi appelle-t-on académique un discours fleuri, élégant, ingénieux, harmonieux, et non un discours vrai et fort, lumineux et simple? VAUVEN. *Nouv. max.* 42. || 5^o Dans les beaux-arts, figure académique, figure d'étude, traitée sans égard à l'ensemble d'un tableau. || 6^o En parlant des personnes, digne d'être de l'Académie. Sujet académique, homme qui mérite d'être élu de l'Académie.

— ÉTYM. *Académie*.

ACADEMIQUEMENT (a-ka-dé-mi-ke-man), adv. D'une manière académique. Cela est écrit académiquement.

— ÉTYM. *Académique*, et *ment* (voy. MENT).

ACADEMISTE (a-ka-dé-mi-st'), s. m. || 1^o Celui qui, dans une académie, se forme à certains exercices. Les gens de cette sorte sont académistes, écoliers, PASC. *Préc. g.* Avec un extérieur austère il [Harley fils] était aussi parfaitement débauché et aussi ouvertement qu'un jeune académiste, ST-SIMON, 470, 107. || 2^o Celui qui tient une académie et enseigne les exercices.

— ÉTYM. *Académie*.

ACAGNARDÉ, ÉE (a-ka-gnar-dé, dée), part. passé. Acagnardé par la fainéantise.

ACAGNARDER (a-ka-gnar-dé), v. a. || 1^o Rendre cagnard. La mauvaise compagnie l'a acagnardé, ACAD. || 2^o S'acagnarder, v. refl. Devenir cagnard. S'acagnarder dans un fauteuil. Ces enfants se sont acagnardés au coin du feu. || Loc. vicieuse : acagnardir ou s'acagnardir. Ce verbe est de la conjugaison en er.

— HIST. XVI^e s. Je ne me peux contenter de moi-même, me voyant ici oisif, acagnardé à un foyer, YVER, 563. Vous avez secouru des personnes qui estoient dans les rues où accagnardées près du feu; je vous demande l'aumosne pour des gens qui servent nuit et jour, HENRI IV, *Lettres*.

— ÉTYM. *À et cagnard*; Génevois, s'acagnardir et aussi s'acagnarder, se blottir.

ACAJOU (a-ka-jou), s. m. || 1^o Bois d'acajou ou

simplement acajou, bois rougeâtre et susceptible d'un beau poli, employé dans l'ébénisterie, la tâbleterie, etc. et fourni par un arbre de l'Amérique Méridionale (*Swietenia Mahogoni* et *Cedrela odorata*). Meuble d'acajou. Lit d'acajou. || Au pluriel, des acajous. || 2^e Noix d'acajou, fruit en forme de rein, lisse, coriacé, et d'un brun grisâtre. Sous l'enveloppe se trouve un suc huileux, noir et caustique. A l'intérieur est une amande bonne à manger. Ce fruit est fourni par l'*anacardium occidentale*, grand arbre de la famille des térébinthacées.

— ETYM. Reiff le tire du brésilien *acajaba*.

ACANTHE (a-kan-t'), s. f. || 1^e Plante dite vulgairement branche-ursine et remarquable par ses belles feuilles découpées et recourbées vers l'extrémité. On a dit que la feuille d'acanthe avait servi de modèle pour l'ornement du chapiteau corinthien. Voici la fête d'Olympie! Tressez l'acanthe et le laurier, v. HUGO, *Odes*, IV, 10. || 2^e Ornament d'architecture imité de la feuille d'acanthe.

— ETYM. *Acanthus*, de ἄκανθος, de ἄκανθα, épine, mot dans lequel est la racine ἄξι, pointe, aiguille (voy. AIGU).

† **A CAPELLA** (a-ka-pèl-la). Terme de musique d'église, signifiant que les instruments marchent à l'unisson ou à l'octave avec les parties chantantes. Style à capella, style grave, posé, sans instruments.

— ETYM. Ital. *A capella*, à chapelle.

† **ACARE** (a-ka-r'), s. m. Terme d'histoire naturelle. Sorte d'animaux articulés de la classe des arachnides, dont un genre renferme le petit ciron qu'on trouve dans les vésicules de la gale, tant chez l'homme que chez le cheval. Le soufre ne guérit la gale qu'en tuant les acares.

— ETYM. Ἀκάρη, sorte de petit insecte.

ACARIÂTRE (a-ka-ri-à-tr'), adj. Qui est d'une humeur fâcheuse et aigre. || Il se met toujours après le substantif : Une femme acariâtre ; un esprit acariâtre.

— HIST. XVI^e s. A tant de gens qui sont acariâtres, RAB. *Garg.* I, 2.

— ETYM. Picard, *accarienne*. Ce mot vient de l'ancien français *acarier*, confronter, d'où l'adjectif désignant, avec le sens défavorable qu'a la finale *atre*, celui qui tient tête dans la confrontation, et de là de difficile humeur. *Acarier* vient de *à* et de *cara*, face, visage (voy. CHÈRE).

† **ACATALECTIQUE** (a-ka-ta-lé-kti-k'), s. m. et adj. Terme de métrique ancienne. On appelait ainsi les vers auxquels il ne manquait aucune syllabe.

— ETYM. Ἀκαταληκτικός, qui n'a pas de finale, de *α privatif*, et de *καταληκτικός*, qui a une finale; *καταληκτικός*, de *καταλήγειν*, finir, de *κατά*, à, et *λήγειν*, cesser.

ACATALEPSIE (a-ka-ta-lé-psie), s. f. Expression technique de Pyrrhon et des philosophes sceptiques, qui désigne l'impossibilité de connaître.

— ETYM. Ἀκαταληψία, de *α privatif*, et *κατάληψις*, compréhension : impossibilité de comprendre, et par conséquent absence de certitude dans les connaissances humaines (voy. CATALEPSIE).

ACATALEPTIQUE (a-ka-ta-lé-pti-k'), adj. Qui a rapport à l'acatalepsie.

— ETYM. *Acatalepsie*.

ACAULE (a-kô-l'), adj. Terme de botanique. Qui n'a pas de tige apparente.

— ETYM. A privatif, et *caulis*, tige (voy. CHOU).

ACCABLANT, **ANTE** (a-kâ-blân, blân-t'), adj. || 1^e Qui accable. Un poids accablant. Une charge accablante. Une douleur accablante. Des reproches accablants. A ces mots, Idoménée parut comme un homme qu'on soulage d'un fardeau accablant, FEN. *Tél. XII*. Les affaires les plus désagréables, les embarras les plus accablants, les dégoûts et les déboires les plus affreux, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 142. Le nombre des matériaux nécessaires devient toujours plus accablant pour le géographe, et, s'il se pique de précision, tous ceux qu'il peut recouvrir lui sont nécessaires, FONTEN. *Éloges*, Delisle. Les remarques sont jugées accablantes pour M. de Cambrai, BOSS. *Lett. quêt.* 371. Ces foudroyants regards, ces accablants reproches, TH. CORN. *Ari.* IV, 5. Ah! penser accablant où mon cœur s'abandonne ! CAMPIST. *Andron.* V, 4. Il n'avait répondu que par un silence accablant à ses supplications, MASS. *Prière*, 2. Mais qu'il est accablant de parler de sa honte ! VOLT. *Brut.* II, 4. || 2^e Importun, incomode. Un homme accablant. Visites accablantes. || Il se met avant ou après le substantif : Une nouvelle accablante ; une accablante nouvelle.

ACCABLE, **EE** (a-kâ-blé, blée), part. passé. || 1^e Cédant, succombant sous le poids. Accablé sous

un fardeau trop lourd. Dante a peint les avares accablés sous des chapes de plomb. La vigne était accablée sous son fruit, FEN. *Tél.* I. || 2^e Fig. Accablé de maux. Accablé de dettes. Il fut accablé par le nombre. Cet homme d'Etat, accablé par ses ennemis. Le régiment accablé par des forces supérieures. Accablé d'affaires. Accablé d'honneurs. Accablé d'outrages. Accablé d'une aussi haute fortune. Je suis accablé de voir que le mal a fait tant de progrès. Une femme qui n'avait nuls signes de grossesse, accablée d'ailleurs d'un grand nombre d'incommodités très-cruelles, FONTEN. *Littre*. Accablé des malheurs où le destin me range, CORN. *Cid*, I, 8. Il semble à l'âme que son mal est sans remède, tant elle en est possédée et accablée, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 22. Tâche de les convaincre par une multitude de preuves dont ils devraient être accablés, ID. *ib.* p. 274. ... j'allais, accablé de cet assassinat, Pleurer Britannicus, César et tout l'Etat, RAC. *Brit.* V, 5. Non, non, je ne puis vivre accablé de sa haine, ID. *Alex.* IV, 4. Vous pensez.... qu'un cœur, accablé de tant de déplaisirs, De son persécuteur ait brigué les soupirs? ID. *Andr.* II, 4. Lusignan, ce vieillard accablé de douleurs, VOLT. *Zaire*, III, 6. Si je l'ai jusqu'ici de tant d'honneur comblée, De tant de faveurs accablée.... CORN. *Agés.* V, 2.

ACCABLEMENT (a-kâ-ble-man), s. m. || 1^e Etat d'une personne, d'un corps, d'un esprit, d'un peuple accablés. Être dans l'accablement de la douleur. Son accablement est extrême. Plongé dans l'accablement. Et je préférerais un peu d'emportement Aux plus humbles devoirs d'un tel accablement, CORN. *Sert.* IV, 4. On croit cette imposition prématuée dans l'accablement où sont les peuples, BOSS. *Lett. quêt.* 472. Quand il dort, c'est d'accablement, SÉV. 502. Des infortunés qui vivent dans l'accablement, MASS. *Afl.* Vous qui n'avez jamais de sourire moqueur Pour les accablements dont une âme est troublée, v. HUGO, *Crép.* 38. || 2^e Action d'accabler. Pour dernier accablement, son adversaire lui donna un coup de pied, SCARR. *Rom. com.* 40. || 3^e Surcharge. Accablement d'affaires. Que deviennent les lois et le prodigieux accablement de leurs commentaires? LA BRUY. 42. Si c'est trop de se trouver chargé d'une seule famille, si c'est assez d'avoir à répondre de soi seul, quel poids, quel accablement que celui qui donne un royaume! ID. 40.

— SYN. ACCABLEMENT, ABATTEMENT, DÉCOURAGEMENT. L'idée commune est un état de langueur de l'âme. L'accablement est plus fort que l'abattement. L'homme abattu peut se relever ; l'homme accablé a succombé sous le poids, et ses forces sont brisées. Pour l'abattement et l'accablement, il y a toujours une cause extérieure et antérieure, un coup porté, une surcharge imposée. Le découragement, au contraire, est plus général, et ne suppose pas nécessairement quelque chose de grave qui ait précédé. Certains hommes sont pris de découragement pour des motifs fort légers ; on peut avoir perdu courage et n'être ni abattu ni accablé, mais l'abattement et l'accablement ôtent le ressort de l'âme et impliquent le découragement.

— ETYM. *Accabler*.

ACCABLER (a-ka-blé), v. a. || 1^e Faire succomber sous. Accabler de coups de poing. Être accablé sous un fardeau. Ce fardeau énorme vous accable, quelque fort que vous soyez. Le poids des entreprises qu'il a commencées l'accable. Ses dettes finiront par l'accabler. Il fut accablé par la chute d'un rocher. J'irai sous mes cyprès accabler ses lauriers, CORN. *Cid*, IV, 2. Leurs membres décharnés courbent sous mes hauts faits, Et la gloire du trône accable les sujets, CORN. *Prol. de la Toison d'or*, 4. Sous tant de morts, sous Troie, il fallait l'accabler, RAC. *Andr.* I, 4. || 2^e Vaincre, ruiner, faire succomber. Il a été accablé par le nombre des ennemis. Ce désastre les accabla. Accabler un innocent. Ce dernier témoignage l'accabla. Accabler l'ennemi. Ainsi tout m'accable à la fois. Il a accablé ses adversaires de tant d'arguments. Je suis assez puni ; ne m'accablez pas. Rome.... ne désarma point sa fureur vengeresse Qu'elle n'eût accablé l'amant et la maîtresse, RAC. *Bér.* II, 2. C'en est fait, le cruel n'a plus rien qui l'arrête ; Le coup qu'on m'a prédit va tomber sur ma tête ; Il vous accablera vous-même à votre tour, RACINE, *Brit.* V, 7. Fuyons tous deux, fuyons un spectacle funeste, Qui de notre constance accablerait le reste, ID. *Bér.* III, 4. Assez et trop longtemps mon amitié t'accable, ID. *Andr.* III, 4. Quand je verrai ces yeux armés de tous leurs charmes, Attachés sur les miens, m'accabler de leurs larmes, ID. *Bérén.* IV, 5. mon cœur, respectant la vertu, N'accable pas encore un rival abattu, ID. *Alex.* III, 4. Ami,

n'accable pas un malheureux qui t'aime, ID. *Andr.* I, 4. Ne rougissez-vous pas d'accabler ma misère? VOLT. *Orphel.* IV, 4. Est-il donc permis de se mettre si aisément au hasard de la violer, cette justice qu'on ne connaît pas, et qui peut être toute pour une partie adverse que l'on accable ? BOURD. *Pensées*, t. II, p. 260. Tout cela formera contre lui un témoignage qui l'accablera et qui ne lui laissera nulle excuse pour se justifier, ID. *ib.* p. 434. || 3^e Fig. Il est accablé de maladies. Un si grand malheur m'accable. Je suis si accablé de douleur que... On l'accable d'injuries, d'outrages. Accabler quelqu'un de questions. Depuis qu'il est en place, ses connaissances l'accablent de sollicitations. Le sommeil l'accabla. Le combat qu'elle [la vertu] soutient au dedans contre tant de tentations qui accablent la nature humaine, BOSS. *Reine d'Angleterre*. L'ambition, l'amour, le dépit, tout m'accable, VOLT. *Brut.* II, 4. Et plus vous la pouvez accabler d'infamie, CORN. *Nic.* III, 4. Le poids de mes habitudes m'accable, la multitude et la grièveté de mes offenses m'effraye, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 159. S'il pouvait apprendre que son fils ne sait imiter ni sa patience ni son courage, cette nouvelle l'accablerait de honte, et lui serait plus rude que tous les malheurs qu'il souffre depuis si longtemps, FEN. *Tél.* II. La mort de M. de Guise dont je suis accablée, SÉV. 73. || Absolument. Cette nouvelle accable, ID. 147. || 4^e Être à charge. Et sans doute elle attend le moment favorable Pour disparaître aux yeux d'une cour qui l'accable, RAC. *Bér.* I, 3. Je me suis laissé accabler de visites, SÉV. 463. Un homme de ce caractère nous accabla pendant deux heures de lui, de son mérite, MONTESQ. *Lett. pers.* 50. || 5^e Charger en bonne part. Accabler de biens, de louanges, de politesses. Ceux au contraire que la fortune, aveugle, sans choix et sans discernement, a comme accablés de ses bienfaits, en jouissent avec orgueil et sans modération, LA BRUY. 44. Il me comble d'honneurs, il m'accable de biens, CORN. *Cinna*, III, 3. Tu trahis mes bienfaits, je les veux redoubler ; Je t'en avais comblé, je t'en veux accabler, ID. *Cinna*, V, 3. Je sais ce que je dois au souverain bonheur Dont me comble et m'accable un tel excès d'honneur, ID. *Mort de P.* IV, 5. Madame,achevez donc de m'accabler de joie, ID. *Perth.* III, 3. || 6^e Absolument. Vous m'accablez, vous êtes trop bon, trop poli, etc. || 7^e S'accabler, v. refl. Il ne faut pas s'accabler de travail. Ne vous accablez pas d'inutiles douleurs, RAC. *Alex.* IV, 2.

— SYN. ACCABLER, OPPRIMER, OPPRESSER. Accabler exprime l'idée la plus générale ; il veut dire simplement faire succomber sous le poids ; il se prend en bonne et en mauvaise part : accabler de chagrin, accabler de biens. Les Romains accablaient les Carthaginois. Opprimer ne se prend qu'en mauvaise part : le fort opprime le faible ; un roi opprime ses sujets ; un tyran domestique opprime sa femme et ses enfants. Oppresser n'indique qu'une action physique : une respiration gênée est opprassée ; opprassé par la douleur. De ce côté, opprasser redevient équivalent à accabler, sauf que opprasser indique plutôt la gêne de la suffocation, et accabler l'anéantissement des forces. C'est l'usage seul qui a introduit une différence entre opprimer et opprasser ; car ils sont de même origine, si bien que l'opprasseur est non pas celui qui opprime, mais celui qui opprime.

— HIST. XV^e s. Raoulin vint au suppliant, l'accabla et tira à terre, DU CANGE, *cabulus*, || XVI^e s. Des arbres qui aient suffisante force pour soutenir la vigne sans s'accabler eux-mêmes, o. DE SERRES, 192. Le comble de la galerie tumba sur les garçons qui estoient demourés dessous, et les accabla tous, AMYOT, *Cimon*, 29.

— ETYM. À et ancien français *caabler*. DU CANGE, au mot cité, rapporte ceci : De abattre à terre, que l'on appelle *caable*; ce qui est traduit en latin : De prostratione ad terram quod quadabulum (ou cadaulum) dicitur. *Caabler* ou *chaabler* veut donc dire renverser, et il vient du bas-latín *cadabulum* ou *chadabula*, en vieux français, *chaable* qui signifie une machine de guerre (voy. CHABLIS).

† **ACCALMIE** (a-kal-mie), s. f. Terme de marine. Calme momentané qui succède à un coup de vent très-violent.

— ETYM. À et calme.

ACCAPARÉ, **EE** (a-ka-pa-ré, ée), part. passé. Tout le sucre étant accaparé par quelques spéculateurs.

ACCAPAREMENT (a-ka-pa-re-man), s. m. L'action d'accaparer ou le résultat de cette action. Vu les accaparements de blé qu'il avait faits.

— ETYM. *Accaparer*.

ACCAPARER (a-ka-pa-ré), *v. a.* || 1^e Arrher ou acheter tout ce qu'il y a sur le marché de denrées, de marchandises, afin de devenir maître du cours. Ces spéculateurs s'entendent pour accaparer les sucres. || 2^e Fig. Prendre tout pour soi. Ce candidat a su accaparer les voix des électeurs. Accaparer la faveur du peuple. Cet avocat accapare toutes les affaires.

— **ÉTYM.** *Ac* pour *ad*, et le bas-lat. *caparra*; ital. *caparra* et *caparrare*; provenç. *caparro*; espagn. *caparra*; mots qui signifient *arrhes*, et qui viennent de *cap* pour *capere* (voy. CAPABLE), et *arrhes* (voy. ARRHES).

ACCAPAREUR, EUSE (a-ka-pa-reur, reu-z'), *s. m. et f.* Celui, celle qui accapare.

— **ÉTYM.** *Accaparer.*

† **ACCASTILLAGE** (a-ka-sti-ha-j', *ll* mouillées), *s. m.* || 1^e Terme de marine. Partie de l'œuvre morte d'un grand bâtiment qui reçoit des sculptures et des ornements. Voilà un bel accastillage. Les accastillages sont bien soignés dans ce port. || 2^e Dans l'ancienne marine, le château de l'avant et le château de l'arrière d'un vaisseau.

— **ÉTYM.** *Acastiller.*

† **ACCASTILLE, ÉE** (a-ka-sti-llé, ée, *ll* mouillées), *part. passé.* || 1^e Vaisseau bien accastillé. || 2^e Dans l'ancienne marine, il se disait d'un vaisseau qui a un château sur son avant et un autre sur son arrière.

† **ACCASTILLER** (a-ka-sti-llé, *ll* mouillées), *v. a.* Garnir un vaisseau de son accastillage. S'occuper de l'accastillage d'un vaisseau.

— **ÉTYM.** *A* et *castellum*, château (voy. CHÂTEAU).

ACCÉDER (a-ksé-dé). Pour l'accent aigu ou grave sur *ce*, on observe la règle du verbe céder. Il ne se conjugue qu'avec l'auxiliaire *avoir*: *j'ai accédé*, *v. n.* Entrer dans des engagements déjà contractés par d'autres, donner son assentiment à. Cette puissance accède au traité déjà conclu. J'accède à votre proposition. Accéder aux désirs de quelqu'un. Il accéda enfin au parti qu'on lui fit comprendre devoir être incessamment le plus fort.

— **ÉTYM.** *Accedere*, de *ad*, à, et *cedere*, aller (voy. CÉDER).

ACCÉLÉRATEUR, TRICE (a-ksé-lé-ra-teur, tri-s'), *adj.* || 1^e En physique, force accélératrice, celle qui, continuant d'agir sur un corps mobile après son départ, lui communique à chaque instant une nouvelle vitesse. Le rapport de la vitesse acquise au temps est constant pour une même force accélératrice; il augmente ou diminue, suivant que ces forces sont plus ou moins grandes; il peut donc servir à les exprimer, LA PLACE, *Exp. III*, 2. || 2^e En anatomie, muscle accélérateur, muscle qui accélère une évacuation. || Il ne se met qu'après le substantif: Muscles accélérateurs, force accélératrice.

— **ÉTYM.** *Accélérer.*

ACCÉLÉRATION (a-ksé-lé-ra-sion), *s. f.* || 1^e Augmentation de vitesse. L'accélération du mouvement dans la chute des corps graves. || 2^e En médecine, accélération du pouls, accélération de la respiration se dit quand, dans un temps donné, il y a plus de pulsations ou de respirations qu'en état de santé. || 3^e Prompte exécution, prompte expédition. L'accélération des travaux, d'une affaire, d'un jugement.

— **ÉTYM.** *Accélérer.*

ACCÉLÉRÉ, ÉE (a-ksé-lé-ré, ée), *part. passé.* || 1^e Marche accélérée. Respiration accélérée. Pouls accéléré. L'affaire a été accélérée par son activité. || 2^e En termes militaires, pas accéléré, sorte de pas plus rapide que le pas ordinaire. || 3^e Voiture accélérée, ou simplement Accélérée, *s. f.* et Accéléré, *s. m.* Voiture qui fait un trajet donné avec une vitesse plus grande qu'on ne faisait auparavant.

ACCÉLÉRER (a-ksé-lé-ré). L'accent sur la syllabe *lé* est aigu ou grave, suivant la règle qui est observée pour le verbe céder), *v. a.* Augmenter la célérité, rendre plus rapide, plus prompt. La pesanteur d'un corps qui tombe en accélère le mouvement. Il voulait qu'on accélérât la marche des troupes. Il accélérerait sa mort par des imprudences continues. Accélérer le pouls, la respiration. Accélérer un travail, la terminaison d'une affaire. Son fils, ce faible enfant qu'il porte entre ses bras, d'un cher et doux obstacle embarrasse ses pas. Des pas que va bientôt accélérer la joie, DUCIS, Oscar, III, 5. Quelle ardeur violente Accélère mon sang en ma tête brûlante? LEMERCIER, Charles VI, III, 4.

— **HIST.** XVI^e s. Là-dessus le roi les licencia, leur commandant d'accélérer le procès, CARLOIX, II, 16. La tunique charnue de l'œsophage est tissée de fi-

laments transversaux pour accélérer tant le boire et le manger que les vomissements et vents rejettés de l'estomac au dehors, PARÉ, II, 20.

— **ÉTYM.** *Accelerare*, de *ad*, à, et *celerare*, hâter (voy. CÉLÉRITÉ).

ACCENSE (a-ksan-s'), *s. m.* Terme d'antiquité romaine. Officier subalterne attaché à quelque fonctionnaire dans l'ordre civil et militaire, sorte d'apariteur.

— **ÉTYM.** Les étymologistes latins ont varié sur l'origine de ce mot. Varron le fait venir tantôt de *cieri*, appeler, convoquer, tantôt de *censere*. Cette dernière étymologie est la plus probable; *accensus* de *accensere*, ajouter, adjoindre, de *ad*, à, et *censere*, compter (voy. CENS).

ACCENT (a-ksan; ne prononcez pas a-san comme font les méridionaux), *s. m.* || 1^e Terme de grammaire. Elévation de la voix sur une syllabe dans un mot, c'est-à-dire intensité donnée à une syllabe relativement aux autres: cela s'appelle accent tonique. || 2^e Inflexions particulières à une nation, aux habitants de certaines provinces. Accent anglais, italien. Accent gascon. On connaît à son accent de quelle province il est. L'air de cour est contagieux; il se prend à Versailles, comme l'accent normand à Rouen ou à Falaise, LA BRUY. 8. L'accent du pays où l'on est né demeure dans l'esprit et dans le cœur, comme dans le langage, LA ROCHEF. Réflex. 342. || 3^e Absolument. Prononciation des personnes de province par rapport au parler de la capitale. Pour bien parler il ne faut pas avoir d'accent; cette phrase veut dire qu'il faut donner l'accent consacré par le bon usage parmi ceux qui parlent bien. Il a perdu, conservé son accent. || 4^e Accent oratoire ou pathétique, inflexion de la voix par rapport aux sentiments ou aux pensées. Je trouve qu'il prend toujours l'accent le plus convenable à son sujet. Il avait dans les morceaux pathétiques un accent de tristesse. J. J. Rousseau a fait confusion entre l'accent oratoire et l'accent proprement dit, en écrivant: Se piquer de n'avoir point d'accent, c'est se piquer d'ôter aux phrases leur énergie, Ém. I. || 5^e Langage, chant, dans le style élevé et la poésie. Les accents de la passion, de la colère. De tristes accents. J'entends vos divins accents. Écoute les accents de sa mourante voix, CORN. Médée, v. 8. Ce sont les accents de la nature qui causent ce plaisir: c'est la plus douce de toutes les voix, MONTESQ. Esprit, XXVI, 4. Ces accents de la mort sont la voix de Ninus, VOLT. Sém. I, 3. Son aspect, ses accents Ont fait trembler mon bras, ont fait frémir mes sens, ID. Oreste, IV, 5. Aux accents de l'airain sonnant, les homicides.... M. J. CHÉN. Ch. IX, v. 2. des clairons les belliqueux accents Pour la première fois font tressaillir mes sens, C. DELAV. Paria, I, 4. Enfin sa bouche flétrie Ose prendre un noble accent, BERANGER, Judas. || 6^e Petite marque qui se met sur une syllabe, soit pour en indiquer la prononciation, soit pour la caractériser grammaticalement.

— **REM.** La grammaire française a trois espèces d'accents: l'accent *aigu*, l'accent *grave*, l'accent *circonflexe*. || 1^e L'accent aigu se met sur tous les é fermés qui terminent la syllabe, ou qui sont seulement suivis d'un *s*, signe du pluriel: *bonté*, *vérité*, *assemblée*, *les procédés*, *les prés émaillés*. Mais on écrira sans accent l'*e* fermé de *nez*, de *berger*, parce qu'ici ce n'est point l'*e* qui termine la syllabe. || 2^e L'accent grave se met sur tous les é ouverts qui terminent la syllabe: *pèle*, *règle*, *prophète*, *il mène*; ou qui sont suivis d'un *s* qui achève le mot: *procès*, *succès*, *décès*, *après*. Exceptions: *ces*, *les*, *mes*, *tes*, *ses*.... *j'appelle*, *terre*, *coquette*. En effet, dans ces trois derniers mots, le redoublement de la consonne donne à la voyelle un son ouvert et rend inutile l'accent grave. Il faut remarquer que l'*e* est toujours ouvert lorsqu'il termine la syllabe et qu'il est suivi d'une consonne et d'un *e* muet: *il espère*, *il pèse*, *modèle*. Sont exceptées les phrases interrogatives: *aimé-je*, *dussé-je*, *veillé-je*, etc. où l'*e* est fermé comme dans *bonté*. On a excepté aussi, du moins pour l'écriture, *sacrilège*, *sortilège*, *collège*, qu'on écrit par un accent aigu; mais la prononciation usuelle met un accent grave et dit comme s'il y avait *sacrilège*, *sortilège*, *collège*. C'est un cas où l'Académie devrait intervenir. Dans plusieurs mots l'accent grave ne sert que de distinction grammaticale: à préposition et *il a*; *des* article partitif et *dès* préposition; où adverbe de lieu et *ou* conjonction; *là* adverbe de lieu et *la* article féminin. || 3^e L'accent circonflexe s'emploie: 1^e lorsque la voyelle est longue, et surtout lorsqu'il y a suppression de lettre, comme dans les mots *dge*, *bdiller*, *tête*, *épître*, *côte*; 2^e sur l'avant-dernier *e* de quelques

mots en *ême*, comme *extrême*, *blème*; 3^e sur l'i des verbes en *aiître*, en *oître*, dans tous les temps où i est suivi de t: *naltre*, *paraltre*, *accroître*, *il nait*, *il paratra*, nous *accroîtrons*; 4^e sur o qui précède les finales *le*, *me*, *ne*, comme dans *pôle*, *rôle*, *dôme*, *fantôme*, *trône*. On en fait également usage à la première et à la deuxième personne du pluriel du présent défini de l'indicatif, et à la troisième personne du singulier de l'imparfait du subjonctif: *nous aimâmes*, *vous aimâtes*, *vous regâtes*, *qu'il fut*, *qu'il eût*, *qu'il aimât*, *qu'il regât*. Dans cet emploi l'accent circonflexe indique la suppression d'une lettre ou la longueur de la voyelle comme dans *lâche*, *apôtre*; tantôt il indique seulement la longueur de la syllabe, sans suppression de lettre, comme dans *pôle*, *trône*; tantôt enfin il indique seulement la suppression d'une lettre sans que la voyelle soit allongée, comme dans *hôpital*, où l'o n'est pas long. Dans certains cas, l'accent circonflexe ne sert non plus que de distinction grammaticale: *du*, article composé pour *de le*, et *dû*, participe passé du verbe *devoir*, anciennement *deu*; *tu*, pronom personnel, et *tû*, participe passé du verbe *taire*, anciennement *teu*; *sur*, préposition, et *sûr*, adjectif, anciennement *seur*. Ces accents, qui servent de signes dans l'écriture, sont très-différents dans le grec et dans le français, qui pourtant les a pris du grec. Les accents aigu, grave et circonflexe, dans le grec, servent uniquement à noter la syllabe qui a l'accent tonique, et désignent des nuances de cette intonation. En français, l'accent tantôt dénote la prononciation de quelques voyelles, tantôt indique la suppression d'une lettre, tantôt est employé à distinguer l'un de l'autre deux mots qui, ayant des acceptations très-différentes, s'écrivent, sauf cet accent, de même.

Il y a, comme on voit, quatre sortes d'accents qu'il ne faut pas confondre, et que l'on confond souvent: 4^e l'accent tonique, qui est l'élévation de la voix sur une syllabe d'un mot: dans *donne*, l'accent tonique est sur la pénultième; dans *amour*, il est sur la dernière. Dans la langue française l'accent tonique n'occupe jamais que l'une de ces deux places. Dans le latin, l'accent tonique est en général sur la pénultième syllabe, si cette syllabe est longue, et sur l'antépénultième, si la pénultième est brève. C'est l'accent latin qui a déterminé la forme des mots français d'origine. La syllabe qui avait l'accent en latin l'a conservé en français: *présbytère*, prêtre, *fragilis*, frêle, *ánima*, âme. Le français, quoi qu'en ait dit, a un accent très-marqué: l'accent, en chaque mot, se trouve sur la dernière syllabe, si elle n'est pas terminée par un *e* muet, et sur l'avant-dernière, si la dernière est terminée par un *e* muet. Dans le parler, les mots non accentués s'appuient sur les mots accentués et ne font qu'un avec eux; ainsi dans ce vers tout monosyllabique de Racine: Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur; il y a cinq accents, un sur *jour*, un sur *pas*, un sur *pur*, un sur *fond* et un cinquième sur *cœur*, de sorte que pour l'oreille il n'y a vraiment que cinq mots. Le vers français, comme le vers italien, anglais ou allemand, est fondé sur l'accent aussi bien que sur le nombre des syllabes. Dans le vers alexandrin, il faut deux accents: l'un à la sixième syllabe, et l'autre à la douzième; dans les vers de dix syllabes, il en faut deux aussi: l'un à la quatrième et l'autre à la dixième syllabe. 2^e L'accent provincial, qui est l'intonation propre à chaque province et différente de l'intonation du bon parler de Paris, prise pour règle. 3^e L'accent oratoire, qui est l'infexion donnée aux mots conformément aux affections de l'âme de celui qui parle ou qui lit. 4^e L'accent; signe grammatical servant dans l'orthographe à différents usages.

— **HIST.** XVI^e s. Ses propos estoient belles chansons, estans les paroles accompagnées de chants, de gestes et d'accents pleins de douceur et de gravité, AMYOT, Lyc. 4.

— **ÉTYM.** Provenç. *acceni*; espagn. *acento*; ital. *accento*; d'*accentus*, de *ad*, à, et *cantus*, chant (voy. CHANT).

† **ACCENTUABLE** (a-ksan-tu-a-bl'), *adj.* Qui peut être accentué, Syllabe accentuable.

— **ÉTYM.** *Accentuer*; provenç. *accentual*.

ACCENTUATION (a-ksan-tu-a-sion), *s. f.* || 1^e Manière d'accentuer, c'est-à-dire d'élèver la voix sur une syllabe. Les règles de l'accentuation française sont très-simples (voy. ACCENT); celles de l'accentuation grecque sont beaucoup plus compliquées.

|| 2^e Action de poser la petite marque dite accent. L'accentuation n'a été que tardivement introduite

dans les livres. Les manuscrits français du moyen âge n'ont aucune accentuation.

— ÉTYM. *Accentuer*.

ACCENTUÉ, *EE* (a-ksan-tu-é, ée), *part. passé*. Syllabe accentuée, celle sur laquelle porte l'accent tonique. Langue très-accentuée, langue où l'accent tonique est très-marqué et très-varié. *É accentué*, *e* marqué d'un accent.

ACCENTUER (a-ksan-tu-é), *v. a.* || 1^o Prononcer suivant les règles de l'accent tonique. Le Français accentue uniformément la dernière syllabe d'un mot si elle est masculine, ou la pénultième si la dernière est féminine; l'Italien accentue souvent l'anté-pénultième. || 2^o Donner l'accent oratoire, et aussi appuyer sur une phrase pour la faire remarquer ou sentir. Cet homme est fatigant, il accentue tout ce qu'il dit. || 3^o Poser convenablement les accents dans l'écriture. Les grammairiens Alexandrins sont les premiers qui aient accentué les mots grecs. Il n'y a pas longtemps qu'en français on accentue les *e* et autres voyelles.

— HIST. XIII^e s. Lire sais tu, voire chanter; L'on le sait bien à l'accorder, DU CANGE, *accentuare*. || XVI^e s. Je ne puis pas accentuer à droite en la langue latine; car ma langue françoise m'empesche, PALSGR. p. 445.

— ÉTYM. Bas-lat. *accentuare*; provenc. *accen-tuar*; espagn. *acentuar*; ital. *accentuare*; d'*accen-tus*, accent (voy. ACCENT).

ACCEPTABLE (a-ksé-pta-bl'); *adj.* || Qui peut être accepté. Conditions acceptables. Cela n'est pas acceptable. Ce sacrifice a été reçu et est acceptable à Dieu, PASC. *Prov.* 4. || Il suit toujours le substantif : Une proposition acceptable.

— HIST. XII^e s. Offrir dei [je dois] à Deu sacrefise ki li seit acceptable, *Rois*, 249. E jo di ceste parole que la tue [tienne] parole seit ferme et acceptable cum'e sacrifice, *ib.* 470. Tel offrende n'est acceptable, *Adam*, *Myst.* p. 47. || XV^e s. Ce n'estoit pas honorable ni acceptable de prendre en treve et en repit ville, chastel ni forteresse, *Froiss.* II, II, 224. || XVI^e s. Dieu a pour acceptable ce qui y est de bien, CALV. *Inst.* 660.

— ÉTYM. *Acceptabilis*, de *acceptare*, accepter.

+ **ACCEPTANT, ANTE** (a-ksé-ptan, ptant') *s. m.* et *f.* || 1^o En termes de pratique, celui, celle qui accepte un legs, un don fait par un acte constatant cette acceptation. En présence du donataire et de l'acceptant, LEGOARANT. || 2^o En parlant de la bulle *Unigenitus*, les acceptants et les refusants, ceux qui l'acceptaient et ceux qui la refusaient.

— HIST. XVI^e s. La grace qu'ils appellent acceptante n'est autre chose que la bonté gratuite du Père céleste, dont il nous embrasse et reçoit en Jésus-Christ, CALV. *Inst.* 615.

ACCEPTATION (a-ksé-pta-sion), *s. f.* || 1^o Action d'accepter. L'acceptation que Dieu fait du sacrifice, PASC. *Prov.* 4. Elle [la prière] peut devenir même plus agréable au Seigneur par l'acceptation des peines que vous y souffrez, MASS. *Car. Prière*. || 2^o En termes de banque, acceptation d'une lettre de change, promesse de la payer à son échéance. || 3^o En termes de droit, consentement légal de celui à qui on fait une offre. Acceptation de donation. Acceptation de communauté, acte par lequel une femme, après la dissolution de la communauté, déclare accepter sa part dans l'actif et le passif de la communauté. || 4^o Hist. eccl. Action d'accepter les constitutions des papes, ou acte par lequel on les accepte.

— HIST. XIV^e s. Combien que l'acceptation soit naturel, ORESME, *Eth.* 76. || XVI^e s. La justice n'est pas d'acceptation gratuite, mais de sainteté et vertu, inspirée par l'essence de Dieu laquelle réside en nous, CALV. *Inst.* 573. La reine, en l'acceptation de son offre, n'y procedoit point de mauvaise intention, LANOUË, 563.

— ÉTYM. *Accepter*.

ACCEPTÉ, *EE* (a-ksé-pté, ptée), *part. passé*. Offres acceptées. Sacrifice accepté par les dieux. La paix acceptée des deux partis ou par les deux partis. Le débat étant accepté. Présage accepté. Le prix est de cent francs; accepté. || *Accepté* invariable se met sur un papier de commerce pour indiquer acceptation. Accepté pour la somme de....

ACCEPTER (a-ksé-pté; prononciation vicieuse, acceter), *v. a.* || 1^o Agréer, consentir à, prendre ce qui est offert ou ce qui se présente. Il ne voulut rien accepter d'eux. Accepter la paix, une condition. L'excuse fut acceptée. Accepter une chose. J'accepterai tous les coups de la fortune plutôt que.... Accepter le débat en justice. Accepter un arrêt, une peine. Accepter un héritage. Il accepta l'invitation à dîner. Le sacrifice fut accepté de Dieu. L'empire

qu'il n'avait accepté que par force. Acceptant ce qu'il avait refusé d'abord. Ce traité ne fut pas accepté par la cour de France. Il fait de fausses offres, mais extraordinaires, qui donnent de la défiance et obligent de rejeter ce que l'on accepterait inutilement, LA BRUY. 40. De grand cœur j'accepte la condition, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 80. Dans le fond, il doit se réputer digne des plus mauvais traitements, et les accepter, ID. *ib.* p. 429. J'ai dû prévoir tout cela : que dis-je? je l'ai même prévu; et en le prévoyant, je l'ai accepté, ID. *ib.* p. 418. Il ne rejetait pas ces victimes, il voulait bien les accepter, ID. *ib.* t. II, p. 424. Jésus soutint le supplice de la croix, dit l'apôtre, et il accepta toute la confusion de la mort la plus infâme, ID. *ib.* t. I, p. 329. Ce peuple abandonnerait son pays, ou se livrerait à la mort plutôt que d'accepter la servitude, FÉN. *Tél.* VIII. J'accepte aveuglément cette gloire avec joie, CORN. *Hor.* II, 3. Renoncer à la gloire, accepter pour jamais l'infamie et l'horreur qui suivent les forfaits, ID. *Sert.* V, 4. Cependant c'en est peu [de prudence] que de n'accepter pas le bonheur qu'on recherche au péril du trépas, ID. *Cinna*, II, 2. Je t'adopte pour fils, accepte-moi pour père, ID. *Hér.* V, 3. Et faisons qu'à ses fils il ne puisse dicter Que les conditions qu'ils voudront accepter, RAC. *Mithr.* I, 5. Il me fit d'un empire accepter l'espérance, ID. *Esth.* I, 4. J'accepte tous les dons que vous me voulez faire, ID. *Phèd.* II, 3. Il vient en m'embrassant de m'accepter pour gendre, ID. *Iphig.* III, 3.... puis-je espérer encore Que vous accepterez un cœur qui vous adore? ID. *Andr.* I, 4. En citoyen zélé, j'accepte votre fille, VOLT. *Tancr.* I, 4. Acceptez aujourd'hui Rome pour votre mère, Son vengeur pour époux, Brutus pour votre père, ID. *Brut.* III, 5. J'entre, je me présente, on accepte ma foi, ID. *Fanat.* II, 4. || 2^o Accepter un défi, promettre de faire ce dont on a été défie, et, plus particulièrement, accepter un duel. || 3^o Accepter le combat, se montrer prêt à soutenir le combat. || 4^o J'en accepte l'augure, je souhaite qu'il en soit comme on me le fait espérer. J'accepte avec plaisir un présage si doux, RAC. *Bérén.* III, 2. || 5^o En termes de banque, accepter une lettre de change, s'engager à la payer à l'échéance. || 6^o Absolument. On tira parole de cet homme qu'il accepterait. Un faible roi ne sachant ni refuser ni accepter. || 7^o S'accepter, *v. réfl.* Être accepté. Cela peut s'accepter. Enfin l'offre s'accepte, et la paix désirée sous ces conditions est aussitôt jurée, CORN. *Hor.* I, 4.

— HIST. XIV^e s. Que si li rois englois ne voloit accepter Et tenir loialment, sans lui aparjurer, La paix si faitement qu'on l'ot fait ordener, *Guesclin*, 24367. || XVI^e s. Il accepta à prendre du vin qu'il avoit refusé, MONT. II, 429.

— ÉTYM. Provenc. *acceptar*; espagn. *aceptar*; ital. *accettare*; de *acceptare*, fréquentatif de *accipere*, recevoir, de *ad*, à, et *cipere* pour *capere*, prendre (voy. CAPTURE).

ACCEPTEUR (a-ksé-pteur), *s. m.* Terme de banque. Celui qui accepte une lettre de change.

— HIST. XVI^e s. Dieu n'est point accepteur de personne, lequel élit ce qu'il veut, MARGUER. *Nouv.* 2.

— ÉTYM. *Acceptor*, de *accipere*, de *ac* pour *ad*, et *cipere* pour *capere*, prendre (voy. CAPABLE).

+ **ACCEPTILATION** (a-ksé-pti-la-sion), *s. f.* Terme de droit romain. Acte par lequel un créancier décharge un débiteur sans avoir reçu de payement.

— ÉTYM. *Acceptatio*, de *acceptum*, chose reçue, et *latio*, action de porter.

ACCEPTION (a-ksé-psion; en poésie, de quatre syllabes, a-ksé-psi-on), *s. f.* || 1^o Action d'admettre par préférence. La loi ne fait pas acception des personnes. Ne faire acception de personne. Si l'on voit une acception de personnes dans la chaire de saint Pierre.... BOSS. *Lettr. quiét.* 129. Le Dieu du ciel et de la terre qui n'a acception de personne, VOLT. *Zad.* 7. || 2^o Manière de prendre un mot, sens qu'on lui donne. Ce mot a plusieurs acceptions. Acception propre, acception figurée. On prend ce mot dans une double acception.

— HIST. XV^e s. Soyez renommé en administration de vraie justice, et à icelle puissamment exercer et executer, sans acception de personne, J. DES URSINS, *Ch.* VI, 1410. || XVI^e s. Sans nulles acceptions de personnes, D'AUB. *Hist.* II, 229. Sans acception ne exception de personne, ID. *ib.* Les fidèles sont justes devant Dieu, non point par les œuvres, mais par acception gratuite, CALV. *Inst.* 590.

— ÉTYM. Provenç. *acceptio*; catal. *accepció*; espagn. *acepcion*; de *acceptio*, de *accipere*, recevoir, de *ad*, à, et *capere*, prendre (voy. CAPTURE).

ACCÈS (a-ksé; l's se lie), *s. m.* || 1^o Arrivée à, entrée dans. Lieux d'un difficile accès. Comme personne n'avait accès dans le temple. Pour ne laisser aucun accès aux abeilles. Si on ne laissait aucun accès à l'air. Les verres de télescopes, qui avaient été sa première occupation, lui donnerent beaucoup d'accès à l'Observatoire, FONTEN. *Hartsoeker*. Les sables et les bancs cachés dessous les eaux Rendent l'accès mal sûr à de plus grands vaisseaux, CORN. *Mort de P.* II, 2. La montée était torte et de fâcheux accès, RÉGNIER, *Sat.* II. Nous avons accès à l'autel de sa miséricorde, BOSS. 3 *Purif.* Et depuis quand, Seigneur, entre-t-on dans ces lieux, Dont l'accès même était interdit à nos yeux? RAC. *Baj.* I, 4. De ce triste chemin, route affreuse, homicide, Un voyageur osa me disputer l'accès, VOLT. *OEd.* III, 4. De ce dépôt sacré, tu sais quel est l'asile; Tu n'es point observé; l'accès t'en est facile, ID. *Orphel.* I, 6. Quelque accès m'est ouvert en ce séjour sacré, ID. *Sémir.* I, 4. Non, plus d'accès Aux procès; Vidons, joyeux Français, Nos caves renommées, BÉRANGER, *Gr. org.* || 2^o Entrée auprès de quelqu'un pour le voir, pour l'entretenir. Soyez d'un facile accès. Avoir accès auprès du ministre. Donner accès à quelqu'un. Ils étaient du nombre de ces petits à qui Jésus-Christ donnait un accès si facile auprès de sa personne, BOURD. *Pentées*, t. I, p. 425. C'est la paix qui chez vous me donne un libre accès, CORN. *Hor.* I, 4. J'aurai déjà gagné chez elle quelque accès, ID. *Ment.* I, 6. L'amant Eut à la fin accès chez sa maîtresse, LA FONT. *Rem.* Il me fermera tout accès auprès d'elle, MOL. *Sic.* 5. Toute sorte d'accès m'est fermé auprès d'elle. ID. *Médecin malgré lui*, II, 9. Leur donnant un libre accès auprès de lui, BOSS. *Hist.* I, 40. Il est rare qu'elle ait accès auprès du trône, MASS. *Obst.* Ceux qui ont accès auprès des rois, FLÉCH. *Mont.* Leurs yeux [des gens que leur fortune aveugle], leur démarche, leur ton de voix et leur accès marquent longtemps en eux l'admiration où ils sont d'eux-mêmes, LA BRUY. 44. || 3^o Fig. La pitié eut accès dans son âme. Donner accès à l'amitié. Un accès plus facile aux honneurs. Le peuple aurait accès aux premières dignités. Laisser peu d'accès à la vérité. La colère ne trouve pas d'accès dans l'âme du sage. La brigue n'aura pas d'accès dans son palais. Pour trouver de l'accès dans le cœur des femmes, HAM. *Gram.* 6. Tes discours trouveront plus d'accès que les miens, RAC. *Phèd.* III, 4. Mais peut-être ma voix, la voix de l'innocence, Trouvera dans les coeurs plus d'accès qu'on ne pense, BIFFY. *Ninus* II, I, 40. Ouvrez-moi, m'a-t-il dit, un accès dans son cœur, G. DELAV. V. *Sicil.* I, 5. || 4^o Invasion périodique ou non d'accidents morbides. Accès de folie. Accès de goutte. Les accès réguliers d'une fièvre intermittente. Il est justement arrivé le jour de mon accès. M. de Paris a eu quelques accès de fièvre tierce, BOSS. *Lettr. quiét.* 367. Elle a eu trois accès marqués de fièvre quarte, SÉV. 322. || 5^o Fig. Invasion passagère de certains mouvements de l'âme. Dans un accès de fureur. Il a des accès de libéralité. J'ai ressenti de nouveaux accès de joie à toutes les lettres, PASC. *Prov.* I. Ce fer si près de moi sur l'édit de Narsès De ma juste frayeur renouvelée l'accès, ROTROU, *Bél.* II, 9. Je vois de vos chagrins les funestes accès, VOLT. *Adél.* II, 7. C'est toi seul que je plains, intraitable rimeur; Ta mère te conçut dans un accès d'humour, GILBERT, *Apol.* || 6^o En droit canon, au conclave, lors de l'élection d'un pape, ballottage qui se fait entre les cardinaux proposés au scrutin, sans qu'aucun ait réuni le nombre nécessaire de voix, et qui a pour conclusion l'accession de la pluralité des voix à un des noms. L'accès est ainsi nommé, parce que la formule est *accedo domino....* Je me joins à.... Il fut fait pape à l'accès, AACAD. || 7^o Faculté de posséder un bénéfice vacant par l'incompétence d'âge ou par la mort du titulaire.

— HIST. XV^e s. Un poure accès de fièvre l'homme efface, Ou aage viel qui est déterminé, E. DESCHAMPS, *Profiter de la jeunesse*. Le dit legat se partit de Paris et s'en ala au pays de Picardie et de Flandres, coidant avoir leur acceps d'entrer au dit pays, JEAN DE TROYES, *Chron.* 1480. || XVI^e s. L'accès que la fortune m'a donné aux chefs des divers partis, MONT. I, 103. Feu de fieuvre, subject à accezz et remises, ID. I, 209. Ces trois choses n'ont nul accezz prez de Dieu, ID. II, 226. Qui me deffendroit l'accezz de quelque coing des Indes, je.... ID. IV, 242.

— ÉTYM. *Accessus*, de *accedere*, approcher (voy. ACCÉDER).

+ **ACCESSIBILITÉ** (a-ksé-si-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est accessible. Dans ce qui s'écrit sur la

religion maintenant, de quoi est-il question? De la lumière du Thabor, de l'immaculée conception, de l'accessibilité, P. L. CCURR. I, 195.

— ÉTYM. *Accessibilitas*, de *accessibilis*, accessible.

ACCESSIBLE (a-ksè-si-bl'), adj. || 1° Où l'on peut arriver, pénétrer. Le rivage n'était pas accessible. Le temple de Cérès n'était pas accessible aux hommes. Rendre un coteau accessible. || 2° Fig. La vertu est accessible à tous. Sous l'ancienne monarchie, beaucoup de charges n'étaient pas accessibles aux roturiers. || 3° En parlant d'une personne qui se laisse approcher et reçoit avec bienveillance. Il était accessible au dernier des citoyens. Être accessible aux plaintes des malheureux. Il se rend accessible à tous les janissaires, RAC. *Baj.* I, 4. Ce roi se rendit assable et accessible à tout le monde, MONTESQ. *Espr.* xix, 2. Ceux qui ne savent pas tirer parti des autres sont ordinairement peu accessibles, VAUVEN. 99. Plus vif et moins austère, on te peignait sensible, Ami des malheureux, bienfaisant, accessible, M. J. CHÉN. *Grac.* I, 4. || 4° Ouvert à. Il est accessible à de mauvaises impulsions. Accessible à la brigue. Si ton cœur sensible à la compassion peut se rendre accessible, CORN. *Médée*, IV, 5. Et, se montrant alors à la peur accessible, MAIRET, *Sophon.* II, 4. Plus il brûle pour vous, Plus il est accessible à des soupçons jaloux; DUCIS, *Oth.* III, 4.

— ÉTYM. *Accessibilis*, de *accedere*, approcher (voy. ACCÉDER).

ACCESSION (a-ksè-sion), s. f. || 1° Action d'adhérer à, de donner son consentement. Les puissances du Nord ont promis leur accession à ce traité. || 2° En jurisprudence, droit d'un propriétaire sur ce que produit sa propriété mobilière ou immobilière, ou sur ce qui s'y unit et s'y incorpore; la chose même sur laquelle ce droit est exercé. Les atterrissages insensibles, les arbres qu'on plante sur un terrain sont des accessions et appartiennent au propriétaire par voie d'accession. || 3° Accession au trône, l'action d'y monter.

— HIST. xv^e s. Et pourroit faire avecques ceste accession de forces un tel et si grand accroissement à la république chrestienne que nul autre depuis Charles le Grand n'en auroit fait de pareil, M. DE JELLAY, 295. Je ne trouve pas estrange que aux bonnes parties qui jà estoient en toy, il y ait une accession et accroissement si grand, AMYOT, *Com. Afr. la col.* 2. Les accessions externes prennent saveur et couleur de l'interne constitution, MONT. I, 348. La durée n'est aucune accession à la sagesse [ne la rend pas plus grande], ID. II, 271.

— ÉTYM. *Accessio*, de *accedere*, accéder.

ACCESSIT (a-ksè-sit'), s. m. Nomination décernée, dans les écoles ou dans les académies, à ceux qui ont le plus approché du prix. Obtenir un accessit.

— REM. Au pluriel, les accessit ou les accessits. Il vaut mieux faire rentrer ce mot dans la classe des substantifs ordinaires et écrire les accessits.

— ÉTYM. *Accessit*, 3^e personne du sing. du présent d'*accedere*; mot à mot, il s'est approché (voy. ACCÉDER).

ACCESSION (a-ksè-soi-r'). || 1° Adj. Qui est regardé comme la dépendance de quelque chose de principal. Dans notre projet, cela n'est qu'accessoire. J'ai dit qu'un grand Etat devenu accessoire d'un autre s'affaiblissait, MONTESQ. *Espr.*, xxvi, 23. || 2° Subst. m. Ce qui dépend du principal. L'accessoire suit le principal. Il est bien juste que le principal l'emporte sur l'accessoire, BOUD. *Pensées*, t. I, p. 103. Mon sujet est petit, cet accessoire est grand, LA FONT. *Fab.* XII, 10. Tous ces hommes qui m'ont sacrifié, qui ont disposé de moi comme d'un accessoire dans leur vie, STAEL, *Delph.* V, 6. || 3° Au plur. Les accessoires, dans ce tableau, sont parfaitement traités. Les costumes, les décorations sont des accessoires dans un ouvrage dramatique. || 4° Au théâtre, accessoires, certains objets qui peuvent être nécessaires à la représentation, tels que bourse, écritoire, etc. || 5° Malencontre. Et tout ce qu'elle a pu, dans un tel accessoire, C'est de me renfermer dans une grande armoire, MOL. *Ec. des Femmes*, IV, 6. || Ce dernier sens, tombé en désuétude, est ancien, comme on peut le voir à l'historique.

— HIST. xv^e s. Chevance et avoir ne sont qu'accessoires et servent à vertu et comme chamberieres, AL. CHART. *Quadril. invectif.* || xvi^e s. La prise de Veltrus fut comme un accessoire de ceste expédition, car elle lui fut rendue sans coup ferir, AMYOT, *Cam.* 71. Estimant que vaincre les ennemis par armes n'estoit qu'un accessoire, au prix de

bien dresser et aguerrir ses citoyens par bonne discipline, M. P. *Am.* 6. L'accessoire qu'il adjoustoit à ses facultez montoit plus que le principal qu'il avoit eu et herité de ses parents, ID. *Caton*, 45. Détestant et maudissant Neoptolemus, par lequel il avoit été reduit à si piteux accessoire, ID. *Eumène*, 14. Ils fussent venus boire nostre vin jusques à nos portes, et vous eussent mis en merveilleux accessoire, SAT. *Mén.* 131. Cette proposition, pour avoir été iniquement interprétée, le meit autrefois et teint longtemps en grand accessoire à l'inquisition de Rome, MONT. I, 161.

— ÉTYM. Provenc. *accessori*; espagn. *accesorio*; ital. *accessorio*; d'un mot non latin *accessorius*, d'*accessor*, de *accedere*, s'adjointre (voy. ACCÉDER).

ACCESSION (a-ksè-soi-re-man), adv. D'une manière accessoire. Cet auteur, autour du sujet principal, a groupé accessoirement différentes questions.

— ÉTYM. *Accessoire* et *ment* (voy. MENT); provenc. *accessoriamen*; espagn. *accesoriamente*; ital. *accessoriamente*.

† **ACCIDENCE** (a-ksi-dan-s'), s. f. Terme de philosophie. Qualité, état, possibilité d'être de l'accident.

— ÉTYM. *Accidentia*, de *accidens*, accident.

ACCIDENT (a-ksi-dan), s. m. || 1° Ce qui advient fortuitement. Des accidents bons et mauvais. Tous les accidents de la fortune. Quelque accident qu'il plaise à la fortune de m'envoyer. La renommée qui se plait à répandre dans l'univers les accidents extraordinaire. Un pur accident le décida à renoncer à son projet. || 2° Absolument, événement malheureux. Les accidents de la vie humaine. Dans les hôpitaux où se rassemblent toutes les infirmités et tous les accidents de la vie humaine. Cet accident le déconcerta. Mille accidents nous ravissent nos biens. Enlevé par un accident imprévu. Il fut choisi pour être médecin du Châtelet; le grand agrément de cette place pour lui était de lui fournir des accidents rares et plus d'occasions de disséquer, FONTEN. *Littre*, 7. [L'amitié] C'est une protection contre l'injustice, c'est un remède contre les accidents et les revers de la fortune, BOUD. *Pensées*, t. II, p. 255. Il semble qu'il vous soit arrivé quelque accident, SÉV. 45. Secourez la princesse, Qu'un accident subit prive de mouvement, ROTROU, *Bél.* IV, 7. À nouvel accident trouvons nouveau remède, ID. *ib.* IV, 5. Et pour garder enfin ses Etats d'accident, ID. *Venceslas*, I, 4. Oyez un accident qui me transit d'effroi, ID. *Antig.* I, 2. Mais nous ne verrons point de pareils accidents, Lorsque Rome suivra des chefs moins imprudents, CORN. *Cinna*, II, 2. Je te donnai sa place en ce triste accident, ID. *ib.* V, 4. Jason, sans rien savoir de tous ces accidents.... ID. *Médée*, V, 4. || 3° En termes de médecine, phénomène inattendu qui survient dans une maladie et qui l'aggrave. Il a eu une fièvre qui d'abord semblait légère, puis il est survenu des accidents tout à fait alarmants. || 4° En termes de philosophie, ce qui est accidentel, par opposition à la substance. La substance est le support des accidents. Dans la cire, la blancheur n'est qu'un accident. En logique, les qualités abstraites, comme la blancheur, la rondeur, sont considérées comme des accidents. Ni l'édifice n'est plus solide que le fondement, ni l'accident attaché à l'être plus réel que l'être même, BOSS. *Duch. d'Orléans*. Tout poème où le merveilleux est le fond et non l'accident du tableau, pêche essentiellement par la base, CHATEAUB. *Génie*, II, 1, 2. || 5° En termes de grammaire, tous les changements que les mots peuvent éprouver. Les genres et les nombres sont les accidents des noms; les temps, les personnes, les modes, les voix sont ceux des verbes. || 6° En termes de théologie, et en parlant du saint sacrement de l'Eucharistie, on appelle accidents la figure, la couleur, la saveur, etc., qui restent dans le pain et le vin après la consécration. || 7° Disposition variée du terrain, de la lumière. Les accidents de la lumière font un excellent effet dans ce tableau. Les accidents du terrain favorisaient les assaillants. Les rayons du soleil enrichissaient de mille accidents ce tableau, J.-J. ROUSS. *Em.* I. Réunissez un moment, par la pensée, les plus beaux accidents de la nature, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 2. || 8° Musique. Se dit des bémols, dièses ou bécaries qui, n'étant point à la clef, se trouvent dans le courant du morceau. || 9° D'ACCIDENT, loc. adv. Qui n'est pas essentiel par soi-même. L'esclavage dans la conquête est une chose d'accident, MONTESQ. *Espr.* X, 3. Une puissance qui est d'accident, qui ne peut pas durer, qui n'est pas naturelle, ID. *Rom.* 46. || 10° PAR ACCIDENT, loc. adv. Fortuitement. Le feu prit par accident. Par accident, il se trouvait au

lieu de réunion des conjurés. Il aurait regardé la France comme un théâtre propre à faire éclater la gloire de Dieu, et, par accident, la sienne propre, FLÉCH. II, 137.

— HIST. XIV^e s. Se aucun veut rendre à celui à qui il est deu son depost ou son gage, et il est constraint à non rendre, l'en doit dire que il fait injuste par accident, ORESME, *Eth.* I, 58. Felicité est de Dieu principalement causée, qui est généralement cause de toutes choses, et très especiallement de felicité plus que de nul autre accident, ID. ib. 24.

Bien qui est substance est, par nature, devant bien qui est accident, ID. ib. VI, 40. || XVI^e s. À quoys s'accorde et se conforme aussi un accident qui lui advint en la ville d'Amphipolis, que l'on ne scauroit referer ailleurs qu'à la faveur des dieux, AMYOT, P. *Am.* 39. Il n'y eut cuer si dur en toute la ville de Rome à qui ce grand accident ne feist pitié, ID. ib. 57. Ceux qui eurent avantage au rencontre de Rocheabeille, faisants grand'feste de cet accident, MONT. I, 248. S'ils avoient privilege qui les exemptast d'un si grand nombre d'accidents, ID. I, 406. Le poids, la couleur, et tous accidents sensibles, ID. II, 499. Non seulement les mauvais accidents et insupportables, ID. II, 387. Ce sont là les projets qu'on fait après un accident favorable, LANOUË, 645. L'accident, et très-leger, foule aux pieds la substance, et le vent emporte le corps, tant l'on est esclave de la vanité, CHARRON, *Sagesse*, I, 38.

— ÉTYM. Provenc. *accident*; espagn. et ital. *accidente*; de *accidens*, participe présent de *accidere*, advenir, de *ad*, à, et *cadere*, tomber (voy. CHOIR).

ACCIDENTÉ, ÉE (a-ksi-dan-té, tée), adj. Qui présente des accidents, des dispositions variées. Ce terrain est très-accidenté, c'est-à-dire il a des hauteurs, des fonds, des ruisseaux, etc.

— ÉTYM. *Accident*.

ACCIDENTEL, ELLE (a-ksi-dan-tel, tè-l'), adj. || 1° Qui advient par accident. Une mort accidentelle. Tant de causes accidentelles de mort. || 2° En termes de musique, signes accidentels, dièse ou bémol non indiqué à la clef; lignes accidentelles, lignes au-dessus ou au-dessous de la portée. || 3° En termes de logique, qui est dans un sujet par accident, qui n'y est pas inhérent, par opposition à immanent. Dans un boulet de fer la pesanteur est immanente, mais la rondeur est accidentelle. || 4° En termes de grammaire, ce qui n'est pas essentiel à une chose. Le sujet, le verbe et l'attribut étant les termes essentiels d'une proposition, les compléments sont des termes accidentels. Les formes accidentelles des mots sont la même chose que les accidents. || 5° En termes de médecine, se dit des symptômes qui surviennent dans le cours d'une maladie sans connexion nécessaire avec elle, et des tissus qui se développent à la suite d'un travail morbide. Dans la fièvre intermittente le vomissement est accidentel; les brides qui, après une inflammation, unissent la plèvre costale à la plèvre pulmonaire, sont un tissu accidentel. || Suit toujours le substantif: Une circonstance accidentelle.

— HIST. XV^e s. Quelque qualité ou vice accidental, CALV. *Inst.* 523. Les fièvres accidentelles au lieu des essentielles, PARÉ, XX, 6. Le froid semblablement, non de sa propre nature, mais accidentale, eschauffe, ID. XXV, 3. La beauté spirituelle estoit icy principale; la corporelle, accidentale et seconde, MONT. I, 214. Il se fault servir de ces commodités accidentales et hors de nous, ID. I, 280.

— ÉTYM. Provenc. et espagn. *accidental*; ital. *accidentale*; d'*accidentalis*, d'*accidens* (voy. ACCIDENT). L'ancienne langue variait entre la terminaison *al* et la terminaison *el*.

ACCIDENTELLEMENT (a-ksi-dan-tè-le-man), adv. D'une manière accidentelle. Il n'est qu'accidentellement impliqué dans cette affaire; ou il n'est impliqué qu'accidentellement dans cette affaire.

— SYN. ACCIDENTELLEMENT, FORTUITEMENT. Accidentellement, par accident; fortuitement, par fortune ou cas fortuit. Ce qui arrive accidentellement est un événement qui survient contre notre attente, sans que nous nous reportions à la cause, qui nous est inconnue, mais qui est réelle. Ce qui arrive fortuitement est considéré comme arrivant sans cause. C'est accidentellement, non fortuitement, que le choléra a éclaté il y a quelques années; c'est fortuitement et non accidentellement que, suivant Epicure, les choses du monde ont été produites. Mais il y a nombre de cas où la nuance importe peu à l'écrivain et où l'on emploie l'un pour l'autre.

— HIST. XV^e s. Or peuvent bien toutes ces choses estre advenues accidentellement et par cas fortuit, AMYOT, *César*, 83.

— ÉTYM. *Accidentelle* au féminin, et *ment* (voy.

MENT); provenç. *accidentalmen*; espagn. et ital. *accidentalmente*.

† **ACCIPITRIN, INE** (a-ksi-pi-trin, trin'), adj. Terme de zoologie. Qui a des rapports avec un oiseau de proie.

— ÉTYM. *Accipiter*, épervier, de *accipere*, prendre (voy. ACCEPTER).

ACCISE (a-ksi-z'), s. f. Taxe levée en Angleterre sur les boissons et autres objets de consommation. En Angleterre, l'administration de l'accise a été empruntée des fermiers, MONTESQ. *Espr.* XIII, 49.

— ÉTYM. Bas-latin, *accisia*. Suivant du Cange, *accisia* est dit pour *assisia* ou *assessio*, assiette de l'impôt; *assisor*, celui qui répartit les taxes; *assisa rerum venalium*, règlement pour la qualité, le poids des choses qui se vendent; *assisia*, l'impôt même accordé par les assemblées appelées assises. Toutefois, malgré ces indications, je crois qu'on ne peut pas ne pas tenir compte de la forme du mot *accise*. *Accisia* vient donc plutôt de *accidere*, couper, tailler, et signifie taille; de *ad*, à, et *cidere* pour *cædere*, couper (voy. CÉSAR).

† **ACCLAMATEUR** (a-kkla-ma-teur), s. m. Celui qui concourt à des acclamations. Des acclamateurs à gages. Lorsque Néron jouait de la lyre sur le théâtre, il avait pour premiers acclamateurs Sénèque et Burrhus, LAVEAUX, *Gramm.*

— ÉTYM. *Acclamer*.

ACCLAMATION (a-kkla-ma-sion; en poésie, de cinq syllabes, a-kkla-ma-si-on), s. f. || 1° Action d'acclamer. Pousser des acclamations. Saluer quelqu'un par des acclamations. Exciter des acclamations. Ce discours ayant provoqué des acclamations. Une foule d'auditeurs qu'on traîne après soi, leur assiduité, leur attention, leurs acclamations, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 208. Les acclamations de ce puissant empire, VOLT. *Sémir.* I, 5. Ils en admiraient la beauté avec une acclamation extraordinaire, LAMOTHE LEV. 299. Je vous demanderai compte de ces talents éclatants qui vous avaient attiré les bénédicitions des justes et les acclamations même des mondains, MASS. *Avent*, Jug. univ. Nous l'avons vu entrer au bruit des acclamations publiques, ID. *Car. Pass.* || 2° Par acclamation, loc. adv. Tout d'une voix et sans qu'il soit besoin de voter. Les Allemands s'étaient donnés à Charlemagne par acclamation, VOLT. *Mœurs*, 32.

— HIST. XVI^e s. Aussi ne fault il pas inconsidérément user de toutes sortes d'acclamations, à la louange du disant, AMYOT, *Comment il faut ouir*, 22.

— ÉTYM. *Acclamatio*, de *acclamare* (voy. ACCLAMER).

† **ACCLAMÉ, ÈE** (a-kkla-mé, mée), part. passé. La proposition fut acclamée, c'est-à-dire accueillie par des acclamations.

† **ACCLAMER** (a-kkla-mé). || 1° V. n. Pousser des cris marquant la joie ou l'approbation. Ils acclament à cette proposition. || Se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. || 2° V. a. La foule acclama le triomphateur. Je recommandai au duc d'Orléans d'en saisir les premiers élans d'amour et de reconnaissance [des états généraux] pour se faire acclamer en conséquence des renonciations, et en tirer brusquement un acte solennel en forme de certificat du vœu unanime, SAINT-SIMON, 397, 451.

— REM. Ce mot n'est pas un néologisme, puisque Saint-Simon l'emploie; dans tous les cas il est bon, et on ne doit pas se faire scrupule de l'employer.

— ÉTYM. *Acclamare*, de *ad*, à, et *clamare*, crier (voy. CLAMEUR).

† **ACCLAMPÉ, ÈE** (a-klan-pé, pée), part. passé. Terme de marine. Mat aclampé.

† **ACCLAMPER** (a-klan-pé), v. a. Terme de marine. Fortifier un mat, une vergue, en y attachant des pièces de bois par les côtés. Acclamer un mat.

— ÉTYM. Ce mot paraît être de même radical que le provençal *aclapar*, amasser, entasser, de *à* et *clap*, tas, amas (comparez CLAPIER).

† **ACCLIMATATION** (a-kli-ma-ta-sion), s. f. Action d'acclimater. Société d'acclimatation, société qui a pour objet d'acclimater en France des animaux et des plantes exotiques.

— ÉTYM. *Acclimater*.

ACCLIMATÉ, ÈE (a-kli-ma-té, tée), part. passé. Plantes acclimatées. Le cerisier transporté en Italie par Lucullus était, cent ans après, acclimaté dans la Grande-Bretagne. Troupes acclimatées. Le cheval depuis longtemps acclimaté en Amérique.

† **ACCLIMATEMENT** (a-kli-ma-te-man), s. m. Résultat de l'acclimatation, état de ce qui est acclimaté. L'acclimatation des hommes, des animaux, des plantes. Favoriser l'acclimatation. Le succès des acclimatations. L'acclimatation résulte d'une mo-

dification plus ou moins profonde produite dans le corps par un séjour prolongé en un climat qui diffère notablement de celui où l'on a vécu. Plus la différence des deux climats est grande, plus l'acclimatation est difficile.

ACCLIMATER (a-kli-ma-te). || 1° V. a. Habituer à un nouveau climat, tellement qu'on n'en ressent plus aucune mauvaise influence. La mortalité est grande aux Antilles parmi les Européens qui ne sont pas encore acclimatés. Il faut du temps pour acclimater une plante étrangère. || 2° S'acclimater, v. réfl. Les Européens s'acclimatent difficilement dans les Indes.

— REM. Raynal paraît être le premier qui ait employé ce mot. L'Académie ne l'a reconnu que dans son édition de 1798.

— SYN. ACCLIMATER, NATURALISER. Il faut distinguer entre acclimater et naturaliser, entre acclimation et naturalisation. Acclimater se dit des individus et des espèces; naturaliser ne se dit que des espèces.

— ÉTYM. À et *climat*.

† **ACCLINÉ, ÈE** (a-kkli-né, née), adj. Terme d'histoire naturelle. Se dit d'une partie qui en couvre une autre par le côté.

— ÉTYM. *Ad*, à, et *clinis*, penché.

† **ACCOINÇON** (a-koin-son), s. m. Partie de charpente qu'on ajoute à un toit, pour le rendre égal.

ACCOINTANCE (a-koin-tan-s'), s. f. || 1° Fréquentation et familiarité. Lors de faire accointance, LAFONT. *Contes*, Fér. Je suis bien aise, en vérité, De cette honorable accointance, VOLT. *Epit.* XIII. Elles n'évitaient pas avec moins de soin l'accointance des petits habitants, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* || 2° Liaison entre deux personnes de sexe différent. Il a eu des accointances avec cette femme.

— HIST. XII^e s. [Son beau visage] Par quoi mes cuers se mit en l'accointance, COUCI, XVII. Dolente, sans conseil, mar [je] vi onques le jour, Que premier [je] vi d'Ugon l'accointance et l'amour, ROMANC. 32. || XIII^e s. Miex aim morir recordans ses beautés Et son grant sens et sa belle accointance, R. DE NAV. 29. Por ce [il] amoit moult l'accointance De richesse et la bienvoillance, LA Rose, 4425. Ainsi va des amis poissans; Dôuz est à lor mescognossans Lor service et lor accointance Par le defaut d'experience, ib. 4878. Jaimeroie mieux l'accointance Cent mille tans du roi de France Que d'ung povre, par nostre Dame! ib. 4433. || XV^e s. Je te feray avoir d'eulx accointance; Là trouverons de tous biens habondance, CH. D'ORL. I. Nonobstant qu'il n'eust onques à lui guere d'accointance, BOUCI, I, 45. Et il [mon gosier] ne peut durer s'il n'a de l'accointance Avec eux [les vins] ses voisins, BASSEL. 28. Plusieurs femmes d'estat dont autrefois il avoit eu grant privaulté et grant accointance, COMM. III, 7. Le dit prince de Salerne fut à Venise, parce qu'il y avoit grant accointance, ID. VII, 4. Après plusieurs paroles d'accointance, le bon homme.... L. XI, NOU. 24. Celle dont il desiroit l'accointance et la jouissance, ID. ib. || XVI^e s. Celui là est certes bien indigne de son accointance [de la vertu], qui.... MONT. I, 70. On trouve facilement des hommes propres à une superficielle accointance, ID. I, 217. Elle eut l'accointance de plusieurs grands personnages de la Grèce, AMYOT, Pér. 46.

— ÉTYM. *Accointer*; provenç. *accoindansa*.

ACCOINTE, ÈE (a-koin-té, tée), part. passé. Accointé avec des gens de mauvaise vie.

ACCOINTER (S') (a-koin-té), v. réfl. Faire accointance. Il s'est accointé d'un homme, avec un homme de fort mauvaise réputation.

— HIST. XII^e s. Et pur ce que li reis laveit tant eshaucié, E mustré lui avoit sovent grant amistié, Qu'en tote rien lui out son conseil accointié, Ains ne trovali reis qui plus l'out corecié [courroucé], TH. LE MART. 37. Le jur meesmes puis li fu bien acointié, Et dui riche barun lui unt pur veir nuncié, Que s'il about à curt, si ert aparillié, Il ert mis en prisun, ne verra mais sun pié, ib. 35. Celle [ma dame] me fut crueus à l'accointier, COUCI, XXI. Mar [je] accointai sa très bele figure Pour ces douleurs et pour ces maus atrairé, ib. 426. Il les firent andeux [tous deux] en une île nagier [passer]; S'es [si les] ont an-deux laissiez as armes accointier, SAX. 4. Mar accointa Charles ton fier courage [à malheur Charles fit connoissance avec], RONC. 44. Cil s'accointa et dit à Guelelon, ib. Qui à mes coups n'est encore accointiés, ib. 89. || XIII^e s. Ignaures, ki ot le cuer gent, à toutes douze [dames] s'accointa, LAI D'Ignaurès. [Il] Oi parler de celle dame, qui repairoit en sa tere, et fist tant qu'il parla à li et s'i accointa, CHR. DE REINS, p. 44. Et puis vint au castiel, et s'accointa au castelain de laiens [léans], et dist qu'il estoit menestreus de

vielle, ib. p. 54. À un moine courtois m'accointai tellement.... Berte, 4. Onque si douce chose [je] ne vi ne n'accointai, ib. 57. Quand je vois [vais] à Rome ou en Frise Porter nosire marchandise, Vous devenez tantost si cointe; Car je sai bien qui m'en accointe, Que partout en va la parole, LA Rose, 8516. Fox est qui s'accointe d'oiseuse [oisiveté]; S'accointance est trop perilleuse, ib. 3017. Miex me venist estre alé pendre, Au jor que je dui fame prendre, Quant si cointe fame accointai, ib. 8879. Bon fait accointier hommes riches, S'il n'ont les cuers avers et chiches, ib. 43309. Donques t'en vien aveques moi, Et je t'accointerai au roi Et à ma dame la roïne, Ren. 42212. || XV^e s. Et emmena avec lui quinze jeunes et preux chevaliers d'Angleterre, pour eux accointier des seigneurs et des chevaliers qui là devoient estre, FROISS. I, 1, 27. Les Anglois escrivirent au duc de Bretagne comme à leur accointié qu'il les voulust aider, J. DES URSINS, CH. VI, 4387. Car je te vueil avecques moi mener Vers un seigneur dont te fault accointier, CH. D'ORL. I. Nostre gouge fit un beau fils, dont le pere adoptif s'accointa grandement, et de la mere aussi, L. XI, NOU. 22. C'est de se accointer et approcher de lui gens vertueux et honnests, COMM. II, 3. En passant par Lyon il s'accointa d'un medecin appellé maistre Simon de Pavie, ID. IV, 43. || XVI^e s. Il s'accointa de cette Larentia et l'aima tellement qu'il la laissa son heritiere, AMYOT, ROM. 6. Les prestres se crevent les yeux pour accointer les daimons, MONT. I, 442. Autant qu'elles ont accointé de masles, ID. I, 444.

— ÉTYM. Bourguig. *s'accointai*; provenç. *acoindar*, *aconjar*; ital. *accortare*, se rencontrer, s'aboucher, *accortato*, informé, *acconto*, ami intime; angl. *to acquaint*; de *à* et *d'* un radical roman qui existe en italien, *conto*, ami, connaissance. Bien qu'on trouve dans l'allemand *kund* qui a le même sens, il n'y a aucune raison pour ne pas chercher l'étymologie dans le latin *cognitus*, connu, de *cognoscere* (voy. CONNAître). *Cognitus* avec l'accent sur *co* donne régulièrement *conte* ou *conto*.

† **ACCOISE**, ÈE (a-koï-zé, zée), part. passé. Apaisé. || Usité dans le XVII^e siècle.

† **ACCOISEMENT** (a-koï-ze-man), s. m. Apaisement. || Usité dans le XVII^e s.; inusité aujourd'hui.

— HIST. XVI^e s. La mortelle opération du venin ne put plus estre empêchée, mais elle fut bien un peu retardée par un accasement de cette violente douleur, YVER, p. 591.

— ÉTYM. *Accoiser*.

† **ACCOISER** (a-koï-zé). || 1° V. a. Rendre coi, calme, tranquille. Adoucissions, lénifions et accoisons l'aigreur de ses esprits, MOL. *Pourceaugnac*, acte I, sc. 2. Accoisez tous les mouvements de votre intérieur pour écouter cette parole, BOSS. *Év. 74^e jour*. || 2° V. réfl. Si les couleurs semblent voguer au milieu de l'air, si elles s'affaiblissent peu à peu, si enfin elles se dissipent, c'est que, le coup que donnait l'objet présent ayant cessé, le mouvement qui reste dans le nerf est moins fixe, qu'il se ralentit, et enfin s'accoise tout à fait, BOSS. *Conn. de Dieu*.

— REM. On voit que ce verbe était en bon usage au XVII^e s.; il est aujourd'hui tombé en désuétude, à tort, et un emploi intelligent, s'autorisant de Bosuet, pourrait être essayé.

— HIST. XI^e s. France se taisent; as les vous [les voilà] aquisez, ROL. 48. || XII^e s. Durement [il] s'esprievne quant ele ne s'acoise, ROMANC. p. 46. Tuit ont de mi envie; mais si me desmoterrai tel à ols [eux] que tuit cil qui lor envie acoiseront seront bien-eureit, ST-BERN. 524. || XIII^e s. Apriès vinrent li conte et li grant seigneur, et prirent [prirent] trives à trois jours, et là dedens fut la cose acoise et apaisée, CHR. DE RAINS, p. 42. Nuls n'en n'ose parler, l'un pour l'autre s'aquoise, Berte, 62. Li baron sont tuit à repos; Par la sale n'i a tant os [hardi] Qui i face ne crine noise; Li rois parla; Renart s'acoise, Ren. 43634. Quant il fu un poi acoisez.... ib. 6444. Car manjue [démangeaison] s'acoise, qui ung petit la grate, J. DE MEUNG. Test. 844. || XIV^e s. Et si faites cesser et acoisier vo gent, Tant que dit vous aurai mon fait tout pleinement, GUESCIIN, 20290. || XV^e s. Le temps cessa et la mer s'aquassa, FROISS. I, 1, 498. En cel ardent, en ce desir, Mala souvenir de ma dame; Lors m'alai acoisier, par m'ame, ID. *Épinette amoureuse*. Et ceux qui contre lui avoient proposé lui grever pour la mort du duc d'Orléans, furent tous acoisez, P. DE FÉNIN, 4410. Non mie que je vueille dire que tous les jeunes en chiéent [tombent] ès inconveniens susdits et que mains n'en y ait d'accoisiez et rassis, CHR. DE PISAN, CHARLES V, I, 40. Et puis quant seroit appaisée La fumée et toute accoysée La mer... LA FONT. 4028. Et ains demeura en celle place de

pied coy, attendant que la mer fustaccoisée, *Boucig.* II, 22. || xvi^e s. Tu accoises les ruisseaux Et les bois hostes des bestes, *yver*, 528. Que la guerre d'Italie pour les grandes despenses et interests des princes s'accoise, *d'Aub.* *Hist.* I, 29.

— ÉTYM. *A*, et *coi* (voy. ce mot); provenç. *aquerzar*.

ACCOLADE (a-ko-la-d'), s. f. || 1^e Embrassade en jetant les bras autour du cou. Dans une accolade bien tendre Nous mèlerons nos cheveux blancs, *BÉRANGER*, *Bouquet*. || 2^e Coup du plat de l'épée donné sur le cou d'un chevalier, lors de sa réception. Comme son chevalier en reçut l'accordade, *RÉGNIER*, *Sat.* II. Après avoir reçu l'accordade et l'ordre de chevalerie, *HAM.* *Gramm.* 4. Il ne fallait point avoir reçu l'accordade pour entrer aux diètes de l'Empire, *VOLT.* *Mœurs*, 97. Ce faisant, aurez l'accordade et serez reçu chevalier, *J. J. ROUSS.* *Hél.* I, 35. L'officiant me chaussa les éperons en me donnant l'accordade, *CHATEAUB.* *Itin.* III, 39. || 3^e Sorte de trait de cette forme — servant dans l'écriture à embrasser plusieurs objets. || 4^e En termes de cuisine, accolade de lapereaux, deux lapereaux servis ensemble. || 5^e Terme d'architecture. Certaines courbes qui couronnent les linteaux de portes et de fenêtres.

— HIST. Dans la langue d'oïl on disait non l'accordade, mais plus souvent l'acolée; elle se donnait avec la main ou avec l'épée sur le chignon du cou, et, par extension, se prenait pour un coup quelconque. || XIII^e s. L'acolée [de chevalier] [le roi] leur donne, puis les ala baiser, *Berte*, 129. || XVI^e s. Lors, que de chères et grandes accolées, *MAROT*, II, 474.

— ÉTYM. *Accoler*.

† **ACCOLADER** (a-ko-la-dé), v. a. Terme d'imprimerie et de commerce. Joindre par une accolade plusieurs objets destinés à former un tout ou ayant des rapports d'analogie.

† **ACCOLAGE** (a-ko-la-j'), s. m. Terme de jardinage et d'agriculture. Action de fixer à des échalas ou à des espaliers les sarments de la vigne ou les branches des arbres fruitiers.

— ÉTYM. *Accoler*.

ACCOLE, LÉE (a-ko-lé, lée). || 1^e Part. passé. Qui reçoit une embrassade. Environné, accolé, entraîné de part et d'autre, je fus poussé à travers ce vaste appartement, *ST-SIMON*, 272, 175. || 2^e Adj. Joint, réuni, mis ensemble. Ces deux noms accolés. || 3^e En termes de blason, se dit des animaux qui ont des colliers ou des couronnes passés au cou; des choses entremêlées à d'autres; de deux écus qui sont joints ensemble; des fusées, des losanges qui se touchent par leurs angles sans remplir l'écu. Mlle de Malause portait les armes de Bourbon, qui choquaient le roi accolées avec les siennes [de Pontchartrain], *ST-SIMON*, 44, 5. || 4^e En jardinage, attaché à l'espalier, aux échalas. Sarments accolés.

† **ACCOLEMENT** (a-ko-le-man), s. m. Action d'accoller, de joindre, de réunir. Etat de ce qui est accolé. Quelque monstrueux que fût l'accoulement de la dignité de pair de France avec la qualité de conseiller de cour souveraine, l'indignation publique fut étouffée sous le poids du duc de Guise, *ST-SIMON*, 374, 4. || 2^e Terme d'architecture. Espace de terrain entre les fossés d'un chemin et les bordures du pavé, servant d'encaissement.

— HIST. XVI^e s. Après les accollements et honneurs dignes de sa grandeur, *yver*, 546.

— ÉTYM. *Accoler*.

ACCOLER (a-ko-lé), v. a. || 1^e Embrasser en jetant les bras autour du cou Lors, se tournant vers moi, M'accoste à tour de bras.... *RÉGNIER*, *Sat.* VIII. || 2^e Accoler la cuisse, la botte à quelqu'un, lui embrasser la cuisse, la botte, ce qui était une marque de grande soumission et d'infériorité. || 3^e Accoler la vigne, l'échalasser. || 4^e Réunir par une accolade. Accoler deux ou plusieurs articles dans un compte. || 5^e Fig. Faire figurer ensemble. Il accola ces deux hommes, ces deux noms dans son discours. || 6^e S'accoller, v. refl. Se donner l'accordade. || 7^e S'embrasser, s'unir, en parlant de la vigne, du houblon, etc.

— HIST. XII^e s. Et vous avez, par Dieu, meilleur envie D'un bel valet baiser et accoler, *QUENES*, *Romanc.* p. 108. Et doucement les a touz acoliez, *Ronc.* 202. || XIII^e s. Ensane [ensemble] dorment doucement, Acolé sont estoirement, *Fl. et Bl.* 2597. Assez fu Buiemens baiisé et acollé, *Ch. d'Ant.* III, 477. Briefement, tuit clerc fors escoler Vuelent avarisce acoler, *RUT.* 222. Charles Martiaus meismes court son fil [fils] acoler, *Berte*, 3. || XV^e s. Siles festa liement et baisa et accola chacun de grant cœur, *FROISS.* I, II, 485. Lors j'accolle mon oreille et crie:

Merci amours.... CH. D'ORL. *Bal.* 42. Dieu a les bras ouverts pour t'accorder, Prest d'oublier ta vie pecheresse, ID. *Complainte de la France*. || XVI^e s. C'est le saint nom du pape qui accorde Les chiens d'enfer, s'il lui plaît, d'une estolle, *MAROT*, I, 257. Lors accollant chauldement son mari.... MONT. III, 449. Ils estoient joints face à face et comme si un plus petit enfant en vouloit accorder un plus grandelet, ID. III, 436. Le lierre corrompt et ruine la paroi qu'il accorde, ID. IV, 454.

— ÉTYM. *A* et *coi* (voy. ce mot); provenç. *aquerzar*.

† **ACCOLURE** (a-ko-lu-r'), s. f. || 1^e Lien dont on se sert pour accorder la vigne. || 2^e Assemblage des premières mises de bûches d'un train à flotter. || 3^e Ligature dans la reliure d'un livre.

† **ACCOMBANT**, ANTE (a-kkon-ban, ban-t'), adj. Terme de botanique. Se dit d'une partie qui est couchée sur le bord d'un autre.

— ÉTYM. *Accumbere*, être couché auprès, de *ad*, à, et *cumbere*, *cubare*, être couché.

ACCOMMODABLE (a-ko-mo-da-bl'), adj. Qui se peut accommoder, concilier. Querelle, différend accommodable. || Ne se place jamais qu'après son substantif.

— HIST. XVI^e s. Mon appetit est accommodable indifféremment à toutes choses de quoy on se paist, *MONT.* I, 184.

— ÉTYM. *Accommoder*.

ACCOMMODAGE (a-ko-mo-da-j'), s. m. || 1^e Apprêt que l'on donne aux aliments. L'accommodeage d'un morceau de bœuf. || 2^e Opération par laquelle le perruquier arrange les cheveux. L'accommodeage de la perruque. Ce perruquier prend tant pour l'accommodeage d'un mois. || Ce dernier sens vieillit.

— ÉTYM. *Accommoder*.

ACCOMMODANT, ANTE (a-ko-mo-dan, dan-t'), adj. Qui s'accommode, s'arrange avec. Se dit des personnes et des choses. Se montrer accommodant. L'autre est un esprit doux, patient, accommodant, *BOURD.* *Pensées*, t. II, p. 240. Y eut-il jamais un esprit plus facile, plus accommodant, *FLECH.* *Mont.* Elle ne chercha pas des docteurs de la loi, faciles et accommodants, pour calmer ses remords, ID. I, 204. Vous aimez mieux un doute accommodant qu'une sûreté trop gênante, *MASS.* *Carême, Salut.* Quand vous avez entrepris de décider les cas de conscience d'une manière favorable et accommodante.... *PASC.* *Prov.* 43. Sinon, qu'ils soient d'humeur accommodante, *LA FONT.* *Cont. le Cal.*

† **ACCOMMODATION** (a-ko-mo-da-sion), s. f. || 1^e Action d'accommode ou de s'accommode. L'accommodeation des êtres vivants aux conditions dans lesquelles ils se trouvent. || 2^e Terme de physiologie. On donne le nom d'accommodeation de l'œil aux changements qui s'y opèrent pour rendre la vision distincte à des distances diverses. || 3^e Terme de philosophie. Procédé par lequel souvent on accommode une doctrine aux opinions, aux connaissances, aux préjugés de ceux à qui on l'enseigne.

ACCOMMODE, ÉE (a-ko-mo-dé, déé), part. passé. || 1^e Ajusté, arrangé. || 2^e Apprêté, en parlant d'un mets. Ce bœuf est bien accommodé. || 3^e Terminé à l'amiable. Querelle accommodée. || 4^e Conformé à. Cette pièce a été refaite et accommodée au goût du public. Une religion accommodée est propre à durable, *PASC.* *Pensées, Prov.* 3. Pensées ou réflexions sensibles, familières, instructives, accommodées au simple peuple, qu'il n'est pas permis de négliger, *LA BRUY.* *Prologue.* || 5^e Pourvu de. Les magasins pleins, les particuliers accommodés de toutes choses, *SARASIN*, *Siege de Dunk.* 40. || Être peu accommodé des biens de la fortune. Un homme assez accommodé des biens de la fortune. Quoique peu accommodé des biens de la fortune, Socrate se tint dans les termes d'un désintéressement parfait, *FÉN.* *Socr.* || Absolument. À l'aise, riche. J'ai découvert sous main qu'elles ne sont pas fort accommodées, *MOL.* *L'Av.* I, 2. Le seigneur Anselme est.... un gentilhomme qui est noble, doux, posé, sage et fort accommodé, ID. ib. I, 7. Mon père était des premiers et des plus accommodés de son village, *SCARRON*, *Rom.* *Com.* I, 43. M. et Mme de Ventadour ne voulaient pas ouïr parler d'un cadet fort peu accommodé, *ST-SIMON*, 24, 250. Les ouvriers en avaient encore construit un grand nombre d'autres [échafauds pour un spectacle], qu'ils avaient loués aux familles les plus riches et les plus accommodées, *VERTOT*, *Rev.* IX, p. 250.

— REM. Accommodé a un peu vieilli dans ce dernier sens, et, pour l'employer, il faudrait quelque précaution, c'est-à-dire que l'emploi en fût tel, qu'aucun doute sur le sens ne put s'élever.

ACCOMMODEMENT (a-ko-mo-de-man), s. m.

|| 1^e Arrangement, restauration. Il faut faire à cette maison quelques accommodements. || 2^e Action de mettre d'accord des hommes, d'arranger une affaire, une querelle. Par voie d'accommode. Un esprit d'accommode. Entrer en voie d'accommode. Il y eut entre eux tentative d'accommode. Le plus mauvais accommode est préférable au meilleur procès. Quel est donc l'expédient qu'on imagine? C'est de lui ménager un accommode qui arrête le cours d'une affaire si épiqueuse et si fâcheuse, *BOURD.* *Pensées*, t. II, p. 262. En matière d'accommode, il est nécessaire que chacun se relâche, et alors la perte, comme le gain, doit être partagée, ID. ib. Je l'ai vu.... dans les accommodements, calmer les esprits aigris, par une patience et une douceur qu'on n'aurait jamais attendues d'une humeur si vive ni d'une si haute élévation, *BOSS.* *Louis de Bourbon.* Les accommodements ne font rien en ce point, *CORN.* *Cid*, II, 3. Mais si, jusques au jour de l'accommode..., ID. ib. Pour tâcher de ménager quelque accommode, sév. 235. Le comte les porta à entrer dans quelque accommode, *BOSS.* *Déf.* Faisons ici votre accommode, *MOL.* *l'Amour méd.* III, 4. || 3^e Expédients pour concilier, arranger. Le ciel défend, de vrai, certains contentements; Mais on trouve avec lui des accommodements, *MOL.* *Tart.* IV, 5. || C'est un homme d'accommode, de facile accommode; il est facile de s'entendre avec lui. || 4^e Terme de peinture. Manière dont les draperies et les ajustements sont choisis, assortis et disposés.

— SYN. **ACCOMMODEMENT**, **RACCOMMODEMENT**. L'accommode se fait entre des personnes qui sont en procès, en querelle, mais qui auparavant ne se connaissaient pas ou étaient indifférentes l'une à l'autre. Le raccommode se fait entre des amis, des parents qui se sont brouillés : le raccommode d'un père avec son fils.

— HIST. XVI^e s. Accommode est terme de haute volerie ou de gibecière, ou style de bourreau pour l'accommode de la corde au patient, *D'AUB.* *Fœn.* III, 22.

— ÉTYM. *Accommader*.

ACCOMMADER (a-ko-mo-dé; quelques-uns prononcent a-k'-mo-dé, comme si le premier o était un e muet; cette prononciation est à éviter), v. a. || 1^e Donner de la commodité, de l'aisance, convenir. Quand cela vous accommode. Des terres qui l'accommodeiraient le mieux du monde. De manière à accomoder tout le monde. Tout ce qui vous accommode vous appartient déjà, *MASS.* *Prosp.* Rechercher avec un empressement extrême des superfluités qui m'accommode, *BOURD.* *Pensées*, t. II, p. 405. || 2^e Arranger, agencer, ajuster. Accommoder sa maison, son jardin. Accommoder ses affaires, les mettre en meilleur état. Accommoder le feu, *MME DE GRAFFIGNY*, *Lett.* 443. L'idée que j'ai sur le papier en prose accommodée, *MOL.* *Femmes* S. III, 2. Un geai prit son plumage. Puis après se l'accommoda, *LA FONT.* *Fab.* IV, 8. || Accommoder une personne, lui arranger son lit, sa toilette, etc. Elle s'était amusée à accomoder Mme la duchesse, sév. 5. || 3^e Accommoder, apprêter, en parlant d'un mets. Que voulez-vous qu'on vous accommode pour votre dîner? Accommoder des champignons.

|| 4^e Coiffer, arranger des cheveux. Accommoder une perruque. Accommoder quelqu'un. Il est allé chez le coiffeur se faire accommoder. || 5^e Bien accommoder, bien traiter. Cet aubergiste accommode bien ses hôtes. Ce marchand accommode bien ses pratiques. || *Ironique et familier*. Il l'a bien accommodé; je l'accommode comme il faut: c'est à dire, il l'a maltraité; je le traiterai durement. Est-ce qu'on n'en voit pas de toutes les espèces? Qui sont accommodés chez eux de toutes pièces? *MOL.* *Ec. des Femmes*, I, 4. On ne saurait aller nulle part où l'on ne vous entende accommoder de toutes pièce, ID. *L'Av.* III, 5. Il me prend des tentations d'accommode tout son visage à la compote, ID. *G. D.* II, 4. || Il est étrangement accommodé, il a ses habilements en mauvais état ou en désordre. Un cabriolet l'a éclaboussé, le voilà bien accommodé. || 6^e Concilier, terminer à l'amiable. Accommoder un procès, une affaire. Accommoder deux adversaires. Tout est accommodé, *MOL.* *l'Étour.* v, 7. Il se résout d'accommode l'affaire sans bruit, *CORN.* *Ex. du Cid.* Elle a fait trop de bruit pour ne pas s'accorder. Puisque déjà le roi veut les accommoder, ID. *Cid*, II, 3. On arrête les procès, on accommode les différends, *BOURD.* *Pensées*, t. II, p. 437. Ils accommodent la religion avec les plaisirs, *FLECH.* *Dauph.* Il y a certains intérêts délicats que les dévots ne savent que

trop accommoder avec leur vertu, ID. *ib.* t. II, p. 138. Accommoder Dieu avec le monde, ID. *Serm.* I, 86. On ne songe nullement à accommoder l'affaire, boss. *Lettr. Quiét.* 326. Accommoder une brouillerie, ST-RÉAL, IV, 7. Son ambition [d'Alexandre] le porta aux Indes, quand il pouvait accommoder la gloire et le repos, SAINT-ÉVREM. II, 65. || 7^e Céder par vente ou autrement à quelqu'un un objet qui lui convient. Je vous prie de l'accommode de ces objets qu'il désire. Le libraire l'accommode de très-beaux livres. Si vous avez quelque manuscrit persan, vous me ferez plaisir de m'en accommoder, MONTESQ. *L. pers.* 142. Le roi avait aidé le maréchal d'Humières à accommoder Mouchy, SAINT-SIMON, 23, 12. Vous voilà tous pourvus; n'est-il point quelque fille Qui put accommoder le pauvre Mascarille? MOL. *l'Étour.* v, 16. Je fais un échange avec Paul, afin de me loger; mais Paul n'a pas de quoi m'accommode; il substitue de l'argent en la place du logement que je lui demande, boss. *Pensées chrét.* 34. || 8^e Conformer, apprécier. Accommoder son discours aux circonstances. Il accommodait les lois à ses passions. On accommode la règle aux personnes, loin de juger les personnes par la règle, MASS. *Car. Prosp. tempor.* Vous nous reprochez peut-être un jour d'avoir accommodé la sainte vérité de votre Évangile aux indulgences et aux adoucissements de nos siècles, ID. *Car. Par. de Dieu.* On veut accommoder tout le monde à soi, FLÉCH. *Serm.* I, 234. J'accommode ma flamme au bien de mes affaires, CORN. *Médée*, I, 1. Il faut que l'air soit accommodé aux paroles, MOL. *B. G.* I, 2.

S'ACCOMMODER, v. réfl. || 1^e Se donner des commodités, des aises. Voyez comme il s'accommode. || 2^e Bien s'accommode, devenir riche. Je l'ai vu pauvre, mais il s'est bien accommodé. || 3^e Se concilier. Ils se sont accommodés. Leur différend s'accommode. Il y a trop de peine à s'accommode pour le profit, PASC. *Prov.* 8. Le maréchal s'est accommodé avec ses créanciers, SÉV. 29. Si la soif des grandeurs, l'amour de commander Avec son joug étroit pouvaient s'accommode, RAC. *Ath.* III, 3. Peut-être pensez-vous que la prospérité et la religion ne s'accommode guère ensemble, FLÉCH. t. III, p. 283. || 4^e S'accommode à, se conformer à. Sachant s'accommode à tous les goûts, FÉN. *Tél.* XVI. Il faut qu'il [le roi] s'accommode à leurs faiblesses [des hommes], qu'il les corrige en père, qu'il les rende sages et heureux, ID. *ib.* XXIV. Est-ce ainsi qu'à nos vœux il sait s'accommode? RAC. *Baj.* IV, 1. C'est une vie à laquelle il ne peut s'accommode, PASC. *édit. Cousin.* Pour s'accommode à la faiblesse des hommes, PASC. *Prov.* 7. Si vos résolutions s'accommodaient à nos désirs, SÉV. 424. Pour s'accommode à la dépravation de nos désirs, MASS. *Car. Prosp. temp.* Le Seigneur, attentif à ce qui se passe dans nos cœurs, et indigné de n'y rien trouver pour lui, s'est accommodé à nos souhaits, ID. *ib.* Je n'aurai pas besoin, pour m'accommode à mon sujet, de vous donner des titres spécieux, MASS. *Villars.* Qui s'accommode à toutes les dispositions, aux faibles et aux forts, aux sains et aux malades... BOURD. *Pensées*, t. III, p. 399. Qu'il faut vivre avec ses amis, qu'il faut s'accommode à eux, faire comme eux, ou rompre avec eux, ID. *ib.* t. II, p. 267. Je ne sais comment il me sera possible de m'accommode au temps et de ne pas trahir mon honneur, VAUGEL. *Q. Curce*, 369. || 5^e S'accommode de, accepter avec facilité et sans humeur. Il s'accommode de tout. C'est un homme dont je m'accommode très-bien. Ma fille a de la complaisance, et vous verrez qu'elle s'accommode entièrement de vous, MOL. *Mar. forcé*, 14. Cela est fort agréable et fort divertissant, et je m'en accommoderais assez, ID. *Fest. de Pierre*, I, 2. Le moyen, mon oncle, qu'une fille un peu raisonnable se put accommoder de leur personne? ID. *Les Préc. rid.* 5. Vous ne serez pas de ces maris incommodes, qui veulent que leurs femmes vivent comme des loups-garous; je vous avoue que je ne m'accommode pas de cela et que la solitude me désespère, ID. *Mar. forcé*, 4. L'orgueil de votre nom ne s'accommode guère de ce qui suit.... BOURD. *Pensées*, t. II, p. 445. On ne s'accommode nulle part d'un homme noté et décrié, ID. *ib.* p. 495. Ce seul terme de clôture marque déjà, par soi-même, quelque chose de triste et dont la nature ne doit pas s'accommode, ID. *ib.* p. 480. Les méchants s'accommode mieux des bons, FÉN. *Tél.* VIII. Peu d'écrivains s'accommode de ce style, LA BRUY. 4. Une vie dont l'anachorète le plus pénitent aurait de la peine à s'accommode, MASS. *Car. Jeûne*. || 6^e S'accommode d'une chose, l'acheter, l'acquérir. Il s'en accommoda au prix

qu'on voulut. Je voudrais vous prier de les voir [ces esclaves] et de les entendre pour les acheter, s'ils vous plaisent, ou pour leur enseigner quelqu'un de vos amis qui voulut s'en accommoder, MOL. *le Sicil.* 8. || 7^e Proverbes. On l'a accommodé tout de rôti, c'est-à-dire on l'a fort maltraité. || Accommodez-vous, le pays est large, se dit à un homme qui prend ses commodités sans se gêner suffisamment.

— HIST. XV^e s. Si tu te veux accommoder à nos façons de faire et adorer le roi, tu le pourras voir et parler à lui, AMYOT, *Thém.* 29. Il se scavoit dextrement accommoder à toutes compagnies, ID. *Péricl.* 8. Accommodant la matière à ma force, MONT. I, 104. Enfin, Cinna, je t'ay rendu si accommodé et si aysé que.... ID. I, 129. D'une façon noble et accommodée au temps et au lieu, ID. I, 182. Ils se prestant et accommodent aux inclinations naturelles, ID. II, 234. La noblesse en seroit plus accommodée d'argent et moins endettée, LANOUE, 95. Et s'il a esté aspre pour la parachever [sa maison], il ne l'est pas moins pour l'accommode par dedans, ID. 167. [Les chefs] pour estre bien parés s'accommode de la moitié des payes des soldats, ID. 264. Il accommode le soulier à nostre pied, c'est à dire la dépense à notre pauvreté, ID. 276.

— ÉTYM. Bourguign. *equemodai*; Berry, *acmoder*; wallon, *ak'moide*; *d'accommodeare*, de *ad*, à, et *commodus* (voy. *COMMODE*).

† **ACCOMPAGNAGE** (a-kon-pa-gna-j'), s. m. Trame fine dont on garnit le fond d'une étoffe de soie brochée d'or.

ACCOMPAGNATEUR, TRICE (a-kon-pa-gna-teur, tri-s'), s. m. et f. Terme de musique. Celui, celle qui accompagne la partie principale d'un morceau. || Le néologisme a créé accompagnateur; et ce serait pécher contre l'usage que de dire accompagneur.

— ÉTYM. *Accompagner*.

ACCOMPAGNÉ, ÉE (a-kon-pa-gnè, gnée), part. passé. || 1^e Accompagné d'une foule nombreuse. Craignant une attaque, il sortit bien accompagné. Peu accompagné. || 2^e Fig. Un présent accompagné d'une lettre polie. Quels coups accompagnés de regards effroyables.... RAC. *Mithrid.* V, 4. Quelques dehors spécieux, accompagnés de beaucoup de confiance et de présomption, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 197. || 3^e Terme de musique. Soutenu par un ou plusieurs instruments, une ou plusieurs voix. Il est mal accompagné. || 4^e En termes de blason, se dit des pièces qui sont réparties auprès d'une pièce principale et particulièrement des croix, sautoirs, chevrons, etc., lorsqu'ils sont également disposés dans les quatre cantons de l'écu. || 5^e En termes de vénérie, se dit du cerf lorsque, pressé par les chiens, il se joint à d'autres bêtes pour donner le change.

— REM. Le roi accompagné de ses gardes. Télemaque accompagné par Minerve. En général on préférera *par à de*, quand la personne dont nous sommes accompagnés, nous est supérieure pour le rang et la qualité.

ACCOMPAGNEMENT (a-kon-pa-gne-man), s. m. || 1^e Il fut choisi pour l'accompagnement de la princesse. La dernière de ces conférences [entre le maréchal de Boufflers et le prince d'Orange] fut plus nombreuse en accompagnement, et les suites se mêlèrent et se parlèrent avec force civilité, ST-SIMON, 49, 77. || 2^e Fig. Ce qui accompagne, ce qui est accessoire. Le mérite et son accompagnement ordinaire, l'estime publique. La figure principale de ce tableau aurait besoin de quelques accompagnements. Quand il est seul et sans ces accompagnements, PASC. *P. div.* 40. || 3^e En termes de blason, tout ce qui est hors de l'écu, comme les supports, le cimier. Porter des armoires sans aucun accompagnement. || 4^e Union des instruments avec la voix. Chanter avec accompagnement de piano. Quel accompagnement sublime Pour les chants inspirés du bardé audacieux Que le bruit du canon.... LAMART. *Ép. à A. de Percev.* Un organiste lui a donné quelques leçons d'accompagnement, J. J. ROUSS. *Em.* V. Une leçon d'accompagnement est celle où l'on enseigne l'art d'accompagner et non pas celle où l'on accompagne. C'est une faute grave, quoique très-commune chez les jeunes pianistes, surtout celles qui sont un peu avancées, d'appeler leçons d'accompagnement celles qui leur sont données par un violoniste qui joue avec elles. C'est presque toujours une leçon de style ou une leçon d'ensemble donnée par accompagnement. La longueur de la phrase explique mais ne justifie pas une locution fausse. || 5^e En chirurgie, accompagnement de la cataracte, matière blanchâtre et visqueuse qu'on a vue quelquefois au-

tour du cristallin, et aussi lambeau de la membrane cristalline devenue opaque.

— HIST. XIII^e s. Et aucune fois fait on tex accompagnemens, parce que li uns a plus de paine en aministrer les besongnes de le [la] compagnie que li autres, BEAUM. XXI, 33.

— ÉTYM. *Accompagner*.

ACCOMPAGNER (a-kon-pa-gné), v. a. || 1^e Aller de compagnie. Il m'accompagne dans tous mes voyages. J'accompagnais partout le vieillard. La reine qui l'accompagna au cœur de l'hiver, boss. R. *d'Anglet.* A en juger selon l'estime du monde profane et corrompu, vous vous voyez dans une espèce de nécessité de seconder cet ami [en un duel], de lui offrir votre secours, de l'accompagner, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 272. Et partout Xipharès accompagne ses pas, RAC. *Mithr.* IV, 1. Oser accompagner ma fuite, ID. *Phèdre*, V, 1. De mon heureux rival j'accompagnai les armes, ID. *Bérén.* I, 4. || 2^e Fig. La fortune semble l'accompagner. Ces anathèmes partis du siège apostolique et secondés de tant d'autres qui les ont accompagnés ou suivis dans les églises particulières.... BOURD. *Pensées*, t. II, p. 342. Toutes les traverses dont le faux bonheur du monde est accompagné, ID. *ib.* p. 374. L'amour de la sagesse lui fit préférer la douceur du célibat aux soins qui accompagnent le mariage, FÉN. *Philos. Thalès.* Courage, mon garçon! Tout heur nous accompagne, MOL. *l'Étour.* III, 5.un traître qui n'est hardi qu'à m'offenser, De qui nullé vertu n'accompagne l'audace, RAC. *Mithr.* II, 4. Et toujours quelque crainte accompagne l'amour, ID. *Brit.* V, 3. || 3^e Suivre par honneur, conduire en cérémonie, reconduire par honneur. Ce prince est toujours accompagné d'une suite nombreuse. C'est lui qui a la charge d'accompagner l'ambassadeur à l'audience. Quand il s'en alla, on l'accompagna jusqu'à sa voiture. || 4^e Escorter. Il se fait toujours accompagner, il ne sort que bien accompagné, à cause de ses ennemis. || 5^e Convenir à, aller avec. Sa voix, son geste accompagnent son visage, LA BRUY. 8. La mode qui fait la tête des femmes la base d'un édifice à plusieurs étages.... qui éloigne les cheveux du visage, bien qu'ils ne croissent que pour l'accompagner, ID. 43. || On y joint souvent l'adverbien *bien*: Cette garniture accompagne bien la robe. || 6^e Accompagner de, joindre à, ajouter. Il accompagne ses remontrances de menaces. || 7^e En termes de musique, faire un accompagnement. Si vous voulez chanter, je vous accompagnerai sur le piano, avec le piano. J'irais de la pastourelle Accompagner les chansons, BÉRANG. *Petit oiseau.* || Accompagner se dit aussi absolument. Il accompagne bien, il accompagne mal. || 8^e S'ACCOMPAGNER, v. réfl. Il s'accompagna de gens de main pour faire le coup. Si vous vous accompagnez en ce voyage de vos mises et de vos papiers, nous n'aurons que faire pour nous entretenir, BALZ. *Lettr.* I, 16. || 9^e En musique, se faire à soi-même l'accompagnement. Il chanta en s'accompagnant du piano, de la guitare. || 10^e Être accompagné. La fièvre s'accompagnait de délire.

— SYN. ACCOMPAGNER, ESCORTER. Nous escortons par précaution, pour empêcher les accidents qui pourraient survenir, ou pour mettre à couvert de l'insulte de l'ennemi qu'on peut rencontrer dans sa marche. Accompagnier est plus général qu'escorter. On peut dire accompagner au lieu d'escorter, mais on ne peut pas dire toujours escorter pour accompagner.

— HIST. XIII^e s. Et tuit si frere l'aiderent, et tuit cil qui estoient accompagné od son pere, *Machab.* I, ch. 3. A Guenelon icil s'accompagna, *Ronc* p. 72. || XIII^e s. Se tu te voloies accompagner à moi, je te porterai foi et loiauté, et porrions conquerre assés de ceste contrée, VILLEH, 133. Acompagnié [associés] sont li baron En poi d'heure por le bacon [jambon], *Ren.* 7053. Et tiex puet on accompagnier Dont l'en a puis grant enconbrier, *ib.* 7520. Ensemble vous et lui vous accompagnerez, *Berte*, 57. Se tele compagnie [société, association] se fait, ne sont il pas compagnon de toz lor biens, mais des choses tant solement de quoi il s'accompagnent [s'associerent], BEAUM. XXI, 30. Ay accompagnié et accompagnons Monseigneur le duc et ses hoirs à toutes les choses que j'ay, du GANGE, *associare*. || XIV^e s. Nous l'accompagnons des ores en avant en tous les biens faits en nostre église, ID. *ib.* || XV^e s. Feu Thomas a donné aux dits religieus, afin qu'il soit accompagnié en leurs aumosnes et oraisons, ID. *ib.* Et si s'accompagnoient à un pilot [pièce de bois] vingt ou trente, et s'escuelloient et puis boutoient de grant randon contre le mur, FROISS. I, I, 137. || XVI^e s. Selon sa grace infinie, J. C. s'accompagne avec nous qui sommes bas et contemptibles, CALV. *Inst.* 263. Voilà pourquoi saint Paul ac-

compagne la doctrine avec la foi d'un lien inseparable, ID. *ib.* 424. Afin que ceux au nom desquels il offroit fussent accompagnez aux fideles qui estoient morts pour maintenir la vraie religion, ID. *ib.* 529. Et s'accompagnant honteusement à la cause et entreprise des infideles, MART. DU BELLAY, 348. Nos romans disent ordinairement adestrer pour accompagner, MONT. I, 358. Ils se promettent une vie terrestre accompagnée de toutes sortes de plaisirs, ID. II, 252. J'escrivois cecy, accompagné de telle douleur en la vessie... ID. III, 12. Mais toujours de douleur le plaisir s'accompagne, RONSARD, 266. Ainsi qu'avec l'Espagne La France s'accompagne [s'allie], DU BELLAY, VIII, 40, *recto*.

— ÉTYM. Provenç. *acompanhar*; catal. *acompanyar*; espagn. *acompañar*; ital. *accompagnare*; de *a* et du verbe roman qui se trouve en provençal et en italien, *companhar*, *compagnare* (voy. COMPAGNON).

ACCOMPLI, IE (a-kon-pli, plie). || 1^e Part. passé. Effectué, achevé. Vœu accompli. Prophéties accomplies. L'oracle est accompli. Les ordres le plus sûrement accomplis sont ceux... Qu'en un lieu, qu'en un jour un seul fait accompli Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli, BOIL. *Art p.* II. Faut-il, Abner, faut-il vous rappeler le cours Des prodiges fameux accomplis de nos jours, RAC. *Ath.* I, 4. || 2^e Révolu. Il a trente ans accomplis. Depuis douze siècles presque accomplis. Le terme est accompli. Les temps sont accomplis, princesse, il faut parler, RAC. *Ath.* I, 2. || 3^e Adj. Pourvu de tout ce qui complète. Accompli de tout point, accompli en tout genre. Un ouvrage accompli. Une beauté accomplie. Turenne fut un général accompli. Rome n'a rien produit de plus accompli que ces deux hommes. Le roi Henri VIII, prince en tout le reste accompli, BOSS. *R. d'Anglet.* Seize années d'une prospérité accomplie, ID. *ib.* Le modèle d'un roi accompli, ID. *Hist.* II, 4. Il faut auparavant que je donne l'idée d'une méthode encore plus éminente et plus accomplie, PASG. *Pensées*, part. I, 2. D'où il paraît que les hommes sont dans une impuissance naturelle et immuable de traiter quelque science que ce soit dans un ordre absolument accompli, ID. *ib.* Ce serait un roi accompli si.... FÉN. *Tél.* XI. J'étais né pour servir d'exemple à ta colère, Pour être du malheur un modèle accompli, RAC. *Andr.* v, 5.

— REM. Balzac a dit *accompli de*: Les périodes sont accomplies de tous leurs nombres, *Lettr.* I, 4.

— SYN. ACCOMPLI, PARFAIT. Le sens de l'un et de l'autre est à qui il ne manque rien. Ces deux mots peuvent se prendre souvent l'un pour l'autre; et la nuance qui les sépare n'est pas tranchée. Pourtant on remarque que parfait se dit plutôt d'une qualité, d'un talent considéré isolément, et accompli, d'un ensemble de qualités, de mérites. Un musicien parfait; un poète parfait; mais un homme accompli, parce que l'on considère alors l'ensemble des qualités. Si l'on dit, Turenne fut un général parfait, cela appellera plutôt l'attention sur sa supériorité en tant que général; si l'on dit, il fut un général accompli, cela appellera plutôt l'attention sur l'ensemble de ses qualités militaires.

ACCOMPLIR (a-kon-plir), v. a. || 1^e Mener à complément, à terme, à exécution. Quand le temps convenu sera accompli. Elle n'a plus pensé qu'à accomplir son temps de pénitence. Accomplir son noviciat, son apprentissage. Accomplir un vœu, son devoir. Il accomplira ses bonnes résolutions. Vos vengeances ne sont-elles pas encore accomplies? Ainsi fut accompli de point en point l'ancien oracle. Accomplissant ce que le plus grand des philosophes avait dit autrefois. Que pouvait penser le prince, si ce n'est que, pour accomplir les plus grandes choses, rien ne manquerait à ce digne fils que les occasions? BOSS. *Louis de Bourbon.* Ce sont ces choses simples: gouverner sa famille, édifier ses domestiques.... accomplir le bien que Dieu veut et souffrir les maux qu'il envoie.... ID. *ib.* À en juger selon la prudence du siècle, c'était un dessein chimérique; et l'on sait néanmoins avec quelle ardeur ils s'y employèrent, avec quelle constance ils le soutinrent, avec quel honneur ils l'accomplirent, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 488. Motif nécessaire et sans lequel il n'est pas possible d'accomplir tout le précepte de la charité chrétienne, ID. *ib.* p. 239. N'ayant rien à souffrir de personne, comment accomplirions-nous cette divine leçon de saint Paul: Supportez-vous les uns les autres? ID. *ib.* p. 297. Il faut, pour accomplir cette course, que la lune aille cinq mille six cents fois plus vite qu'un cheval de poste, LA BRUY. 46. Doit-elle se mettre en peine, pourvu qu'e j'accomplisse ma promesse? MOL. *D. Juan.* II, 5. Promets au roi Louis, à l'Europe, à

ton père, De ne point accomplir cet hymen odieux, Avant que le pontife ait éclairé tes yeux, VOLT. *Zaire*, III, 4. J'ai recu ta parole; il faut qu'on l'accomplice, VOLT. *Alz.* I, 4. J'accomplice l'ordre de Mithridate, RAC. *Mithr.* v, 2. Une esclave empressée Qui courrait de Roxane accomplir le désir, ID. *Baj.* III, 4. Rien ne me retient plus, et je puis dès ce jour Accomplir le dessein qu'a formé mon amour, ID. *Baj.* II, 4. Et l'empereur ne fait qu'accomplice à regret Ce que toute la cour demandait en secret, ID. *Brit.* III, 3. Résolu d'accomplir ce cruel sacrifice, J'y voulus préparer la triste Bérénice, ID. *Bérén.* II, 2. Que peut-on m'ordonner que mon bras n'accomplice? CORN. *Cid*, v, 8. Le prêtre accomplissait les mystères divins, C. DELAV. *V. sicil.* III, 1. Si le ciel veut se faire obéir, Qu'il me donne des lois que je puisse accomplir, VOLT. *Orph.* IV, 6. || Accomplir la loi, faire ce que la loi exige. Ceux qui accomplissent la loi, sont ses amis, BOSS. *Pent.* 2. || 2^e Teinture. Accomplir la cuve, y mettre un nouveau brevet. || 3^e S'accomplir, s'effectuer. Les prophéties s'accomplirent. Une promesse s'accomplit tôt ou tard. Tant de prédictions qui se sont accomplies. J'en ai fait le serment, il faut qu'il s'accomplisse! VOLT. *Fanat.* III, 7. Avec quelle douleur verra-t-il s'accomplir en lui ce reproche du prophète!... BOURD. *Pensées*, t. II, p. 240.

— HIST. XII^e s. Puis fu set ans accomplis et entiers, RONC. p. 34. Quant on me fier d'un roit espieu tranchant, J'en preng vengeance molt tost au riche brant; Vers le bastard vuell accomplir cest champ, R. de Cambrai, 493. Beaus reis, se tu voleies escrcher les escris, Plusurs reis trouvereies que Deus out ains eslis; Quant il les out au mund munteez et encheriz, Mal unt encontre deu leur mestiers accomplis, Th. le mart. 75. Fuiez, fait li Reynalz, quant se fu purpensez.—Nel ferai, fait li sainz; ici me troverez, Et vos grans malveistiez ici acumplirez, ID. 448. Elle a pooir d'accomplir Mon vouloir toute ma vie, COUCI, 45. Toute leur volentez or en iert [sera] accomplie, SAX. 20. Mais d'itant sui esbahis Que j'ai si très haut pensé Qu'à peines ert [sera] accomplis Li servirs dont j'atent gré, ID. 42. Benoit seies tu de nostre seigneur Deu; kar jo ai acumplic sun cumandement, ROIS, 55. || XIII^e s. Et cis, pour leur proiere accomplir et pour le besoing qu'il veoit, dit qu'il iroit mout volontiers, VILLEH. 449. Il savoit bien certainement que, sans cele ost, ne pooit li servises nostre Seigneur estre accomplis, ID. 55. Moult avoit grant desir d'accomplir son vouloir, Berte, 65. Et se il a bois au bail, il ne doit estre copés devant qu'il ait sept ans accomplis, BEAUM. XV, 22. Quant li terme du service ne sunt accomplis.... ID. XXIX, 20. La fame n'a nulle poesté de soi, de ses convenances accomplir sans la volenté de son mari, ID. XXXIV, 50. El n'accomplit tout mon voiloir; Si m'en estuet plaindre et doloir, la Rose, 4455. Il nous promist que char [chair] prendroit, Et que de nous lui souviendroit; Ses promesses sont accomplies, J. DE MEUNG, Tr. 732. || XIV^e s. Il ne font faute de despendre [dépenser] pour accomplir leur concupiscence, ORESME, Eth. 109. || XV^e s. Ils avoient accompli etachevé leur desir à l'aide de Dieu, tout à leur plaisir, FROISS. I, 1, 22. Tout fut acordé et accompli, COMM. III, 44. || XVI^e s. Rien ne peut combattre la durée d'une histoire eloquente, accomplie des qualitez qu'elle doit avoir, AMYOT, *Préf.* III, 28. Estimant estre raisonnable qu'il accomplit la paction que lui mesme avoit faite, ID. ROM. 6. Ce fut un acte de vertu si accomplie qu'il n'est pas possible de le deuement exprimer, ID. ROM. et THÉS. COMP. 2. Quand le temple fut de tout point accompli, et qu'il eut tous ses ornements et embellissements, ID. PUBL. 27. Toutefois l'on dit que ceste prophétie fut accomplie par un autre exploit, ID. NICIAS, 26. Là est toujours le parfait et accompli usage de toutes choses, MONT. I, 234.

— ÉTYM. Bourguig. *ecompli*; de *à* et un ancien verbe *complir* (voy. COMPLET).

ACCOMPLISSEMENT (a-kon-pli-se-man), s. m. Action d'accomplir, état de ce qui est accompli. Hâter l'accomplissement d'un ouvrage. L'accomplissement de vos désirs. Leur sacrifice a reçu son accomplissement. Ils voient l'accomplissement des menaces de Dieu. Ne trouvant aucune résistance dans l'accomplissement de leurs volontés. La prophétie eut un manifeste accomplissement, BOSS. *Hist.* II, 5. Les prophéties ont eu un accomplissement manifeste, ID. *ib.* 6. Il faut.... Faire avoir à nos vœux leur accomplissement, MALH. II, 8. Que ce soit pour mourir, ou que ce soit pour vivre, Notre siècle va voir un accomplissement, V. HUGO, *Crép. Prél.* C'est dans l'accomplissement de ce désir qu'est renfer-

mée toute mon espérance, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 43.

— HIST. XIII^e s. Et qui à cele table poot seoir les accomplissemens de son cuer avoit en toutes manières, MERLIN, f° 54, *recto*. || XIV^e s. Enquerre la verité des crimes et faire, sur ce, accomplissement de justice, BIBL. DES CHARTES, 4^e série, t. II, p. 69. La fin et l'accomplissement d'une operacion est ou temps que l'en la fait, ORESME, ETH. 48. || XVI^e s. Les devins le prirent en mauvaise part, craignans que ce ne fust l'accomplissement de la prophétie qui.... AMYOT, NIC. 26.

— ÉTYM. *Accomplir*.

ACCON (a-kon), s. m. Terme de marine. Bateau à fond plat qui cale fort peu d'eau, et qui sert principalement, dans les Antilles, au chargement des navires de commerce. || Bateau à fond plat employé dans la pêche des huîtres. || Petit bateau à fond plat, qui sert à aller sur des vases, quand la mer est retirée.

— ÉTYM. Les Poitevins appellent ainsi ces petits bateaux avec lesquels ils vont par les marais, et que celui qui est dedans mène en poussant la terre avec le pied. MÉNAGE. Origine inconnue. Ménage tire ce mot de *acus*, aiguille, parce que ces bateaux sont terminés en pointe; mais cette étymologie ne peut se soutenir.

ACCOQUINER (a-ko-ki-né), v. a. Voy. ACOQUINER.

ACCORAGE (a-ko-ra-j'), s. m. || 1^e Terme de marine. Action d'accorder. || 2^e Ensemble des pièces de bois qui servent à maintenir un navire d'aplomb, pour le réparer.

— ÉTYM. Accorer.

ACCORD (a-kor; le *d* ne se lie pas: un accord harmonieux, a-ko-r harmonieux. L's du pluriel ne se lie pas davantage: des accords harmonieux, des a-ko-r harmonieux. Cependant, d'après une autre prononciation, l's se lie: des a-kor-zharmonieux), s. m. || 1^e Réunion des coeurs ou des esprits sur un même point, assentiment. L'accord des sentiments et des volontés. Le bon accord entre parents. Ces frères passèrent leur vie dans un parfait accord. Comme par un accord général. || 2^e Être d'accord, s'entendre, être du même avis. Les moins sévères lois en ce point sont d'accord, CORN. HOR. V, 3. Ils sont parfaitement d'accord entre eux, FÉN. TÉL. VI. Quoiqu'ils pussent n'être jamais d'accord en rien, ID. TÉL. XIII. Quand deux personnes qui pensent sont d'accord sans s'être donné le mot, il y a beaucoup à parier qu'elles ont raison, VOLT. *Lettre à d'Alembert*. Je devrais bien plutôt d'accord avec les dieux.... ID. OED. V, 2. Je ne suis pas si bien d'accord avec vous du jugement que vous faites de nos deux poètes, voit. L. 487. || 3^e Être d'accord de, consentir à. Quels que soient ses mépris, peignez-vous bien sa mort, Madame, et votre cœur n'en sera pas d'accord, CORN. PERTH. II, 4. Toute votre justice en est-elle d'accord? ID. CID. V, 8. || 4^e Être d'accord, confesser, reconnaître. Le roi même est d'accord de cette vérité, ID. CID, IV, 2. César est généreux, j'en veux être d'accord, ID. M. DE POMP. V, 1. Qu'aux pressantes clarités de ce que je puis être, Lui-même soit d'accord du sang qui m'a fait naître, MOL. AMPH. III, 5. Vaillant, j'en suis d'accord, mais vain, fourbe, flatteur, ROTROU, VENC. I, 4. Autant qu'il est d'accord de vous avoir aimée, MOL. AMPH. II, 6. || 5^e Être d'accord, être conclu, arrangé. Je vais appeler mon père pour lui dire que tout est d'accord, MOL. *Le Mar. forcé*, 16. Mon affaire est d'accord, CORN. MENT. III, 4. || Voltaire condamne cette expression, prétendant qu'elle ne se dit que des personnes; mais on dit: Tout est d'accord, et cela justifie Corneille. || 6^e Être d'accord, s'accorder avec, être concordant. La forme du corps et le tempérament sont d'accord avec la nature, BUFF. *le Chat*. || 7^e Tomber d'accord, s'accorder, consentir à, reconnaître. Si son père et le mien ne tombent point d'accord, CORN. MENT. V, 4. Ces coeurs en sa faveur tombent soudain d'accord, ID. THÉOD. IV, 4. J'en ai fait tomber d'accord ma mère, s.v. 247. Je tombe d'accord que c'est un bœuf, HAM. GRAMM. 7. || MARG. BUFFET, dans ses OBSERV. p. 32 (en 1668), prétend que: Il est tombé d'accord de cette affaire, est une locution vicieuse, et qu'il faut dire: Il est demeuré d'accord. Il est certain qu'elle est bizarre et peu facile à expliquer. Tomber d'accord, c'est comme si on disait tomber du même avis; et il faut prendre tomber dans le sens de cette phrase-ci: Cela tomba parfaitement pour lui. Les puristes du XVII^e siècle ne voulaient pas recevoir cette locution qui alors n'était pas fort ancienne, mais qui, on la voit, était employée par Corneille. L'usage l'a confirmée. Pourtant demeurer d'accord n'est sujet à aux-

une objection. || 8° Demeurer d'accord, avouer, reconnaître. Il faut demeurer d'accord que ce terme était familier aux spirituels, BOSS. *Or.*, 6. Pour demeurer d'accord de sa capacité, MOL. *Méd. m. lui*, 1, 5. On doit demeurer d'accord que les Français ont quelque chose en eux de poli, de galant, que n'ont point les autres nations, ID. *Sic.* 14. Je demeure d'accord que je trouve bien mieux mon compte avec l'un qu'avec l'autre, ID. *Pr. d'El.* II, 2^e *intern.* Une grâce dont il faut que vous demeuriez d'accord, ID. *Les Pr.* 5. J'en demeure d'accord, CORN. *Ex. d'Hor.* Il demeure d'accord de tout, SEV. 44. Il ne pouvait demeurer d'accord de ce que le fils d'Ulysse lui disait, FÉN. *Tél.* XXIII. || 9° D'accord, loc. *adv.* j'en viens, j'y consens. Eh bien! d'accord, j'ai commis une faute. || 10° Mettre d'accord, accorder. J'y veux mettre d'accord l'amour et la nature, Être père et mari dans cette conjoncture, CORN. *Nic.* IV, 3. Le feu, l'air et le temps, les enfers et le sort, Pour nous faire périr, se sont tous mis d'accord, MAIR. *M. d'Asdrub.* I, 3. Mettez-nous d'accord, monsieur, MOL. *F. de Pierre.* II, 5. Aussi n'est-ce que par là que je vous veux mettre d'accord, ID. *ib.* Dites-moi donc, seigneur, ce qu'en jugent vos yeux, S'ils laissent votre cœur d'accord de vos promesses, CORN. *Agés.* II, 2. || 11° Convention, accommodement. L'accord conclu entre la France et l'Allemagne. Il fait un tel effort Que, la ville aux abois, on lui parle d'accord, CORN. *Rod.* I, 6. Il voudrait qu'un accord, avantageux ou non, L'affranchit d'un emploi qui ternit ce grand nom, ID. *Sert.* I, 2. Conclure un accord, ID. *ib.* III, 2. Argatiphontidas ne va point aux accords [à l'arrangement des affaires d'honneur], MOL. *Amph.* III, 8. Les vainqueurs firent divers accords et divers partages, BOSS. *Hist.* III, 7. Tout accord entre le mensonge et la vérité se fait toujours aux dépens de la vérité même, MASS. *Car. Passion.* || 12° Accords, au plur. convention préliminaire d'un mariage. On a signé les accords. O belles fleurs sans fruits! accords sans hyménéée! ROTROU, *Antig.* V, 4. || 13° Union, association. Et nouons entre nous de si parfaits accords Que nous n'ayons qu'un cœur et qu'une âme en deux corps, ROTR. *Bél.* I, 6. L'orgueil s'assortit mal avec le mauvais sort; Et tous deux, insolents, font un mauvais accord, ID. *Antig.* IV, 3. Le ciel n'a point encor, par de si doux accords, Uni tant de vertus aux grâces d'un beau corps, CORN. *M. de Pomp.* III, 3. J'épouse une princesse en qui les doux accords Des grâces de l'esprit avec celles du corps Forment le plus brillant et plus noble assemblage, ID. *Suréna*, II, 4. je vois en vous les accords Des grâces de l'esprit et des beautés du corps, ID. *D. Sanche*, II, 7. || 14° Convenance, juste rapport, ensemble. Il y a un merveilleux accord entre les parties du corps humain. L'accord entre la nature d'un pays et ses productions vivantes. Ces bateliers ne rament pas d'accord. || 15° Union de plusieurs sons entendus à la fois et formant harmonie. Accord parfait. Accords consommants, dissonants. || 16° État d'un instrument dont les cordes sont montées juste au ton où elles doivent être. Mettre un violon, un piano d'accord. Ce piano ne tient pas l'accord. || 17° Chants, vers, poésies, surtout poésie lyrique. Comme autrefois David par ses accords touchants Calmait d'un roi jaloux la sauvage tristesse, RAC. *Esth.* III, 3. Lévitès, dé vos sons prêtez-moi les accords, ID. *Athal.* III, 7. Achitoas les interrompait de temps en temps par les doux accords de sa voix et de sa lyre, dignes d'être entendus à la table des dieux, FÉN. *Tél.* VIII. L'on entendait les tendres accords d'une voix avec une lyre, ID. *ib.* XVII. Oui, j'irai sur les tourelles Former des accords plaintifs, BÉR. *Pet. Ois.* || 18° En termes de peinture, bon effet résultant de l'harmonie des couleurs, des lumières, des ombres. Il y a un bel accord dans ce tableau. On y voit [à Palmyre] une espèce d'arbre dont le feuillage échelonné et les fruits en cristaux forment avec les débris pendus de beaux accords de tristesse, CHATEAUB. *Gén.* III, 5, 4. || 19° Terme de grammaire, convenance d'après laquelle deux ou plusieurs mots qui se rapportent à un seul et même objet prennent, autant qu'il est possible, les mêmes formes accidentnelles. Accord est opposé à régime; il exprime le rapport d'identité, quand celui-ci exprime le rapport de différence. || Proverbe. Être de tous bons accords, être d'une humeur aisée et consentir à ce que les autres veulent.

— HIST. XI^e s. Se ceste accorde me voulez otrier, CH. de ROL. 32. || XII^e s. L'apostolies i a sovent ses briefs tramis As conciles qu'il unt de l'accorde entre els pris, TH. le mart. 104. || XIII^e s. Et bien tesmoigne li livres apertement que plus de la moitié de l'ost estoient en leur accord, VILLEH. 58. Par l'accord et par la volonté aus autres, ID. 46. Dist Ysen-

grin: N'en parlez pas; Je voi qu'on m'arde en es-le-pas [aussitôt], Quand je à lui prendrai acorde, REN. 14723. Li acors des amis futix [tel] qu'il marierent le [la] demoiselle de l'age de dix ans, BEAUM. XV, 29. Li quix [lequel] acors doit estre fes [fait] en le [la] presence du seigneur, ID. 84. Le Temple et l'Ospital lui respondirent d'un acort, que il estoit bon que l'en essayast à prendre la cité, JOINV. 275. Il prisent un commun acort qui fu tel.... ID. 203. || XIV^e s. Et est vérité que presque tous sont d'un accord et confessent que ce est quant au nom, ORESME, ETH. 4. || XV^e s. Il s'en decouvrir bien secrètement à aucun chevaliers de Picardie, qui tous furent de son accord, car la prise de Calais leur touchoit trop malement, FROISS. I, I, 326. S'ils sont d'accord de rendre le chastel, je ne le debattrai ja; et s'ils sont d'accord du tenir, quel fin que j'en doive prendre, j'en attendrai l'aventure avecques eux, ID. II, III, 8. Et eust le dit roi Robert vu volontiers qu'on eust les dessus dits rois mis à accord et à fin de leur guerre, ID. I, I, 423. Les douze pers et barons de France s'asseblerent à Paris et donnerent le royaume d'un commun accord à messire Philippe de Valois, ID. I, I, 49. || XVI^e s. qui en accords plus divins qu'an-géliques Alloient chantant à l'envy maints beaux vers, MAR. III, 305. Bientost après, allans d'accord tous quatre, Par les preaux toujours herbus s'esbatte, ID. III, 308. D'un commun accord, CALV. INST. 959. L. MARCIUS sema des entrejects d'accord, MONT. I, 23. Venir à accord, ID. I, 25. Traité d'accord, ID. I, 25. L'ephore ne s'esmoie pas si la musique en vault mieux, ou si les accords en sont mieux remplis, ID. I, 421. Ce seroit un meslange de trop mauvais accord [les harangues et la joie], ID. I, 421. Cette narration d'Aristote n'a non plus d'accord avecques nos terres neuves [l'Amérique], ID. II, 233.

— ETYM. Accorder; bourguig. *écor*; provenc. *ac-cort*; anc. catal. *acord*; espagn. *acuerdo*; ital. *accordo*. Dans l'ancien français on disait *accord*, s. m. et *accorde*, s. f.

ACCORDABLE (a-kor-da-bl'), adj. Qui peut s'accorder, se dit dans toutes les acceptations d'accorder. Ces plaideurs ne sont pas accordables. Cette grâce est accordable. Ce piano n'est plus accordable. || Se met toujours après son substantif.

— HIST. XIII^e s. Et chose plus accordable au monde est garder ce qui est enconvenancé [convenu] entre les genz, *Livre de just.* 100. || XV^e s. [Les envoyés] commencerent à traiter et cheirent sur aucunes voies assez accordables, FROISS. I, I, 444. Par longue accoustumance il ramena à douceur et accord mesuré et plaisant à ouïe, sa voix qui souloit estre laide et mal accordable, *Hist. de Bouciq.* IV, 40.

— ETYM. Accorder.

ACCORDAILLES (a-kor-dà-l'; il mouillées, et non a-kor-dà-ye), s. f. plur. Réunion pour signer un contrat de mariage. Il se trouva peu de parents aux accordailles.

— ETYM. Accorder.

ACCORDANT, ANTE (a-kor-dan, dan-t'), adj. || 1° Ancien terme de musique. Qui s'accorde. Plusieurs sons mêlés ensemble seront accordants ou discordants, DESC. *L'Homme*. N'ayant lieu entre les sons accordants que par accident.... ID. *Mus.* Aujourd'hui on dit plutôt consonnant. || 2° Qui consent, qui concorde. Il est impossible qu'ils soient accordants avec toutes les diverses opinions des hommes, DESC. *Méth.* 6.

— HIST. XIII^e s. Et tout cil qui s'i acordent doivent estre mis en escrit comme accordans, BEAUM. 84. || XVI^e s. Bref, rien n'y faut sinon que ton plaisir Soit accordant à mon ardant desir, MAROT, I, 333. Nourrissant en mesme giste, d'une société accordante et paisible, le crime et le juge, MONT. I, 396. Une assemblée de quatre si accordants et si unis d'amitié, ID. IV, 326.

— ACCORDE (a-kor-d'). Terme de marine. Commandement que l'on fait aux rameurs pour qu'ils rament ensemble. Et substantivement, commander l'accorde.

— ETYM. Impératif du verbe *accorder*.

ACCORDÉ, ÉE (a-kor-dé, dée), part. passé. || 1° Mis d'accord. Les deux adversaires ayant été accordés. Ces passages, en apparence contradictoires, étant accordés. || 2° Concédé. Privilège accordé. Demande accordée par le sénat. Ces principes étant accordés. || 3° Absolument. Accordé, je vous l'accorde, j'y consens. Vous demandez de l'argent, accordé. || 4° En termes de musique, mis d'accord. Un clavecin bien accordé ne fournit que des touches qui expriment la juste valeur de chaque son, FÉN. t. XXI, p. 146.

ACCORDÉ (a-kor-dé), s. m. ACCORDÉE (a-kor-

dée), s. f. Homme, femme liés réciproquement par un engagement de mariage. L'accordé et l'accordée. Le domestique amène l'accordée au fils de son maître, CHATEAUB. *Gén.* II, 6, 3. Je vous dis que vous ne caressiez point nos accordées, MOL. *Le F. de pierre*, II, 3.

— HIST. XV^e s. Le chevalier Salviati, oncle de son accordée, rompit son mariage, D'AUB. *Vie*, 27.

— ETYM. Accorder.

ACCORDEMENT (a-kor-de-man), s. m. Action d'accorder. L'accordement de deux adversaires.

— REM. Il n'y a aucune raison de ne pas accepter ce mot qui est ancien et qui se comprend sans peine.

— HIST. XII^e s. N'i pout avoir accordement Ne par amiz ne par parent, ROU, 7699.

ACCORDEON (a-kor-dé-on), s. m. Nom donné à un instrument de musique à soufflet et à touches qu'on tient et qu'on manœuvre avec les mains.

— ETYM. Accorder.

ACCORDER (a-kor-dé), v. a. || 1° Mettre en bonne intelligence, concilier, arranger. Accorder deux plaideurs. Accorder des ennemis. Accorder un différend. Comme le sujet de leur querelle fut public, elle fut accordée au sortir du palais par M. le duc d'Orléans, LAROCHEF. *Mém.* 182. Le ciel, qui de sa main daigna nous accorder, Doit faire que l'effet à l'attente réponde, ROTROU, *Antig.* I, 4. || 2° Effacer les contrariétés, les désaccords, concilier. C'est celle qui accorde les contrariétés par un art tout divin, PASC. *édit. Cousin*. Il accorde en peu de mots l'immatérialité de l'âme avec le pouvoir qu'à la matière d'altérer ses fonctions, ID. *ib.* Mais d'ailleurs comment pourrions-nous accorder avec l'infinie bonté de Dieu, notre Créateur et notre père, de nous avoir appelés à un état où il ne nous fût pas possible d'obtenir la souveraine bonté? BOURD. *Pensées*, t. I, p. 77. Accordez ces discours que j'ai peine à comprendre, CORN. *Mort de P.* v, 3. D'Albe avec mon amour j'accordais la querelle, ID. *Hor.* I, 4. Accordez le respect que mon trône vous donne Avec cet attentat sur ma propre personne, ID. *Sert.* II, 2. Vous saurez accorder votre amour et ma gloire, ID. *Sert.* III, 4. Quelle convention peut-il y avoir entre J. C. et Bérial, et comment peut-on accorder le temple de Dieu avec les idoles? BOSS. *Hist.* II, 358. Pour accorder le franc arbitre et la prédestination, LA MOTHE LEVAYER, 12. Comment peut-on avec tant de colère Accorder tant d'amour? RAC. *Ath.* III, 8.... je saurai peut-être accorder quelque jour Les soins de ma grandeur et ceux de mon amour, ID. *Andr.* I, 2. Il a accordé une piété solide avec une profonde érudition, FONTEN. *Oracl.* 9. Il faut accorder les contradictions qui ne sont qu'apparentes; il faut faire un choix bien raisonné, quand elles sont réelles, ID. *de Lisle*. J'étais fatigué de me trouver toujours entre deux hommes que je ne pouvais accorder [qui conseillaient des choses opposées], FÉN. *Tél.* XIII. Pouvant accorder la résidence avec la cour, SEV. 453. || Accorder en ce sens prend avec, et quelquefois à: Je ne sais s'il y a moyen pour donner des règles fermes, pour accorder les discours à l'inconstance de nos caprices, PASC. *Pens.* I, 3.... un prince aimable Qui sait accorder si bien.... Aux talents d'un capitaine Les vertus d'un citoyen, CHAUL. *à Vendôme*. || 3° Demeurer d'accord, avouer. J'accorde cette proposition, ce fait. Oui, j'accorde qu'Auguste a droit de conserver l'empire où sa vertu l'a fait seule arriver, CORN. *Cinna*, II, 4. De quel poids peut être le suffrage d'un homme comme moi, d'un homme sans lettres et sans étude? On vous l'accorde; l'Eglise peut fort bien se passer de votre suffrage, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 347. Plutôt que d'accorder qu'il faille dire la forme d'un chapeau, j'accorderais que... MOL. *le Mar. force*, 6. Ils ne nient ces choses ni ne les accordent; ils n'y pensent point, LA BRUY. 46. Au cas qu'on ait accordé les principes, et qu'on demeure ferme à les avouer, PASC. *Pensées*, I, 3. || 4° Consentir. Accorder un privilége, une grâce, une demande. Il lui accorda de venir auprès de lui. Accordez-moi une audience. Ne rien accorder aux faiblesses de la nature. Les dieux ne lui ont pas accordé de revoir sa patrie, FÉN. *Tél.* III. Je ne te veux qu'un mot; accorde ma prière, ROTROU, *St. Genest*, IV, 4. Puisque vous le voulez, j'accorde qu'il le fasse, CORN. *Cid*, IV, 5. Une vie où l'on n'accorde rien aux passions extrêmes, MASS. *Rich.* Accorder à Dieu une chiquenaude pour mettre le monde en mouvement, PASC. *édit. Cousin*. On se remet en grâce avec eux; on leur pardonne, et on leur demande qu'ils nous accordent le même pardon, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 300. Il est vrai, reprit Jésus

Christ, Moïse vous l'a accordé, mais il n'en l'a accordé qu'à ladureté de votre cœur, ID. ib. p. 360. De n'avoir point de repos que les superfluités ne me soient accordées, ID. ib. p. 405. Lorsqu'on verra qu'elle s'accorde tous les soulagements et se ménage toutes les douceurs qu'elle est en pouvoir de se procurer, ID. ib. p. 467. Il semble que l'on n'entre dans un emploi que pour pouvoir obliger et n'en rien faire; la chose la plus prompte et qui se présente d'abord, c'est le refus; et l'on n'accorde que par réflexion, LA BRUY. 44. || 5^e Accorder une fille, la promettre en mariage. Mon père est près de m'accorder, LA FONT. Nic. || 6^e Terme de musique, mettre d'accord. Accorder la voix avec un instrument. Accorder un piano. On a un vieux clavecin; Emile l'accorde, J. J. ROUSS. Ém. v. Pour accorder ma flûte avec ton instrument, RÉGNIER, Sat. x. Il semble.... Que Phébus à leur ton accorde sa vielle, ID. Sat. iii. Près du temple sacré, les Grâces deminues Accordent à leurs voix leurs danses ingénues, VOLT. Henr. ix. C'est ressembler à un musicien qui se contenterait de trouver des sons harmonieux, et qui ne se mettrait point en peine de les unir et de les accorder pour en composer une musique douce et touchante, FÉN. Tél. xxii. || 7^e En peinture, accorder les tons, assortir les couleurs et les nuances. || 8^e Terme de grammaire, mettre l'accord entre les mots. Accorder un verbe avec son sujet en personne et en nombre. || 9^e S'accorder, v. refl. S'arranger, être arrangé à l'amiable. Leur différend s'est accordé. Les deux adversaires se sont accordés. Tu n'as dans leur querelle aucun sujet de craindre; Elle a trop fait de bruit pour ne pas s'accorder, CORN. Cid, ii, 3. || 10^e Être d'accord, en bonne intelligence. Moi-même, je ne m'accorde pas toujours avec moi-même, BOSS. Conn. de Dieu. Les nôtres bien souvent s'accordent mal ensemble, CORN. Poly. iv, 6. L'enfant et le héros s'accordent mal ensemble, ID. OEd. II, 4. Est-il possible que celui-là m'estime, en l'estime duquel tous nos ennemis s'accordent? BALZ. Lett. I, 2. On dit communément ami jusqu'aux autels, pour signifier que, dans toutes les autres choses qui n'ont nul rapport à la religion, et qui d'ailleurs ne sont pas mauvaises en elles-mêmes, on peut s'accorder avec un ami, BOURD. Pensées, t. II, p. 273. Hélas! combien se sont liés et accordés ensemble aux dépens du pauvre et de l'innocent, ID. ib. p. 304. Réunissons trois coeurs qui n'ont pu s'accorder, RAC. Andr. v, 5. [Un roi qui] meurt, et laisse après lui, pour venger son trépas, Deux fils infortunés qui ne s'accordent pas, ID. Mithr. I, 4. Si sa bouche s'accorde avec la voix publique, ID. Bérén. I, 3. La vérité s'accorde avec la renommée, ID. Baj. I, 2. Que ta voix s'accorde avec ce que j'écris, ID. Iph. I, 4. Tous deux jaloux de plaisir et plus de commander, Ils sont montés trop haut pour pouvoir s'accorder, VOLT. Catil. I, 6. [Ils] rapprocheront trois coeurs qui ne s'accordaient pas, ID. Irène, v, 3. Les Anglais avec moi pourraient mal s'accorder, ID. Adél. IV, 5. Nos volontés ne s'accordaient pas avec les siennes, LESAGE, le Bach. I, 439. On était prêt à passer à une guerre ouverte, lorsqu'on s'accorda de part et d'autre de s'en tenir aux décisions de l'oracle, FÉN. Philos. Thalès. Accordez-vous donc avec vous-mêmes, MASS. Injust. Qu'il est rare, mes frères, que la nature s'accorde avec la grâce, ID. Car. Vocation. Cette république [l'Europe chrétienne], quoique divisée, s'était accordée longtemps dans les projets des croisades, VOLT. Ess. sur l'hist. gén. I, 333. Hélas! ces deux partis, sans pouvoir se détruire, Ne se sont accordés qu'à déchirer l'empire, DUCIS, Macbeth, I, 4. || 11^e Demeurer d'accord, consentir à. Les provinces s'accordaient encore à cette forme de gouvernement, PERROT D'ABL. Tac. 3. Madame, enfin Galba s'accorde à nos souhaits, CORN. Oth. II, 3. Je ne désespère pas de me pouvoir accorder de cela avec vous, voit. Lett. 52. Etant tous unis dans le dessein de perdre M. Arnauld, ils se sont avisés de s'accorder de ce terme de prochain, que les uns et les autres disaient ensemble, quoiqu'ils l'entendissent diversement, PASC. Prov. 4. A tout ce qu'on disait, doucet je m'accordais. RÉGNIER, Sat. x. Charnacé stipule qu'il le couchera [le tailleur], le nourrira et le payera avant de le renvoyer; le tailleur s'y accorde et se met à travailler, ST-SIM. 59, 236 || 12^e Être en accord, en conformité, en rapport. Ces maximes ne s'accordent pas au dessein de la plupart des gens, PASC. Prov. 5. La force s'accorde avec cette bassesse, PASC. édit. Cousin. Mon récit ne s'accorde guère avec ce que raconte cet auteur, BOSS. Hist. I, 7. Sa demande s'accorde à mon désir, MOL. Mis. v, 2. Le moyen de lui résister quand elle [la voix de la nature] s'accorde à la voix

du cœur? J. J. ROUSS. Hél. I, 40. Toute religion qui pourrait s'accorder avec le code, serait admise; toute religion qui ne s'y accorderait pas, serait proscrire, IDEM, I, 447. Il n'y a aucun de ces tempéraments qui puisse, en quelque manière, s'accorder non-seulement avec le christianisme le plus exact et le plus étroit, mais avec le christianisme le plus modéré et le moins sévère, BOURD. Pensées, t. II, p. 259. Le zèle de la religion et l'amour des richesses, principes bien opposés, s'accordaient à augmenter tous les jours le nombre des découvertes dans les climats lointains, FONTEN. Delisle. Tout cela, évalué avec toutes les précautions nécessaires, s'accordait à donner à la Méditerranée la même étendue que les observations astronomiques dont on voulait se défier, ID. ib. || 13^e Être concédé. Des grâces pareilles s'accordent difficilement. Comme cette dignité ne s'accorde pas toujours au mérite. || 14^e En grammaire, prendre, autant qu'il est possible, les mêmes formes accidentelles. L'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec son substantif, c'est-à-dire qu'il en prend le genre et le nombre. Le verbe s'accorde en nombre et en personne avec son sujet, c'est-à-dire qu'il se met au même nombre et à la même personne. || Proverbe. Accordez vos flûtes, c'est-à-dire faites vos préparatifs, vos arrangements.

— REM. 1. S'accorder, dans le sens d'être d'accord, régit l'infinitif avec à : Les évangélistes s'accordent à nommer saint Pierre devant tous les apôtres. On se sert aussi, bien que plus rarement, de la préposition de : Ils s'accordèrent tous de prendre ce parti. || 2. Accorder, dans le sens de reconnaître, régit l'indicatif ou le subjonctif, si la phrase est affirmative : J'accorde que cela est ou que cela soit, qu'il le fera ou qu'il le fasse; mais le subjonctif seulement, si elle est négative : Je n'accorde pas que cela soit. Quand la phrase est affirmative, le sens est différent avec le subjonctif ou l'indicatif : J'accorde que cela soit, signifie une concession provisoire; je ne sais si cela est, mais je l'accorde. Au contraire, j'accorde que cela est indique une concession définitive : vous m'avez convaincu; je donne mon assentiment. || 3. Accorder, dans le sens de octroyer, veut toujours le subjonctif : J'accorde que vous fassiez cela. J'ai accordé à mon fils qu'il allât à Paris. On pourrait aussi, au temps passé, se servir du conditionnel : Il lui accorda qu'il irait à Paris. Autrement, on emploie de avec l'infiniif : Je vous accorde de faire cela, d'aller à Paris.

— SYN. ACCORDER, RACCOMMODER, RÉCONCILIER. Mettre l'union entre des personnes qui sont en opposition. On accorde ceux qui sont en dispute pour des prétentions ou des opinions. On raccommode ceux qui se sont brouillés. On réconcilie ceux qui entretiennent entre eux des inimitiés. Entre les gens qu'on accorde, il peut n'y avoir rien de personnel; entre les gens qu'on raccommode ou qu'on réconcilie, des affaires personnelles, des passions, des intérêts sont toujours intervenus. La nuance est faible entre raccommader et réconcilier. Raccommader est plus familier que réconcilier, et quand il est nécessaire de les distinguer, il ya entre eux la différence qu'il y a entre la brouille et l'inimitié.

— HIST. XI^e s. À Charlemagne [il] se voudrat accorder, CH. de Rol. 485. Mais Guenelon fai (fais) accorder au rei, ID. 235. || XII^e s. Se m'i poez par enging accorder, Ronc. p. 4. A cel conseil s'accordent tel cinq cent chevaliers, SAX. 46. Les enimis faisiens [nous faisons] acorder et paier [mettre en paix], ID. Sire, car faites mander Vos barons et acorder, HUES DE LA FERTE, Romanc. p. 194. Bien fust ore la terre de mon pere escillie [ruinée], Se la guerre ne fust accordée et paie [appaisée], AUDEFROI LE BASTARD, Rom. p. 42. || XIII^e s. Si ne se purent à cele fois accorder, por ce qu'il lor sembla qu'il n'avoient mie encore deniers assez, VILLEH. 8. Et s'accorderent entre aux [eux] à ce qu'il se traient envers Venise, ID. ib. 40. Dame, bien m'i puis accorder, la Rose, 5523. Li aucun des homes voelent dire que... mais je ne m'i accort pas, BEAUM. X, 9. En heritages qui sont tenu en vilenages, s'accorde nostre coutume à l'usage de France, ID. XVIII, 24. Et por ce je m'accort que longe prison li soit baillie, ID. XXX, 19. Que la vieille sa mère s'est au roi accordée.... Berte, 46. Ensi s'accorderent tout au mainsné [puiné], CHR. de Rains, p. 3. Au conseil que nous lui donames s'accorda li rois, dont la royne fu moult lie, JOINV. 288. Je lui demandai au quel avis il s'accordoit, et il me dit : Je m'accorde que nous nous laissons tous tuer; si nous en irons tous en paradis. Mais nous ne le creumes pas, ID. 240. Le traité de l'accorder fu tel que

l'en devoit rendre au soudane Damiette... ID. 237. Ainsi li rois acorda le comte de Champagne à la royne de Chypre, ID. 204. À tant qu'il sceust se li amiraus de Egypte lui accorderoient la treye que il avoient rompue, ID. 464. Accordé fu que le roy descendroit à terre le vendredi devant la Trinité, ID. 214. || XIV^e s. David li prophete jadis, Quant il voulloit apaiser l'ire De Dieu, il accordoit sa lire, Dont il harpoit si proprement, MACHAULT, p. 9. Quand les paroles s'accordent as œuvres, il[elles] sont creues, ORESME, Eth. 295. A chose vraye toutes choses s'accordent, ID. ib. 17. || XV^e s. Adonc [je] congne que ma pensée Accordoit à ma destinée, CH. D'ORL. Bal. 62. Ains accorderent sés ennemis entre eux paisiblement et firent secrètement savoir à la roine, FROISS. I, I, 9. Ainsi et sur cet estat fut la journée accordée de combattre [il fut convenu de combattre], ID. I, I, 94. Il leur accorda tout ce qu'ils demandoient, ID. II, III, 8. Et disoient les députés au comte de Flandre : Cher sire, accordez vous tellement que nous reportions paix en la ville de Gand, ID. II, 2, 65. Et à ce s'accorde Aristote semblablement, Se neque et tous les autres sages, selon le contenu de leur dit, CHR. DE PISAN, II, 4. Leur capitaine saillit dehors à seureté pour cuider composer, il ne peut accorder, COMM. III, 9. Et le marquis s'y accorda et son oncle y contredit, ID. VIII, 6. Et si l'on dit que par là.... je m'accorderai assez que ung jeune roy le fist, ID. VI, 43. Disant au dit duc que ceux qui estoient en Bretaigne pourroient bien accorder sans lui.... ID. II, 5. || XVI^e s. Il n'a pu accorder avecques le pape, parce que il y demandoit excessive somme d'argent pour l'investiture de ses terres, RAB. Epi. 44. La tourterelle en gemit, et en mene Semblable deuil : et j'accorde à leurs chants, MAR. III, 298.... je confesse ce point, Que ce seul don ne t'accorderois point, ID. IV, 59. Disant : Mon fils, ma parole et ma voix Trop de leger s'accorda à la tienne, ID. ib. Nous avons aussi un autre ancien pere qui accorde à notre opinion, CALV. Inst. 280. Et encore qu'e nous leur accordissions que ceste dissimulation fust bonne pour quelque temps, ID. ib. 667. Par quoy ces deux choses s'accordent très bien, ID. ib. 904. Ils n'estimont qu'un homme soit chrestien, sinon qu'il s'accorde à toutes leurs exterminations, ID. ib. 928. Le roi accorda trefve pour quelques jours, MONT. I, 23. Dionysius se mocquoit des musiciens qui accordent leurs flutes et n'accordent pas leurs mœurs, ID. I, 445. Et cet autre que Plutarque vouloit induire à s'accorder avecques son frere, ID. I, 207. S'il advient que mes humeurs plaisent et accordent à quelque honnête homme.... ID. IV, 444. Il advient souvent que les jugements d'aultruy ne s'accordent pas aux miens, ID. IV, 423. A la fin ils accorderent entre eux qu'ils decideroient ce différend par le vol des oiseaux, AMYOT, Rom. 14. Accorder une lyre ou une viole, ID. Thém. 2. Il arriva des ambassadeurs avec plein pouvoir d'accorder et appointer tous differends, ID. Alc. 23. Deidamia, estant encore petite garse, avoit esté accordée à Alexandre fils d'Alexandre le Grand et de Roxane, ID. Pyrrh. 7.

— ÉTYM. Bourguig. écodaï; provenc. et espagn. acordar; ital. accordare. D'après Ménage, accorder vient de *corda*, corde. C'est une erreur; il vient de *à* et *cor*, cœur (voy. ce mot), comme le prouvent le mot français *concorder* et les mots latins parallèles, *concors*, *vecors*, *excors*. *Concordare* a en latin presque tous les sens d'accorder, et Ovide a dit : « Concordant carmina nervis. » Accorder, dans l'acception de mettre d'accord un instrument de musique, est donc non la signification propre, mais la signification figurée.

ACCORDEUR (a-kor-deur), s. m. || 1^e Celui qui cherche à arranger les différends. || 2^e Celui qui accorde certains instruments. Un accordeur de pianos. Il n'est guère usité aujourd'hui que dans ce dernier sens.

— HIST. XVI^e s. Ils se moquoyent des grandes différences de religion, louoient les accordeurs.... D'AUB. III, 363.

— ÉTYM. Accorder.

ACCORDOIR (a-kor-doir), s. m. Sorte d'outil qui sert à accorder certains instruments de musique.

— ÉTYM. Accorder.

ACCORE (a-ko-r'), s. m. || 1^e Terme de marine. Contour d'un banc, d'un écueil. || 2^e Pièce de bois qu'on dresse pour étayer. Les accores sont des étançons ou fortes pièces de bois qui servent à étayer un vaisseau en construction ou en réparation. || 3^e Adj. Une côte, une terre est accore, quand elle est coupée verticalement à la surface de la mer ou fortement inclinée,

— ÉTYM. À et l'anglais *shore*, rivage, accore, étais ; to *shore up*, accorer.

ACCORÉ, ÉE (a-ko-ré, rée), part. passé. Navire accoré.

ACCORER (a-ko-ré), v. a. Terme de marine. Étayer avec des accores un bâtiment en construction ou en réparation.

— ÉTYM. Accore.

† ACCORNÉ, ÉE (a-kor-né, née), adj. Terme de blason. Il se dit des animaux qui ont des cornes, quand elles sont d'une autre couleur que l'animal.

— ÉTYM. À et corne.

ACCORT, ORTE (a-kor, kor-t'), adj. || 1^e Qui est de gentil esprit, qui est à la fois avisé et gracieux. Il poursuivait Pompée et chérissait sa mémoire ; Il veut tirer à soi, par un courroux accord, l'honneur de sa vengeance et le fruit de sa mort, CORN. M. de Pomp. IV, 4. Son éloquence accorte, enchaînant avec grâce l'excuse du silence à celle de l'audace, ID. Oth. II, 4. Voyant une beauté folâtrement accorte, RÉGNIER, Sat. VII. Je ne sais comment il faut se taire accord ou parler faussement, ID. Sat. III. || 2^e Insinuant et quelquefois flatteur. Je vis de jeunes Grecques, vives, jolies, accortes, CHATEAUB. Itin. II, 45. D'humeur accorte, PERRAULT, Chaper. rouge, 20. Aussi ce prince [Germanicus] était-il d'un esprit doux et accort, PERROT D'ABL. Tacite, 29.

— HIST. XVI^e s. C'est bien le plus grand mal qu'un homme puisse avoir, Que servir une femme accorte à décevoir, RONS. 125. Le libertin courtisan est si accort, qu'il n'oublie aucun artifice pour couvrir ce qu'il sait bien que plusieurs reprovent, LANOUE, 510. Lyon, regnard ; car vous tenez de la hardiesse et valeur de l'un, et estes accort, prévoyant et avisé comme l'autre, CARLOIX, V, 25. Tant estoit accort et ruzé en ses responses, ID. VIII, 44.

— ÉTYM. Voltaire, tout en remarquant que ce mot n'est plus en usage dans le style noble (ce qui est vrai ; pourtant on pourrait l'y faire rentrer dans quelques cas bien choisis), le tire de *accord*. C'est une erreur ; *accort* vient de l'italien *accorto*, avisé, de *accorgere* (*accorgersi*, s'apercevoir) pour *accorregere*, de *a* et *correggere* (voy. CORRIGER) : *accorto*, mot à mot, qui s'aperçoit, avisé, habile.

† ACCORTEMENT (a-kor-te-man), adv. D'une manière accorte. Ma bouche accortement saura s'en acquitter, CORN. Méd. II, 5.

— HIST. XVI^e s. Quand il apparaît y avoir grande injustice en icelui [commandement], ne vaut-il pas mieux qu'il s'excuse accortement de l'accomplir [le commandement] ? LANOUE, 220. Le nombre n'est pas petit de ceux qui sont abreuvez de ceste fausse opinion et qui la publient accortement es lieux où ils frequentent, ID. 492.

— ÉTYM. Accorte au féminin, et *ment* (voy. MENT).

ACCORTISE (a-kor-ti-ze), s. f. Humeur accortise. L'accortise italienne calma la vivacité française, VOLT. Louis XIV, 37. Ses souplesses [d'Orry] et son accortise l'avaient attaché et lié avec M. de Luxembourg et ses amis, ST-SIMON, 131, 196. Mme d'Espinoy n'était qu'une mortelle qui vivait avec Mme de Soubise dans l'accortise et la subordination de sa beauté et de sa faveur, ID. 59, 245.

— ÉTYM. Accort.

ACCOSTABLE (a-ko-sta-bl'), adj. Qu'on peut aborder facilement. Les plats... N'avaient ni le maintien ni la grâce accostable, RÉGNIER, Sat. X. Si le maire était noble de son chef, nous le trouverions accostable, P. L. COUR. II, 297.

— HIST. XVI^e s. L'ayant trouvé bien conditionné et de conversation fort accostable.... CARL. III, 7. Lors vous trouvant aussi douce et traitable Qu'auparavant vous n'estiez accostable.... RONS. 817.

— ÉTYM. Accoster.

† ACCOSTANT, ANTE (a-ko-stan, stan-t'), adj. Qui accoste avec facilité, lie facilement conversation. Termes était poli et accostant, mais à peine lui répondait-on eh fuyant, ST-SIMON, 129, 177.

† ACCOSTE (a-ko-st'). Terme de marine. Commandement d'approcher. Accoste au quai. Substantivement, commander l'accoste.

— ÉTYM. Impératif du verbe *accoster*.

ACCOSTÉ, ÉE (a-ko-sté, stée), part. passé. || 1^e Accosté par un individu de mauvaise mine. Le vaisseau fut accosté par une chaloupe. || 2^e En blason, se dit de toutes les pièces de longueur, mises en pal ou en bande, quand elles en ont d'autres à leur côté.

ACCOSTER (a-ko-sté), v. a. || 1^e Aborder quelqu'un qu'on rencontre. [Gens qui] vous viennent accoster comme personnes ivres, RÉGNIER, Sat. II. || 2^e S'accoster de, v. réfl. Prendre pour compagnon, hanter, fréquenter. N'ayant point diné, Je m'accos-

tai d'un homme à lourde mine, VOLT. P. Diable. Accoste de fidèles critiques ; Fouillez, puez dans les sources antiques ; Lisez les Grecs, savourez les latins ; Je ne dis tous, car Rome a ses Cotins, J. B. ROUSS. Ep. III, 1, à Marot. || 3^e En termes de marine, en parlant d'un bâtiment, d'une embarcation, venir se placer le long et à côté de. La chaloupe accosta le vaisseau. Ce vapeur accosta le quai.

— HIST. XIII^e s. Ses homes se acostèrent à lui, si li distrent : Bel pere, se li prophetes te deist que.... Rois, 363. Lez Oliver s'accosta le meschin [il se met près du jeune Olivier], Ronc. 50. Et à un pilier [il] s'est tenu et accoste, Th. le Mart. 148. || XIII^e s. Maintes fois avint que en esté il aloit seoir au bois de Vincennes, après sa messe, et se acostoit à un chesne, JOINV. 199. Lez un fossé se plaint et plore, Et cil lui corent andoiseure Là où il se fu accostez, Ren. 18573. || XIV^e s. Au lez devers la mer [il] les a fais acoster ; Les pors lor a tolus, et les pas des tournez, Guesclin, 14782. || XV^e s. Les archers d'Angleterre estoient accostés aux deux lez du chemin, FROISS. I, I, 218. || XVI^e s. J'avois le latin si prest et si à la main que mes precepteurs craignoient à m'accoster, MONT. I, 194. Junia s'estant accostée d'elle familierement, elle la repoussa rudement, ID. III, 180. M. de Vendosme vint acoster M. de Vielleville, CARLOIX, IV, 16. Toutefois il s'accosta de lui pour se descharger de sa creance, ID. II, 7. [Dans le cortége] les archevêques de Cologne et de Mayence accostoyent [étaient à côté] l'empereur, SLEIDAN, p. 48.

— ÉTYM. Wallon, *acoister* ; provenc. et espagn. *acostar* ; ital. *accostare* ; de *ad*, à, et *costa*, côte (voy. côte). Joinville a dit *acostoyer*, verbe fait de à et *costoyer*, que nous disons *côtoyer*. Il y avait, dans l'ancien français, le substantif *acost*, qui signifiait action d'accoster : Et Renart si s'en vait fuyant Qui n'avoit soing de son acost, Ren. 25915. On remarquera que nos anciens auteurs écrivaient généralement par un seul *c* accoster et les mots composés semblablement. Cela prouve qu'ils n'en prononçaient qu'un seul. Nous n'en prononçons qu'un seul non plus ; pourquoi ne faisons-nous pas comme eux ? C'est une simplification digne d'être recommandée à l'Académie.

ACCOTÉ, ÉE (a-ko-té, tée, part. passé. || 1^e Accoté contre un arbre. || 2^e En blason, se dit des pièces qui sont posées à côté d'une autre pièce de l'écu.

† ACCOTEMENT (a-ko-te-man), s. m. || 1^e Terme d'horlogerie. Rencontre vicieuse d'une roue et d'un pignon. || 2^e En termes de ponts et chaussées, espace compris entre la chaussée et le fossé, entre le ruisseau et la maison.

— ÉTYM. Accoter.

ACCOTER (a-ko-té), v. a. || 1^e Soutenir à l'aide d'une cale, appuyer par côté. Accoter sa tête. Accoter un pot, de peur qu'il ne se renverse. || 2^e S'accoter, v. réfl. S'accoter contre une muraille. Heurter contre une porte, en pensant m'accoter, RÉGNIER, Sat. x. || 3^e V. n. Être couché sur le côté par la force du vent, en parlant d'un navire. || 4^e En horlogerie, frotter l'une contre l'autre, en parlant des pièces.

— HIST. XIII^e s. Dedenz le cortil au vilein, S'entre-rent andui tout à plein ; Le vilein ont moult redoté ; Lez la paroi sont acoté, Ren. 12250. || XV^e s. Et je me sarray cy à terre, Et m'accoteray sur le coute, Afin que j'entende et escoute, Myst. Resurr. de N. S.

— ÉTYM. Norm. *acout*, appui, *acouter*, appuyer ; wallon, *ascot*, appui, *ascoter*, accoter. Dans le genevois, il y a *cotte*, étai, cale, *cotter*, serrer, assujettir ; dans le franc-comtois, *coute*, appui. Notre verbe vient donc de à et d'un radical *cote* ou *cotte*, radical qui est sans doute celui du verbe *cotir* (voy. COTIR). Dans l'ancien français il est souvent difficile de distinguer *accoter* et *accouder*, qui se disait *accouter*.

ACCOTOIR (a-ko-toir), s. m. || 1^e Ce qui sert à s'appuyer par côté. Les accotoirs d'un carrosse, d'un fauteuil. Cela vous servira d'accotoir. || 2^e Êtais sur lequel on appuie les navires en construction.

— ÉTYM. Accoter ; bourguig. *écotorre*, appui, dossier.

† ACCOURDI, IE (a-kou-ar-di, die), part. passé. Rendu couard, devenu couard.

† ACCOURDIR (a-kou-ar-dir), v. a. Rendre couard. || Bon mot, anciennement français, et qui se comprend sans aucune explication.

— HIST. XIII^e s. Par parole sont moult hardi ; Mais tost restent accardi, Quant viennent à un poi d'effort, Ren. 16712. || XIV^e s. Il estoit preux es armes, couraigeux et hardis ; Oncq's en un bon fait ne fut accuardis, Girard de Ross. v. 1375. || XV^e s. Ma dame,

que Jhesus hoigneure ! Me regardoit, ce m'estoit vis, Si liement que tous ravis Estoie, en soi seule esgardant ; Mais tous m'aloie accouardant, FROISS. Ep. Am. || xv^e s. La demeure de la maison n'accouardit pas tellement ceux qui la suivent, qu'une bonne partie ne soit en bonne disposition de bien faire quand l'honneur le commande, LANOUE, 240. Si du front m'as osté L'honneur, la honte et l'audace première, Accouardant mon ame prisonniere, Serve à ta volonté, RONS. 185.

— ÉTYM. À et couard.

ACCOUCHÉE (a-kou-chée). || 1^e Part. passé f. Cette femme ayant été accouchée par le forceps. || 2^e S. f. Femme qui vient d'accoucher. || Proverbe. Elle est parée comme une accouchée, se dit d'une femme fort parée, à cause de l'habitude qu'avaient les femmes de recevoir en toilette, dans leur lit, les visites de leurs amies. || Le caquet de l'accouchée, conversation frivole, que l'on nomme ainsi à cause du babil ordinaire dans les visites qui se rendent aux femmes en couches.

— HIST. XVI^e s. Aux accouchées laissons Ces douces boissous ; Ce bon cidre caressons, J. LE HOUX, 44.

ACCOUCHEMENT (a-kou-che-man), s. m. || 1^e Tout le travail de la mise au monde de l'enfant depuis les premières douleurs jusqu'à la terminaison. Accouchement heureux, laborieux. || 2^e Action d'aider une femme à accoucher. Faire un accouchement, un cours d'accouchement. || 3^e Fig. Difficulté qu'on éprouve à dire une chose, à prendre un parti. C'était un accouchement pour lui que de traiter ce point délicat.

— SYN. ACCOUCHEMENT, ENFANTEMENT. Le premier est un terme de médecine, et le second est un terme général. Le premier indique non-seulement l'enfantement, mais tout ce qui le précède et le suit immédiatement ; le second n'indique que l'action de mettre l'enfant au monde. Le premier a un sens passif : l'accouchement de cette femme par une sage-femme ; le second n'a qu'un sens actif.

— ÉTYM. Accoucher.

ACCOUCHER (a-kou-ché). || 1^e V. n. Mettre au monde. Accoucher à terme, avant terme. Elle est accouchée de deux jumeaux. Et la triste Emilie est morte en accouchant, CORN. Sert. V, 2. Que ses parents et ses voisins l'avaient vue grosse de la fille dont elle avait accouché, VERTOT, Rev. rom. V, 60. Elle vient d'accoucher d'un garçon, Siv. 3. || 2^e Fig. et dans le style badin ou critique. L'un enfante des volumes, l'autre accouche d'épigrammes. Que votre esprit accouche enfin de ce que.... Le sort de ce sonnet a droit de vous toucher ; Car c'est dans votre cour que j'en viens d'accoucher, MOL. F. sav. III, 1. Mais enfin j'accouche d'un dessein Qui passera l'effort de tout le genre humain, REGNARD, Lég. IV, 2. Monsieur avait accouché de projets toute la nuit, RETZ, III, 176. Si quelquefois il n'enfanta pas heureusement ses idées, du moins il savait faire accoucher heureusement ses auditeurs des vérités cachées qui étaient en eux, DESFONT. Eloge de Renau. || 3^e S'expliquer. Parlez, accouchez enfin, et voyons ce qui vous inquiète. Le roi insistant, il fallut bien accoucher, et Chamillart lui dit que... ST-SIMON, 105, 120. || 4^e V. a. Aider une femme à accoucher. Accoucher une femme. Ce chirurgien accouche bien.

— REM. Accoucher, v. n. se conjugue avec être quand il s'agit d'exprimer l'état, et avec avoir quand il s'agit d'exprimer l'acte : Elle est accouchée depuis un mois ; Elle a accouché heureusement. Loc. vic. : Elle a accouché d'hier. Dites : Elle est accouchée d'hier.

— HIST. XIII^e s. Mahius de Montmorency accouche malades, et tant fu agrevés qu'il morut, VILLEH. 89. Li quens del Perche s'accouche de maladie, ID. 29. La comtesse Marie si accouche d'une fille, ID. 180. Novellement est accouchée, À chascun [petit] donoit sa bouchée, Ren. 363. Et pour les dites maladies [j'] accouchai au lit malade en la mi careme, JOINV. 237. Car trois jours devant ce que elle accouche, lui vinrent les nouvelles que li rois estoit pris, ID. 252. Et ayant antre ces entrefates que la reine fust prestre d'accouchier ; et lo jor devant que ele accouchast.... MERLIN, f. 68, recto. || XIV^e s. Si le [Piètre] leva de fons [fut sa marraine] la royne jolie, Qui d'une fille estoit à ce temps accouchie, Guesclin, 8621. || XV^e s. Après advint que celle dame fut enceinte, et le dit roi, son mari, accoucha malade au lict de la mort, FROISS. I, I, 49. L'abbesse, qui belle et jeune et en bon point lors estoit, naguères s'accouche malade, L. XI, Nouv. 24. Advint qu'elle fut malade et au lit de la mort accou-

chée, id. *Nouv.* 51. Là accoucha malade messire Henry de Bar en une ville que on nomme Trevise, *Bouc.* I, 27. || xvi^e s. Ci dessous git estendue et couchée, Une qu'amour si bien vaincue avoit, Que plusieurs fois elle en fust accouchée; Mais c'estoit mal dont elle relevoit, *ST-GELAIS*, 197. où les femmes s'accouchent sans plainte et sans effroy, *MONT.* I, 113. Une montagne fut quelque fois en travail d'enfant, et puis enfin elle s'accoucha d'une souris, *AMYOT*, *Agés.* 63. Elle s'accoucha en la prison d'un beau fils que.... id. *Dion*, 72.

— ÉTYM. Bourguig. *écouchai*; picard, *acouker*. On voit par l'historique que *accoucher* ou *s'accoucher* signifie proprement se coucher, s'aliter; ce n'est que peu à peu qu'il a pris le sens exclusif de se mettre au lit pour enfanter. De *à* et *coucher*.

ACCOUCHEUR, EUSE (a-kou-cheur, cheu-z'), s. m. et f. Celui, celle qui pratique les accouchements. S'agit-il de chercher une nourrice, on la fait choisir par l'accoucheur, J. J. ROUSS. *Em.* I.

— ÉTYM. *Accoucher*.

ACCOUDÉ, ÈE (a-kou-dé, dée), part. passé. Accoudé sur le balcon, il regardait la foule.

† **ACCOUDEMENT** (a-kou-de-man), s. m. || 1^o L'action de s'accouder. || 2^o Art militaire. État de rapprochement des soldats d'infanterie dans les rangs.

— ÉTYM. *Accouder*.

ACCOUDER (S') (a-kou-dé), v. refl. S'appuyer du coude. Il s'était accoudé sur la table.

— HIST. XII^e s. Sur l'erbe verte ont les tapis getez; Raoul s'est couchés et acoutez, *R. de Cambrai*, 51. || XIII^e s. Et la mauvaise vieille s'est lez lui acoutée, *Berte*, 16. En un anglet [je] m'alai toute seule acouter, ib. 142. Delez le roi s'est Rollan acouteiz, *Ger. de Viane*, 1227. Et Renart, qui tant à mal est, Desus le puis s'est acoutez, Grains et mariz et trespensez, *Ren.* 6615. Et ainçois que li rois fust couciés, entrerent il en la sale où li rois Henris estoit acousté sour une coute, *Chr. de Rains*, p. 11. || XIV^e s. Dessus une fenestre s'est alé aqueuter, *Guesclin*, dans du CANGE, *accubitus*. || XVI^e s. Et s'estant acouldé à l'une des fenestres de sa chambre, *CARLOIX*, II, 9.

— ÉTYM. Norm. *acouter*; picard, *akeuter*; provenc. *acodar*, *acoudar*, *acolar*; espagn. *acodar*; de *ad*, à, et *cubitum*, coude (voy. COUDE).

ACCOUDOIR (a-kou-doir), s. m. || 1^o Ce qui sert à s'accouder. || 2^o En architecture, balustrade ou mur à hauteur d'appui devant une croisée, ou à l'extrémité d'un mur de terrasse, ou entre les piedestaux et les socles des colonnes. || *Loc. vic.* Une accoudoire.

— HIST. XVI^e s. Mectre en la dicte garde-robe trois plottes-bendes et, par le devant, acouldouers, *Bibl. des Chartes*, 4^e série, t. III, p. 63. On a dit aussi *accoudiere*: Il donna de l'esperon à son cheval, et le fit sauter par dessus les accoudieres dedans la Loire, DES PERIERS, *Cont.* 57.

— ÉTYM. *Accouder*.

† **ACCOUÉ, ÈE** (a-kou-é, ée), part. passé. Attaché par la queue. Chevaux accoués ensemble.

† **ACCOUER** (a-kou-é), v. a. || 1^o Attacher des chevaux ensemble, de manière que le licou de celui qui suit soit lié à la queue de celui qui précède; de la sorte ces animaux marchent à la file. || 2^o Terme de chasse. Se dit de l'action du veneur qui suit le cerf et le joint pour lui donner le coup au défaut de l'épaule ou lui couper le jarret. Le veneur vient d'accouer le cerf. Le cerf est accoué.

— HIST. XVI^e s. Nous n'avons pas fait marché, en nous mariant, de nous tenir continuellement accouez l'un à l'autre, *MONT.* IV, 108.

— ÉTYM. A et *queue*. Provencal, *acoatar*; italien, *accodare*. Accouer est proprement suivre à la queue.

ACCOUPLE (a-kou-pl'), s. f. Terme de vénerie. Lien avec lequel on attache les chiens ensemble.

— HIST. XV^e s. Les acouples de ses nerfs qui les tenoient ensemble, *PERCEFOR*, t. V, f. 95.

ACCOUPLE, ÈE (a-kou-plé, plé), part. passé. || 1^o Bœufs accouplés. Mots mal accouplés ensemble. || 2^o En termes d'architecture, colonnes accouplées, celles qui, étant deux à deux, s'entre-toucent par leurs bases et leurs chapiteaux. || 3^o Au jeu de tric-trac, dames accouplées, deux dames sur la même flèche.

ACCOUPLEMENT (a-kou-ple-man), s. m. || 1^o Assemblage par couples. Accouplement de bœufs pour la charrue. Accouplement de colonnes, arrangement de colonnes disposées deux à deux. || 2^o Conjonction du mâle et de la femelle, en parlant des animaux. Le mulot vient de l'accouplement de l'âne et de la jument. Dans l'espèce des cailles il y a des

accouplements, et pas un seul couple. || 3^o Conjonction en parlant des hommes; mais alors ce mot a une acceptation odieuse, ou bien il est modifié par quelque épithète qui sert de correctif à l'idée trop physique d'accouplement. Des cavités où l'on a dit que ces gens-là faisaient leurs accouplements, J. J. ROUSS. *Conf.* I. Des colosses debout regardant autour d'eux Ramper des monstres nés d'accouplements hideux, v. HUGO, *Orient*. I. Accouplement fatal et des dieux détesté, MALH. Tu menais le blond hyménéen Qui devait solennellement De ce fatal accouplement Célébrer l'heureuse journée, id. IV, 5.

— HIST. XVI^e s. L'homme en l'accouplement.... PARÉ, XVIII, 39.

— ÉTYM. *Accoupler*.

ACCOUPLER (a-kou-plé), v. a. || 1^o Disposer par couples, deux à deux. Ces deux personnes sont mal accouplées. Accoupler des bœufs, les mettre ensemble sous le joug. Accoupler des mots qui ne vont pas ensemble. Les âmes humaines veulent être accouplées pour valoir tout leur prix, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 13. || 2^o En parlant des animaux, apparier le mâle et la femelle. || 3^o S'accoupler, v. refl. S'unir pour la reproduction, en parlant des animaux. Les ours s'accouplent au commencement de l'hiver.

— HIST. XII^e s. Si's [si les] acoplons deus et deus as chevaus, *Ronc.* 150. || XIII^e s. Deus ciens [chiens] acoplés, *Ch. d'Ant.* VI, 502. Moult menace Tybert et jure, À lui se voudra accoupler [assailir], Se ja-

mais le puet encontren, *Ren.* 2499. Li braconier les chiens descoplent; Et li brachet au leu s'acoplent; Et Ysengrin moult se herice, *Ren.* 1222. Li venedres sans plus d'arest A fait acopler les levriers, ib. 22337. Leurs engins avoient si acouplez aus chauviées que l'ost avoit fait pour bouicher le flum, que nulz n'osoit aler aus chas chastiaus, JOINV. 223. || XIV^e s. Au mast [ils] ont les enfants loïs [liés] et acoplés, Et il reclaument Dieu, qui en crois fu penés, *Baud. de Seb.* IX, 500. Laiens y ot pillars qui firent à blasmer; Bertran les fit trestous lier et acoupler, *Guesclin*, 20383. || XV^e s. Si ce diable le commença à acoupler et le bon chevalier de soi defendre, L. XI, *Nouv.* 70. || XVI^e s. Jamais l'homme ne voudroit s'accoupler avec la femme, PARÉ, XVIII, 1. Force haims [hameçons] dont il accouplayt souvent les hommes et les femmes, en compagnies où ils estoient serrez, RAB. *Pant.* II, 16. Il acoubla les doigz, de mode que le pouce dextre touchoyt le guausche, et le petit guausche touchoyt le dextre, id. *Pant.* II, 19. C'est mal accouplé, ce me semble, Vivre à l'aise et savoir ensemble, MAROT, IV, 155. Car si tu as des mots tant seulement soucy, Tu seras bien grossier et lourdaut, ce me semble, Si par art tu ne peus en accoupler ensemble Quelque peu....

DU BELLAY, IV, 85, recto. Il meit aussi tost la main à l'espée, mais ainsi comme ilz estoient accoupléz ensemble [aux prises].... AMYOT, *Alex.* 27. — ÉTYM. A et *couple*; Berry, *accoubler*.

ACCOURLI, IE (a-kour-si, sie), part. passé. Par un chemin accourci. Une phrase heureusement accourcie. Ceux qui.... Virent dès le matin leur beau jour accourci, MALH. I, 4. Le bras du Seigneur est-il accourci? FLECH. *Serm.* I, 168.

† **ACCOURIE**, s. m. Terme de marine. Passage ménagé dans le fond de cale et des deux côtés pour aller de la poupe à la proue le long du vaisseau.

ACCOURCIR (a-kour-cir), v. a. || 1^o Rendre plus court. Accourcir une robe, un bâton, un discours, une scène. Les Parques ont accourcile fil de ses jours, FÉN. *Tél.* xix. Et ma jalouse humeur t'est un monstre plus fort Que tous ceux dont tes bras ont accourci le sort, ROTROU, *Herc.* m. I, 3. Que n'ont tant de géants accourci mon destin? id. ib. III, 3. Le beau fil de tes jours ne peut être accourci, TRISTAN, *Mariane*, III, 3. || 2^o Accourcir son chemin, prendre un chemin de traverse qui diminue la distance. || Absolument: Prenez le bois, et vous accourcirez. || 3^o Rendre brève une syllabe qui est longue. Un Romain aurait sisflé un acteur qui eût allongé ou accourci une syllabe mal à propos, D'OLIVET, *Pros. Fr.* || 4^o Terme de chasse. Accourcir le trait, le ployer à demi ou tout à fait pour tenir le limier plus court. || 5^o S'accourcir, v. refl. Devenir plus court: [Il] s'allonge, s'accourcit, Ses muscles étendant, RÉGNIER, *Sat.* I. S'il arrive que ce muscle s'accourcit, DESC. *Pass.* 7. Je souhaitai que ma vie pût s'accourcir, FÉN. *Tél.* V. Lorsque les jours s'accourcissaient, le roi travaillait le soir chez Mme de Maintenon, SR-SIMON, 447, 13.

|| Locut. *vic.* Les jours accourcissent. Dites: Les jours s'accourcissent, ou les jours diminuent. Accourcir n'est pas un verbe neutre.

— SYN. ACCOURCIR, RACCOURCIR. Proprement raccourcir devrait signifier accourcir de nouveau ce

qu'on a déjà accourci. L'usage ne lui a pas laissé ce sens précis, et il l'a confondu avec accourcir. Il est fâcheux que la nuance que donnait la composition du mot ait disparu.

— HIST. XII^e s. Cortoisement se sont aparillié; Li auquant ont lor estriers acorcié, *R. de Cambrai*, 94. || XIII^e s. Les quarante jours que li home poent prendre, ne lor pot li quens [comte] acorcher, mais alongier les pot, s'il veut, BEAUM. LXV, 4. Dieu a pooir d'alongier nos vies et d'accourcir, JOINV. 260. Car mains acorcent bien lor vie, Ains que l'umor soit defaillie, *la Rose*, 17193. || XV^e s. Si le voyage y estoit accoursé, les chrestiens y viendroient communement, toujours conquerant avant, FROISS. III, IV, 15. || XVI^e s. Ny les malades ne l'accourcissent [l'espérance d'une longue vie], MONT. I, 78. Nous accourcions le temps à force d'honnêtes propos, MARG. *Nouv.* 10. La main de Dieu n'est point accourcie, qu'il ne nous puisse sauver, et son oreille n'est point estoupée, qu'il ne nous puisse ouïr, CALV. *Inst.* 589. Il s'avanza pour desloger Pluviaud de Marans, et, par là, commencer d'accourcir le commerce et les vivres aux Rochelois, D'AUB. *Hist.* I, 325. Je ferai accourcir ceux qui s'eleveront contre moi, id. ib. III, 46.la pauvreté, des muses l'héritage, La quelle est à ceux-là réservée en partage, Qui, dedaignant la cour, fascheux et mal plai-sans, Pour allonger leur gloire accourcissent leurs ans, DU BELLAY, *le Poète courtisan*.

— ÉTYM. A et *court*; provenc. *acorchar*, *accorsar*; catal. *acursar*; espagn. *acortar*; ital. *accorciare*. Dans l'ancien français le verbe est généralement de la première conjugaison, *acorcier*.

ACCOUCISSEMENT (a-kour-si-se-man), s. m. Diminution d'étendue ou de durée. Accouissement du chemin, des jours.

— HIST. XVI^e s. Boiteux à raison de l'accouissement de la jambe, PARÉ, XVII, 13.

— ÉTYM. *Accourcir*.

ACCOURIR (a-kou-rir), v. n. J'accours, j'accourus, j'accourrai, accourant, accouri; se conjugue comme courir. Courir vers. Il accourt à Paris. On accourrait de toutes parts vers le lieu de l'incendie. On accourut lui annoncer l'heureuse nouvelle. J'accours, pour vous en faire un funeste rapport, CORN. *Rod.* V, 4. Mon père, à ma venue, accourt les bras ouverts, ROTROU, *Herc.* m. IV, 2. Quand verrai-je de toutes parts Tes peuples en chantant accourir à tes fêtes? RAC. *Esth.* I, 2. A vos genoux bientôt s'il accourait se rendre? DUCIS, *Abuf.* I, 3. Accourez, peuples; venez contempler dans la première place du monde la rare et majestueuse beauté d'une vertu toujours constante, BOSS. *Marie-Thérèse*. Au premier bruit d'un mal si étrange on accourrait à Saint-Cloud, id. *Duch. d'Orl.* Phalante accourait au secours de son frère, FÉN. *Tél.* XVI. Quand on fit les funérailles du roi, pendant quarante jours les peuples les plus reçus y accoururent en foule, id. ib. II. Vous m'êtes, en dormant, un peu triste apparu; J'ai craint qu'il ne fût vrai; je suis vite accouru. Ce maudit songe en est la cause, LA FONT. *Fab.* VIII, 11.

— REM. Accourir se construit avec l'auxiliaire *avoir* et l'auxiliaire *être*. L'on se sert du premier quand on a particulièrement l'intention d'exprimer l'action d'accourir; et du second, quand on a l'intention d'exprimer l'état d'une personne qui est accourue. Elles ont accouru en hâte nous porter secours; elles sont accourues et ont contemplé ce triste spectacle.

— HIST. XI^e s. De son palais vers les autres [il] acurt, CH. DE ROL. 482. || XII^e s. Li Sarazins acort à grant espois [hâte], RONC. p. 28. Jo n'ai pas trait m'espée, ne jo ne li cur sure; N'autrui ne baillerai la cruij, qui k'i acure [quelque soit celui qui y accoure], TH. LE MART. 36. || XIII^e s. Lor gent les en relevant qui là sont accouru, BERT, 101. S'ele est bele, tuit i aquerent, Tuit la porsivent, l'eneurent, *la Rose*, 8620. Por Dieu et por sa mere ne nous decevons pas, Nous veons que la mort aqueurt plus que le pas, J. DE MEUNG, *Test.* 162. || XV^e s. Et vinrent messagers accourans jusques à Paris, FROISS. II, 265. || XVI^e s. Tel defaut nous constraint d'accourir aux medecins en la nécessité, O. DE SERRES, 885.

— ÉTYM. A et *courir*; provenc. *acorre*; espagn. *acorrer*; ital. *accorrere*.

† **ACCOURRES** (a-kou-r'), s. f. plur. Plaines entre deux bois, où l'on place les dogues et les levriers qui doivent coiffer l'animal au débûcher.

† **ACCOURSE** (a-kour-s'), s. f. Terme d'architecture. Galerie extérieure par laquelle on communique dans les appartements.

ACCOURU, UE (a-kou-ru, rue), part. passé d'accourir. La foule accourue à ce spectacle.

ACCOUTRÉ, ÉE (a-kou-tré, trée), *part. passé.* || 1^e Femme simplement accoutrée. || 2^e Fig. Accoutré de toutes pièces, maltraité en paroles ou en actes.

ACCOUTREMENT (a-kou-tre-man), *s. m.* || 1^e Le vêtement considéré dans son ensemble. L'or.... N'est pas moins en leurs moeurs qu'en leurs accoutrements, MALH. vi, 40. Le bailli, grave personnage, Endossera l'accoutrement Sous lequel assez rarement Il rend justice en ce village, CHAUL. à la Duch. du Maine. || 2^e En mauvaise part, vêtement arrangé bizarrement. Dans un misérable accoutrement. L'intendant qui devait accompagner le roi fut choqué de l'accoutrement de MM. les Scrittori, P. L. COUR. Lettr. II, 81.

— HIST. XVI^e s. Accoutré et revestu tout ne plus ne moins et des mesmes accoustremens que le sont tels ouvriers, AMYOT, Alc. 65. Comme les accoutremens nous eschaufent, non de leur chaleur, mais de la nostre qu'ils conservent, CHARRON, Sagesse; I, 47.

— ÉTYM. *Accoutrer*; bourguig. *écoutreman*; Berry, *accoustrement* (l's se prononce).

ACCOUTRER (a-kou-tré), *v. a.* || 1^e Mettre des habits sur le corps de quelqu'un. On l'a plaisamment accoutré. || 2^e Fig. Maltraiter en paroles ou en actes. Pendant son absence, on a parlé de lui, et on l'a accoutré de toutes pièces. Le pèlerin.... de horions laidement l'accoutra, LA FONT. Contes, Coc. || 3^e S'accoutrer, *v. réfl.* Cette femme n'a pas de goût, elle s'accoustre ridiculement.

— HIST. XIII^e s. Luxure confond tout là où elle s'accoustre, J. DE MEUNG, Test. 1809. || XV^e s. Et ses divers tours m'a monstrez, Biens et maulx ensemble accoustrez, Non pas petis, mais tous oultre, AL. CHART. Livre des quatre Dames. Car d'eux vous prenez la matiere, Et des cieulx la forme première Pour quanque soit que labeuriez, Ou à vos labours accoustriez, l'Alch. à Nat. 42. Quelque deux mille lances.... qui n'estoient point si bien accoustrez que ceux de dedans Paris pour la longue paix qu'ils avoient eue, COMM. I, 8. Les mieulx parés et accoustrez qui pourroient estre, ID. II, 4. Luy fist faire quatre grosses nefz qu'il luy fist accoustrer au port de la Vere [Hollande], ID. III, 6. || XVI^e s. Ils leur permettoient d'accoustrer leurs cheveux et embellir leurs armes et leurs habillemens, AMYOT, Lyc. 46. Pisistratus donna à entendre que ce avoient esté ses ennemis, qui l'avoient ainsi mal accoutré [blessé], ID. Sol. 63. Il fit aussi accoustrer et fortifier le fort de Piræe, ID. Thém. 38. Toutes sortes de viandes exquiselement accoustrées, ID. Lucull. 80. Ses gens lui avoient fait accoustrer à disser, CARL. III, 42.

— ÉTYM. Berry, *accoustrer* (l's se prononce); bourguig. *écoutrai*; provenç. *acotrar*. Mot d'origine obscure. Sylvius le tire de *adconsternere*; Caseneuve, de *cultellatus* qui, dans le moyen âge, a signifié plissé, *vestis cultellata*, habillement plissé, et, de là, habilement en général; mais rien n'indique que ce mot ait passé dans la langue vulgaire. D'autres le tirent de *cotte*, jupé, ancien allemand *chozza*. Génin le tire de *coustre*, *cuisse*, *custos*: *Accoutrer*, dit-il, c'est arranger, mettre en ordre, comme faisait le *coustre* des ornements de l'église. On peut penser, à cause du sens et de l'orthographe, à *coudre*, *cousu*, *cousture*; et Diez a donné cette étymologie. Il y a pourtant une objection: c'est le provençal *acotrar*, qui, dans cette hypothèse, devrait être *acosstrar*. Il faut remarquer que les exemples cités par Raynouard appartiennent seulement à la *Chronique des Albigeois*, écrit qui est du XIII^e siècle; on pourrait supposer qu'il est venu du français dans le provençal: mais cela n'est qu'une conjecture, et l'étymologie de *accoutrer* reste incertaine.

† **ACCOUTREUR** (a-kou-treur), *s. m.* Ouvrier tireur d'or qui resserre et polit le trou de la filière.

— ÉTYM. *Accoutrer*.

ACCOUTUMANCE (a-kou-tu-man-s'), *s. f.* Action de s'accoutumer. La jeunesse change de goûts par l'ardeur du sang, et la vieillesse conserve les siens par l'accoutumance, LAROCHE. Réfl. 409. C'est une marque de l'accoutumance au péché, que de pêcher sans remords, BOSS. Habit. 4. Lorsque J. C. a assuré que son joug était doux et léger, il nous a donné en même temps de le porter chaque jour: l'onction est attachée à l'accoutumance, MASS. Carême, Salut. L'accoutumance ainsi nous rend tout familier, LA FONT. Fab. IV, 40.

— REM. Ce mot, dit Bouhours, qui commençait à vieillir du temps de Vaugelas, s'est rétabli peu à peu; on le dit et on l'écrit tous les jours. Cependant Marg. Buffet, *Observ.* p. 60, en 1668, remarque que c'est un méchant terme qui ne se dit

plus. Aujourd'hui, il est de nouveau devenu peu usité; mais il n'est pas perdu, et ce serait en effet dommage de le perdre.

— HIST. XIII^e s. Il ne s'en poot pas tenir Qu'il ne lui portast reverence Par la force d'accoustumance, la Rose, 6268. || XIV^e s. Les autres par malvesse accoustumance, les autres pour la très grant malice et perversité de leur nature, ORESME, Eth. 203. Et est telle qualité acquise par estude ou par accoustumance, ID. ib. 32. Convient que l'ame de l'auditeur soit préparée par bones accoustumances à ce que elle se delette et esjoisse en bien, ID. ib. 325. || XV^e s. Urbain VI voulut retrancher aux cardinaux plusieurs choses de leur droit et outre leurs accoustumances, FROISS. II, II, 48. || XVI^e s. Elle gaigna cela par l'accoustumance qui.... MONT. I, 105.

— ÉTYM. *Accoutumer*; picard, *acoutumanche*; provenç. *acosdumnansa*; ital. *accostumanza*.

ACCOUTUMÉ, ÉE (a-kou-tu-mé, mée), *part. passé et adj.* || 1^e Qui a pris une habitude. Accoutumé à la guerre. Accoutumé, dès la jeunesse, aux luttes populaires. Tribu accoutumée à vivre sous les armes. Peu accoutumé à entendre la vérité. Une âme accoutumée aux grandes actions Ne se peut abaisser à des soumissions, CORN. Cid. II, 7. Vous irritez un roi dont vous voyez l'armée Nombreuse, obéissante, à vaincre accoutumée, ID. Nic. III, 2. Vos maux sont accoutumés désormais à ces divins remèdes, MASS. Recherch. Nourri dans l'abondance, au luxe accoutumé, VOLT. Henr. X. À ces viles grandeurs ton âme accoutumée, ID. Fanat. I, 4.

Mon âme à la vengeance est trop accoutumée, ID. Orphel. V, 4. Ma raison, chaque jour, s'y voit accoutumée, ID. Zaïre, I, 4. Accoutumé à vivre de peu, FÉN. Tél. V. || 2^e Passé en habitude, habituel, ordinaire. A l'heure accoutumée. Cérémonies accoutumées. Cela a manqué à la fortune accoutumée de César. Reprends auprès de moi ta place accoutumée, CORN. Cinna, V, 3. Forme accoutumée, ID. Othon, III, 4. Au milieu d'un petit nombre de témoins domestiques et accoutumés, le personnage cesse, et l'homme prend sa place, MASS. Or. fun. Madame. || 3^e À l'accoutumée, loc. adv. À l'ordinaire, comme de coutume. Me promenant un jour, à l'accoutumée, BALZ. le Prince, avant-propos. Vous agirez donc à l'accoutumée, par le seul sentiment de la vertu, ID. liv. VIII, lett. IV. Le pape n'osa recevoir l'hommage annuel du royaume de Naples, que le connétable Colonne se préparait à lui rendre à l'accoutumée, SAINT-SIMON, 96, 22. Il [le P. Tellier] ne me parla plus pour cet emploi, mais d'ailleurs toujours à son accoutumée, ID. 369, 129. David jouait de la harpe devant Saül comme à l'accoutumée, VOLT. Phil. IV, 315. Nous entrons enfin dans la grotte dont il tient la clef; tout s'y passe comme à l'accoutumée, ARNAULT, le Sexagénaire, t. III, p. 232.

ACCOUTUMER (a-kou-tu-mé) || 1^e *V. a.* Faire prendre une coutume. Vous avez accoutumé votre fils à ne point vous cacher ses secrets. Accoutumer un taureau à la charrue. Accoutumer un Etat libre à la servitude. Il accoutuma ses troupes à.... La bonne éducation des enfants qu'on accoutumait à l'obéissance, au travail, à la sobriété, à l'amour des arts ou des lettres, FÉN. Tél. II. Accoutumez vos peuples à suivre inviolablement les règles, ID. ib. III. D'autres peuples, profitant de votre imprudence, attirent chez eux les étrangers et les accoutumant à se passer de vous, ID. ib. Il trouve moyen de nous apaiser, de nous accoutumer insensiblement au discours de sa passion, MOL. Préc. Rid. 5. Et l'indigne prison où je suis renfermé, A la voir de plus près m'a même accoutumé, RAC. Baj. II, 6. La main qui vous opprime et que vous soutenez, Les accoutume au joug que vous leur destinez, CORN. Sert. III, 2. || 2^e Avoir accoutumé, *v. n.* (Usité seulement aux temps composés: j'ai accoutumé, j'aurai accoutumé, que j'aye accoutumé, que j'eusse accoutumé; il veut, avec un infinitif, la préposition de) Avoir coutume. Il cite ce passage selon les Septante, comme il avait accoutumé, BOSS. Hist. II, 7. Les hommes n'ayant pas accoutumé de former le mérite, PASC. Rel. 54. Je n'ai point accoutumé de dissimuler mes défauts, CORN. Ex. d'Hor. La colère du roi, comme dit Salomon, Est terrible, et surtout celle du roi lion; Mais ce cerf n'avait pas accoutumé de lire, LA FONT. Fab. VIII, 44. Allez, monsieur, on voit bien que vous n'avez pas accoutumé de parler à des visages, MOL. im. III, 6. Comme les rois, par grandeur et par dignité, ont accoutumé de traiter leurs grandes affaires par l'entremise de leurs ministres, FLÉCH. Panég. I, 279. Ils sont accablés d'un fardeau qu'ils n'ont pas

accoutumé de porter, ID. ib. II, 354. Quelles précautions n'avait-il pas accoutumé de prendre! ID. Lettell. Je ne sais; mais vous n'avez pas accoutumé d'être ainsi, BRUEYS, le Muet, III, 2. Les animaux qui ont accoutumé de ne sortir que pendant la nuit, FÉN. Tél. XVIII. Thalès avait accoutumé de remercier les dieux de trois choses: d'être né raisonnable plutôt que bête; homme plutôt que femme; grec plutôt que barbare, ID. Philosoph. Thalès. L'ambition dont il était dévoré se trouvant jointe à une vanité excessive, il prit le chemin qu'ont accoutumé de tenir ceux qui affectent la tyrannie, VERTOT, Rev. rom. XII, 247. L'avocat ou conseil qu'on avait accoutumé de donner aux accusés, VOLT. L. XV, chap. 42. Une terre sur laquelle nous avions accoutumé de lever le cens, MONTESQ. Esprit, XXX, 45. Les vierges avaient accoutumé de laver leurs robes d'écorce dans ce lieu, CHATEAUB. Atala, 235. || En ce sens, accoutumer prend aussi pour sujet un nom de chose. La connaissance des premiers principes n'a pas accoutumé d'être appelée science, DESC. Rép. 2. Mes lettres n'avaient pas accoutumé de se suivre de si près ni d'être si étendues, PASC. Prov. 46. || Construit ordinairement avec l'auxiliaire *avoir*, il peut prendre aussi l'auxiliaire *être*: On est accoutumé de se laisser aller au péché par les caresses des femmes, PASC. Prov. 45. Le soin qu'on eut de garnir la salle d'une foule de docteurs, moines et mendians, qui n'étaient pas accoutumés de s'y trouver, fit dire à Pascal.... VOLT. L. XIV, chap. 37. Cette solitude, il [le duc d'Orléans] était trop accoutumé du bruit pour la pouvoir supporter, SAINT-SIMON, 326, 49. || Des grammairiens ont signalé comme une locution vicieuse l'emploi de l'auxiliaire *être*; on voit que de très-bons auteurs s'en sont servis, et il ne peut y avoir aucun scrupule à s'en servir aussi après eux. || On remarquera que, neutre, ce verbe n'est employé qu'aux temps composés; mais il n'en faut pas conclure qu'il ne soit pas verbe neutre; l'emploi que nous en faisons de cette manière n'est qu'un débris de l'ancien usage, suivant lequel accoutumer pouvait être neutre aux temps simples comme aux temps composés (voy. HISTORIQUE).

S'ACCOUTUMER, *v. réfl.* Contracter une habitude. S'accoutumer aux armes. Il s'était accoutumé à se contenter de peu. Une volonté indocile qui ne peut s'accoutumer au joug, BOURD. Pensées, t. II, p. 74. Ses yeux même pourront s'accoutumer aux miens, RAC. Bérén. III, 2. Ah! ma sœur, puisqu'enfin mon destin éclairci Veut que je m'accoutume à vous nommer ainsi.... CORN. Hér. III, 4. Bientôt on s'accoutume à des maîtres nouveaux, VOLT. Irène, V, 6. Descends du haut des cieux, auguste vérité, Que l'oreille des rois s'accoutume à t'entendre, ID. Henr. I. Comment avez-vous pu vous accoutumer au secret dans une si grande jeunesse? FÉN. Tél. III. Ils deviendraient comme un homme qui a de bonnes jambes et qui, perdant l'habitude de marcher, s'accoutume enfin au besoin d'être toujours porté comme un malade, ID. VIII. Mais du nom des Césars Rome toujours charmée, Sous un si noble joug s'est trop accoutumée, M. de Néron, V, 4. || S'accoutumer veut d'ordinaire à avec l'infinitif; mais on dit aussi *de*. On s'accoutume de donner, comme le monde, à toutes les passions, des noms adoucis, MASS. Conf. Fuite du monde. Il vous importe de vous accoutumer de bonne heure de haïr l'injustice, voit. Lett. 9. || S'accoutumer avec. Il a eu beaucoup de peine à s'accoutumer avec ce voisin que le hasard lui a donné. Il faut s'accoutumer de bonne heure avec ces sortes d'idées, si l'on veut se les rendre familières.

— SYN. **S'ACCOUTUMER À**, **S'ACCOUTUMER AVEC**. On emploiera de préférence *avec*, quand s'accoutumer s'approchera du sens de se familiariser. On s'accoutume avec quelqu'un, quand on se fait à ses manières. S'accoutumer avec le péril, c'est devenir familier avec le péril et en faire une sorte de connaissance; s'accoutumer au péril, c'est, y étant souvent exposé, le considérer comme une chose habituelle et qui ne surprend plus. S'accoutumer avec exprime donc quelque chose de plus intime, de plus étroit.

— HIST. XIII^e s. En leur terres n'est il mie accoutumé que il le facent, VILLEH, 94. Il appartient au bailli savoir quix avocas accoustumé à pledier par devant lui, BEAUM. V, 49. Nous n'avons pas accoutumé que homs de poesté face procureur, ID. ib. 86. L tiers ensoines si est, s'il est accoustumé de maladie qui vient soudainement, ID. LXI, 6. Si vous prie je pour l'amour de Dieu premier et pour l'amour de moi, que vous les accoustumez à laver [les pieds aux

pauvres le jeudi saint], JOINV. 195. || XIV^e s. Il prouva son entencion par le commun parler accoustumé, ORESME, Eth. 28. Nulle chose ne se peut accoustumer au contraire de ce qu'elle a de nature, ID. ib. 33. || XV^e s. Si alla en Jherusalem au pelerinage du saint Sepulcre, qu'il visita très devotement, et aussi fut par tous les saints lieux accoustumés, BOUC. I, 45. C'est chose assez accoustumée que.... COMM. Prol. Car ainsi estoit-il accoustumé de parler, ID. I, 3. Les Suisses ont tant accoustumé l'argent dont ils avoient petite connoissance par avant, que.... ID. VI, 4. || XVI^e s. Les ceremonies qu'on avoit accoustumé en telles choses, MONT. I, 47. J'ai accoustumé de considerer, ID. I, 58. Pratiquons le, accoustumons le [accoustumons-nous-y], ID. I, 76. Accoustumer les hommes à.... ID. I, 80. S'accoustumer à vivre d'araignées, ID. I, 106. Sa femme, le bienveignant de ses crialieries accoustumées, ID. III, 127. Ils n'estoient pas accoustumez de prendre en bonne part les remontrances de gents armez, ID. IV, 24. La jument accoustumera l'asnon [s'habituera à le nourrir], o. DE SERRES, 311. Numa vouloit accoustumer ses gens à ne servir ni ne parler point aux dieux en passant, AMYOT, Numa, 25. Les maux qui ont accoustumé de travailler les hommes, ID. ib. 32. La chambre où ils avoient accoustumé de coucher estoit au plus haut estage, ID. Pél. 65. Tu es tout accoustumé à.... là où, quant à moi, je n'ai point accoustumé de.... ID. Cat. 48. Il s'accostuma à estre toujours le premier à l'aller et le dernier à retourner, ID. Phil. 5. Accostumez de rejeter, LANOUÉ, 44.

— ÉTYM. À et coutume; bourguig. écoutumé; provenc. acostumar; espagn. acostumbar; ital. accostumare.

ACCREDITÉ, ÈE (a-kré-di-té, tée), part. passé. || 1^e En parlant des personnes. Banquier accrédité. Etre accrédité au barreau. Le chef le plus accrédité parmi les huguenots. Gens peu accrédités. C'est un procès dont la perte doit causer un dommage irréparable; il est entre les mains d'un juge accrédité dans sa compagnie, BOURD. Pensées, t. I, p. 15. Il voit l'iniquité dominante, l'iniquité honorée, accréditée, toute-puissante, ID. ib. p. 32. Son beau-père très-accrédité auprès de Darius, BOSS. Hist. I, 8. Et voyant contre Dieu le diable accrédité N'osent qu'en bégayant prêcher la vérité, BOIL. Ep. XII. Ambassadeur accrédité auprès d'une cour étrangère. || 2^e En parlant des choses. L'opinion la plus accréditée est que.... C'est là une tradition accréditée. Bruits accrédités. La vérité, pour s'établir sur la terre, a souvent eu à combattre des erreurs accréditées qui, plus d'une fois, ont été funestes à ceux qui l'ont fait connaître, LAPLACE, Exp. V, 4.

ACCREDITER (a-kré-di-té), v. a. || 1^e Mettre en crédit, en réputation. La probité est ce qui accrédite le mieux un négociant. || 2^e Accréditer un ministre auprès d'un gouvernement étranger, l'en faire reconnaître. || 3^e Donner cours, autoriser. Accréditer un bruit, une opinion. Cette crédulité était si accréditée que... Des bruits trop répandus que la haine accrédite, B. CONSTANT, Walstein, I, 4. || 4^e S'accréditer, v. réfl. Se mettre en crédit. Ce chef s'accrédite partout par son activité et son ardeur. Il savait comment il lui était important pour la conversion des infidèles de s'accréditer dans leurs esprits, afin qu'ils devinssent par là plus dociles à l'écouter, BOURD. Pensées, t. II, p. 195. || 5^e Prendre cours ou faveur. La chose s'accrédite. Les bruits de guerre s'accréditaient. Fausse opinion qui s'est accréditée. L'alchimie s'accrédita singulièrement durant le moyen âge. On dirait que, pour s'accréditer, La fable en sa naissance ait voulu l'imiter, L. RAC. Relig. III. Quand ses disciples, s'apercevant que l'école de leur maître commençait à déchoir, et que celle de Jésus-Christ s'établissait de jour en jour et s'accréditait, BOURD. Pensées, t. II, p. 181.

— ÉTYM. À et crédit.

† ACCRÉMENTIEL, ELLE (a-kkré-man-ti-si-èl, è-l'), adj. Terme de physiologie. Génération accrémentuelle, celle qui consiste en ce qu'une partie organique, brisant les liens qui l'unissaient à l'individu par lequel elle a été formée et avec lequel elle ne formait qu'un primitivement, se développe en un individu distinct et en tout semblable à celui d'où elle procède. Cela a lieu dans beaucoup de végétaux et d'animaux inférieurs.

— ÉTYM. Voy. ACCRÉMENTITION.

† ACCRÉMENTITION (a-kkré-men-ti-sion), s. f. Terme de physiologie. Génération par accrémentition, phénomène caractérisé par la naissance d'éléments anatomiques entre ceux qui existent déjà et semblables à eux, à l'aide et aux dépens d'un blastème

qu'ils ont fourni ou fournissent peu à peu; d'où accroissement des tissus.

— ÉTYM. Mot dérivé du latin *accrementum*, accroissement, de *accrescere*, accroître (voy. ACCROITRE).

† ACCRESCENT, ENTE (a-kkré-ssan, san-te), adj. Se-dit, en botanique, des parties de la fleur, autres que l'ovaire, qui prennent de l'accroissement après la fécondation.

— ÉTYM. *Accrescens*, de *accrescere* (voy. ACCROITRE).

† ACCRÉTION (a-kkré-tion), s. f. Terme de physiologie. Action de croître, de se développer.

— ÉTYM. *Accretio*, de *accrescere* (voy. ACCROITRE).

ACCROC (a-kro; le c ne se lie jamais): Un accroc à la robe; dites un a-kro à la robe. Au plur. des a-kro, ou, suivant d'autres, des a-krô), s. m. || 1^e Déchirure faite par ce qui accroche, un clou, une épine, etc. Votre robe a un accroc. || 2^e Ce qui accroche. J'ai rencontré un accroc qui a déchiré mon habit. || 3^e Fig. Ce qui retarde, ou empêche la conclusion d'une affaire, d'une entreprise, etc. Cette négociation allait bien, mais il est survenu un accroc. Il [le diable] emporte polichinelle; Autre accroc fait à la douleur [nouvelle distraction], BÉRANGER, *Les Nègres*.

— ÉTYM. À et croc.

ACCROCHÉ, ÈE (a-kro-ché, chée), part. passé. || 1^e Son manteau resta accroché. Accroché à des ronces, à un clou. Voiture accrochée par une charrette qui la renverse. Accroché à l'improviste par ce quidam, je voulais.... || 2^e Fig. Mais aux hommes par trop vous êtes accrochées, MOL. Amph. II, 5. || 3^e Arrêté, empêché. Notre procès demeura accroché jusqu'à l'hiver suivant, ST-SIMON, 26, 49.

ACCROCHE-COEUR, s. m. Petite mèche de cheveux en boucle plate sur la tempe. Des accroche-coeur.

ACCROCHEMENT (a-kro-che-man), s. m. || 1^e Action d'accrocher. L'accrochement de deux voitures. || 2^e Fig. Difficulté, embarras. Bien des accrochements survinrent dans cette affaire.

— HIST. XVI^e s. Afin de bien faire entendre à Sa Majesté toutes les difficultés et accrochements qui s'y estoient présentés [à la conclusion de la paix], CARLOIX, VII, 22.

— ÉTYM. Accrocher.

ACCROCHER (a-kro-ché), v. a. || 1^e Attacher, suspendre à un crochet, à quelque chose de crochu. Accrochez ce tableau au clou qui est à la muraille. Le hasard a-t-il accroché, par un concours d'atomes, les parties du corps avec l'esprit? FÉN. Exist. 46. || 2^e Arrêter en perçant, en déchirant. Prenez garde à ce clou, il accrochera votre habit. Les buissons accrochent la laine des brebis. || 3^e En termes de marine, accrocher un vaisseau, y jeter les grappins pour en venir à l'abordage. || 4^e Arrêter, heurter une voiture avec le moyeu d'une autre, qui en passe trop près. Cette charrette va accrocher votre voiture. D'un carrosse en tournant il accroche uno roue, BOIL. Sat. VI. || Absolument. Ce cocher est maladroit, il accroche souvent. || 5^e Fig. Embarrasser, retarder. Les bâtards ne songèrent plus qu'à embarrasser et accrocher l'affaire, ST-SIMON, 466, 1115.

|| 6^e Attirer à soi une personne, gagner, obtenir quelque chose. À force de démarches il a accroché une bonne place. D'Huxelles accrochait de jeunes officiers qu'il adomestiquait, ST-SIMON, 416, 7. Sa rivale n'avait pas manqué de l'accrocher de conversation, HAM. Gram. 7. || 7^e S'accrocher, v. réfl. Votre habit va s'accrocher à ces ronces. Les atomes s'accrochent ensemble. Nos braves s'accrochant se prennent aux cheveux, BOIL. Sat. III. || 8^e Fig. S'accrocher à tout, faire tout ce qu'on peut pour se soutenir. S'accrocher à quelqu'un, s'attacher à la fortune de quelqu'un. L'amour-propre s'accroche à tout, BOSS. Obl. 2. Nous tenons à tout, nous nous accrochons à tout, J. J. ROUS. Ém. II. Cette âme simple qui ne cherche qu'à s'accrocher à ce qui l'environne, ID. Hél. I, 64. Ce vilain et dangereux escargot [l'abbé de Vaubrun] se produisit à la cour et chercha à s'y accrocher, ST-SIMON, 78, 4.

— HIST. XIII^e s. As autres choses que son avenir aura dites, responde le miaus [mieux] que il saura, sanz ce que il s'accroche à prouver autrement que par sa saisine et sa teneure, ASS. de Jer. 410. Covetise ne sait entendre à riens qu'à l'autrui accrochier, LA Rose, 492. Et s'ele [la femme] plussors en acroche [hommes], Gart, comment que la chose cueure [coure], Qu'ele ne mette à deus une heure, ID. 13805. Qui en porroit ung [bouton] accrochier, Il le devroit avoir moult chier [cher], ID. 1659. || XV^e s. Si [ils] les jetoient [les crocs] dedans les nefes de l'une à l'autre, et les acrochoient ensemble,

FROISS. I, I, 424. || XVI^e s. Les puissans accrochent tous jours sur leurs poures voysins, PALSGR. p. 417.

— ÉTYM. Accroc; bourguig. écroc'hé.

ACCROIRE (a-kroi-r'). D'après Vaugelas on prononçait de son temps *accraire*. Un dictionnaire de 1786 indique les deux prononciations, a-krè-re et a-kroi-re), v. a. usité seulement à l'infinitif et avec faire. || 1^e Faire accroire, faire croire ce qui n'est pas vrai. Non qu'il y fut par un désir de gloire, Comme possible alors il vous l'a fait accroire, MAIRET, Sol. II, 2. Quand on voudrait faire accroire une chose fausse, PASC. Prov. 9. J'aurais assez d'audace pour faire accroire à votre père que.... MOL. l'Avare, II, 4, 4. On lui fera accroire toutes choses, dès qu'elles seront à sa louange, BOURD. Pensées, t. II, p. 229. Faire accroire à tout un peuple que ce sont là les livres anciens, BOSS. Hist. II, 13. || 2^e En faire accroire, conter des sornettes à quelqu'un, le tromper par de belles paroles. Ce n'est pas vous, Monseigneur, à qui on en peut faire accroire, BALZ. liv. VI, leit. VI. || 3^e S'en faire accroire, présumer trop de soi-même, s'attribuer un mérite qu'on n'a pas. Comme gens entendus [ils] veulent s'en faire accroire, RÉGNIER, Sat. II. Vous savez mieux que personne au monde si je m'en fais accroire dans ce que je viens de vous dire, SCARR. Rom. com. 2^e part. 14. Je ne m'en fais pas accroire... MARMONT. Cont. mor. I, 295.

— HIST. XI^e s. Si idunkes fu ocis et al coeu [cuisinier] fu livrez; Li keus manja le cuer; quant li fu demandez, Fist al seignur acreire que senz cuer esteit nez, TH. le Mart. 34. || XIII^e s. Et li rois li carga [lui chargea] sa lettre de proiere et d'acriore, s'il en avoit mestier, Chr. de Reins, 244. Nus ne vos devoit tant deçoivre, Que ne deüssiez aperçoivre Qui mensonge vous fait acroire Et qui vous conte chose voire, Ren. 13709. || XV^e s. Adone fit le comte de Bouquinghen asavoir parmi la cité que, si ses gens avoient rien acru [pris à crédit], on se traist avant, et on seroit payé, FROISS. II, II, 83. Et quand à l'accroire [à faire crédit] on ne leur fairoit bonne chere, ils disoient: Que nous demandez-vous? encore vaut il trop mieux que nous despendons les biens de ce pays que les François les trouvent et aient aise, ID. II, II, 36. Je irai; mais il fait mal d'accroire; Ce savez-vous bien à l'estraine, le Patelin. || XVI^e s. Furons nous accroire à nostre peau que les coups d'estriover la chatouillent? MONT. I, 301. Les propres condamnations sont tousjours accrues, les louanges mesquines, ID. IV, 34. Ilz ont feinct d'avoir communication avec les dieux, fiction utile et salutaire à ceux mesmes à qui ilz le fairoient à croire, AMYOT, Numa, 8. Numa leur fairoit à croire qu'il avoit veu quelques visions étranges, ID. Numa, 13. C'estoient hommes qui pouvoient facilement persuader et faire à croire tout ce qu'ilz vouloient, ID. Caton, 47. Les armes prent, et d'un hardy courage Passe les monts pour venger cest outrage; Cent ans d'accru [pris à crédit] à une heure se paye, J. MAROT, V, 87.

— ÉTYM. À et croire; Berry, accreire et ancreire; wallon, acreire, faire crédit (comme dans Froissard); provenc. acreire; espagn. acreer. La langue ancienne a souvent confondu *acriore* avec *à croire*, écrivant *faire acroire* ou *faire à croire*, surtout dans un temps où les accents n'existaient pas; mais il est certain qu'il y a eu un verbe *acriore*, et qu'il vaut mieux écrire dans les anciens textes *faire acroire* que *faire à croire*.

ACCROISSEMENT (a-kroi-se-man), s. m. || 1^e Action de croître, de pousser. L'accroissement de nos corps. L'accroissement des plantes. Pendant que Bernard plante et arrose, Dieu donne l'accroissement, FÉN. t. XVII, p. 237. Plantons, arrosions, et laissons au Seigneur l'accroissement, MASS. Incarn. Plus ces membres croissent et se fortifient, plus le corps prend d'accroissement et acquiert de force, BOURD. Pensées, t. II, p. 314. Le faon ne quitte pas sa mère dans les premiers temps, quoiqu'il prenne un assez prompt accroissement, BUFF. Cerf. || 2^e Augmentation, agrandissement, extension. L'accroissement du fleuve. Un conquérant enflé de l'accroissement de son empire. De perpétuels accroissements d'honneur et de gloire. Les accroissements successifs de la Russie. Les soucis accompagnent l'accroissement de la fortune. La gloire de Turenne reçut un nouvel accroissement. Une reine, si grande partant de titres, le devenait tous les jours par les grandes actions du roi et par le continual accroissement de sa gloire, BOSS. Marie-Thérèse. Le Seigneur, éloigné de ce lieu saint par vos profanations, ne donne plus l'accroissement à nos travaux, MASS. Car. Respect, temples. L'indulgence d'Auguste en fait l'acc-

croissement [de ce mal], TRISTAN, *Mort de Chrisp.* iv, 4. Tant cette doctrine reçoit d'accroissement par le temps, PASC. *Prov.* 43. Demandons à l'esprit de Dieu qu'il anime nos discours et qu'il nous porte par sa grâce à un accroissement de vertus que nous remarquons dans ce saint, FLÉCH. *Panég.* ii, 480. En voyant les accroissements de ces pernicieuses doctrines, ID. *ib.* ii, 247. Ces accroissements de charité que la grâce produit dans les coeurs dociles, ID. *ib.* ii, 469. || 3^e Terme de droit. En parlant d'une chose, d'une valeur, d'un fonds territorial, action par laquelle cela accroît au profit du possesseur. Les terres que l'atterrissement ajoute à un rivage appartiennent au propriétaire par droit d'accroissement. || 4^e En minéralogie, accroissement des cristaux, propriété des cristaux de se grossir sans changer de forme.

— HIST. XIII^e s. Tels miracles comme vous avez oï, et tel accroissement à l'empire de Constantinople fist nostre Sires as chrestiens à celui termine, H. DE VAL. x. || XIV^e s. La connoissance de ceste fin donne grant aide et grant accroissement de bien à vie humaine, ORESME, *Eth.* 2. Une de celles puissances ou vertus est cause de nourrissement et de accroissement, ID. *Eth.* 30. Par convivre et converser avecques les bons est faitte une exercitation et accroissement de vertu, si comme disoit le poete Theognis, ID. *Eth.* 284. Puissance augmentative par quoy est fait accroissement, ID. *ib.* ix, 45. || XVI^e s. Arminius qui seul empeschoit l'accroissement de la domination en ces contrées-là, MONT. III, 236. Ce n'estoit pas un petit accroissement de forces et d'autorité, AMYOT, *Phil.* 25.

— ÉTYM. *Accroître*; provenc. *acreibmen*; espag. *acrecimiento*; ital. *accrescimento*.

† ACCROÎT (a-kroi), s. m. En parlant d'une plante, Facilité à croître.

— HIST. XVI^e s. Il bordera ses allées d'arbres, de ceux qui seront de plus facile accroist, et de plus grand profit et plaisir, O. DE SERRES, 16.

ACCROÎTRE (a-kroi-tr'). Se conjugue comme croître : j'accrois, j'accrus, accroissant, accru. Un dictionnaire de 1786 donne pour prononciation *a-kré-tr'*, prononciation aujourd'hui tout à fait abandonnée; il ne parle pas d'*a-krot-tr'*. || 1^e V. a. Donner de la croissance, de l'agrandissement, de l'extension. Accroître sa fortune. Cette ardeur d'accroître tous les jours son nom. Le royaume de Juda fut accru par de nouvelles conquêtes. Peut-être [ils] ne feroient qu'accroître mon malheur, RAC. *Ph.* v, 7. Ne cours point à ta honte, et suis l'occasion D'accroître sa victoire et ta confusion, CORN. *Med.* v, 8. Ils ont beau vers le ciel leurs murailles accroître, MALH. II, 12. J'accroîtrai, s'il se peut, son rang et ses emplois, ROTROU, *Bél.* I, 2. || 2^e Accroître quelqu'un, lui donner plus de pouvoir, d'honneur. Ce prince avait tellement accru son ministre.... Je mourrai satisfaite après cet orgueilleux Sous qui César m'abaisse à force de l'accroître, ROTROU, *Bélis.* II, 47. || 3^e V. n. Devenir plus grand. Son avidité accroît avec sa richesse. Vos dangers sont accus VOLT. *Arl.* IV, 5. Mes désirs toutefois sont accus de moitié. Depuis que j'ai connu votre ardente amitié, MAIR. *Soph.* IV, 4. La beauté de l'infante était beaucoup accrue, LA FONT. *Fiancée*. || 4^e En termes de droit, revenir au profit de quelqu'un. La part des absents accroît aux présents. || 5^e S'accroître, v. réfl. Prendre de l'accroissement. Cette propriété s'est accrue entre mes mains. Rome s'accroît de la ruine d'Albe. Sa famille s'accrut d'une fille. Ton courage ne fera que s'accroître. Sa réputation s'accroissait de jour en jour. Mes ans se sont accrus, mes honneurs sont détruits, RAC. *Mithr.* III, 5. Cet amour s'est longtemps accru dans le silence, ID. *Mithr.* I, 4. Rome s'accroissait, mais faiblement, BOSS. *Hist.* I, 7. Je sais qu'il [ton état] doit s'accroître, et que tes grands destins Ne se borneront point chez les peuples latins, CORN. *Hor.* I, 4.

— REM. Accroître, v. n. se construit avec l'auxiliaire *avoir* et l'auxiliaire *être*. Dans le premier cas on pense à l'acte d'accroissement; dans le second, à l'état d'accroissement. Ses richesses ont accru par un heureux coup de bourse; ses richesses sont accrues à un point incroyable.

— HIST. XI^e s. Les humes le rei sont venu devant le rei David, si lui ont dit : Deus accreissem le num Salemun sur le tuen, *Rois*, 226. E vit Judas et si frere que li mal sunt acreü en la terre, *Machab.* I, 3. || XIII^e s. Quant il furent acreü de gent, si s'essaudirent plus et chevauchierent plus séurement que devant, VILLEH. 455. De chou [ce] que vous iestes acreü, est il biel [beau] à monseigneur, H. DE VAL. 46. La gent nostre seigneur va tousjors accroissant, Et li Turs orguillous forment amenusant, Ch.

d'Ant. VIII, 4350. Li peuples comencha à accroistre, et guerres et maltaient furent commencié, BEAUM. XLV, 31. Vous en acresteiroz [accroîtrez] votre pris, Rom. de la Poire. Se cist s'amie eüst creüe, Moult eüst sa vie accreüe, la Rose, 15970. Guillaumes, par la grace de Dieu, rois des Romains et toudis acrois-sans, DU CANGE, *augustus*. || XIV^e s. Donques est de let-tacion bonne chose, car tout bien en est acreu, ORESME, *Eth.* 296. Encore acroist la misere par la memoire du bon temps passé, ID. *ib.* 22. || XV^e s. Naturellement la plus part des gens ont l'œil ou à s'accroistre ou à se saulver, COMM. I, 9. Il combattoit pour gens qui ne l'accroissent jamais, pour service qu'il leur fist, ID. VIII, 9. || XVI^e s. Les nuisibles herbes s'accroissans parmi, au vide qu'elles y treuvent, le suffoquent, O. DE SERRES, 443.

— ÉTYM. Provenc. *acreibser*; espagn. *acrecer*; ital. *accrescere*; d'*accrescere*, de *ad*, à, et *crescere* (voy. CROITRE).

ACCROUPI, IE (a-krou-pi, pie), part. passé. || 1^e Assis sur ses talons. Accroupi auprès du feu.

|| 2^e En termes de blason, se dit des animaux assis.

ACCROUPIR (S') (a-krou-pir), v. réfl. S'asseoir sur les talons. La vieille s'accroupit auprès du feu. Chacune sur le cul au foyer s'accroupit RÉGNIER. Sat. xi.

— HIST. XIII^e s. Quand il est à l'eve venus, Si s'accropi por soi laver, Ren. 5852. Desus Renart s'est accroupiz : Haï ! fait-il, com sui traiz ! Renart, 7793. || XIV^e s. Ay, Dieux ! ce dit Pietre, voi me ci accroupi ; Je serai atrappé, et si ai tant fui, Guescl. 16413. Queler ribaudaille sont ceux-là qui nous veulent accroupir ? CARPENTIER, t. I, col. 49. || XVI^e s. Logez pesle mesle plusieurs ensemble dessous petites tentes et cabannes estouffées, demourans accroupis tout le long du jour, sans pouvoir rien faire, AMYOT, *Péric.* 66. Je luy ay appris à faire accroupir le chapeau à ses perruques, D'AUB. *Conf.* II, 4. Renjeunissez, salliez de vos cavernes, Vieux accroupis, par aage exanimés, MAROT, II, 232.

— ÉTYM. À et *croupir*; bourguig. *écrepi*; provenc. *acropit*, vil, avili.

ACCROUPISSEMENT (a-krou-pi-se-man), s. m. Etat d'une personne accroupie.

— ÉTYM. *Accroupir*.

ACCRU, UE (a-kru, krue), part. passé. Ses biens accus par une sage économie. L'hérésie accus par tant de factions et de cabales. Athènes par mon père accrue et protégée, RAC. *Phèdre*, II, 2. accru de leurs soldats, Nous verrons notre camp grossir à chaque pas, ID. *Mithr.* III, 4.

ACCRUE (a-kru), s. f. || 1^e Agrandissement d'un terrain par le retrait des eaux, par l'extension des bois, etc. || 2^e Maille qu'on ajoute à chaque rangée pour accroître la largeur d'un filet.

— HIST. XVI^e s. Toutes accrues [terres envahies par les bois voisins] sont reputées vaines pastures, LOYSSEL, 248.

— ÉTYM. *Accroître*.

ACCUEIL (a-keull ; ll mouillées), s. m. Action d'accueillir, réception que l'on fait à quelqu'un. Tout l'accueil qu'il lui fit, ce fut de lui tendre la main. Faire un brillant accueil à quelqu'un. On ne sentait point en l'approchant ces inquiétudes secrètes que forme le succès doutuex de l'accueil, MASS. *Dauphin*. Grand roi, faites leur bon accueil, MALH. VI, 4. Penses-tu que, plus vieille, en la maison céleste Elle eût eu plus d'accueil ? ID. VI, 48. L'accueil gracieux qu'il recevait de vous, CORN. *Hor.* I, 3. Et vos yeux la verront, par un superbe accueil, Immoler à vos pieds sa haine et son orgueil, ID. *M. de Pomp.* IV, 3. Lui faire tout le meilleur accueil qu'il vous sera possible, MOL. *l'Av.* III, 5. Vous ne me dites rien ? quel accueil ! quelle glace ! RAC. *Brit.* II, 6. Quel est l'étrange accueil qu'on fait à votre père ? ID. *Ph.* III, 5. Être d'un bon accueil à tout le monde, FLÉCH. *Serm.* II, 311. Elle m'a fait sentir à ce premier accueil Autant d'humanité qu'Assur avait d'orgueil, VOLT. *Sém.* II, 4... je n'attends pas l'accueil que je reçois, CRÈB. *Rhad.* I, 3. || Faire accueil, se dit toujours en bonne part et signifie faire une réception civile et honnête. A quel étrange office, amour, me réduis-tu ? De faire accueil au vice et chasser la vertu ! ROTROU, *Vencesl.* I, 2. || Mon accueil, son accueil, leur accueil, signifie d'ordinaire l'accueil que je fais, qu'il fait, qu'ils font. Mais il s'est pris aussi quelquefois au sens passif pour l'accueil que je reçois, qu'il reçoit, qu'ils reçoivent. Quoi que notre faible pouvoir En votre accueil ose entreprendre, MALH. III, 4.

— HIST. XII^e s. Les douze pairs a mis en mal acuel, Rom. de Roncevaux dans DU CANGE, *colligere*. || XIII^e s. Mais que vous n'i soiez que troi ; Et soit avec

vous Bel-acueil, la Rose, 15202. || xv^e s. Quant plaisance lui monstrera à l'œil Gente beauté pleine de doux acueil, CH. D'ORL. I.

— ÉTYM. *Accueillir*; provenç. *acuelh*. L'orthographe de ce mot est restée celle de l'ancienne langue où notre son *eu* était exprimé par *ue*; ce qui l'a maintenue, ce qui a empêché que *ue* ne devint *eu* comme dans les autres cas, ce fut la nécessité de laisser au *c* le son d'un *k*. Mais l'orthographe actuelle n'en demeure pas moins fautive, puisque la combinaison *ue* n'a plus le son de *eu*. On remédierait à cet inconvénient en écrivant *accueil* comme *cœur*, ou *acœil* comme *œil*.

† ACCUEILLANT, ANTE (a-keu-llan, llan-t'; ll mouillées, et non a-keu-yan), adj. Qui fait bon accueil. Accessible, accueillant, honnête, FLÉCH. *Letell*. C'était [le duc de Berry] le plus beau et le plus accueillant des trois frères, ST-SIMON, 356, 196. Je me représente notre prélat avec cet air affable et serein, toujours accessible, toujours accueillant.... MASS. *Villars*.

ACCUEILLI, IE (a-keu-lli, llie ; ll mouillées, et non a-keu-yi), part. passé. Bien accueilli partout. Il fut accueilli du nonce. Mal accueilli par son maître. Accueilli par les huées de la foule. Le vaisseau accueilli par l'orage. Les propositions les plus cruelles étaient les mieux accueillies.

ACCUEILLIR (a-keu-llir', ll mouillées, et non a-keu-yir). Se conjugue comme cueillir : accueillant, accueilli, j'accueille, j'accueillis, j'accueillerai), v. a. || 1^e Recevoir bien ou mal une personne ou une chose. Accueillir quelqu'un chez soi. Il m'accueillit avec bonté. Nulle part la députation ne fut bien accueillie. Ils accueillirent favorablement ces ouvertures. Les paroles de l'orateur furent accueillies avec des acclamations. Ce discours fut bien accueilli par le peuple. Accueillir légèrement une médisance, une accusation. Accueillir avec chaleur une idée. Jamais son père ne l'accueillit [l'enfant prodigue] avec plus de douceur ni plus d'affection ; jamais il ne parut plus sensible pour lui, BOUARD. *Pensées*, t. I, p. 285. || 2^e Accueillir, sans adverb ou locution adverbiale qui le modifie, signifie toujours bien accueillir. Accueillir une proposition. Ils accueillaient cet espoir de liberté. J'ai daigné dans ces lieux D'une femme plaintive accueillir la prière, BRIF. *Ninus* II, III, 4. On m'accueille, on me flatte, VOLT. *Mér.* III, 4. On y voit avec joie, on accueille, on honore Tous ceux qu'à votre nom le zèle attache encore, ID. *Tancr.* III, 4. Et toi, Marseille, assise aux portes de la France, Comme pour accueillir ses hôtes dans tes eaux.... LAMART. *Harm. A l'acad. de Marseille*. || 3^e Accueillir, en parlant d'événements fâcheux qui surviennent. Nous fûmes accueillis de la tempête à la sortie du port. Un feu meurtrier accueillit le régiment. Depuis que cette tache eut obscurci ma vie, Il n'est point de malheur qui ne m'aït accueillie, MAIR. *Soph.* I, 2.

— REM. Bouhours dit : « Ce verbe est presque passé ; on ne s'en sert plus en bonne part. On pourrait encore l'employer en mauvaise part dans le figuré : Accueilli de toutes sortes de malheurs. » Et Th. Corneille, approuvant, ajoute qu'au lieu de : Il a été favorablement accueilli, on dit : Il a été bien reçu. Le fait est qu'on ne trouve pas souvent accueillir au sens actuel dans les auteurs du siècle de Louis XIV ; mais le fait est aussi que accueillir est rentré dans la plénitude de l'usage.

— HIST. XI^e s. Les aquillit et tempeste et oret, CH. de Rol. 52. || XII^e s. Droit vers Espagne [il] a sa voie acoillie, Ronc. 89. Donc se sont embranché li quatre forsené, N'acuilent ses salus, ne ne l'ont sauvé, TH. le Mart. 439. L'arcevesques Thomas sovent le mercia De son bel acuilleir, et que tant l'onura, ib. 58. De saint Jame par Flandres son chemin [il] acuilli, ib. 54. Sire, fait il, pur Deu, nel faites pas ainsi ; Laissez ester cel plait, qu'avez ore acuilli, ib. 42. Lor agait mettent dedens un val parfunt ; La proie accolent et à val et à munt, Raoul de C. 230. S'avec ces biens [beauté et courtoisie] acuilliez felonie, Vostre fin cuer en feriez blasmer, Couci, XXI. || XIII^e s. Tybert a laissé le plaidier ; Si aqeut [prend] l'andoille à mangier, Ren. 2390. Lietard, qui plus celer ne veut, Ne se targe que il n'aquet [aborde] Le garçon que il doute et crient, ib. 16388. En vostre foi, car dites ore Qui est li piresne li mieudre ; Chascun se velt as bons acueudre, ib. 8534. Il convient faire preuve comment il puisse acuillir la preuve à soi, quand besoin lu est, Ass. de Jér. 109. Je n'acueill le congé sans la paie de ce que voz me devez, ib. I, 240. Me gart l'heur que beste m'y aient acueilloite, Berthe, 29. Un grant cerf ont trové, celui ont acueilli [se sont mis à sa poursuite], ib. 108. Chapelez ont de fleur ver-

meille Qui trop est bele à grand merveille, Quant ele est freschement cueillie; Mais quant li chauz l'a acueillie, Tost est morte, matie et mate, RUTEB. II, 31. Si sont il mort [je les tuerai], s'il ne m'accoillent, la Rose, 11206. Quant il ot aqueillie sa praeie [proie].... JOINV. 272. Pour accueillir moi et mes successeurs en leur priere, DU CANGE, *adcolligere*. || XIV^e s. Jehan constelier se alloua ou accueilli à un maistre du dit mestier, ID. ib. || XV^e s. Sur le point du jour ils vinrent devant Courtray, accueillirent, entour soleil levant, toute la proie de là environ, FROISS. I, 1, 107 || XVI^e s. Quand les Romains se perfoient de gravir contre mont, ilz estoient accueilliz de force coups de dard et de trait qu'ilz leur donnoient de ça et de là par les flancs, AMYOT, *Flam.* 5. La bouche de la riviere du Rosne avoit accueilli tant de vase et si grande quantité de sable, que les ondes de la mer y amassoint et entassoient, que.... ID. *Marius*, 25. A Aubigné s'accueillent [se joignent] trente gentils-hommes ou capitaines, D'AUB. *Hist.* II, 449.

— ÉTYM. Wallon, *acoï*, assaillir; provenç. *acuelhir*; catal. *acullir*; ital. *accogliere*; de *accolligere*, de *ad*, à, et *colligere* (voy. CUEILLIR). L'italien est le seul qui ait été fidèle à la conjugaison latine; les autres ont changé la conjugaison de 3^e en 4^e: *accolligere* pour *accolligère*. Le vieux français qui avait un infinitif *acueudre*, *akeudre*, le tirait par contraction de *accolgere*, d'où une conjugaison qui se suivait sur ce type.

ACCUL (a-kul), s. m. || 1^e Lieu où l'on est acculé, qui n'a point d'issue. Les voleurs, poussés dans un accul, y furent pris. || 2^e Fig. Pontchartrain fut fort blâmable de n'avoir point senti de quel accul de fortune il [Pelletier] l'avait tiré, SAINT-SIMON, 59, 140. || 3^e Le fond du terrier où les chiens poussent les renards, les blaireaux, etc. Le renard est à l'accul. || 4^e En termes de marine, une espèce de crique trop petite pour les grands bâtiments. || 5^e En termes d'artillerie, piquets qu'on enfonce en terre pour empêcher le recul du canon.

— ÉTYM. *A* et *cul*.

ACCULÉ, ÉE (a-ku-lé, lée), part. passé. || 1^e Mis dans un accul, au propre et au figuré. Le renard acculé. Cet homme acculé et ne sachant plus que dire. La comtesse de Roucy me répondit, acculée et dans l'excès de sa colère, qu'enfin Praslin était lieutenant général, et que son mari ne l'était pas, SAINT-SIMON, 104, 107. || 2^e En termes de blason, se dit du cheval et du lion quand ils sont cabrés, et de deux canons placés sur leurs affûts, et dont les cuisses sont opposées l'une à l'autre.

† ACCULÉE (a-ku-lée), s. f. Action d'un navire qui frappe la mer avec sa poupe.

† ACCULEMENT (a-ku-le-man), s. m. Action d'acculer, au propre et au figuré. Je le laissai dire [le duc d'Orléans] et comme prendre haleine de l'accusement où j'avais réduit son incomparable fausseté, SAINT-SIMON, 511, 5.

— ÉTYM. *Acculer*.

ACCULER (a-ku-lé), v. a. || 1^e Pousser dans un accul. Les chiens avaient acculé le sanglier. Le prince d'Orange se retrancha à la hâte [à l'abbaye de Pure] et se repentina bien de s'y être laissé acculer si promptement, SAINT-SIMON, 44, 426. || 2^e Fig. Acculer quelqu'un, le mettre dans l'impossibilité de répondre, d'agir. || 3^e S'acculer, v. réfl. S'adosser. Poursuivi par quatre hommes, il s'accula contre la muraille et se défendit. || 4^e En termes de manège, le cheval s'accule lorsque, arrivé sur ses voltes, il marche de côté en rapprochant sa croupe du centre; lorsqu'il recule vers un obstacle et y reste fixé contre la volonté du cavalier; ou encore lorsqu'il se jette brusquement sur les jarrets au moment où on l'arrête.

— REM. Dans les premières éditions de son dictionnaire, l'Académie tolérait l'expression *d'acculer ses souliers*; mais les dernières ne permettent plus que le verbe éculer. Acculer s'est dit autrefois en ce sens (voy. l'historique).

— HIST. XIII^e s. Or donc, Bernart, qui fors rains as, Va, si t'accule à cel huiset, Et si l'entr'ovre un petitet, Ren. 13345. || XVI^e s. où se sied et accule, Et là, seant, en toute pars specule, MAROT, IV, 48. Il se veaultroyt par les fanges, acculoyt [mettait à cu, éculait] ses souliers, RAB. *Garg.* I, 44. De sa lance, rompoiyt ung huis, enfonceoyt ung harnois, aculoit une arbre, ID. *Garg.* I, 23. Où Dragut se voyant aculé et amusant les chrestiens de quelque petit fort.... D'AUB. *Hist.* I, 39.

— ÉTYM. *Accul.*

ACCUMULATEUR, TRICE (a-ku-mu-la-teur, tri-s'), s. m. et f. Celui, celle qui accumule.

— ÉTYM. *Accumuler*.

ACCUMULATION (a-ku-mu-la-sion), s. f. || 1^e Action d'accumuler, résultat de cette action. L'accumulation de la population. || 2^e En jurisprudence, accumulation de droit, augmentation de droit sur quelque chose. || 3^e Fig. Accumulation de preuves. Faire une accumulation de mots. L'accumulation, figure de rhétorique.

— ÉTYM. *Accumulatio*, de *accumulare*, accumuler.

ACCUMULÉ, ÉE (a-ku-mu-lé, lée), part. passé. || 1^e Terre accumulée. Trésors accumulés depuis des siècles. || 2^e Fig. Arguments accumulés. Les maux accumulés sur sa tête.

ACCUMULER (a-ku-mu-lé), v. a. || 1^e Mettre ensemble, entasser. Accumuler de la terre au pied des arbres. Il accumule chez lui tant de trésors. Sa race accumulant d'immenses héritages, VOLT. *Tancr.* I, 4. D'autres n'ont garde d'abandonner un bénéfice qu'ils possèdent; il est dans leurs mains, mais leurs mains ne sont pas remplies; que leur faut-il donc? Accumuler bénéfices sur bénéfices, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 360. || 2^e Absolument, amasser des richesses. Il ne songe qu'à accumuler. Fureur d'accumuler, monstre de qui les yeux Regardent comme un point tous les bienfaits des dieux, LA FONT. *Fab.* VIII, 27. D'autres, accumulant pour enfouir encor, Recueillent dans la fange une poussière d'or, LAMART. *Harm.* IV, 44. || 3^e Fig. Au sens moral. Accumuler les honneurs sur la tête de quelqu'un. Accumuler faute sur faute. Si je multipliais tout cela, si je le redoublais, si je l'accumulais sans mesure, après y avoir épousé toutes les puissances de mon âme, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 29. D'où il s'ensuit qu'ayant toujours jusqu'à présent accumulé péché sur péché, je n'ai fait, dans tout le cours de mes années, qu'accumuler dettes sur dettes, ID. ib. t. II, p. 79. Je l'ai vu contre vous accumuler les crimes, VOLT. *Mér.* III, 5. Quels maux sont en ces lieux accumulés sur moi? ID. *Mér.* III, 4. || 4^e S'accumuler, v. réfl. Devenir accumulé. Les denrées s'accumulent dans les magasins. Les honneurs s'accumulent sur sa tête. Les dettes s'accumulaient. Les prospérités qui s'accumulent sur vous.

— ÉTYM. Provenc. *acomolar*; espagn. *acumular*; ital. *accumulare*; de *accumulare*, de *ad*, à, et *cumulare*, combler (voy. ce mot).

ACCUSABLE (a-ku-za-bl'), adj. Qui mérite d'être accusé, qui peut être accusé. Suis-je accusable en cor du meurtre de Gustave? PIRON, *Gust. Wasa*, IV, 6.

— HIST. XVI^e s. Les troisièmes sont accusables et punissables, CHARRON, *Sagesse*, I, 15.

— ÉTYM. *Accusabilis*, de *accusare*, accuser (voy. ce mot).

ACCUSATEUR, TRICE (a-ku-za-teur, tri-s'). || 1^e S. m. et f. Celui, celle qui accuse en justice. L'accusateur public. Se porter pour accusateur. Susciter un accusateur. Le père le plus tendre est son accusateur, VOLT. *Tancr.* IV, 2. Les deux accusateurs que lui-même a produits.... CORN. *Nic.* III, 8. A votre accusateur que pourrai-je répondre? RAC. *Ph.* III, 3. Pourquoi, par quel caprice Laissez-vous le champ libre à votre accusatrice? ID. *Phèd.* V, 4. on cabale, on suscite Accusateurs et gens grevés par ses arrêts. De nos biens, disent-ils, il s'est fait un palais, LA FONT. *Fab.* X, 40. || 2^e Adj. Tout peut se réparer: qu'un peuple accusateur Du forfait qu'il condamne ose nommer l'auteur, LANCIVAL, *Hect.* IV, 6.

— ÉTYM. *Accusator*, de *accusare*, accuser.

— SYN. ACCUSATEUR, DÉNONCIATEUR, DÉLATEUR. Celui qui informe l'autorité qu'un tel a commis une action coupable. L'accusateur non-seulement dénonce, mais poursuit celui qu'il accuse. Le dénonciateur révèle un fait, le rend public, le défère à l'autorité: il ne se cache pas. Dans les troubles publics, les voisins sont souvent les dénonciateurs les uns des autres. Le dénonciateur est, suivant les motifs qui l'animent, à louer ou à blâmer. Le délateur fait toujours un métier odieux; il se cache; ses rapports sont secrets; il cherche d'ordinaire ou à nuire à l'objet de ses délations, ou à flatter les passions de celui à qui il les fait.

— HIST. XIII^e s. Comme accusé contre celui à qui on met sus le cas de crième, BEAUM. VI, 42. || XIV^e s. Et li accusé aura cinq sols, *Ordonn. des R. de Fr.* 4313, t. I, p. 521.

— ÉTYM. Provenç. *acuzaire*, *acusador*; ital. *accusatore*; de *accusator*, de *accusare* (voy. ACCUSER). *Accusator*, acc. *accusatorem*, a donné au nominatif, avec l'accent sur l'*a*, en provençal *acuzaire*, et dans l'ancien français aurait donné *acusere*, toutefois ici sans exemple; et au régime, avec l'accent sur l'*o*, en provençal *acusador*, et en français *acusor*, *acuseür* et

les formes italiennes et espagnoles. *Accuseür* au sujet, comme dans l'exemple de l'historique, serait une faute, si le XIV^e siècle ne commençait pas à perdre la distinction du cas sujet et du cas régime. Quant à *accusateur*, il a été refait directement sur le latin: la forme française d'origine serait *accuseur*.

ACCUSATIF (a-ku-za-tif), s. m. Terme de grammaire. Cas, dans les langues où les noms se déclinent, qui sert principalement à indiquer le régime direct des verbes actifs ou transitifs, et celui de certaines prépositions. C'est par abus de terme qu'on a nommé en français accusatif le complément direct d'un verbe actif. En français, le régime appelle aussitôt un accusatif qui ne peut se déplacer, REN. XXI, 492.

— HIST. XV^e s. Quant rencontré a un accusatif, CH. D'ORL. *Rond.* 68.

— ÉTYM. *Accusativus*, de *accusare*, accuser; provenç. *acusatius*; espagn. *acusativo*; ital. *accusativo*.

ACCUSATION (a-ku-za-sion; en poésie, de cinq syllabes), s. f. || 1^e Action en justice par laquelle on accuse quelqu'un. Les chefs d'accusation. Accusation d'empoisonnement. Intenter une accusation contre quelqu'un. Dresser une accusation. Par son éloquence, l'avocat ruine l'accusation. Il se lava de l'accusation de péculat. Il défendit aux tribunaux d'admettre les accusations de fourberie. L'accusation qu'il suscita contre cet ecclésiastique, PASC. *Prov.* 46. || 2^e Toute espèce de reproche, d'imputation. Ne prêtons pas l'oreille aux accusations. Il fut indisposé contre moi par des accusations mal fondées. Former des accusations contre quelqu'un, BOIL. *Sat.* XII, *avertiss.* || 3^e Au sens passif, l'accusation de quelqu'un, l'accusation dont il est l'objet. Encore que ses accusations soient incessamment aux oreilles de V. M.... PELLISSON, II, 161. || 4^e Action de révéler, de confesser. Nous entendons tous les jours des pêcheurs qui mêlent à l'accusation de leurs fautes les maximes du siècle et le langage des passions, MASS. *Carême*, *Confession*.

— HIST. XIII^e s. Verités est que toutes accusations de foy, à savoir mon qui croit bien en le [la] foy et qui non, la connaissance en appartient à sainte Eglise, BEAUM. II, 2. || XVI^e s. Le peuple ayant mis en justice d'accusation capitale ses capitaines, MONT. I, 3.

— ÉTYM. Provenc. *accusacion*; espagn. *acusacion*; ital. *accusazione*; de *accusatio*, de *accusare*, accuser. Dans l'ancien français, on ne se servait guère que d'*accusement*, dont les exemples abondent. Accusement a été employé jusque dans le XVI^e s.: Le riche dessous toy ne craint point que son bien Par faux accusement ne demeure plus sien, RONS. 857. Quant à *accusation* cité plus haut de Beaumanoir, c'est une forme faite directement sur le latin et non un mot d'origine. La forme d'origine eût été *acusation*, comme *raison*, *oraison*, etc.

ACCUSÉ, ÉE (a-ku-zé, zée). || 1^e Part. passé. Accusé d'un crime. Accusé d'aspirer au trône. Les vents, les mêmes vents si longtemps accusés Ne te couvriront pas de ses vaisseaux brisés? RAC. *Iph.* V, 4. Un homme, justement accusé d'adultère, vint lui demander s'il lui était permis de se justifier par serment, REN. *Philosophes*, *Thalès*. Selon vous, on est coupable dès qu'on est accusé; un soupçon mérite la mort, ID. *Tél.* XX. || 2^e Accusé, accusée, s. m. et f. Celui, celle qui est accusé en justice. C'est lui qui est l'accusé. Se consacrer à la défense des accusés. Qui fonde vos soupçons? de vains cris? de faux bruits? Quels sont les accusés?... M. J. CHÉN. *Charles IX*, IV, 4. Dieu, jugez entre nous; Les accusés tremblants sont ici devant vous, DUCIS, *Lear*, III, 8. || 3^e Accusé de réception, mot d'écrit par lequel on reconnaît avoir reçu une lettre, un paquet.

ACCUSER (a-ku-sé), v. a. || 1^e Imputer un crime à quelqu'un. Il fut accusé de briguer, de violence. Accuser quelqu'un d'un crime capital. On l'accusa d'avoir fui du combat. Socrate fut accusé de nier les dieux que le peuple adorait. Pour vous justifier du crime dont ma raison vous accusait.... MOL. *Fest. de Pierre*, I, 3. Je n'accuse personne et vous tiens innocents, CORN. *Rod.* V, 4. Ce n'est pas qu'après tout tu doives épouser Celui qu'un père mort t'obligeait d'accuser, ID. *Cid*, IV, 2. D'un amour criminel Phèdre accuse Hippolyte, RAC. *Phèd.* IV, 2. Je le crois criminel, puisque vous l'accusez, ID. ib. V, 7. || 2^e Dans le droit criminel actuel, poursuivre, en vertu d'un arrêt de la chambre des mises en accusation, une personne devant la cour d'assises. || 3^e Accuser un acte faux, soutenir qu'un acte est faux. || Cette locution a vieilli. On dit présentement, arguer un acte de faux. || 4^e En général, imputer, reprocher. Tu pouvais, pour toi, m'accuser de froideur, MOL.

l'Étour. 1, 6. Il l'avait accusé de discours médisants, ID. *ib.* III, 5. Quand vous devez la vie aux soins de ce grand homme, Vous osez l'accuser d'avoir trop fait pour Rome, VOLT. *Catil.* v, 1. Ah ! si nous périssons, n'en accusez que vous, RAC. *Baj.* II, 3. La vie n'était pour lui qu'un esclavage et une triste captivité ; et sans en accuser la Providence ni s'en plaindre.... BOURD. *Pensées*, t. 1, p. 45. || 5^e Gourmander, blâmer. D'Egmont.... De l'incertain Mayenne accusait la lenteur, VOLT. *Henr.* VIII. Mais avec quel courroux, avec quelle tendresse Mahomet de mes sens accusa la faiblesse ! id. *Fanat.* IV, 3. Contre l'effort des vents ces myrtes sans appuis Accusent notre indifférence, c. DELAV. *Paria*, II, 5. N'accuse point mon sort ; c'est toi seul qui l'as fait, CORN. *Cinna*, III, 4. Par des ambassadeurs accuser ma paresse, RAC. *Mithr.* III, 4. Où donc est ce grand cœur dont tantôt l'allégresse Semblait du jour trop long accuser la paresse ? BOIL. *Lutr.* II, En vain de ton départ Les tiens impatients accusent le retard, DELILLE, *Énéide*, in. || 6^e En parlant des choses, servir de preuve, d'indice. Le fait même l'accuse. Devant les dieux vengeurs, mon désespoir m'accuse, VOLT. *Sémir.* I, 5. Voyons qui son amour accusera des deux, RAC. *Mithr.* III, 4. Et son silence même accusant sa noblesse Nous dit qu'elle nous cache une illustre princesse, ID. *Iph.* I, 2. Caché sous des lampbeaux, un reste de richesse Semble encor de son rang accuser la noblesse, DUCIS, *Lear*, II, 2. || 7^e À certains jeux de cartes, accuser son jeu, en faire connaître ce que les règles veulent qu'on déclare. || 8^e Accuser juste, accuser faux, être exact, inexact dans son récit. Chamillart convenait que Catinat accusait vrai en tout et partout, ST-SIMON, 405, 420. La renommée accuse juste en contant ce que vous valez, MOL. *Préc.* 10. || 9^e Accuser une douleur, accuser son âge, dire qu'on sent une douleur, qu'on a tel âge. || 10^e Accuser la réception ou accuser réception d'une lettre, d'un paquet. M. Plet ne nous accusa ni la réception de cette lettre ni celle d'un assez gros paquet que je lui avais adressé, VOLT. *Lettr. Prusse*, 35. Je n'ai de temps que pour en accuser la réception, BOSS. *Lettr. Quiét.* 190. La plupart commencent par accuser la réception de ma lettre, sév. 243. || 11^e En termes de peinture, faire sortir certaines parties qui sont recouvertes par quelque enveloppe. Accuser les muscles, les os. || 12^e S'accuser, v. refl. Se dire coupable. Il s'accuse d'homicide. S'accuser d'une faute, de sa crédulité. Elle s'accuse de ralentir ma marche. Vient-elle s'accuser et se perdre elle-même ? RAC. *Ph.* III, 6. Votre cœur s'accuse de trop de cruauté, ID. *Brit.* IV, 3. Je m'accuse, moi-même, d'en avoir trop entendu, MOL. *F. de Pierre*, I, 3. Je me suis accusé de trop de violence, CORN. *Cid*, III, 4. || 13^e S'accuser, déclarer ses péchés au prêtre dans la confession. S'accuser d'avoir rompu le jeûne.

— REM. Régnier a dit : Un rêveur m'accuse Que je ne suis pas net.... SAT. II. Cette tournure est insolite, et l'on dit d'habitude de avec l'infinitif : De n'être pas net. Cependant elle n'a rien qui soit fautif en soi.

— HIST. XII^e s. Saucuns est accusé qu'il ait aucun ochis.... TAILLAR, *Recueil*, p. 491. Et feissent deux hommes avant venir, qui Naboth accusaient et sur lui testemoniassent que il out mesparlé de Dieu même et del rei, ROIS, 331. || XIII^e s. Cil cui je n'avoie riens mesfait, m'accusoient, *Psautier*, f. 48. Par iceste mahiere bien nous acuserons [nous prouverons notre fait], Berte, 23. Qui est accusé de cas de crieme, il ne se puet defendre par procureur, BEAUM. 80. En cas de crieme dont on pot perdre vie ou membre, li acusés n'est pas tenus à jurer, se li cas n'est de gages, ID. XX, 9. Li mariages fu après acusés, et fu depeciés [cassé], et fut tenu por mal-vès, ID. XVIII, 18. Tretout ansinc vous dis pour voir [vrai] Que li cristal, sans decevoir, Tout l'estre du vergier accusent à ceux qui dedans l'iaue mu-sent, *la Rose*, 1569. || XIV^e s. Et encore eüst on tout occis et tué, S'il n'eüssent nommé l'englois et accusé Qui les armes pendi de Bertran l'aduré, GUESCLIN, 19767. Dame, dist Galerans, jà n'aie je pardon, Se je vous en accuse par nulle intention, BAUD. *de Seb.* II, 90. || XVI^e s. Ils ne nous accusoient [dénonçaient] jamais aux ennemys, CARLOIX, V, 6. Ceux qui accusent les hommes de.... MONT. I, 14. Les vieux du Senat accusèrent [blâmèrent] cette pratique, ID. I, 23. Les mesmes paroles qui accusent [indiquent] ma maladie, ID. I, 34.

— ETYM. Provenç. *accusar*; espagn. *acusar*; ital. *accusare*; de *accusare*, de *ad*, à, et d'un radical sur lequel on a varié. Priscien dit que ce radical est *susare*, fréquentatif de *cudere*, qui veut dire

forger. Mais il est plus vraisemblable de le rattacher à *causa*, cause (voy. ce mot). Ce qui ajoute quelque probabilité à cette étymologie, c'est que Bède dit que *accusare* s'est aussi écrit avec deux *ss*, orthographe qui est aussi celle de *causa*, *caussa*. — ACÉ(a-sé), suffixe employé surtout pour désigner des catégories de plantes ou d'animaux ; les liliacées, les crustacés.

— ETYM. *Aceus*, suffixe latin indiquant le rapport et la ressemblance.

ACENS (a-san), s. m. Terme d'anciennes coutumes. Terre ou héritage quelconque tenu à cens.

— ETYM. À et *cens*.

ACENSE, ÉE (a-san-sé, sée), part. passé.

ACENSEMENT (a-san-se-man), s. m. Terme d'anciennes coutumes. Action de donner à cens.

— HIST. XIV^e s. La seureté de tout le vendage ou acensiement des dis moulins, DU CANGE, *accensamentum*.

— ETYM. *Acenser*; provenç. *acessamen*, *assensament*.

ACENSER (a-san-sé), v. a. Terme d'anciennes coutumes. Donner à cens, c'est-à-dire sous la redevance d'une rente.

— HIST. XIII^e s. Il ont acensi pour els et por les oirs du roi de Navarre les maisons le roi qui sont.... DU CANGE, *accensare*. Et s'il avenoit que je acense-sisse mon winage, ID. *ib.* || XIV^e s. Que toutes les revenues de la dicta ville seroïnt acensées, ID. *ib.* || XV^e s. Les communes de Paris s'esmurent et arment, et occisent tous ceux qui avoient assené ces gabelles et ces impositions, FROISS. II, II, 137. Robaut dist au supplicant qu'il se achennast et composast par devers Jehan, DU CANGE, *ib.*

— ETYM. *Acens*; Berry, *accenser*; provenç. *aces-sar*; ital. *accensare*.

ACÉPHALE (a-sé-fal'), adj. Terme didactique.

|| 1^e Qui n'a point de tête. Un monstre acéphale.

|| 2^e Fig. Qui n'a point ou qui ne reconnaît pas de chef. Concile acéphale. Secte acéphale. || 3^e Dans la versification ancienne, vers acéphale, vers tronqué au commencement, et particulièrement l'hexamètre qui commençait par une brève. || 4^e S. m.

Espèce fabuleuse d'hommes sans tête. St Augustin assure qu'il a vu des acéphales, VOLT. *Oreilles*, 5. || 5^e En termes d'histoire naturelle, animaux qui n'ont point de tête. Les huîtres sont des acéphales.

— ETYM. *Ἀκέφαλος*, de *α* privatif, et *κεφαλή*, tête, (voy. CÉPHALIQUE).

— ACÉRAIN, AINE (a-sé-rin, rè-n'), adj. Qui tient de la nature de l'acier. Fer acérain. Mine acéraine.

— HIST. XII^e s. Pinabaux de Sorence tint le brant acerin, RONC. p. 194. Le roi [il] servi au bon branc acerin; De plusors gueres il fist maint orfelin, R. de Cambrai, 8.

— ETYM. *Acier*.

ACERBE (a-ser-b'), adj. || 1^e D'un goût âpre. Fruits acerbés. || 2^e Fig. Sévère et dur. Des paroles acerbés. C'est un homme acerbe. Il m'écrivit sur un ton très-acerbe.

— ETYM. *Acerbus*. Ce mot a une parenté évidente avec *acer*, âcre (voy. ACRE), et avec tous les mots qui, formés avec le radical *ac* différemment varié, ont le sens de pointu et de piquant.

ACERBITÉ (a-sér-bi-té), s. f. || 1^e Qualité de ce qui est acerbe. L'acerbité de ce fruit. || 2^e Fig. L'acerbité de son langage. L'obligation de raconter le fait lui rappelle la mémoire plus vive de l'acerbité d'un événement qui.... P. L. COUR. I, 71.

— ETYM. *Acerbitas*, de *acerbus*, acerbe.

— ACÈRE (a-se-r'), adj. m. Histoire naturelle. Il se dit d'insectes qui n'ont point d'antennes et de molusques dont la tête est dépourvue de tentacules.

— ETYM. A privatif, et *κέρας*, corne (voy. CORNE).

ACÉRÉ, ÉE (a-sé-ré, rée), part. passé. || 1^e Rendu tranchant par l'acier, affilé, aigu. Fer à pointe acérée. La plainte qu'on permet à des désespérés Ne te sauvera pas de ses traits acérés, ROTROU, HERC. MOUR. V, 3. Un serpent blessait Zadig au cœur de sa langue acérée, VOLT. *Zadig*, 7. || 2^e Fig. Qui blesse profondément. Les traits acérés de la calomnie. Langue acérée. Plaisanteries acérées.

ACÉRER (a-sé-ré). La syllabe *ce* prend l'accent aigu quand la syllabe qui la suit est sonnante, j'accérais, et l'accent grave quand cette syllabe est muette, j'accère), v. a. || 1^e Garnir d'acier un instrument pour le rendre tranchant. || 2^e Fig. Quelques motifs particuliers acéraient encore les calomnies et les haines qui doivent préparer les dissensions de Marseille, MIRAB. *Collection*, t. III, p. 407.

— HIST. XII^e s. Hanste [il] eut moult fort, li fers fu acerez, RONC. p. 36. Vostre espée est reburse, ses brans est acerez; S'il traist sur vus s'espée, sustenir

nel purrez, TH. *le Mart.* 36. L'escu [il] saisi, qui fu à or bendez, Et prent l'esprié qui fu bien acerez, R. de Cambrai, 24. || XIII^e s. Les portes [ils] desferrent à grans pels [pieux] acérés, CH. d'Ant. VI, 843. || XV^e s. Et tenoit un glaive roide et fort à un long fer bien acré, FROISS. I, I, 135. || XVI^e s. Il n'y a harnois si bien trempé et acré qui eust pu preserver un cœur de leur pointe, YVER, p. 539. Sain-chant que cuer d'amye ou vray amant Est acré trop plus que dyamant Contre infortune, J. MAROT, V, 209. De sa lance asserée verte et roide rumpoyt un huys, RAB. *Garg.* I, 23. Ilz ont les gryphes tant fortes, longues et assérées, que rien ne leur es-chappe, depuys que une foys l'ont mis entre leurs serres, ID. *Pant.* V, 44. Cela que le soudart aux es-paules ferrées, Que le cheval flanqué de bardes ace-rées, Ne put faire par force, amour le fait seulet, RONS. 662. Il faut rodir son courage, affermir son ame, l'endurcir et acrer à joiir, scavoir, entende, juger toutes choses, CHARRON, *Sag. Préface*.

— ETYM. *Acier*; provenç. *aceirar*; espagn. *acerar*; ital. *aciajare*.

+ ACERURE (a-sé-ru-r'), s. f. Morceau d'acier préparé pour être soudé à une pièce qu'on veut acérer.

ACESCENSE (a-sé-ssan-s'), s. f. Terme didactique. Disposition à s'aigrir.

— ETYM. *Acescens*.

ACESCENT, ENTE (a-sé-ssan, ssant'), adj. Terme didactique. Qui commence à devenir acide.

— ETYM. *Acescens*, de *acescere*, devenir acide, d'un radical *ac* qui se trouve dans *acide* (voy. ACIDE).

+ ACÉTABULE (a-sé-ta-bu-l'), s. m. || 1^e Terme d'antiquité. Sorte de vase destiné au vinaigre. || 2^e Mesure répondant à la cotyle grecque et contenant 0,27 litres. || 3^e Les anatomistes appelaient autrefois acétabules les cavités articulaires qu'on nomme aujourd'hui cavités cotyloïdes. Ils donnaient aussi le nom d'acétabule à des enfoncements qui se voient à l'intérieur de la matrice chez les chèvres, les brebis, etc. || Histoire naturelle. Sucoir des bras des mollusques céphalopodes.

— HIST. XVI^e s. L'air est conduit... de la grand artere aux artères de la matrice et cotilidoines, qui sont au chorium, par les acetables, et des acetables à l'umbilic de l'enfant, par la veine umbilicale, PARÉ, t. II, p. 634. Iceux orifices ont été appellés des Grecs cotyledons, et des Latins acetables, ID. XVIII, 6.

— ETYM. *Acetabulum*, de *acetum*, vinaigre (voy. ACÉTIQUE).

ACÉTATE (a-sé-ta-t'), s. m. Terme de chimie. Se dit des sels produits par les combinaisons de l'acide acétique avec une base. De l'acétate de morphine, un grain dans une cuve se perd, en une cuillerée tue, P. L. COUR. II, 381.

— ETYM. *Acetatum*, de *acetum*, vinaigre.

ACÉTEUX, EUSE (a-sé-teù, teù-se), adj. Qui a le goût du vinaigre. Acide acéteux, nom anciennement donné au vinaigre ordinaire, que l'on croyait différer de l'acide acétique concentré, par un degré moindre d'oxygénéation.

— HIST. XVI^e s. Toutes ces choses aceteuses sont fort louées, parce qu'elles irritent l'appétit, PARÉ, XXIV, 2.

— ETYM. *Acetum*, vinaigre, d'un radical *ac* qui se trouve dans *acide* (voy. ACIDE).

+ ACÉTIFICATION (a-sé-ti-fi-ka-sion), s. f. Réaction chimique qui transforme l'esprit-de-vin en vinaigre.

— ETYM. *Acetum*, vinaigre, et *facere*, faire.

ACÉTIQUE (a-sé-ti-k'), adj. Terme de chimie. Acide acétique, acide qui est le principe du vinaigre.

— ETYM. *Acetum*, vinaigre, d'un radical *ac* qui se trouve dans *acide* (voy. ACIDE).

+ ACHALANDAGE (a-cha-lan-da-j'), s. m. L'ensemble des chalands.

— ETYM. *Achalander*.

ACHALANDÉ, ÉE (a-cha-lan-dé, dé), part. passé. Qui a beaucoup de chalands. Boutique achalandée. Ce marchand est très-achalandé. Il y a des artisans bien plus achalandés les uns que les autres, plus forts et plus adroits, et qui gagnent par conséquent davantage, VAUBAN, *Dime*, p. 94.

ACHALANDER (a-cha-lan-dé), v. a. || 1^e Achalander une boutique, y faire venir des chalands. || 2^e Fig. Procurer la vogue. Il fallait bien des cérémonies, bien du temps pour achalander un oracle, VOLT. *Mœurs, Oracle*. || 3^e S'achalander, v. refl. Devenir achalandé.

— ETYM. À et *chalander*.

ACHARNÉ, ÉE (a-char-né, née), part. passé. || 1^e Attaché furieusement à sa proie, au propre et au figuré. Accusateur acharné. C'est un joueur

acharné. Elles n'étaient pas moins acharnées les unes contre les autres, BOSS. *Hist.* II, 8. D'un peuple d'assassins les troupes esfrénées, Par devoir et par zèle au carnage acharnées, VOLT. *Henr.* II. On dit que ces brigands aux meurtres acharnés.... ID. *Orphel.* I, 5. Je courais, furieux dans ma rage homicide, Sur ses flancs acharné, dévorer un perfide, DUCIS, *Rom.* IV, 5. Ce n'était plus, dans cet amas confus d'hommes acharnés les uns sur les autres, que massacre, vengeance.... FÉN. *Tél.* XX. || 2^e Où il y a de l'acharnement. Un combat acharné. On fait une guerre acharnée. Haine acharnée.

ACHARNEMENT (a-char-ne-man), s. m. || 1^e Action d'un animal qui s'attache opiniâtrement à la chair qu'il dévore. || 2^e Fureur avec laquelle se battent des animaux ou des hommes. Combattre avec acharnement. On poursuivit l'ennemi avec acharnement. || 3^e Fig. Animosité opiniâtre. L'acharnement des plaideurs. L'acharnement des guerres civiles. L'acharnement odieux du chancelier Séguier contre Fouquet.

— ÉTYM. *Acharner.*

ACHARNER (a-char-né), v. a. || 1^e Donner aux chiens, aux oiseaux de proie le goût de la chair. || 2^e Irriter des hommes, des animaux les uns contre les autres. Ce n'est point, madame, et ce ne peut point être votre dessein d'acharner les fidèles contre les fidèles, BALZ. *Disc. à la Régente.* Le premier sang versé rend sa fureur plus forte [du peuple]; Il l'amorce, il l'acharne, il en éteint l'horreur, CORN. *Nicom.* V, 4. Puisse leur liberté, préparant leur ruine, Acharnant les époux, les pères, les enfants.... VOLT. *Scyth.* V, 4. Qu'allons-nous donc faire par le renvoi de la délibération? Manquer le moment décisif, acharner notre amour-propre à changer quelque chose à un ensemble que nous n'avons pas même conçu! MIRAB. *Collection*, t. II, p. 182. || 3^e S'acharner, v. réfl. Mettre fureur et opiniâtreté dans la lutte. S'acharner sur les vaincus. Ce qu'il y avait de plus grand en France s'acharnait à ce combat. On s'acharne, on combat sur le corps d'Indatire, VOLT. *Scyth.* IV, 7. Que l'ours s'acharne peu souvent Sur un corps qui ne vit, ne meut ni ne respire, LA FONT. *Fab.* V, 20. Ton extrême rigueur S'acharne sur mon cœur, MOL. *Princ. d'El.* III, 3^e interm. 2. || 4^e S'attacher avec opiniâtreté. Ils s'acharnent à diffamer cette harangue. Ils s'acharnaient contre le baptême des petits enfants, BOSS. *Var.* II.

— HIST. XV^e s. Et tant estoit sur eux acharné qu'après eux es jardins ficher se vouloit, BOUCIQ. II, 20. || XVI^e s. Bertrand leur remit le cœur en disant qu'il falloit s'acharner sur la personne du baron de Mareuil, GUESCL. *Mém.* 8. Il se verroit maistre de ces vices qui sont habituez et acharnez en luy, MONT. I, 397. Qui a jamais leu d'homme si obstinement acharné envers femme, que de celui-là envers Poppeé? ID. IV, 382. Des puissants dieux et des hommes mocqueur, Tout acharné de meurtre et de furie, Enflé d'orgueil, enflé de vanterie, RONS. 652. Prince né avec un esprit vif, prompt à tout, acharné à toutes sortes d'amour. D'AUB. *Hist.* II, 129.

— ÉTYM. À et châir (voy. ce mot); Berry, acharner; bourguig. écharné.

ACHAT (a-cha, le t se lie: l'achat et la vente, dites: l'acha-t et la vente; au pl. a-châ, rimant avec appas; d'autres prononcent a-cha, comme au singulier; l's se lie; les achats et les ventes, dites: les acha-z et les ventes), s. m. || 1^e Action d'acheter. HISPAL fit achat d'un château, LA FONT. *Fiancée.* Faites achat d'un vin qui pousse à vivre, BÉRANGER, *Mon tombeau.* || 2^e La chose achetée. Je veux vous montrer mes achats.

— HIST. XIII^e s. Et gardés que nus qui l'achat N'i puisse faire bon achat, *la Rose*, 13248. Ce ne peut estre que Jehans tiengne un ceval par title d'achat et par title d'emprunt, BEAUM. VI, 26. Je fac savoir que tous les acas.... DU CANGE, *accatum.* || XIV^e s. Les volontaires sont telles comme vendicion, achat, prest, plegerie, usage, ORESME, *Eth.* 145. || XVI^e s. L'achat de paradis estoit taxé à certains deniers, CALV. *Inst.* 522. perdit sa chalemie et son pipeau d'avaine, Qui valoient bien d'achat quatre toisons de laine, RONS. 743.

— ÉTYM. Voy. ACHETER.

† **ACHATE** (a-ka-t'), s. m. Fidèle compagnon. C'est son fidèle Achate.

— ÉTYM. *Achates*, nom, dans l'*Énéide*, du fidèle compagnon d'Enée, et qui est devenu, dans notre langue, un nom commun.

ACHE (a-ch'), s. f. Plante ombellifère qui ressemble au persil. Le front couronné d'ache toujours verte, nous nous excitions à jouir de la vie, CHATEAUBR. *Mart.* 150.

— HIST. XVI^e s. Nous disons quand quelcun est bien malade et en grand danger de la vie, qu'il ne lui fault plus que l'ache, c'est à dire la sepulture, pour ce que nous avons accoustumé de couronner les sepultures des morts avec ceste herbe, AMYOT, *Timol.* 35.

— ÉTYM. *Apium*, du grec ἄπιον.

† **ACHÈE** (a-chée), s. f. Appât pour la pêche à la ligne.

— ÉTYM. Voy. AICHE.

ACHEMINÉ, ÉE (a-che-mi-né, née), part. passé. || 1^e Mis en chemin, au propre et au figuré. Convois acheminés. Du blé acheminé au marché. Une affaire bien acheminée. De nous voir en nostre navire À si bon port acheminés, MALH. III, 3. Le cardinal voyant l'affaire assez acheminée pour pouvoir former le dessein de l'arrêter [M. le Prince], il résolut de prendre des mesures avec Mme de Chevreuse, LA ROCHE. *Mém.* 103. || 2^e Technologie. Se dit d'une glace dont on a enlevé les plus grosses asperités.

ACHEMINEMENT (a-che-mi-ne-man), s. m. Ce qui est voie, chemin d'une chose. Toute la vie est un acheminement vers la mort. Cela était un acheminement au consulat. Ce premier crime fut un acheminement à un autre. Cette manière de vivre est un merveilleux acheminement à la passion, PASC. *édit. Cous.* La venue des faux prophètes semblait être un acheminement à la dernière ruine, BOSS. *Hist.* II, 9. J'ai cru que, pourvu que nous conservassions les effets de l'histoire, toutes les circonstances [de la tragédie] ou, comme je viens de les nommer, les acheminements étaient en notre pouvoir, CORN. *Ex. de Rodog.*

— ÉTYM. *Acheminer.*

ACHEMINER (a-che-mi-né), v. a. || 1^e Mettre dans le chemin, au propre et au figuré. Acheminer du blé vers le camp. La joie où vous m'acheminez..., MOL. *le Dép.* V, 5. C'est une nouvelle qui achemine la paix, SÉV. 329. Il refusait d'acheminer cette affaire par des voies raisonnables, BOSS. *Projet.* Au trépas Chaque moment de plaisir l'achemine, LA FONT. *Mandrag.* || 2^e En termes de manège, acheminer un cheval, habituer un jeune cheval à marcher devant lui. || 3^e S'acheminer, v. réfl. Se mettre en chemin, partir pour. Je n'ai point trouvé étrange de les voir arrivés où je les avais vus s'acheminer, BALZ. 7^e *Disc. sur la cour.* Le maréchal s'étant acheminé pour aller à Trèves.... SÉV. 205. Une troupe mutine, Maîtresse de la ville, au palais s'achemine, QUIN. *Paus.* V, 4. || 4^e Fig. Arriver à son but, à ses fins. Sa sagesse.... S'achemine à grands pas à l'empire du monde, CORN. *Nic.* V, 4. Depuis ce coup fatal le pouvoir d'Agrippine Versa chute à grands pas chaque jour s'achemine, RAC. *Brit.* I, 4. L'œuvre de Dieu s'acheminait, BOSS. *Hist.* II, 5. Les choses s'acheminent où nous voulons, MOL. *Powrc.* III, 4. Il n'y a pas une ode dont le but soit plus évident et où le poëte s'y achemine plus droit, DIDER. *Lettr. à Gal.* Ce qui fut décidé maintenant s'examine; Et vers nous pas à pas la raison s'achemine, M. J. CHÉN. *Charles IX*, II, 3. On est trop heureux de n'être trompé que dans des choses médiocres; les grandes ne laissent pas de s'acheminer; et c'est la seule chose dont un grand homme doit être en peine, FÉN. *Tél.* XXII.

— HIST. XI^e s. [Il] entre en sa veie, si s'est acheminez, CH. de ROL. 26. Vers douce France tuit sont acheminé, ib. 53. || XII^e s. Ne à haut ne à bas leur conseil ne mustrent; Quant il virent leur aise, par nuit s'acheminerent, TH. le Mart. 50. Quant il orient ensemble, tant cum voldrent, parlé, Muntent sur leur chevaux et sunt acheminé, ib. 118. En vers la mer se sunt nuantrant acheminé, ib. 50. || XIII^e s. Il issent de la ville; es les acheminés, CH. d'ANT. III, 588. Jusques à l'endemain que sont acheminé, ib. III, 477. Ysengrin s'est acheminé, Et erretant qu'il vint à cort, *Renart*, 8248. Lors après cele départie, Eschivant la destre partie, Vers la senestre m'achemin Por querre le plus brief chemin, *la Rose*, 10063. Si [elle] l'a tant poursivui [le sentier] et tant acheminé.... Berte, 45. Au temps que les cornoilles braient Et la froidure s'achemine.... RUTEB. II, 66. || XV^e s. Si s'en achemina [de Dynant] vers Vennes, FROISS. I, I, 208. || XVI^e s. Chose à quoy nature mesme nous achemine, MONT. I, 11. Il s'achemina de ce pas au supplice, ID. I, 19. Mon opinion est de les acheminer toujours aux meilleures choses et plus profitables, ID. I, 159. [Cette chose] acheminant ainsi cette amitié que nous avons nourrie, ID. I, 206. Estant donc les Barbares acheminez en ceste intention vers Rome.... AMYOT, *Cam.* 31. Ses affaires estoient jà si bien acheminez qu'il les tenoit pourachevez, ID. *Tim.* 42. Quand toute la monstre de

son triomphe fut acheminée, luy mesme monta dessus son chariot triumphal, ID. *Marc.* 40. Lucullus ne laissa point d'acheminer et haster son armée le plus tost qu'il lui fut possible, ID. *Lucull.* 44. Ces choses ainsi faittes, Lucullus s'achemina devers la cité de Tigranocerta, ID. ib. 48.

— ÉTYM. À et cheminer; picard, akeminer.

ACHÉRON (a-ché-ron), s. m. Terme de mythologie. Fleuve des enfers. Les poëtes le prennent pour l'enfer ou pour la mort. Un mal qui répand la terreur.... La peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom, Capable d'enrichir en un jour l'Achéron, LA FONT. *Fabl.* VII, 4.

— ÉTYM. Ἀχέρων.

ACHETÉ, ÉE (a-che-té, tée), p. passé. || 1^e Acquis à prix d'argent. Des noirs achetés à la côte d'Afrique. Je gouverne l'empire où je fus acheté, RAC. *Esth.* II, 4. || 2^e Gagné par corruption. Applaudissements achetés. Un témoin acheté. Retourner à l'armée! Ah! sachez que la reine La sème d'assassins achetés par sa haine, CORN. *Nic.* I, 4. || 3^e Obtenu avec peine. Récompense achetée au prix d'un grand travail. L'honneur d'un si beau choix serait trop acheminé.... CORN. *Hor.* II, 8. Ce reste malheureux [de vie] serait trop acheté, S'il faut le conserver par une lâcheté, RAC. *Baj.* II, 3. Au prix du déshonneur quelques heures de plus Lui sembleraient trop achetées, A. CHÉN. 200. [Pierre le Grand] remportant avec lui la science de la construction des vaisseaux, acquise en moins de deux ans, parce qu'il l'avait acquise par lui-même, et achetée courageusement par une espèce d'abdication de la dignité royale, FONTEN. *Czar Pierre.* Il est si ordinaire à l'homme de n'être pas heureux, et si essentiel à tout ce qui est un bien d'être acheté par mille peines, qu'une affaire qui se rend facile devient suspecte, LA BRUY. 44.

ACHETER (a-che-té; ne prononcez pas a-je-té, ni, comme Vaugelas le défend aussi, a-jé-ter). La syllabe che est muette quand la syllabe qui suit est sonante, et prend l'accent grave quand cette syllabe qui suit est muette; gardez-vous donc bien de prononcer, comme font quelques personnes, ach'trai pour a-chè-te-rai, et ainsi de suite), v. a. || 1^e Acquérir une chose à prix d'argent. Acheter une maison. Les gens qui font la traite achètent des noirs sur la côte d'Afrique. Des étrangers achètent de quelques pêcheurs ce qu'ils allaient tirer du coup de filet qu'ils venaient de jeter dans la mer, FÉN. *Philosophes, Thalès.* Comme une pierre précieuse qu'on n'achète qu'en se défaissant de tout le reste et le vendant, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 90. Une femme de qui il achetait des herbes au marché, LA BRUY. *Disc. sur Théop.* M'habiller de bonnes étoffes et me nourrir de viandes saines, et les acheter peu, ID. 40. Les huit ou dix mille hommes sont au souverain comme une monnaie dont il achète une place ou une victoire; s'il fait qu'il lui en coûte moins.... ID. 40. || Absolument. La manie d'acheter. || 2^e Acheter un homme, lui donner une somme pour qu'il serve en place d'un autre à l'armée. || 3^e Acheter des soldats, donner à un gouvernement étranger de l'argent pour qu'il fournisse des soldats. Dans la guerre d'Amérique, l'Angleterre acheta plusieurs régiments dans les petits États de l'Allemagne. || 4^e Procurer à prix d'argent une chose qui n'est pas vénale, corrompre à prix d'argent. Acheter ses juges. Il acheta par des largesses l'attachement des soldats. Et des mêmes présents qu'il verse dans mes mains, J'achète contre lui les esprits des Romains, CORN. *Cinna*, I, 2. Je gage, s'il naît un Voltaire, Qu'on emprunte pour l'acheter, BÉR. *Poète de Cour.* || 5^e Fig. Obtenir avec peine et difficulté. Acheter la bienveillance par des flatteries. Il acheta la victoire au prix du sang de ses meilleurs soldats. Ceux qui de leur sang m'ont acheté l'empire, CORN. *Cinna*, V, 4. Ce que de tout mon sang je voudrais acheter, ID. *Pol.* IV, 3. N'achetez point si cher une gloire inutile, RAC. *Alex.* V, 3. J'entrevois vos mépris, et juge, à vos discours, Comment j'achèterais vos superbes secours, ID. *Iph.* IV, 6. Nul ne leur a plus fait acheter la victoire, ID. *Mithr.* V, 5. Il a par trop de sang acheté leur colère, ID. *Andr.* I, 4. Vous achetiez sa mort avec mon hyméne, VOLT. *Mér.* IV, 2. Que les jours de mon fils n'achètent point ses jours, ID. *Orphel.* II, 3. Il achetait par ses propres périls sa réputation, FLÉCH. *Mar.-Th.* Les plaisirs qui se font acheter par des remords, MASS. *Prod.* Chactas avait acheté la vertu par l'infortune, CHATEAUB. *Atala*, 207. Si les hommes ne sont point capables d'une joie plus sensible que de connaître qu'ils sont aimés, et si les rois sont hommes, peuvent-ils jamais trop acheter le cœur de leurs peuples? LA BRUY. 40. Fallût-il donc l'ache-

ter [le salut] par les mêmes supplices, par les mêmes sacrifices [que les martyrs], nous y devons être disposés, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 98. Qu'est-ce après tout que ce retour? et, si j'ose le dire, doit-il être d'un grand mérite devant Dieu, lorsqu'on le lui a fait acheter si cher? id. ib. p. 283. || 6° S'acheter, v. réfl. Être vénal. C'est un bien qui ne s'achète pas. || 7° Proverbe. Qui bon l'achète, bon le boit, se dit du vin et en général de toute marchandise.

— SYN. ACHETER À, ACHETER DE. À quel marchand avez-vous acheté cela, ou de quel marchand? Le premier est plus usité dans le langage ordinaire; mais voici toute la différence. D'après Lafaye, on dira le premier quand on voudra aller trouver le marchand pour acheter un objet semblable, et le second quand on aura seulement l'intention d'indiquer la provenance: à désignant vers qui l'on est allé, à qui l'on s'est adressé, et de désignant de qui on tient la chose achetée. Mais l'usage confond tout à fait ces deux emplois. Et en effet, soit qu'on achète à, soit qu'on achète de, il faut toujours aller à celui qui vend.

— REM. Je me suis acheté un manchon, c'est-à-dire j'ai acheté un manchon pour moi, est une locution qui peut se dire, puisqu'il n'y a aucune amphibologie. Mais déjà l'amphibologie commence si l'on met: On m'a acheté un manchon, qui peut signifier: on a acheté pour moi, ou de moi, un manchon. On peut voir au n° 5 que Corneille s'en est servi; mais elle mérite beaucoup d'attention, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque. Le danger de l'amphibologie augmente dans une phrase comme celle-ci qu'on entend tous les jours et qui est en effet dans le dictionnaire de l'Académie: J'ai acheté une montre à mon fils, avec le sens de pour mon fils; mais qui peut aussi signifier: J'ai acheté de mon fils une montre, il m'a vendu une montre. On prendra donc bien garde, en s'en servant, à l'amphibologie; et, en tout cas, on remarquera qu'ici l'emploi de à au lieu de pour est du parler vulgaire et négligé.

— HIST. XI^e s. E il ait témoins que il l'achatait al marchied le rei, L. de Guill. 25. || XII^e s. Resundi li reis: n'iert pas issi [ce ne sera pas ainsi]; mais jo l'achaterai à tei, Rois, 249. Qui l'pourra prendre moult m'aura achaté [m'aura rendu un grand service], Ronciss. p. 183. Si en [par largesse] puet l'on acheter L'amour au roi de Paradis [de Dieu], LE COMTE DE BRET. Romanc. p. 162. || XIII^e s. Jà n'i verrez joiel, tant soit de chere vente, Que je ne vous achate, Berte, 111. La paour que [elle] a eue, [vous] eüssiez achetée [payée cher], ib. 115. Voirs est se je demande aucun heritage, por ce que je di que je l'acetai, et li defenderes met resons encontre.... BEAUM. VII, 7. Encois [plutôt] voulons soffrir martire Et travail por nos amender Et por Dame Deu achater, Ren. 18246. || XV^e s. Si achapterent le chasteau des Anglois ceux de Bayonne quatre mille francs, FROISS. II, II, 39. || XVI^e s. Il en achapte force mestayryes, force granges.... RAB. Pant. IV, Nouv. Prol. Les Acheens les retirerent etachepterent tous à cinquante escus par teste, AMYOT, Flam. 28.

— ÉTYM. Picard et norm. acatér; bourguig. eche-tai; provenc. acaptar, prendre à redérence; anc. espagn. acaptar; anc. portug. acharar; bas-lat. accipitare. Diez le tire de ad-captare; mais la forme accipitare ne le permet pas. Le mot vient de ad, à, et caput, tête (voy. CAPITAL), et signifie prendre pour chef, prendre à bail, à redérence, acheter. C'est ainsi que capital est devenu cheptel, qui signifie toute espèce d'avoir, en ancien français, cheptel ou catel.

— ACHETEUR, EUSE (a-che-teur, teù-z'), s. m. et f. || 1° Celui qui achète. L'empire trouva un acheteur, boss. Hist. I, 10. Son livre, aimé du ciel et chéri des lecteurs, Est souvent chez Barbin entouré d'acheteurs, BOIL. A. P. I. || 2° Celui ou celle qui a la manie d'acheter. C'est un grand acheteur, c'est une grande acheteuse.

— HIST. XIII^e s. Se il vent cel uzage à grengneur personne, estimations doit estre fete à l'aceteur, selon ce que li venderes en pooit uzer, BEAUM. XXIV, 18. L'avoir, le pris a li vendierres, Si que tout pert li achatierres, la Rose, 10833. || XV^e s. Les acatours des prises, DU CANGE, accatum. || XVI^e s. Et pourtant parloit il lui mesme à part aux acheteurs qui mettoient à l'enchere, AMYOT, C. d'Ut. 48.

— ÉTYM. Acheter.

† ACHEVAGE (a-che-va-j'), s. m. Dernière façon qu'on donne à une poterie moulée.

† ACHEVALER (a-che-va-lé), v. a. et n. Terme de guerre. Mettre à cheval sur, être à cheval sur un fleuve, une rivière, en occuper les deux rives.

† ACHEVANT, ANTE (a-che-van, van-t'), adj. Les

esprits qui entreprennent sont communs; les espritsachevants ne le sont pas.

ACHEVÉ, ÈE (a-che-vé, vée). || 1° Part. passé. Méné à terme. La moisson achevée. Les travaux achevés sont agréables. Le péché n'est pas achevé, si la raison ne consent, PASC. édit. Cousin. Chacun reste interdit, l'œil et le bras levé; Le coup demeure en l'air et n'est point achevé, ROTROU, Antig. I, 2. Ma honte est confirmée et son crime achevé, RAC. Andr. IV, 3. || 2° Adj. Accompli en bien ou en mal. Orateur achevé. Epicurien achevé. Scélérat achevé. La France le vit alors accompli par ces derniers traits, et avec ce je ne sais quoi d'achevé que les malheurs ajoutent aux grandes vertus, BOSS. Louis de Bourbon. C'était une pièce achevée, SÉV. 422. Voilà le principe le plus achevé de toute votre morale. PASC. Prov. 9. Dans le dessein que vous avez d'avoir un portrait achevé de la personne que vous aimez, MOL. Sic. 2. Jamais on n'a vu tyran plus achevé, CORN. Perth. IV, 2. Ces francs pécheurs, pleins etachevés, PASC. Prov. 4. C'est une pièce achevée dans le style de Diafoirus, P. L. COUR. I, 80. || 3° Fou. Elles sontachevées, MOL. Préc. 5. Le petit voyage qu'elle a fait l'a ramenée plusachevée qu'elle n'était, ID. Comtesse, 1. || 4° Réduit à l'extrême, excédé. Achevé par tant de malheurs. Achevé par les importunités et le bavardage.

— REM. Des grammairiens ont dit queachevé, en parlant des personnes, se prend toujours en mauvaise part; et qu'en parlant des choses il se prend toujours en bonne part. Cette distinction n'est pas confirmée par l'usage des auteurs: un orateurachevé est un excellent orateur.

ACHEVEMENT (a-chè-ve-man), s. m. || 1° Action d'achever. Donner l'achèvement à un ouvrage. Et pour l'achèvement d'une plus grande chose, MAIR. Soph. III, 4. || 2° Fig. La perfection dont un ouvrage est susceptible. Il y a toujours de l'imperfection aux œuvres de la nature, et elle n'apporte jamais tant de soin à l'achèvement de ce qu'elle fait qu'elle ne laisse quelque côté plus faible, BALZ. Les Romains. Elles m'ont donné l'achèvement d'une joie parfaite, SÉV. 400. || 3° En termes de critique littéraire, l'achèvement est ce qui complète le dénouement d'un ouvrage. Dans l'Iliade, la réconciliation d'Achille et d'Agamemnon est le dénouement; la mort d'Hector est l'achèvement.

— HIST. XV^e s. En pensant à l'achevement de cette oreille, L. XI, Contes, 11.

— ÉTYM. Achever.

ACHEVER (a-che-vé). La syllabe che est muette quand la syllabe qui suit est sonnante; elle prend l'accent grave quand la syllabe qui suit est muette), v. a. || 1° Mener à terme. Achevons notre entretien. Césaracheva de subjuguer la Gaule. Quelques-uns achèvent de se corrompre par de longs voyages, et perdent le peu de religion qui leur restait, LA BRUY. 16. Achevez de vous convaincre par cette méthode d'étudier, que c'est la paresse des hommes qui.... ID. 14. Voici ce qui glacera le cœur, ce qui achèvera d'éteindre la voix, ce qui répandra la frayeur dans toutes les veines.... BOSS. Anne. || 2° Rendre complet. Et ce qui achève notre impuissance à connaître les choses, PASC. édit. Cousin. Laisse-les, je te prie,achever leur repas, LA FONT. Fab. XII, 13. Il fixa l'année à 365 jours et borna chaque mois à 30 jours; à la fin de chaque douzaine de mois il ajoutait cinq jours pourachever l'année, FÉN. Thalès. Puisqu'en un même jour l'ardeur d'un même zèle Achève le destin de son amant et d'elle, CORN. Hor. V, 3.... dis lui que je coursachever sa vengeance, ID. Pomp. V, 4. Comme si je vivais,achevez l'hyménéee, ID. Hor. II, 4. laissons-les sans nousachever leurs querelles, ID. Rod. III, 5. Arrêtez, n'achevez pas ce souhait étrange, MOL. Princ. d'Elide, II, 4. Je voulais que ton zèleachevât en secret De confondre un amour qui se tait à regret, RAC. Bérén. II, 2. L'amourachèverait de sortir de mon cœur, ID. Andr. I, 4. Je tremble qu'Athalie, à ne vous rien cacher, N'achève enfin sur vous ses vengeances funestes, ID. Ath. I, 4. Heureux si, sur son templeachevant ma vengeance, Je puisconvaincre enfin sa haine d'impuissance, ID. ib. III, 3. Rigoureuse fortune, achève ton courroux, ID. Théb. V, 3. Le dessein en est pris, je le veuxachever, ID. Andr. III, 4. Vérité que j'implore, achève de descendre, ID. Esth. III, 4. Ma vengeance s'étonne et craint d'êtreachevée, QUINault, Agripp. V, 2. On croit faire grâce à des malheureux quand on n'achève pas de les opprimer, FLÉCH. dans GIR. DUVIVIER. Ah! Madame, empêchez qu'on n'achève le crime, VOLT. Mér. III, 4. Il vit pourachever le malheur de Zamore, VOLT. Alz. V, 4. J'ai tout Calot hormis une seule estampe, qui n'est pas, à la vérité, de ses bons ouvrages; au contraire, c'est une des

moindres, mais qui achèverait Calot, LA BRUY. 43. || 3° Absolument. Parle, achève, ô mon Dieu! Ce sont là de tes coups, VOLT. Zaïre, II, 3. Heureux si sa fureur, qui me prive de toi, Se fait bientôt connatre enachevant sur moi! CORN. Rod. V, 4. || 4° Venir au terme de. Edipe enachevant sur moi! CORN. Rod. Théb. I, 3. Hécube près d'Ulysseacheva sa misère, ID. Andr. I, 2. J'aurais loin de Jocasteachevé mon destin, VOLT. OED. I, 4. Qu'il m'aime ou me hâisse, il est temps d'achever Des jours que sans horreur je ne puis conserver, ID. Orphel. V, 4. Il est certain que la lune n'achève par jour que cinq cent quarante mille lieues, LA BRUY. 46. || 5° Porter le dernier coup, le coup mortel à quelqu'un qui est déjà blessé. Et nos soldats trahis ne l'ont pasachevé! CORN. Hor. III, 6. Il faut donc l'achever [la raison], PASC. édit. Cousin. || 6° Figurément et familièrement, consommer la ruine, le désappointement, les contrariétés de quelqu'un. Notre maison de Paris m'assomme, et Livry m'achève, SÉV. 34. Vienne encore un procès, et je suisachevé, CORN. Ment. II, 10. Souvent, pour m'achever, il survient une pluie, BOIL. Sat. VI. On dit de même: il ne lui manquait plus que cela pour l'achever. || 7° Terme de manège. Achever un cheval, le dresser entièrement.

S'ACHEVER, v. réfl. Devenirachevé, terminé. Sa vie s'achevait en paix. Cet hymen m'est fatal, je le crains et souhaite; Et je meurs s'il s'achève ou ne s'achève pas, CORN. Cid, I, 5. Pour briser en vainqueur cet hymen s'il s'achève, ID. Sert. III, 4. Dès qu'elle [la trêve] a commencé, faut-il qu'elle s'achève? RAC. Théb. II, 3. Ou plutôt leur hymen me servira de loi; S'il s'achève, il suffit.... ID. Iph. II, 4. Notre paix qui s'achève Rompt de tous nos soldats le repos et la trêve, MAIR. Asdr. IV, 4. Cet horrible attentat ne s'achèvera pas, VOLT. Tancre. III, 3. Que ce rêve est brillant! mais hélas! c'est un rêve. Il commençait alors; maintenant il s'achève, LAMART. Médit. XVIII. Il n'y a point au monde un si pénible métier que celui de se faire un grand nom: la vie s'achève que l'on a à peine ébauché son ouvrage, LA BRUY. 2.

— SYN. ACHEVER, TERMINER, FINIR. Faire en sorte qu'une chose soit faite et non plus à faire, et qu'un arrêt y soit mis. Achever c'est, il est vrai, mener à terme, mais avec idée que la chose menée à terme est parfaite et accomplie. Terminer, c'est simplement y mettre un terme, qu'elle soit parfaite ou non, complète ou non, finie ou non. Finir, c'est non-seulement la terminer, mais la mener jusqu'au bout; seulement elle peut n'être pasachevée, c'est-à-dire n'avoir pas reçu toute la perfection qu'elle comporterait. Mon livre est terminé; des circonstances m'ont obligé de n'y pas donner tout le développement que j'avais conçu. Mon livre est fini, mais j'ai besoin de le corriger. Mon livre estachevé, je l'imprime. Comme on le voit par ces exemples, il y aura beaucoup de cas où il importerait peu de prendre un de ces termes pour l'autre.

— HIST. XI^e s. Sans home mort [la bataille] ne puet estreachevée, ROL. 260. || XII^e s. De Compiegne se sont li messagier turné; Et frere Franc ad bien son messageachevé, TH. le Mart. 55. E se li arcevesque ad vers li trespassé, Par els soit adrescié, juigié etachevé, ib. 58. Mieux [j'] aime à lui faillir [ne pas réussir auprès d'elle], si me promete [pourvu qu'elle me promette], Qu'à une autreachever [réussir auprès d'une autre], Couci, 6. Il n'i a roi en cest pais, Se autretel plait avoit quis, Qui par force ou par avoir Jà l'ak evast, si com j'espoir, Fl. et Bl. 1773. Et que par lui sera toute l'œuvreachevée, Berte, XVI. Car forment [fortement] le hastoit de la choseachever, ib. XVII. || XV^e s. J'y vueil envoyer le cuer, au lieu du corps, pour mon vœuachever, FROISS. I, I, 47. || XVI^e s. Si ma femme se mocquoit de ma calamité, ce seroit pour m'achever de peindre, RAB. Pant. III, 9. Encore que ton aage ne soit pasachevé, ta vie l'est, MONT. I, 89. A treize ansje sortis du college, j'avoisachevé mon cours, ID. I, 195. Ilsacheverent de perdre les reliques de la romaine liberté [en se tuant], ID. II, 34. J'adjoute au bout de chasque livre le temps auquel j'ayachevé de le lire, ID. II, 442. Achever un ennemy, ID. III, 140. Ilacheva sa vie avant son œuvre, AMYOT, Solon, 66. Paulus estoit assis auprès d'une roche, attendant que quelqu'un desennemis vinst l'achever de tuer, ID. Fab. 33. Tous ces petits affairesacheverent dans la mi-septembre, D'AUB. Hist. II, 93.

— ÉTYM. À et chef, fin, but (voy. CHEF); bourguig-achevy.

† ACHEVEUR (a-che-veur), s. m. || 1° Celui qui achève. || 2° Le plus grand de tous les vases que les batteurs d'or emploient.

— HIST. xv^e s. Il donna plus de cent coups de dague à l'acheveur, L. xi, *Contes*, 11.

— ÉTYM. *Achever*.

† ACHEVOIR (a-che-voir), s. m. || 1^o Outil avec lequel on donne la dernière façon à certains ouvrages. || 2^o Lieu où l'on porte certains ouvrages pour les achever.

ACHILLÉE (a-chil-lée), s. f. Terme de botanique. Genre de plantes à fleurs radiées et disposées en corymbe. Les plantes à fleurs sont innombrables [en Amérique] : le lis du Canada, l'achillée rose, le dahlia.... CHATEAUB. *Amér.* 26.

— ÉTYM. Ἀχιλλεία, d'Αχιλλεὺς, Achille, héros d'Homère.

ACHIT (a-chi), s. m. Terme de botanique. Espèce de vigne sauvage qui croît dans l'île de Madagascar.

ACHOPPEMENT (a-cho-pe-man), s. m. || 1^o Ce qui fait achopper. Regarde d'où provient l'achoppement qui te retient, LA FONT. *Fab.* VI, 18. || 2^o Pierre d'achoppement, occasion de faillir. Il doit être la pierre d'achoppement et de scandale, PASC. *Proph.* 21. Il devient une pierre d'achoppement à ses frères, MASS. *Vices* || 3^o Pierre d'achoppement, obstacle imprévu. La pierre d'achoppement [à mon mariage] était la vocation [de ma future], ST-SIMON, 15, 174.

— ÉTYM. *Achopper*.

† ACHOPPER (a-cho-pé), v. n. || 1^o Heurter du pied en marchant, trébucher. || 2^o Fig. Faillir. Et c'est là où tous ont achoppé, PASC. *Dispr.* 2. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XIII^e s. Et ses palefrois acopa et chefi à genouz, MERLIN, ms. 7170, f° 48, verso. À une pierre s'acopa, Si chiet en la fosse tout plat, *Ren.* 22958. Mais li chevax Renart acope, Li flans li bat desoz la crope, ib. 40921. || XIV^e s. Si comme se l'en disoit que pleuresie est plus grant mal que achoper ou hurter son pié, ORESME, *Eth.* 169. Alain boute arriere de li le dit Geoffroy, et en ce boutement aco pa le dit Geoffroy, du CANGE, *assopire*. Pour aco per le dit mariage, ib. Comme icelluy suppliant se fust accoupi ou aheurtié à un jeune homme, ib. ib. || XV^e s. Le suppliant rencontra une pierre ou motte où il se acouppa et cuida cheoir, ib. ib. Le chevalier n'a pas mestier, se il se trouve en bataille à l'encontre de nous, que son cheval achoppe; car, s'il estoit pris, sa rançon seroit payée, FROISS. III, IV, 48. || XVI^e s. Dieu garde si soigneusement ses serviteurs, qu'il ne les laissera pas achopper à une pierre, CALV. *Inst.* 150. Nostre raison s'achoppe à tant d'empeschemens, et si souvent tombe en perplexité qu'elle est bien loin de nous guider certainement, ib. ib. 202.

— ÉTYM. *À et chopper*.

ACHORES (a-ko-r'), s. m. plur. Terme de médecine. Teigne muqueuse, c'est-à-dire maladie pustuleuse qui siège principalement au cuir chevelu et à la face.

— ÉTYM. Ἀχώρος, gourme des enfants.

ACHROMATIQUE (a-kro-ma-ti-k'), adj. Terme d'optique. Qui fait disparaître les irisations produites par certains verres de lunettes.

— ÉTYM. A privatif, et χρῶμα, couleur (voy. CHROME).

† ACHROMATISATION (a-kro-ma-ti-za-sion), s. f. Action d'achromatiser.

† ACHROMATISÉ, ÉÉ (a-kro-ma-ti-zé, zée), part. passé. Verre achromatisé.

† ACHROMATISER (a-kro-ma-ti-zé), v. a. Terme d'optique. Détruire les couleurs irisées que l'on aperçoit dans l'image d'un objet. Achromatiser la lumière. Achromatiser un verre, le rendre achromatique.

— ÉTYM. Voy. ACHROMATIQUE.

ACHROMATISME (a-kro-ma-ti-sm'), s. m. Qualité des lunettes achromatiques.

— ÉTYM. Voy. ACHROMATIQUE.

ACHRONIQUE. Fausse orthographe de ce qui doit être écrit ACRONYQUE (voy. ce mot).

† ACHTHÉOMÈTRE (a-kte-o-mè-tr'), s. m. Instrument destiné à évaluer la surcharge des voitures sur les routes.

— ÉTYM. Ἀχθός, poids, et μέτρον, mesure.

† ACICULAIRE (a-si-ku-lé-r'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui est mince et allongé en forme d'aiguille.

— ÉTYM. *Acicula*, diminutif d'*acus*, aiguille (voy. ce mot).

ACIDE (a-si-d'), adj. || 1^o Qui a la saveur du vinaigre. Le fruit encore vert, la vigne encore acide Tentent de ton palais l'inquiétude avide, A. CHÉN. 61. || 2^o En chimie, qui jouit des propriétés des acides. || 3^o Pris substantivement. Il [le lait] tourne facilement à l'acide, J. J. ROUSS. *Ém.* I.

— HIST. XVI^e s. Ce phlegme ou pituite est doux ou insipide et non salé ni acide, PARÉ, XX, 26.

— ÉTYM. Provenç. *aci*; espagn. et ital. *acido*; d'*acidus*, du radical qui est dans le latin *acus*, aiguille (voy. AIGUILLE), dans *acutus* (voy. AIGU), et dans le grec ἀκη, pointe; il faut aussi en rapprocher le radical grec οξ in *οξύς*, aigu. (voy. OXYDE).

ACIDE (a-si-d'), s. m. || 1^o Substance qui produit sur la langue une saveur analogue à celle du vinaigre, et qui fait passer au rouge les couleurs bleues végétales. Les acides sont des corps d'une saveur plus ou moins piquante. || 2^o En chimie, on donne le nom d'acides aux corps composés qui ont pour caractère: d'avoir la saveur acide; de rougir la teinture bleue de tournesol; de saturer complètement ou incomplètement les alcalis et de se porter au pôle positif de la pile dans la décomposition; et aussi à des corps composés sans saveur acide, mais jouant le rôle de l'élément électro-négatif, par exemple la silice.

— ÉTYM. *Acide*, adjectif.

† ACIDIFIABLE (a-si-di-fi-able), adj. Terme de chimie. Qui peut se convertir en acide.

— ÉTYM. *Acidifier*.

† ACIDIFIANT, ANTE (a-si-di-fi-an, an-t'), adj. Qui acidifie, qui fait passer à l'état d'acide. L'oxygène a été d'abord considéré comme le seul principe acidifiant qui existât. La chimie actuelle reconnaît qu'il n'est pas possible d'admettre de principe acidifiant.

— ÉTYM. *Acidifier*.

† ACIDIFICATION (a-si-di-fi-ka-sion), s. f. Terme de chimie. Conversion en acide.

— ÉTYM. *Acidifier*.

† ACIDIFIÉ, ÉÉ (a-si-di-fi-é, ée), part. passé. † ACIDIFIER (a-si-di-fi-é), v. a. || 1^o Terme de chimie. Convertir un corps liquide, solide ou gazeux en acide. || 2^o S'acidifier, v. réfl. Devenir acide.

— ÉTYM. *Acide* et *ficare*, fréquentatif de *facere* (voy. FAIRE).

ACIDITÉ (a-si-di-té), s. f. Qualité de ce qui est acide.

— HIST. XVI^e s. Sa qualité seconde, scavoir acidité et aigreur, PARÉ, VI, 23. Le vinaigre mixtionné avec eau estanche merveilleusement la soif, par la vertu de sa froideur et acidité, ID. XXIV, 23.

— ÉTYM. *Aciditas*, de *acidus*, acide.

† ACIDULANT, ANTE (a-si-du-lan, lan-t'), part. prés. pris adjectivement. Des substances acidulantes.

— ÉTYM. *Acidule*.

ACIDULE (a-ci-du-l'), adj. Légèrement acide.

— ÉTYM. *Acide*.

ACIDULE, ÉÉ (a-si-du-lé, lée), part. passé. Boissons acidulées.

ACIDULER (a-si-du-lé), v. a. Rendre acidule.

— ÉTYM. *Acidule*.

ACIER (a-sié; l'r ne se lie jamais) l'acier et le fer, dites: l'asié et le fer), s. m. || 1^o Fer combiné avec le carbone et devenu susceptible d'acquérir par la trempe un grand degré de dureté. || 2^o Par extension, arme blanche, glaive, poignard. J'ai senti tout à coup un homicide acier Que le traître en mon sein a plongé tout entier, RAC. *Ath.* II, 5. Mais l'acier des boursa

reaux fut plus prompt à trancher.... CORN. *Héracl.* II, 6. Cette mère [au siège de Paris] Enfoncé, en frémissant, le parricide acier, VOLT. *Henr.* X. Mourir noyé! dit-il, lorsqu'au rivage J'entends le feu, je vois luire l'acier, BÉRANGER, *Poniatowski*. || 3^o Fig. Ces coeurs d'acier s'obstinent, CORN. *Hor.* III, 2. Mon cœur n'est pas fait de l'acier des blancs, CHATEAUB. *Natch.* II, 348. Cette roche de foi, cet acier de courage, MALH. I, 3.

— HIST. XI^e s. [Ils] ceignent espées de l'acer via-

nes, ROL. 77. || XII^e s. Car onc ne lui rendimes Costume ne peage, fors de nos aciers froids, SAX. 33. [Il] brandist la hanste, dont bien tranche l'acier, RONCIS. p. 62. Parmi le cors [il] lui fait le froid acier passer, Berte, III. Aciers est de la meisme cou-

tume et de la meisme droiture que fer est en foire et hors de foire, LIVRE DES MÉT. 320. Li un portent es-

piez d'acier; Li autre arc et sajetes tiegnent, REN. 16150. || XV^e s. Les quelles clefs il ne trouva pas appareillées; car elles estoient en un coffret long, tout de fin acier et fermé d'une petite clef d'acier, FROISS. III, IV, 23. Disoient les fols et les outrageux [de Gand]: Laissons les ouvrer, se Audenarde estoit ores d'acier, si ne pourroit elle durer contre nous, quand nous voudrons, ID. II, II, 63. Qui ne sauroit desnoer tous ses neux, Teste d'acier y fau-

droit fort armée, CH. D'ORL. BAL. 97.

— ÉTYM. Provenç. *acier*, *acer*, *assier*; anc. catal. *asser*; espagn. *acero*; ital. *acciajo*; du bas-lat. *aciarium*, de *acies*, proprement pointe, d'un radical *ac* (voy. ACIDE).

† ACIÉRATION (a-sié-ra-sion), s. f. Opération par laquelle l'acier se produit; formation de l'acier.

— ÉTYM. *Acierer*.

ACIÉRÉ, ÉÉ (a-sié-ré, rée), part. passé.

ACIÉRER (a-sié-ré; la syllabe *cie* prend l'accent grave, quand la syllabe qui suit est muette, excepté au futur et au condit. j'aciéreraï, j'aciérai, v. a. || 1^o Convertir en acier. || 2^o S'aciérer, v. réfl. Se transformer en acier.

— ÉTYM. *Acier*.

† ACIÉREUX, EUSE (a-sié-reù, reù-z'), adj. Technologie. Qui peut être converti en acier. Fer aciéreux. Fonte aciéreuse.

— ÉTYM. *Acier*.

† ACINACIFORME (a-si-na-si-for-m'), adj. Terme didactique. Qui a la forme d'un sabre.

— ÉTYM. *Acinaces*, sabre, et *forme*.

† ACINIER (a-si-nié), s. m. Un des noms vulgaires de l'aubépine.

† ACISELER (a-si-ze-lé), v. a. Terme d'agriculture. Coucher pour la première fois le plant de la vigne.

ACIÉRIE (a-si-rie), s. f. Usine où l'on fabrique l'acier.

— ÉTYM. *Acier*.

ACOLYTE (a-ko-li-te), s. m. || 1^o Clerc promu à l'un des quatre ordres mineurs, et dont l'office est de porter les cierges, de préparer le feu, l'encensoir, le vin et l'eau, et de servir à l'autel le prêtre, le diaire et le sous-diaire. || 2^o Familièrement et en plaisantant, celui qui accompagne quelqu'un. Au moment de son arrivée [de Cellamare] avec ses deux acolytes [Dubois et Leblanc], un détachement de mousquetaires s'empara des portes et de la maison, ST-SIMON, 522, 196.

— HIST. XVI^e s. En ces petits exercices, comme de lecteurs et d'acolytes, il n'y avoit pas grand danger, veu qu'on ne les recevoit qu'en charge de bien peu d'importance, CALV. *Inst.* 864.

— ÉTYM. *Acolythus*, *acoluthus* et *acolithus*, de ἀκόλουθος, suivant, et non, comme dit Ménage, de ἀκόλυτος, non empêché, de α priv. et κωλύειν, empêcher, parce que, dit-il, l'acolyte, tout en ne remplies pas les fonctions ecclésiastiques, n'était pas écarté de la société des personnes qui les remplissaient. Mais il est certain que la formation n'est pas régulière; il n'y a de correct que la forme latine *acoluthus*, par conséquent en français ce devrait être *acoluthe*. Quelques-uns écrivent *acolythe*; cela est plus conforme à l'étymologie.

ACOMAS ou ACOMAT (a-ko-ma) s. m. Terme de botanique. Arbre des Antilles dont le bois est propre à la menuiserie.

† ACOMPTE (a-con-t'), s. m. Payement partiel que l'on fait sur une dette. Je vous envoie un léger acompte dans celle que renferme cette boîte, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 45. || Auplur. desacomptes. À compte, employé adverbialement, s'écrit en deux mots. Voilà mille francs à compte sur ce que je vous dois.

— ÉTYM. *À, compte*.

ACONIT (a-ko-ni-t'), s. m. Terme de botanique. Plante fort vénéneuse, de la famille des renonculacées.

— HIST. XVI^e s. L'aconit est une herbe qu'aucuns appellent luparia, parce qu'elle tue les loups, PARÉ, XXIII, 44. La terre par le ciel encor n'estoit maudite; Son sein ne produisoit encores l'aconite, RONS. 723.

— ÉTYM. Ἀκόνιτον. D'après Théophraste, ce nom vient d'Aconis, ville de Bithynie, où l'aconit était très-abondant. D'autres le font venir de ἀκόνη, roche, parce que l'aconit croît dans les lieux rocheux.

ACOQUINANT, ANTE (a-ko-ki-nan, nan-t'), adj. Qui acoquine.

ACOQUINÉ, ÉÉ (a-ko-ki-né, née), part. passé. Mon Dieu, qu'à tes appas je suis acoquiné! MOL. *Dép. amour.* IV, 4.

ACOQUINER (a-ko-ki-né), v. a. || 1^o Faire contracter des habitudes, des attachements. Et je crois tout de bon que nous les verrions [les femmes] nous courir, sans tous ces respects et ces soumissions où les hommes les acoquinent, MOL. *Princ. d'El.* III, 3. || 2^o S'acoquiner, v. réfl

les gens vous tiendront pour ung belistre deshonté, PALSGR. p. 504.

— ÉTYM. À et *coquin*; bourguig. *s'écōquignai*.

ACOTYLÉDONE (a-ko-ti-lé-don'). || 1° *Adj.* Terme de botanique. Se dit des plantes dont les semences sont dépourvues de cotylédons. || 2° *S. f.* La classe des acotylédones. Les acotylédones forment, dans la méthode de Jussieu, la première des trois grandes divisions du règne végétal. Les acotylédones forment un embranchement qui correspond à la cryptogamie de Linné.

— ÉTYM. A privatif, et *cotylédon* (voy. ce mot)

† **ACOTYLÉDONE**, ÈE (a-ko-ti-lé-do-né, née), *adj.* et *s. f.* Les végétaux acotylédonés et les Acotylédonées. S'emploie comme acotylédone.

— ÉTYM. *Acotylédone*.

† **ACOTYLÉDONIE** (a-ko-ti-lé-do-nie), *s. f.* Terme de botanique. Classe des acotylédones, première classe de la méthode naturelle de Jussieu.

— ÉTYM. *Acotylédone*.

† **ACOUMÈTRE** (a-kou-mè-tr'), *s. m.* Instrument propre à mesurer l'étendue du sens de l'ouïe chez l'homme.

— ÉTYM. Ακούειν, entendre, et μέτρον, mesure.

À-COUP (a-kou; le *p* ne se prononce jamais), *s. m.* Mouvement saccadé, arrêt brusque. *Au plur.* des à-coup.

— ÉTYM. À et coup.

ACOUSTIQUE (a-kou-sti-k'). || 1° *Adj.* Qui sert à produire ou à modifier les sons. Cornet acoustique. || 2° Terme d'anatomie. Qui sert à l'ouïe. Nerf acoustique. || 3° *S. f.* Partie de la physique qui traite des lois suivant lesquelles le son se produit et se transmet.

— ÉTYM. Ακοστικός, de Ακούειν, entendre.

ACQUÉREUR (a-ké-reur'), *s. m.* Celui qui acquiert [surtout des biens immeubles]. Ce domaine n'a pas trouvé d'acquéreurs. Acquéreur de biens confisqués.

— HIST. XIV^e s. La dite femme qui estoit acqueteresse, DU CANGE, *acquittare*. || XVI^e s. Plus que Cesar des Gaules acquereur, MAROT, II, 344.

— ÉTYM. *Acquérir*.

ACQUÉRIR (a-ké-rir; ne prononcez pas a-krir, comme en quelques provinces. J'acquires, tu acquiers, il acquiert, nous acquérons, vous acquérez, ils acquièrent. J'acquérais, etc. J'acquerrai, etc. J'acquis, etc. Acquires, qu'il acquière, acquérons, acquérez, qu'ils acquièrent. Que j'acquière, que tu acquières, qu'il acquière, que nous acquérons, que vous acquérez, qu'ils acquièrent. Que j'acquisse, etc. J'acquerrais, etc. Acquérant, Acquis. La syllabe *quie* prend un accent grave, quand la syllabe qui suit est muette), v. a. || 1° Devenir propriétaire par achat ou échange. Acquérir des terres. Acquérir à prix d'argent. || 2° En général, se procurer, venir à posséder. Acquérir un héritage. Acquérir de l'argent. Acquérir des richesses. La France a acquis par une expédition promptement terminée le territoire d'Alger. En moins d'un siècle l'Angleterre a acquis l'Inde. Ceux par le sang desquels ce territoire fut acquis. La passion d'acquérir du bien pour soutenir une vaine dépense, corrompt les âmes les plus pures, FÉN. Tel. xxii. || 3° Absolument. Il se rendait propriétaire de l'héritage; ainsi les parjures étaient sûrs d'acquérir, MONTESQ. *Espr.* xxviii, 18. La fureur d'acquérir corrompit leur justice, VOLT. *Scyth.* IV, 2. || 4° Avec une personne pour sujet, attirer sur soi, appeler sur soi, en bonne ou en mauvaise part. Acquérir les bonnes grâces de quelqu'un. S'acquérir des amis, de la gloire. S'il voyait le monde pour se faire un nom, pour acquérir du crédit, de la réputation, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 492. Ils y auraient beaucoup mieux rempli que moi la place que j'occupe, et y auraient acquis bien d'autres mérites que moi, ID. ib. p. 453. N'acquérez point ma haine en perdant votre temps, CORN. *Théod.* II, 4. C'était le vrai moyen d'acquérir sa tendresse, MOL. *L'Étourdi*, IV, 1. [Elle] Efface son estime et s'acquierte des mépris, ROTROU, *Vencesl.* I, 4. Ne vous acquérez pas par votre dureté. Un renom odieux à la postérité, ID. *Antig.* II, 2. Quelle gloire il acquit dans ces tristes combats! VOLT. *Zaire*, I, 4. || 5° Procurer, faire avoir, en bonne ou en mauvaise part. Cela lui a acquis l'estime publique. Ses services lui ont acquis une position honorable. Il n'est point de climat où mon amour fatale N'ait acquis à mon nom la haine générale, CORN. *Médée*, III, 3. Mon bonheur ordinaire M'acquitte les volontés de la fille et du père, ID. *Méd.* I, 4. Vous ai-je acquis sur eux en ce dernier effort La puissance absolue et de vie et de mort? ID. *Pomp.* III, 2. Ces fameux Lévitès.... qui.... Et par ce noble exploit vous acquirent l'honneur D'être seuls employés aux au-

tels du Seigneur, RAC. *Athal.* IV, 3. || 6° Gagner. Cet artiste acquiert de l'habileté. Ce terrain acquiert de la valeur. Avec le secours d'en haut, on peut s'y former [à la prudence], on peut l'acquérir; on l'acquiert par la réflexion et par de fréquents retours sur soi-même, BOURD. *Pens.* t. II, p. 478. L'autre se fait écouter comme un maître, tant il paraît avoir acquis de connaissances et être versé en tout genre d'érudition, ID. ib. p. 499. Et, à mesure que l'on acquiert d'ouverture dans une nouvelle métaphysique, y perdre un peu de sa religion, LA BRUY. 46.

|| 7° Absolument. Devenir meilleur, en parlant des personnes et des choses. Cet orateur acquiert tous les jours. Ce vin acquiert en vieillissant. || 8° Acquérir quelqu'un, acquérir sa foi, son cœur, gagner son affection, ses services, et, en parlant d'une femme, son amour, sa main. Ce cœur vous est acquis après le diadème, CORN. *Rod.* III, 4. Ce qui touche mon cœur, ce qui charme mes sens, C'est Laodice acquise à mes vœux innocents, ID. *Nic.* v, 5. Quand, pour vous acquérir, je gagnais des batailles.... ID. *Perth.* I, 4. Il pense m'acquérir par cette perfidie, ID. *Tois. d'Or*, IV, 7. Et si vous refusez par là de m'acquérir, Vous ne sauriez vous-même éviter de périr, ID. *Attila*, IV, 6. Le désespérer ce n'est pas l'acquérir, ID. *Théod.* II, 6.ne me perdez pas envoulant m'acquérir, ID. ib. III, 5. Sa tête est le seul prix dont il peut m'acquérir, ID. *Cinna*, I, 2. Et c'est pour l'acquérir [Emilie] qu'il nous fait conspirer, ID. ib. III, 4. Je viens de la trouver tout à fait adorable; Et je suis en suspens si, pour me l'acquérir, Aux extrêmes moyens je ne dois point courir, MOL. *L'Étourdi*, III, 2. Il faut se multiplier en quelque façon par la charité et avoir autant d'esprits et autant de coeurs qu'on a de sujets qu'on veut acquérir à l'Eglise, FLÉCH. *Panég.* II, p. 364. Ma foi lui fut acquise et lui fut enlevée, VOLT. *Irène*, I, 4. || 9° Obtenir. J'ai acquis la preuve de ce que je vous dis. De ses feux tôt ou tard j'acquerrai quelque indice, DUCIS, *Othel.* IV, 1. Ces mortels dont l'Etat gage la vigilance, Ont de tous ses projets acquis la connaissance, ID. ib. v, 5. || 10° S'acquérir, v. refl. Être acquis. Tout ce qui peut s'acquérir par l'expérience. Les amitiés s'acquièrent par les services.

— REM. Il n'y a point de verbe sur l'orthographe et sur la conjugaison duquel les auteurs aient varié davantage. L'abbé Grosier, Le Gendre, l'abbé de Mably ont dit au présent il acquière pour acquiert; et les deux derniers, ils acquièrent pour ils acquièrent. D'autres écrivains, au nombre desquels il faut mettre Corneille, ont dit au futur simple et au conditionnel, acquérera et acquérera, au lieu de acquerra et acquerrait; ni l'un ni l'autre ne doivent être imités.

— HIST. XII^e s. Là vint Rolant, mais il fu si aquis [fatigué], RONC. p. 403. Par Guenelon, qui cest mal nous aquit, ib. p. 480. Dont s'escrierent et Gauriers et Geris: Cuivers bastars, com or estes aquis [réduit à l'extrémité]! R. de Cambrai, 204. || XIII^e s. Que j'ai sans ma desserte tel mescheance aquise, Berthe, 31. Mieux [je] veul mourir que vivre, tant sui de deuil acquise, ib. 400. Mais qui amis vodra avoir, Si n'ait mie chier son avoir, Ains par biaus dons amis acquiere, la Rose, 4163. Par eus n'aquedrez mauvais los, Ren. 8437. Cascuns n'est tenus à répondre, fors de tant qu'il en portera de le [la] coze mal aquise, BEAUM. VII, 8. || XIV^e s. Quant cils jeunes roys vint à terre, Moults'entremist d'onour aquerre, GUIART, Roy. lign. 490. Le riche pecunieux souvent aquert ou pert ses richesses par violence ou par force, ORESME, Eth. IV, 10. Et les choses que l'en fait pour aucun bien acquerir, l'en les fait avecques delettacion, ID. ib. 50. Des anemis avez par de ça et de là; Se en aquerés plus, grant folie sera, BAUD. de Seb. x, 404. || XV^e s. Ils vous sauront bien conseiller de quelz seigneurs vous vous pourrez bien aider et lesquels et comment vous les pourrez mieux acquerir, FROISS. I, 1, 62. Depuis, en bien peu de temps, il gagna tant et acquit et profita par rançons, par prises de villes et de châteaux, qu'il devint si riche que.... ID. I, 1, 325. A quarante ans depuis ce me trouvay Nices et foulz, cheatis, poures, dolens; Tous esbahis, de mon cuidier plouray, Et commencay lors à estre acquerans, E. DESCH. Erreurs de la jeunesse. Les ennemis qu'il avoit lui mesme acquis à son advenement au royaume, COMM. I, 10. || XVI^e s.... homme ne suit la guerre, Que pour honneur ou profit y aguerre, MAROT, I, 358. Il eut enfin la paix par luy acquisse; Tant quise l'as, qu'enfin tu l'as acquisse, ID. IV, 199. Se contentant par piperie de s'acquerir l'ignorante approbation du vulgaire, MONT. I, 157. Acquérir des

cognosciences, ID, II, 243. Ils ne se sont point souciez d'acquerir ce dont ils n'eussent point voulu user, ANYOT, Arist et Cat. Il admonestoit ses gens d'y passer sans y faire aucun dommage, comme en pais qui leur estoit déjà tout acquis, ID. Flam. 8.

— ÉTYM. Provenc. *acquirir*; de *acquirere*, de *ad*, à, et *quxrere*, querir. (voy. QUERIR). *Acquérir*, provençal *acquirir*, vient d'un verbe à conjugaison changée, *acquirire* avec l'accent sur *ri*; *acquerre*, qui s'est dit aussi, est formé régulièrement de *acquirere* qui a l'accent sur *qui*.

ACQUET (a-ké; le *t* ne se lie pas; au pluriel *l's* se lie: les acquêts et les propres, dites: les a-ké-z et les propres), s. m. || 1° Terme de jurisprudence. Chose acquise par donation ou testament. || 2° *Au plur.* Biens acquis pendant le mariage par l'un ou l'autre des époux et qui tombent dans la communauté; par opposition à propres, ceux qui ne tombent pas dans la communauté. Dans les pays où une coutume locale a disposé des propres, Bodin dit très-bien qu'il ne faudrait confisquer que les acquêts, MONTESQ. *Espr.* v, 45. || 3° Profit, gain. Le prophète parlant à ces riches qui entassent acquêts sur acquêts et joignent maisons à maisons.... BOURD. *Pensées*, t. II, p. 360. Des acquêts de son lit accroître son domaine, RÉGNIER, Sat. XIII. Il y a des gens qui gagnent leur réputation par supercherie, mais la vôtre est un légitime acquêt, BALZ. *Livre v*, Lettre xv. || 4° Acquêts, droit jadis dû au roi ou au seigneur par les roturiers acquêreurs de fiefs. || 5° Proverbe. Il n'y a si bel acquêt que le don; c'est-à-dire il n'y a point de bien plus agréablement acquis que celui qui nous est donné.

— REM. Ce mot, dans la signification d'un immeuble acquis à titre onéreux ou lucratif par une personne pendant le mariage, ne se dit qu'au pluriel; mais dans son sens primitif on l'emploie au singulier.

— HIST. XIII^e s. Se li mueble ne pooient soufire, on doit penre les aques, BEAUM. XXI, 6. Après, la mere morut, et li enfant demanderent la moitié du fief, par la raison de l'aqueste lor mere, ID. XIV, 20. Por ta malice te consentira Dieux à destruire à tes anemis, et à chacier de ton terrien aquest, PSAUTIER, B. M. 258, f. 63. || XV^e s. Il n'est pas apparant qu'il se fust mis en peril pour si peu de choses, où il ne povoit avoir aquest ne nulle gloire, COMM. V, 4. Jamais mal acquest ne profite, VILLON, Ball. *Leçon aux enfants perdus*. || XVI^e s. Tous biens sont reputés acquests, s'il n'appert du contraire, LOYSEL, 222. Mais tu as eu par un don liberal de leurs francs cueurs un acquest general, MAROT, II, 312. Afin que ce ne fust pas un acquest, mais une naturelle possession, MONT. I, 452. Les afflictions employées à l'acquest d'une resjouissance éternelle, ID, I, 283.

— ÉTYM. Provenç. *acquit*, aquest; ital. *acquisto*; par contraction de *acquisitum*, de *acquirere*, acquerir (voy. ACQUÉRIR). En Berry, *acquêt*, abatis de volaille.

ACQUETÉ, ÈE (a-ké-té, tée), part. passé.

ACQUETER (a-ké-ter), v. a. Terme de jurisprudence. Acquérir un immeuble par un acte quelconque. || Vieux.

— HIST. XIII^e s. Guillaume aquesta ledit heritage, et le peust donner, aumosner ou vendre sans retraite. BEAUM. XLIV, 2. Je ne di pas qu'en doingne quan qu'en a acquesté, Mais selon l'aisement que Diex t'ara presté, J. DE MEUNG, Test. 369. || XIV^e s. Par l'us ou la coutume du pays, au cas où home ou femme bastars acquestoient aucuns heritages, DU CANGE, *acquistum*. || XVI^e s. Car par vous seule il faut que je l'acqueste, ST-GEL. 86. La cour de parlement a esté contrainte de leur faire deffense de plus acquester, CARL. III, 20.

— ÉTYM. *Acquêt*; ital. *acquistare*.

ACQUIESCENCE (a-ki-è-se-man), s. m. Action d'acquiescer. Donner son acquiescement. J'apporte un entier acquiescement d'esprit à tout ce que vos lettres contiennent, BALZ. *Liv. v*, Lett. xv. Faire un acquiescement simple à la perte de son intérêt propre, BOSS. *Mand.* Elles affectèrent de donner à leur acquiescement la forme d'un acte volontaire, DIN. *Sur les lett. d'un fermier*. Il faut donner à la grâce une force invincible qui ne soit pas une violence; à la liberté, un acquiescement qui ne soit pas une contrainte, FLÉCH. *Panég. Saint-Augustin*.

— ÉTYM. *Acquiescer*.

† **ACQUIESCENCE** (a-ki-è-ssan-s'), s. f. Action d'acquiescer. Nous prenons d'ordinaire l'acquiescence donnée à la détermination pour un jugement libre et un acte volontaire, BOULAINVILLIERS, *Réfut. de Spinoza*, p. 8.

— ÉTYM. *Acquiescer*; ital. *acquiescenza*.

ACQUIESCECER (a-ki-è-ssé). On met une cédille sous le *c* devant *a* et *o*. Se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*), v. n. Se soumettre à, donner son assentiment. Acquiescer à la volonté de quelqu'un. Acquiescer à un jugement. Vous avez acquiescé. Je ne puis m'imaginer qu'il y ait encore quelqu'un qui n'acquiesce à la fin à votre grand jugement, BALZ. *Liv. I, Lett. II.* On y voit les âmes parfaites acquiescer à leur damnation, BOSS. *Préf.* Je suis très-aise que le P. Toquet acquiesce, ID. *Lett. abb. 201.* Si, comme la sœur de Moïse, vous aviez trouvé un législateur sage et sévère qui, sans avoir égard au rang que vous tenez dans votre peuple, sans acquiescer à la chair et au sang, vous eût séparés du tabernacle saint, MASS. *Car. Constance.* Il est naturel d'acquiescer à la voix de sa propre conscience, DIDER. *Essai sur Claude.* En acquiesçant à ce qu'on me demande, j'offenserais un maître bien plus puissant que tous les maîtres et tous les potentiats de la terre, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 48. Si l'on me dit que je puis du moins acquiescer à cette doctrine, LA BRUY. 46.

— HIST. XVI^e s. Facilement j'acquiesceoys [je me reposais] en la douce recordation de vostre auguste majesté, engravée en mon cerveau, RAB. *Pant. IV, 4.* Telle doctrine, laquelle enseigne l'homme d'acquiescer en soy mesme, ne le fait qu'abuser, CALV. *Inst. 170.* Les fols se reposent et acquiescent en leurs plaisirs mondains qui sont transitoires, ID. ib. 336. Si vous acqueescez à ce conseil... CARL. IV, 26. À quoys ils acquiescerent, ID. VI, 4.

— ÉTYM. *Acquiescere*, se reposer, de *ad*, à, et *quiescere* (voy. *coi* et *quiétude*).

ACQUIS, ISE (a-kt, kt-z'), part. passé d'acquérir. || 1^e Richesses bien acquises. Terre acquise à prix d'argent. Amitié acquise. Crédit subitement acquis. L'impunité leur fut acquise. Il est vrai, dit-on, cette somme lui est due, et ce droit lui est acquis; mais je l'attends à cette petite formalité.... LA BRUY. 44. Et plus le bien qu'on quitte est noble, grand, exquis, Plus qui l'ose quitter, le juge mal acquis, CORN. *Cinna*, II, 4. Surtout ce privilége acquis aux grandes âmes, ID. *Sert. III, 4.* Et de toute la gloire acquise à ses travaux, ID. *Nic. I, 4.* Prince digne en effet d'un trône acquis sans crime, ID. *Héract. I, 5.* C'est un bien mal acquis que j'aime mieux vous rendre, ID. *Nic. I, 2.* Mes exploits près du roi parleront pour moi-même; Il me rendra l'estime acquise à mon devoir, VOLT. *Zaire*, II, 3. || 2^e Dévoué. Cet homme vous est acquis. Assurez-vous sur moi, je vous suis tout acquis, CORN. *Sert. II, 4.* Vous savez comme quoi je vous suis toute acquise, ID. *Rod. I, 5.* Je vous suis trop acquis pour vous pouvoir sans peine Faire savoir, seigneur, le sujet qui m'amène, ROTROU, *Bél. V, 2.* L'archevêque de Reims vous est fort acquis, SÉV. 468. Je vous assure que vous n'avez pas de serviteur plus acquis que moi, ID. 4. Vous n'avez point d'ami plus fidèle ni de serviteur plus acquis, BOSS. *Lett. abb. 9.* Veulent-ils se les attacher? ils leur sont déjà acquis autant qu'ils peuvent l'être, MONTESQ. *L. pers. 124.* Vous direz à Son Excellence que je lui suis acquis, LA FONT. *Petit ch.* J'ignore ses complots, mais on sait que dans Pise Du prince à ses désirs l'âme était toute acquise, DUCIS, *Rom. I, 4.* || 3^e Obtenu par l'étude, le travail, par opposition à naturel. Qualités acquises. Dans certains fruits la douceur du goût est acquise. Grâce de langage naturelle et non acquise.

ACQUIS (a-kt), s. m. Instruction acquise, connaissances acquises. Homme qui a beaucoup d'acquis. C'est une merveille surprenante qu'elle [une dame] ait plus d'acquis à dix-huit années que celles qui ont trois fois son âge, MARG. BUFFET, *Observ. p. 285.* Comme illui trouvait peu de véritable vocation pour l'état dont il portait l'habit, et d'ailleurs beaucoup d'acquis dans la physique.... FONTEN. *Chirac.* L'éléphant a plus d'acquis que les autres animaux, parce qu'il est plus à portée d'acquérir, BUFFON, *Éléphant.* Il le pourvoit d'un acquis de facile étagage, J. J. ROUSS. *Ém. II.* L'acquis de notre expérience est l'éducation des choses, ID. ib. I.

— HIST. XVI^e s. Biron s'acquitta suffisamment de sa charge [d'ambassadeur], comme n'estant point despoueu des dons de l'esprit, non plus que du courage.... Il avoit, avec le naturel, l'acquis, comme il parut un jour que, le roi demandant l'interprétation d'un emblème grec, Biron la jeta par dessus l'espaulle, comme honteux de l'avoir fait, D'AUB. *Hist. V, 40.* Il est certain qu'en chose pareille le naturel vaut mieux que l'acquis, CHARRON, *Sagesse*, II, 3.

— ÉTYM. *Acquis*, part. passé d'acquérir.

ACQUISITION (a-ki-zi-sion; en poésie, de cinq syllabes), s. f. || 1^e Action d'acquérir. Conclure une ac-

quisition. L'acquisition de l'Alsace à la France par le cardinal Mazarin. Les nobles ne pourront faire d'acquisition sur les pauvres, FÉN. *Tél. XII.* Que j'avoue que je ne sais pas où et comment se peuvent conclure les mariages, les contrats, les acquisitions, la paix, la trêve, les traités, les alliances, LA BRUY. 44. || 2^e Chose acquise. Conserver ses acquisitions. Cette acquisition lui donne un très-bon produit. || 3^e Fig. L'acquisition de qualités. Cette langue fit quelques acquisitions de mots. Songeant à des acquisitions d'honneur et de gloire. On fit une grande acquisition en cet homme illustre. La délicatesse n'est pas une acquisition de l'âme, PASC. *Amour.* || 4^e Terme mystique. Le peuple d'acquisition, les chrétiens. Le peuple d'acquisition, la nation sainte, les chrétiens, autrefois la bonne odeur de J. C. au milieu d'un monde païen et corrompu, MASS. *Conf. Zèle contre les scandales.*

— HIST. XIII^e s. Cele naturele francise est corrompue par les aquisitions dessus dites, BEAUM. *XLV, 49.* || XIV^e s. Et l'aquisition et perfettion d'elles est en nous accomplie par bonne acoustumance, ORESME, *Eth. 33.* || XVI^e s. Toujours prest à faire de bien en mieux pour ceux qui lui estoient redéposables, afin de les entretenir en sa devotion, comme la plus belle acquisition qu'il eust sce faire, AMYOT, *Flam. I.*

— ÉTYM. *Acquisitio*, de *acquirere*, acquérir; Berry, *acquisition.*

† **ACQUISIVITÉ** (a-ki-zi-vi-té), s. f. Néologisme. Nom donné par les phrénologues à l'instinct qui porte l'homme à acquérir.

ACQUIT (a-kt; le *t* ne se lie pas dans la conversation), s. m. || 1^e Terme de finance. Quittance, décharge. Après avoir signé l'acquit de toutes vos dettes.... LA BRUY. 44. || En recevant le montant d'un billet, d'un mémoire, on met au bas pour *acquit* et l'on signe. || Acquit de douane, reçu constatant qu'on a payé les droits d'entrée ou de sortie. || Payer une chose à l'acquit ou en l'acquit d'un autre, la payer à la décharge d'un autre. || Faire quelque chose à l'acquit de sa conscience, pour l'acquit de sa conscience, pour n'en avoir pas la conscience chargée. Il lui importait peu [à M. de Beauvilliers] qu'il fut gouté, pourvu qu'il fit l'acquit de sa conscience, ST-SIMON, 238, 480. || Faire quelque chose par manière d'acquit, négligemment et seulement parce qu'on ne peut s'en dispenser. Ce n'était que pour la forme et par manière d'acquit, BOSS. *Var. 5.* On n'en fit qu'une commémoration fort légère et par manière d'acquit au concile de Nicée, VOLT. *Phil. II, 353.* || Au jeu, jouer à l'acquit, se dit lorsque, dans une partie de plusieurs personnes, ceux qui ont perdu jouent entre eux à qui payera le tout. || 2^e Acquit de comptant, lettres patentes expédiées à la décharge du garde du trésor royal, pour les sommes qui étaient remises au roi. || 3^e Acquit au jeu de billard, premier coup par lequel on ne fait que placer sa bille, sur laquelle l'adversaire doit jouer. Donner l'acquit.

— HIST. XIII^e s. Il sunt quite pour un aquit, *Livr. des Mét. 281.* Il disoit avoir baillié aucune coze en aquit de le [la] dette, BEAUM. XI, 47. || XV^e s. Il sembloit bien à leur habit Qu'ilz fussent gens de grant acquit, VILLON, *Repues franches*, || XVI^e s. Par maniere de descharge et acquit de conscience, AMYOT, *Numa*, 48. Numa pensa qu'il falloit que ses subjects n'ouyssent rien du service divin, par manière d'acquit, en faisant autre chose, ID. ib. 24. Il avoit déjà bandé sa part de deux douzaines d'eteufs, et jouoit à l'acquit, DES PERRIERS, *Contes*, 42. Ils n'y employent la deliberation et le conseil que par acquit, MONT. I, 432. Personne n'estudie à vivre; l'on s'occupe plus tost à toute autre chose; l'on ne sauroit rien faire par acquit, sans soin et sans attention, CHARRON, *Sagesse*, I, 36.

— ÉTYM. *Acquitter*.

ACQUIT-À-CAUTION (a-ki-ta-kō-sion), s. m. Autorisation que les employés d'une administration financière délivrent sur papier timbré, pour que telle marchandise qui n'a point encore payé les droits puisse librement circuler d'un entrepôt à un autre.

— ÉTYM. *Acquit, d, caution.*

ACQUIT-PATENT (a-ki-pa-tan), s. m. Voy. PATENT.

— ÉTYM. *Acquit, patent.*

ACQUITTE, ÉE (a-ki-té, téé), part. passé. || 1^e Acquitte de ses dettes. Dettes acquittées. Acquitte envers vous de ce que je vous devais. Acquitte enfin de ses devoirs publics. || 2^e Déclaré non coupable. Acquitte de l'accusation.

— SYN. ACQUITTE, QUITTE. Qui a satisfait à des obligations. La seule distinction essentielle qui

existe entre ces deux mots, c'est que l'un indique l'action de s'acquitter, et l'autre l'état où l'on est après s'être acquitté. Acquitte d'une dette ou quitte d'une dette pourront être employés l'un pour l'autre, s'il n'importe pas de distinguer l'acte de l'état; mais, si cette distinction importe, on verra que acquitté implique seulement qu'une dette a été payée, qu'une obligation a été accomplie, sans préjudice de ce qui peut rester, tandis que quitte exprime la pleine et entière libération. Acquitte de mes devoirs envers vous, je pars.... Quitte de tout service, je me retire....

ACQUITTEMENT (a-ki-te-man), s. m. || 1^e Action d'acquitter une obligation pécuniaire. L'acquittement de vos dettes. || 2^e Renvoi d'un individu déclaré non coupable. L'acquittement fut prononcé à l'unanimité.

— ÉTYM. *Acquitter*; provenç. *aqitamen.*

ACQUITTER (a-ki-té), v. a. || 1^e Rendre quitte, libérer une personne ou une propriété. Il a acquitté son ami, sa famille. Il devait sur sa charge, mais il l'a entièrement acquittée. Acquitter un débiteur, payer ses dettes. Le juste paye ce qu'il ne doit pas et acquitte les pécheurs de ce qu'ils doivent, BOSS. *Hist. II, 6.* Je vous prie de m'acquitter de cette dette, ID. *Lett. ciii.* || 2^e Payer. Il a acquitté toutes les dettes de sa famille. Acquitter la dîme, les frais de la condamnation, un legs. Si je dois à ce prix vous acquitter ma dette, MOL. *l'Étourdi*, v, 9. Que Castor et Pollux acquittassent le reste.... LA FONT. *Fab. I, 14.* || 3^e Acquitter une lettre de change, un billet, un mémoire, en constater le paiement en mettant au bas pour *acquit* et signant au-dessous. || 4^e Fig. Acquitter un vœu, acquitter une dette de reconnaissance. Rien ne saurait m'acquitter envers vous. Essayons de lui faire acquitter sa promesse, TRISTAN, *M. de Chrissip. IV, 40.* Et, sans lui rappeler des soins dont je l'acquitte, Je lui rends sa parole et protège sa fuite, VIENNET, *Clovis*, III, 8. Xipharès, en un mot, devenant votre époux, Me venge de Pharnace et m'acquitte envers vous, RAC. *Mithr. III, 5.* || 5^e Acquitter sa conscience, faire ce à quoi la conscience oblige. || 6^e Acquitter, déclarer non coupable. L'accusé fut acquitté.

S'ACQUITTER, v. réfl. || 1^e Se libérer de ce qu'on doit. S'acquitter de ses dettes. Il s'est acquitté envers vous. Il songeait à s'acquitter de ce qu'il devait à César. Hélas! de tant d'amour et de tant de bienfaits, Mon père, quel moyen de m'acquitter jamais? RAC. *Ath. IV, 3.* Je m'acquitte par là de ce que je vous dois, MOL. *l'Étour. V, 16.* || 2^e S'acquitter de. Satisfaire à un devoir, une obligation. Je lui ai une obligation dont il faut que je m'acquitte avant toutes choses, MOL. *le Fest. de P. III, 6.* Souffrez que je lui rende ici ce qu'il m'a prêté, que je m'acquitte de la vie que je lui dois, ib. III, 6. Quelques pratiques communes dont ils s'acquittent avec beaucoup de négligence et de tiédeur, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 59. Trop heureux d'avoir pu, par un récit fidèle, De leur paix en passant vous conter la nouvelle, Et m'acquitter vers vous de mes respects profonds, RAC. *Baj. III, 2.* Et moi, je suis venu, détestant la lumière.... m'acquitter, seigneur, du malheureux emploi.... ID. *Phèd. V, 6.* Et n'ai-je pris sur moi le soin de tout l'État Que pour m'en acquitter par un assassinat? ID. *Andr. IV, 3.* Allons, il faut partir, il faut que je m'acquitte Des funestes tributs que sa cendre mérite, VOLT. *QEd. V, 2.* Je m'acquitte en tremblant de cet affreux devoir, ID. *Tancr. V, 5.* || 3^e S'acquitter d'une chose, la faire, l'exécuter. Il veut danser, mais il s'en acquitte mal. On doit être bien aise de s'en acquitter comme vous faites, SÉV. 35. || 4^e Au jeu, s'acquitter, regagner ce qu'on avait perdu, et rester quitte à quitter. Il a joué avec lui jusqu'à ce qu'il se fût acquitté. || 5^e Au jeu de billard, s'acquitter, jouer le premier coup. On dit plus ordinairement, donner l'acquit.

REM. Des grammairiens ont prétendu qu'on ne pouvait pas dire s'acquitter vers quelqu'un; le fait est qu'on dit ordinairement *envers*. Mais, comme *vers* ne contient rien en soi qui en fasse un barbarisme ou un solécisme et l'exclue, c'est l'usage qui doit décider. Or, les meilleurs écrivains se sont exprimés ainsi. On s'acquitte vers eux par des chants de victoire, CORN. *Hor. IV, 2.* Vous prendrez donc le soin de m'acquitter vers lui, ID. *Oth. III, 3.* ne sont pas des exploits qui laissent à ton roi Le moyen ni l'espoir de s'acquitter vers toi, ID. *Cid. IV, 43.* A m'acquitter vers toi d'une telle promesse, MOL. *le Dép. I, 2.* Vers la couronne et vers vous acquitté, J'imploré une faveur de Votre Majesté, ROTROU, *Vencesl. V, 9.* La mort a respecté ces jours que je te doi, Pour me donner le temps de m'acquitter vers toi, VOLT. *Alz II, 2.* Racine s'en est aussi servi, comme on peu

voir dans un exemple cité plus haut. Il n'y a donc aucune raison de signaler cette locution comme une faute ; elle est moins usitée que *envers*, voilà tout.

— SYN. ACQUITTER, S'ACQUITTER. On acquitte un devoir, un vœu, une promesse, et on s'en acquitte. Rien de plus voisin que ces deux locutions ; la seule différence qui y apparaisse, c'est que, dans la seconde, il y a un retour sur le sujet. J'acquitte ma promesse, c'est-à-dire elle est acquittée ; je m'acquitte de ma promesse, c'est-à-dire j'en suis délivré. Ainsi, tout en comprenant que ces deux expressions sont généralement équivalentes, on choisit l'une de préférence à l'autre, suivant l'idée qui, au moment, prédomine dans l'esprit.

— HIST. XI^e s. Se de mon cors [je] vœil aquiter [obtenir] la vie, *Ch. de Rol.* 36. || XII^e s. J'aquiterai d'Espagne une part grant, *Roncisv.* p. 39. Qu'il l'auroit ainz par le champ [combat en champ clos] aqité, ib. p. 485. Là li dut li reis faire cinc cenz marz aporter; Dunt il porroit ses detes à cele hure aquiter, *Th. le Mart.* 119. || XIII^e s. Nous ne sommes mie tant de gent que nous puissions estre acquit de nostre passage paier, *VILLEH.* XXXV. Li venderes et li achateres se aquiteront le jour chascun pour un denier, *Livre des Més.* 345. La Magdelene [il] visita, De toz ses pechiez l'acuita, Et la fist saine, *RUTEB.* II, 5. Et se il le sert tant que il s'aquite, en servant le, vers lui de la dette, il deit estre maintenant quitte et délivre, *Ass. de Jérus.* I, 189. Et je, pour mon serrement aquiter.... JOINV. 212. Je promis à ma dame la royne vostre mere, que je feroye cest livre; et, pour moy aquitier de ma promesse, l'ai je fait, ID. 192. || XV^e s. Qu'il lui voulust renvoyer sa femme ; car il [Edouard II] s'en vouloit acquitter à Dieu et au monde, et que ce n'estoit pas sa coulpe qu'elle estoit partie de lui.... FROISS. I, 1, 44. Et fit à la porte mesmement trois de ses fils chevaliers, qui aussi se acquitterent moult bien en leur nouvelle chevalerie, ID. I, 1, 102. Seigneur, il est bien vrai que le roi de France m'a envoyé en ceste ville et en ce chastel pour le garder et defendre à mon loyal pouvoir; vous savez comment je m'en suis acquitté et voudroie encore faire, ID. I, 1, 242. Soyez seure, ma douce amye, Que je vous ayme loyaument; Or vous requier et vous supplie : Acquittez vous pareillement, CH. D'ORL. *Batt.* XIV. Pour ne s'estre bien acquit à la réformation de l'Eglise comme il devoit.... COMM. VIII, 2. || XVI^e s. Pour acquitter les vœux qu'il avoit faits, AMYOT, *Lys.* 38. Je vous absouls et descharge, comme très bien et sainctement acquitez de la foy que vous avez jurée à vostre capitaine, ID. *Eum.* 36. Il l'acquitta d'une infinie somme de dettes, ID. *Pomp.* 88. Plusieurs se sont trouvez qui ont maintenu qu'il faloit prendre la moitié de leurs biens pour en acquitter le roy [payer ses dettes], veu que le peuple est incapable pour sa pauvreté d'y satisfaire, LANOUÉ, 98. La pluspart de ceux qui doyvent le service s'en acquitent avec l'argent, ID. 232. Du petit on vient au grand, et qui s'acquite bien de l'un est mieux préparé pour se bien acquiter de l'autre, ID. 293. J'ai bien esprouvé que, pour cent francs de melancolie, n'acquitterons pas pour cent sols de dette, DES PERIERS, *Contes*, 4.

— ÉTYM. Provenç. *aquitar*; espagn. *aquietar*; bas-latin, *acquitare*, de *ad*, à, et *quittare*, quitter (voy. ce mot).

ACRE (a-kr'; a bref), s. f. Mesure de terre employée en divers pays, et d'une étendue différente suivant les localités. L'acre anglaise vaut 40 ares 467. L'Angleterre contient, dans toute son étendue, 39 038 500 acres.

— REM. Quelques auteurs font acre du masculin ; entre autres Vauban : La mesure de la province de Normandie est l'acre. Cet acre est composé de 160 perches carrées, et la perche de 22 pieds carrés (22 pieds en carré, c'est-à-dire 484 pieds carrés) ; mais les pieds sont différents ; la mesure la plus commune les fait d'onze pouces, et le pouce de douze lignes, *Dime*, 46.

— HIST. XVI^e s. Les plus communes sont aujourd'hui entre nous : arpents, journées, asnées, journalaux, sesterées, acres, couples de bœufs, o. DE SERRES, 40.

— ÉTYM. Bas-lat. *acrum*, *acrus*; allem. *acker*; angl. *acre*; celt. *acair*; comp. le latin *ager*, le grec *ἀγρός*, et le sanscrit *āras*, plaine.

ACRE (a-kr'; a long), adj. || 1^o Qui a quelque chose de piquant et de corrosif au goût. Saveur acre. Vin acre. || 2^o Qui exerce une action piquante et corrosive. Humeurs acres. || 3^o Fig. Son humeur est acre. Paroles acres. Je ne sais quelle volonté qui n'a rien d'acre et de sensuel, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 23.

— REM. Acre et acre sont des paronymes qui se

distinguent par ceci, que l'un a l'a bref, et l'autre l'a long.

— SYN. ÂCRE, ÂPRE. Ces deux termes s'appliquent aux aliments et aux boissons : ils marquent dans le goût une sensation désagréable. Le premier donne l'idée d'une saveur forte et brûlante comme celle du pain ou de la moutarde ; le second, l'idée d'une saveur acide et astringente comme celle des fruits verts.

— ÉTYM. Bourguig. *ancre*, *aincre*; de *acer*. On ne trouve pas *âcre* dans l'ancien français ; c'est sans doute une forme nouvelle calquée sur le latin, et qui s'est implantée à côté de la forme ancienne *aigre* (voy. ce mot).

ACRETÉ (â-kre-té), s. f. || 1^o Qualité de ce qui est acre. Avoir de l'acréte. Acreté des humeurs. L'acréte de mes pleurs, LAMART. *Joc. vi*, 242. || 2^o Fig. L'acréte de son humeur, de ses paroles.

— ÉTYM. *âcre*.

ACRIMONIE (a-kri-mo-nie), s. f. || 1^o Qualité de ce qui exerce une action piquante et corrosive. L'acrimonie des humeurs. || 2^o Fig. Il y a de l'acrimonie dans ses paroles.

— HIST. XVI^e s. On les guerit enfin par une autre injection d'eau bien astringente et dessiccative sans acrimonie, PARÉ, V, 21.

— SYN. ACRIMONIE, ACRETÉ. Qualité de ce qui est acre, mordant, corrosif. Deux différences existent entre ces deux mots. D'abord acrimonie se dit non de ce qui a une saveur acre, mais de ce qui exerce une action acre. En second lieu, acrimonie désigne une disposition constante à l'acréte, tandis que acréte peut s'appliquer à ce qui se fait sentir actuellement ou vient de se faire sentir. L'acréte de son humeur peut signifier une acréte actuelle ; l'acrimonie de son humeur signifie une humeur habituellement acre. Ces nuances une fois conçues, on sent quand et comment il y aura lieu de distinguer.

— ÉTYM. *Acrimonia*, de *acer*, acre (voy. ce mot).

ACRIMONIEUX, EUSE (a-kri-mo-ni-eù, eù z'), adj. || 1^o Qui a de l'acrimonie. Humeurs acrimonieuses. || 2^o Fig. Paroles acrimonieuses.

— ÉTYM. *Acrimonie*.

— ACROAMATIQUE (a-kro-a-ma-ti-k'), adj. Terme d'antiquité. Qui est reçu par l'oreille. L'enseignement acroamatique est l'enseignement oral, par opposition à l'enseignement par les livres. De là il a pris aussi le sens de profond, le maître communiquant de vive voix à des élèves choisis un enseignement qu'il ne mettait pas dans les livres et pour l'usage du vulgaire.

— ÉTYM. *Ακροαματικός*, d'ἀκροάσθαι, entendre.

ACROBATE (a-kro-ba-t'), s. des deux genres. Danseur ou danseuse de corde.

— ÉTYM. *Ἀκροβατεῖν*, mot à mot marcher sur les extrémités, d'ἄκρος, extrême, haut (voy. ACROTÈRE), et βατεῖν, marcher, de βαίνειν (voy. BASE).

— ACROBATIQUE (a-kro-ba-ti-k'), adj. Terme de mécanique. Propre à monter des fardeaux.

— ACROCHIRISME (a-kro-ki-ri-sm'), s. m. Terme de gymnastique ancienne. Espèce de lutte avec le bout des doigts seulement.

— ÉTYM. *Ἄκρος*, extrême, et χεῖρ, main.

— ACROCHORDON (a-kro-kor-don), s. m. Terme de médecine. On a décrit sous ce nom des productions organiques des paupières, dures, grèles, surtout vers leur extrémité adhérente, auxquelles on a trouvé quelque ressemblance, soit par leur forme, soit par leur mobilité, avec un bout de corde.

— HIST. XVI^e s. Acrochordon est une verrue pendante, ayant sa base fort petite, estant calleuse, sans douleur, de figure ronde, PARÉ, V, 21. Il y en a d'autres nommées acrochordon.... les Latins les appellent verrues pensiles, ID. XVIII, 85.

— ÉTYM. *Ἀκροχορδῶν*, de *ἄκρος*, extrême (voy. ACROTÈRE), et χορδῆ, corde (voy. CORDE).

— ACROMIAL, ALE (a-kro-mi-al, a-l'), adj. Terme d'anatomie. Qui appartient à l'acromion. Artère acromiale. Les ligaments acromiaux.

— ÉTYM. *Acromion*.

— ACROMION (a-cro-mi-on), s. m. Terme d'anatomie. Apophyse considérable qui termine l'épine de l'omoplate en haut et en dehors, s'articule avec l'extrémité externe de la clavicule et donne attache aux muscles trapèze et deltoïde.

— ÉTYM. *Acromium*, de *ἄκρος*, qui est au sommet (voy. ACROTÈRE), et ὄψη, épaule (voy. OMOPLAQUE).

ACRONYQUE (a-kro-ni-k'), adj. Terme d'astronomie. Se dit quand un astre se lève au coucher du soleil, ou quand il se couche au lever. Coucher, lever acronyque.

— ÉTYM. On a écrit aussi *achronique*, ce qui vou-

drait dire qui ne prend aucun temps ; mais cela n'a point de sens. Le mot est *acrónyque*, ἀκρόνυχος, de ἄκρος, indiquant l'extrême (voy. ACROTÈRE), εὐξή, nuit (voy. NUIT).

— ACROPOLE ou ACROPOLIS (a-kro-po-l' ou a-kro-po-lis'), s. f. Terme d'antiquité. Nom de la ville élevée ou citadelle dans les cités grecques. Deux montagnes ressemblaient assez par leur coup aux acropoles de Corinthe, d'Athènes et de Pergame, CHATEAUB. *Itin.* II, 87. || Acropole est plus usité.

— ÉTYM. Ακρόπολις, de ἄκρος, haut (voy. ACROTÈRE), et πόλις, ville (voy. POLITIQUE).

ACROSTICHE (a-kro-sti-ch'). || 1^o S. m. Ouvrage composé d'autant de vers qu'il y a de lettres dans le nom pris pour sujet, chaque vers commençant par une des lettres de ce nom prises de suite. Non-seulement on fit des vers sibyllins, mais on les fit en acrostiches, VOLT. *Mœurs*, *Sibyll.* || 2^o Adj. On fit des vers grecs acrostiches imputés à une sibylle, VOLT. *Phil.* V, 49.

— ÉTYM. Ακρόστιχος, de ἄκρος, indiquant la pointe, l'extrême (voy. ACROTÈRE), et στίχος, rangée, ligne, vers, de στίζειν, piquer (voy. STIGMATE). Quand, réfléchissant sur l'enchaînement des significations, on descend de l'idée de vers à celle de ligne dans une page, de l'idée de ligne à celle de rangée, de l'idée de rangée à celle de l'acte par lequel on fixe et détermine les points qui constituent cette rangée, on assiste à un travail curieux de l'esprit humain, qui se reproduit dans toutes les acceptations détournées et abstraites.

ACROTÈRE (a-kro-tê-r'), s. m. Terme d'architecture. || 1^o Piédestaux des figures que les anciens plaçaient sur les extrémités rampantes et aux sommets des frontons des temples. Les pinacles, les acrotères du temple, VOLT. *Phil.* V, 44. || 2^o Espèce de piédestaux que l'on met d'espace en espace dans les balustrades.

— ÉTYM. Ακρωτήριον, de ἄκρος, placé à l'extrême, pointu, du radical *acr* ou *ac*, qui signifie pointe (voy. ACIDE).

ACTE (a-kt'), s. m. || 1^o Terme très-général qui, se rapportant à *agir*, s'applique à tout ce qu'on fait ou peut faire. Acte glorieux. Acte criminel. Son départ est un acte de désespoir. Il ne fera jamais acte d'homme. C'est un acte de citoyen. De soi-même un bon acte est l'objet et le prix, ROTROU, *Bâlis.* II, 18. Ne m'ordonnez point un acte de faiblesse, ID. *Venc.* I, 3. Je ne me repens pas d'un acte de vertu, ID. ib. II, 2. Je fais un acte généreux de m'éloigner de vous, siv. 284. Elle crut faire acte de repentance, LA FONT. *Contes*, *Diable*. Que venez-vous de faire? — Un acte de justice, CORN. *Hor.* IV, 6. Je veux donc d'un tyran un acte tyrannique, ID. *Perth.* III, 3. J'ai prescrit, je le sais, des actes de rigueur; Je révoque aujourd'hui l'ordre de la vengeance, M. J. CHÉN. *Charles IX*, IV, 2. Sur tous actes noirs je hâis l'ingratitude, MAIR. *Soph.* IV, 7. Emploie cette épée à cet acte d'amour, ID. ib. II, 6. Le don de mon empire et de ma liberté Est l'acte le plus grand de mon autorité, VOLT. *Sém.* II, 7. || 2^o En termes de religion, mouvement vertueux que l'âme produit au dedans d'elle-même. Il exerce les mêmes actes que le reste des chrétiens, BOSS. *Or.* 6. Il n'a pas prétendu faire un acte plus parfait, ID. ib. 10. Former un acte d'amour de Dieu, ID. *Avert.* 2. Vous produisez des actes intérieurs de toute espèce, ID. *Retr.* La perfection ne consiste pas à faire ou à ne pas faire de tels actes, ID. *Préf.* Former des actes de détachement, ID. *Imp.* 4. On peut toujours faire l'acte de contrition, PASC. *Prov.* 6. || 3^o En logique, acte, ce qui est réalisé, opposé à puissance, ce qui peut être réalisé. Réduire la puissance à l'acte. || 4^o Acte d'hostilité, agression par laquelle un gouvernement ou un parti se met en guerre contre un autre. || 5^o Acte de présence, action de se présenter en quelque endroit pour satisfaire à quelque devoir ou par pure politesse. Après avoir fait acte de présence, il se retira. || 6^o En termes de jurisprudence, tout ce qui se fait entre particuliers, avec ou sans le ministère d'un officier de justice, soit en jugement, soit hors de jugement. Acte notarié. Acte sous seing privé. || 7^o Déclaration faite devant un tribunal soit spontanément, soit d'après l'ordre de la justice, et dont on a constaté la réalité. Demander acte, prendre acte. L'acte qui en fut dressé le 25 septembre.... PASC. *Prov.* 45. || Dans le langage ordinaire, prendre acte de.... déclarer qu'on se prévaudra de.... Je prends acte, pour l'autre vie, de ma conduite en celle-ci, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Par ces vers j'en prends acte afin que.... RÉGNIER, *Sat.* IX. || 8^o Actes de l'état civil, ceux par lesquels des officiers civils constatent les naissances, les décès, les

mariages, etc. Acte de naissance. Acte de mariage. || 9^e Acte d'accusation, exposé des faits imputés à un accusé. || 10^e Décision de l'autorité publique. Acte d'amnistie. Les actes du gouvernement. Je signe le premier cet acte vénérable, Qui par tous les partis fut longtemps désiré, M. J. CHÉN. *Charles IX*, I, 3. Ma main a pu signer cet acte abominable! LEMERG. *Charles VI*, v, 3. || 11^e Au plur. Recueils, registres où sont réunies les décisions de l'autorité. Les actes du parlement anglais. Les actes des conciles. Il l'appela [un recueil] code du droit des gens, parce qu'il ne contenait que des actes faits par des nations ou en leur nom, des déclarations de guerre, des manifestes, des traités de paix ou de trêve.... FONTEN. *Leibnitz*. || 12^e Au plur. Journaux, mémoires faits par certaines sociétés savantes. Les actes de la société de Leipzig. || 13^e En termes d'antiquité romaine. Actes diurnes, espèce de journal qui paraissait à Rome et où l'on inscrivait les jugements, les mariages, etc. || 14^e En histoire ecclésiastique, récits consacrés. Les actes [de la mission de J. C.] ont été publiés à toute la terre, BOSS. *Hist.* II, 13. Les actes du martyre de saint Justin prouvent qu'il versa son sang pour sa religion avec la même simplicité qu'il écrivit pour elle, CHATEAUBR. *Gén.* I, 4. Le juge interroge; et l'écrivain grave sur des tablettes les actes du martyre, ID. *Mart.* II, 295. || 15^e Les actes des apôtres, livre canonique écrit par saint Luc et contenant une partie de l'histoire des apôtres. || 16^e Terme d'école. Dispute publique où l'on soutient des thèses. Faire un acte. Soutenir un acte. || 17^e Acte dans l'art dramatique, chacune des parties principales dont une pièce de théâtre est composée, qui sont formées de scènes et entre lesquelles est un intervalle. On dit quelquefois absolument un acte pour une pièce en un acte. Cet auteur vient de donner un joli acte à la Comédie française. Faisant de cet ouvrage Une ample comédie à cent actes divers, Et dont la scène est l'univers, LA FONT. *Fab.* v, 4. Le commandeur voulait la scène plus exacte; Le vicomte indigné sortait au second acte, BOIL. *Epit.* VII. || 18^e L'acte constitutionnel, la charte, la constitution.

—SYN. ACTE, ACTION. Tous deux donnent l'idée de quelque chose qui se fait. L'action est la manifestation de la puissance qui agit; l'acte est l'effet manifesté et le résultat de cette action. Action, étant un déploiement visible de force, ne sedit pas des inspirations intérieures de l'âme; c'est acte dont il faut se servir. Nos actions sont nos œuvres proprement dites; mais nous faisons des actes de foi, d'espérance, de charité; action ici ne serait pas bon. Au moral, action devient souvent tout à fait synonyme d'acte, et alors il peut s'employer au pluriel: Cet homme a fait plusieurs actions vertueuses, comme on dit plusieurs actes de vertu. Il faut remarquer que le mot acte est souvent suivi de la préposition *de*, suivie elle-même d'un nom abstrait ou d'un nom concret, tandis que action n'est accompagné que d'une épithète: Acte de bravoure, de vertu, etc.; et non pas action de bravoure, de vertu, etc.; mais action de héros, action d'insensé.

—HIST. XVI^e s. Le dernier acte d'une comédie, MONT. I, 67. Ce sont actes de son personnage, non pas du nostre, ID. I, 124. Ce prince est le souverain patron des actes hazardeux, ID. I, 133. Ils demeureront depuis le commencement d'avril jusques au treziesme sans acte d'hostilité, D'AUB. *Hist.* I, 7. Il fit assembler les prisonniers en deux actes, comme ils appellent [auto-da-fé], le premier desquelz fut exploité à Valedolid, ID. *Hist.* I, 119.

—ÉTYM. *Actus*, de *agere*, agir (voy. AGIR).

ACTEUR, TRICE (a-kteur, ktri-s'), s. m. et f. || 1^e Celui qui joue un rôle, prend une part dans une affaire, dans un événement. Il a été le principal acteur dans ce grand événement. L'apôtre en vain les avertit que ceux qui sont entrés dans la milice de Jésus-Christ ne doivent plus se livrer aux embarras du siècle; ils en sont les principaux acteurs; on les voit à la tête des intrigues.... MASS. *Conf. Fuite du monde*. Il portait ses découvertes aux conférences de feu l'abbé Bourdelot, dont il était un des bons acteurs.... FONTEN. *Poupart*. M. de Malézieu occupait ses talents moins sérieux à imaginer ou à ordonner une fête, et lui-même y était souvent acteur, ID. *Malézieu*. || 2^e Celui, celle qui représente un personnage dans une pièce de théâtre; celui, celle qui exerce la profession de comédien, de comédienne. Que tu sais bien, Racine, à l'aide d'un acteur, Emouvoir, étonner, ravir un spectateur! BOIL. *Ep.* VII. Thespis fut le premier qui, barbuillé de lie, Promena par les bourgs cette heureuse folie, Et d'acteurs mal ornés chargeant un tombereau, Amusa les passants d'un spectacle nouveau, ID. A. P. III. || 3^e Familièrement,

celui qui prend part à des parties de jeu, à des parties de plaisir. Il nous manque un acteur.

— SYN. ACTEUR, COMÉDIEN. Dans le sens propre, on nomme ainsi ceux qui jouent des pièces de théâtre. Acteur est relatif aux personnages qui agissent dans une pièce, et par suite aux personnes qui les représentent. Comédien est relatif à la profession. Ainsi l'on dira: Quels sont les acteurs dans ce drame? et: Que fait cet homme? Il est comédien. Enfin des élèves qui représentent une pièce dans leur collège, sont acteurs et ne sont pas comédiens. Dans le sens figuré, ces deux termes conservent encore la même distinction à beaucoup d'égards. Acteur se dit de celui qui a part dans la conduite, dans l'exécution d'une affaire, dans une partie de jeu ou de plaisir; comédien, de celui qui s'est fait un art, et, pour ainsi dire, un métier de bien feindre les passions, les sentiments qu'il n'a point, de celui dont la conduite est dissimulée et artificieuse. Le premier terme se prend en bonne ou en mauvaise part, selon la nature de l'affaire où l'on est acteur; le second ne se prend jamais qu'en mauvaise part, puisque la dissimulation, qui fait le comédien dans la vie, est toujours une chose odieuse.

—ÉTYM. *Actor*, de *agere*, agir (voy. AGIR).

ACTIF, IVE (a-kti-f, ti-v'), adj. || 1^e Qui est agissant, diligent, laborieux. Homme actif. Actif à la guerre. Vieillesse active et occupée. Se montrant si actif dans ces événements. et là, plus actif, volant vers ces remparts, De ses soldats surpris il charme les regards, BRIF. *Ninus*, II, 1, 4. Mais refroidis, ami, ton âme trop active, M. J. CHÉN. *Gracq.* III, 2. Cruel dans l'indolence, actif en sa mollesse, Sa vile ambition s'agrit par la paresse, DUCIS, *Macb.* II, 6. || 2^e Par extension, en parlant des choses qui agissent avec promptitude, avec force, avec énergie. Remède actif. Poison actif. Quelques sucs bienfaisants dont la puissance active Rappelle en notre esprit sa vertu fugitive, DUCIS, *Lear*, IV, 5. || Partactive, rôle qu'on joue, action qu'on a. Il a pris, il a eu une part active dans ces événements. || 3^e En matière de dévotion, vie active, celle qui consiste dans les actes extérieurs de piété, par opposition à vie contemplative, qui consiste dans les sentiments et dans les affections de l'âme. || 4^e En affaires, dettes actives, sommes dont on est créancier, par opposition à dettes passives, celles dont on est débiteur. || 5^e En parlant d'élections, avoir voix active et passive, avoir droit d'élire et d'être élu. || 6^e En philosophie, qui agit ou qui a la vertu d'agir, par opposition à passif. Principe actif. Qualités actives. Le feu est une force active. Ils attribuaient la force à la partie active de la matière. L'âme étant active de sa nature. || 7^e Citoyen actif, celui qui jouit des droits politiques. || 8^e En parlant de l'armée, service actif, temps durant lequel un soldat est sous les drapeaux. || 9^e Terme de grammaire. Se dit des verbes et des participes exprimant une relation de syntaxe dans laquelle le complément du verbe lui est joint sans préposition. || À un autre point de vue, le verbe actif est celui qui exprime une action, et se décompose en verbe qui ne reçoit pas de complément direct: *il agit, il court*; c'est le verbe neutre des grammairiens; et en verbe qui reçoit un complément direct sans préposition: *il aime son fils*; c'est le verbe transitif direct de plusieurs grammairiens. || Se dit aussi de ce qui a rapport, de ce qui est propre à ces verbes, à ces participes. Voix actives. Ce mot a une signification active, BOSS. *Nouv. myst. réf.* || 10^e S. m. L'actif, la voix active. Conjuguer l'actif d'un verbe. || 11^e S. m. Somme dont on est créancier. Balance de l'actif et du passif.

— HIST. XII^e s. [Je] vos ai pieça jà descouert Com ceste lasse vie active Si me tout [ôte] la contemplative, BENOIT, II, 12179. || XIV^e s. L'autre est vie civile et attive, ORESME, *Eth.* V, 9. Aucuns excellens et bien bezoignans selon vie attive tiennent que felicité est honnour, ID. ib. Elle sert de bon cuer Dieu en la vie active, Et très dévotement en la contemplative, GIRRART DE ROSS. V, 2697. || XV^e s. J'ay, sans offense de poids, passif ou actifve, escoulé tantost une longue vie, MONT. IV, 167. Il ne faut estre aux affaires retif; La royaute est un metier actif, RONS. 652. Et estoit sa chaleur active aux affaires de la chose publique jà toute refroidie, ANYOT, *Pompée*, 64.

—ÉTYM. Provenç. *actiu*; de *activus*, de *agere*, agir (voy. AGIR).

+ ACTINIMORPHE (a-kti-ni-mor-f'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui a une forme rayonnée.

—ÉTYM. *Aktiv*, rayon, et *μορφή*, forme.

ACTION (a-kson; en poésie, de trois syllabes), s.f. || 1^e Opération, œuvre. Dépouiller la matière de l'action qui lui est propre. Si ta nature est plus propre à

l'action. Homme d'action. Le conseil et l'action. L'action du remède fut salutaire. Ce poison a une action si puissante qu'il tue en peu d'instants. L'action violente de la chaleur. L'action des vents sur la température de l'air. L'action de la lumière sur la végétation. C'est une chose horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant; entre ces mains où tout est action, où tout est vie; rien ne s'affaiblit, ni ne se relâche, ni ne se ralentit jamais, BOSS. *Anne de Gonz.* Sans envie, sans fard, sans ostentation, toujours grand dans l'action et dans le repos, il parut à Chantilly comme à la tête des troupes, ID. *Louis de Bourbon*. Il semble que la perfection de chaque chose consiste en son action; car chaque chose a son action, ID. *Pensées chrét.* 33. Leur donnant l'action, le poids, le mouvement, ROTROU, *St. Genest*, IV, 2. || 2^e En termes de grammaire, l'action exprimée par le verbe. L'action de penser, de parler. || Ce mot ne peut s'employer qu'avec les verbes qui indiquent une action: il est ridicule de dire, comme font plusieurs, l'action de languir. || 3^e Chose faite par l'homme. Pour faire une méchante action, PASC. *Prov.* 8. Quand ai-je fait quelque action d'union avec les hérétiques ou de schisme avec l'Église? PASC. *Prov.* 17. Le grand art de la guerre attend quelquefois l'âge; Le temps y fait beaucoup; si de mes actions Il vous a plu tirer quelques instructions.... CORN. *Sert.* III, 2. Vous savez l'action, vous la venez d'entendre, ID. *Hor.* V, 2. M. de Boufflers a fait une fort jolie action, SÉV. 579. C'est ici que le sang et la condition Ne vous permettent pas une lâche action, ROTROU. *Antig.* III, 5. Une bonne action se produit toute nue, ID. *Bél.* II, 49. Partant pour cette grande et fameuse action, Vous en mîtes le prix à sa discrétion, ID. *Venc.* I, 4. Tant que nous regarderons l'homme par les yeux du corps, sans y démêler par l'intelligence ce secret principe de toutes nos actions qui, étant capable de s'unir à Dieu, doit nécessairement y retourner.... BOSS. *Madame*. Il croit récompenser une bonne action, RAC. *Esth.* III, 4. Je ne m'étais chargé dans cette occasion Que d'excuser César d'une seule action, ID. *Brit.* I, 2. Il faut des actions et non pas des paroles, ID. *Iph.* III, 7. L'indigne action que vous voulez faire, FÉN. *Tél.* xv. Le père est en droit de punir chacun de ses enfants qui fait une mauvaise action, ID. *Tél.* VIII. Les princes qui ont fait les plus grandes actions, ID. *Tél.* II. D'indignes passions Ne doivent pas souiller les nobles actions, VOLT. *Marianne*, II, 5. Dans nos grands intérêts souvent nos actions Sont (vous le savez trop) l'effet des passions, ID. *Olymp.* I, 5. Une détermination volontaire au bien ou au mal, et aussi une action bonne ou mauvaise, est ce qu'on appelle vertu ou crime, LA BRUY. 46. Un extérieur simple est l'habit des hommes vulgaires; il est taillé pour eux et sur leur mesure; mais c'est une parure pour ceux qui ont rempli leur vie de belles actions, ID. 2. || 4^e En termes de dévotion. Combien d'actions de piété sont demeurées sans effet! FLÉCH. I, 440. Il importe donc de vous marquer les préparations qui doivent vous conduire à cette action redoutable [la communion], MASS. *Car.*, *Comm.* || 5^e Action de grâces, remerciement, témoignage de reconnaissance. Le *Te Deum* fut chanté en action de grâces. On lui rendit des actions de grâces. || 6^e Activité. Ils ont vécu avec si peu d'action qu'à peine leur nom est-il venu jusqu'à nous, BOSS. *Hist.* III, 4. Sa vieillesse n'a pas été sans action ID. *Gornay*. || Être en action, se donner du mouvement. Tenir en action, donner du mouvement. Je le tenais sans cesse en action, marchant avec lui au soleil et à la pluie, BERN. DE ST-P. *Paul* et *Virg.* Quand je vois cette multitude confuse de gens qui vont et qui viennent, toujours occupés de leurs desseins, et toujours en action pour y réussir et les conduire à bout, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 23. || 7^e Véhémence. Parler avec action. || 8^e Tout engagement entre des troupes. Un jour d'action. L'action fut chaude. Engager l'action. Sans me contenter de celle [gloire] que j'ai acquise et de la part qu'un roi qui fait le métier de véritable capitaine, a dans toutes les actions de guerre qui se passent en sa présence.... PELLISS. *Conversat. de L. XIV devant Lille*, p. 54. || Il faut remarquer que, quand on parle d'un combat déterminé, action ne s'applique qu'à une petite affaire. Ainsi on ne peut pas dire l'action de Fontenoy; il faut dire la bataille de Fontenoy. || 9^e L'action oratoire ou théâtrale, le débit et les gestes. L'action est comme le langage du corps. Il avait une action pleine de chaleur. Je reconnaissais même ce sourire fin, cette action négligée, cette parole douce, simple et insinuante, FÉN. *Tél.* IX. Elle avait encore les cheveux aussi blonds et en

aussi grande quantité que si elle n'eût eu que vingt ans, la taille haute, l'action impérieuse et hautaine, *M^{me} DE LA FORCE, R. de Nav.* 4^e part. p. 71. || 10^e Discours public, tel qu'un sermon, une harangue, un plaidoyer. Vieux en ce sens. Interrompre les avocats au milieu de leur action, *LA BRUY.* 44. [Le prédicateur] a si bien mis dans tout son jour tout ce qui pouvait être admiré; il a fait des traits d'éloquence et des coups de maître si à propos et de si bonne grâce, que tout le monde, je dis tout le monde, s'en est écrié; et chacun était charmé d'une action si parfaite et si achevée, *SÉV.* 202. Le discours est de deux sortes.... Sous la première espèce, les entretiens familiers et les lettres sont comprises; sous la seconde, les actions publiques, soit qu'elles louent les grands personnages, soit qu'elles traitent des affaires d'Etat.... *GODEAU, Disc. sur Malherbe.* || 11^e Action, en parlant de quelques anciens conciles, ce qui dans les derniers conciles a été appelé ses-sion. || 12^e Demande, poursuite en justice, droit qu'on a de former une demande en justice. || 13^e Principal événement qui fait le sujet d'une pièce de théâtre ou d'un poème épique. || 14^e Part qu'on a dans les bénéfices d'une compagnie de commerce ou de quelque autre société utile; titre qui constitue cette part. On fit une compagnie qui eut un nombre considérable d'actions, *MONTESQ. Espr.* xxii, 40. La baisse, la hausse des actions de chemin de fer. || Ses actions haussent, baissent, se dit figurément de quelqu'un dont le crédit, dont la réputation croît ou diminue. || 15^e En termes de mathématiques, quantité d'action, le produit de la masse par la vitesse. || 16^e En termes d'équitation, avoir de l'action, se dit d'un cheval qui a de l'ardeur. Ce cheval a la bouche en action, il mâche sans cesse son mors, et jette beaucoup d'écume.

— SYN. BONNES ACTIONS, BONNES ŒUVRES. On entend par bonnes actions tout ce qui se fait par principe de vertu; on n'entend guère par bonnes œuvres que certaines actions particulières qui regardent la charité du prochain. Toute bonne œuvre est une bonne action; mais toute bonne action n'est pas une bonne œuvre, à parler exactement, *GUIZOT.*

— HIST. XIII^e s. Et si li vesques fait mon serf clerc contre me [ma] volonté, j'ai action contre celui de demander mon damace, *BEAUM.* XLV, 47. Quand li enfant seroient aagié, il aroient action de demander le trop à lor tuteur, *ID. XVII*, 8. Et se aucuns a action encontre toi, ne le crois pas, jusques à tant que tu en saches la verité, *JOINV.* 301. || XIV^e s. Action est ope-racion, *ORESME, Thèse de Meunier.* || XV^e s. Les loix ont action d'homicide contre nous, *MONT.* II, 26. Le corps demeure cependant sans action, s'atterre et s'attriste, *ID. III*, 290. Action de grâces est la reconnoissance par laquelle la louange de tous biens lui est rendue, *CALV. Inst.* 283. Toutes actions [judiciaires] sont de bonne foy, *LOYSEL*, 690. Toutes actions d'injures sont tollues par an et jour, *ID. 743*. En douaire et autres actions qui ne sont encore nées, le temps de la prescription ne commence à courir que du jour que l'action est ouverte, *ID. 732*. L'action personnelle ne se prescrit que par trente ans, *ID. 749*. L'action hypothecaire se prescrit, par un tiers, par dix ans entre présens, *ID. 720*. [Les mineurs, etc.] ne pouvoient intenter ni estre contraints de defendre en action petitrice, de ce dont ils estoient saisis comme héritiers, *ID. 487*.

— ÉTYM. Provenc. *accio*; espagn. *accion*; ital. *azione*; de *actio*, de *agere*, agir (voy. ce mot).

ACTIONNAIRE (a-ksio-né-r'), s. m. et f. Terme de finance et de commerce. Celui, celle qui a une ou plusieurs actions dans une entreprise de finance ou de commerce.

— ÉTYM. *Action.*

ACTIONNÉ, ÉE (a-ksio-né, née). || 1^e Part. passé. Actionné par ses créanciers. || 2^e Adj. Occupé, affairé. La nourrice très-actionnée autour de l'enfant. || En ce sens, c'est un emploi familier qui n'est pas dans le dictionnaire de l'Académie.

ACTIONNER (a-ksio-né), v. a. Terme de droit. Citer quelqu'un devant la justice.

— HIST. XVI^e s. Combien il faut que les matières métalliques soient subtiles pour actionner et reduire en métal, sans les desformer, les choses des-quelles je te veux parler, *PALISS.* 249. Si tu avois consideré la cause qui peut actionner la végétation des fruits.... *ID. 326*. Puisque la chaleur de la marne n'est pas la cause actionale des végétations semi-naines, par quelle vertu la marne pourroit-elle actionner ces terres infertiles? *ID. 332*. Les couleurs actionnées [produites] par la réverbération du soleil, *ID. 205*.

— ÉTYM. *Action*

† ACTIVANT, ANTE (a-kti-van, van-t'), adj. Qui active. L'engras possède des qualités activantes qui....

† ACTIVÉ, ÉE (a-kti-vé, vée), part. passé. La végétation activée par des pluies fécondantes.

ACTIVEMENT (a-kti-ve-man), adv. || 1^e D'une manière active. Servir activement l'Etat. Activement occupé de cette affaire. || 2^e En termes de grammaire, à la façon d'un verbe actif, c'est-à-dire d'un verbe qui a un complément direct. Dans la célèbre phrase de Bossuet, *dormez votre sommeil*, dormir est employé activement.

— ÉTYM. Provenc. *activamen*; ital. *attivamente*; de *active* au féminin, et *ment*.

† ACTIVER (a-kti-vé), v. a. Néologisme. Donner de l'activité, hâter, pousser. Activer les travaux. Le vent active le feu.

— ÉTYM. *Actif*.

ACTIVITÉ (a-kti-vi-té), s. f. || 1^e Puissance d'agir. L'âme a conscience de son activité. L'activité d'un poison, d'un remède. Un esprit qui se consume par sa propre activité. C'est Dieu qui, depuis la création du monde, renouvelle à chaque moment l'activité de ce feu [le feu d'enfer], et qui, sans terme, sans fin, le fera subsister au-delà des siècles, *BOURD. Pensées*, t. III, p. 67. || 2^e En physique, sphère d'activité, espace dans lequel un agent exerce son action, son influence. La sphère d'activité du soleil s'étend jusqu'aux planètes les plus éloignées. || Fig. Le cercle, l'étendue des travaux, des idées, des entreprises dont un homme s'occupe. || 3^e Par extension, diligence. Homme plein d'activité. Présentant les préparatifs avec la plus grande activité. Cela lui a donné de l'activité. Activité stérile. Les Anglais y mirent moins d'activité. Quel désir de la gloire.... Nous marquait d'un héros la noble activité! *PRADON, Ph. et Hipp.* II, 3. Mais ce n'est point assez, Seigneur, si votre zèle Avec activité ne féconde le mien, *BRIF. Ninus*, II, 1, 2. Le monde donne de l'activité aux paresseux, et leur inspire un feu et une vivacité qui les porte partout et que rien ne ralentit, *BOURD. Pensées*, t. I, p. 406. [Turenne et Condé] tantôt opposés front à front et redoublant l'un dans l'autre l'activité et la vigilance, *boss. Louis de Bourbon*. || 4^e Passivement, la diligence avec laquelle une chose est faite. L'activité des travaux, l'activité d'une correspondance. || 5^e En activité, loc. adv. Au sens actif: Les tribunaux sont en grande activité. Être en activité de service, ou, simplement, en activité, exercer actuellement les fonctions de sa place. || Au sens passif: Les travaux sont en activité. La vendange est en pleine activité.

— ÉTYM. Provenc. *activitat*; espagn. *actividad*; ital. *attività*; d'*aktivitas*, d'*activus*, actif (voy. ACTIF).
ACTRICE (a-kti-s'), s. f. Voy. ACTEUR.
† ACTUALITÉ (a-ktu-a-li-té), s. f. Néologisme. Etat de ce qui est actuel; chose actuelle.
— ÉTYM. *Actuel*.

ACTUEL, ELLE (a-ktu-él, e-l'), adj. || 1^e Effectif, réel. Une actuelle et entière séparation, *FLECH.* I, 244. Une attention actuelle qui prend d'abord des mesures solides de changement, *MASS. Car. Confess.* L'âme peut, avec l'aide de Dieu, s'établir dans une résolution actuelle et véritable de s'éloigner pour jamais du péché, *BOURD. Pensées*, t. I, p. 306. || 2^e Présent, qui a lieu présentement. Le moment actuel, les mœurs actuelles. Content de sa position actuelle. Le langage actuel. || 3^e En parlant des personnes en activité de service. Le président actuel de la chambre. || 4^e En termes de théologie et de philosophie, grâce actuelle, par opposition à grâce habituelle; péché actuel, par opposition à péché originel; volonté actuelle, par opposition à volonté potentielle; intention actuelle, par opposition à intention virtuelle. || 5^e En termes de chirurgie, cautère actuel, le fer rouge, par opposition à cautère potentiel, les caustiques chimiques. || Actuel ne se met qu'après son substantif; cependant quand il y a deux adjectifs, il peut se mettre devant, comme dans l'exemple de Fléchier.

— HIST. XVI^e s. Les mauvaises œuvres ou les pechez actuels qu'on appelle [les péchés par action, en opposition aux péchés d'intention], *CALV. Inst.* 470. Les gouverneurs des biens ecclésiastiques se mirent par force en possession actuelle de quelques biens qui appartenoient à l'Eglise, *ID. ib.* 983. Les benefices qui ont charge d'ame requièrent résidence personnelle et actuelle, *P. PITHOU*, 72. Application des cauteræ tant actuels que potentiels, *PARE, Intro. 2*.

— ÉTYM. Provenc. et espagn. *actual*; ital. *attuale*; de *actualis*, de *actus*, acte (voy. ACTE).

ACTUELLEMENT (a-ktu-è-le-man), adv. Au moment dont il s'agit, présentement. Il [Moïse] a joint aux choses passées, qui contenait l'origine et les anciennes traditions du peuple de Dieu, les merveilles que Dieu faisait actuellement pour sa délivrance, *boss. Hist. univ.* I, 3. Toute l'autorité du gouvernement était entre ses mains; il était actuellement consul, *VERT. Rev. rom.* XIV, 294. Un tribun du peuple fit assigner L. Manlius, qui sortait actuellement de la dictature, sous ce prétexte que ce patricien traitait un de ses enfants avec trop de dureté, *ib. VIII*, 256. Quand je pourrais me flatter de l'avantage d'être actuellement et parfaitemenr réconcilié avec vous, *BOURD. Pensées*, t. I, p. 54. Vous à qui je parle et de qui il s'agit actuellement entre vous et moi, *ib. ib. p. 346*.

— HIST. XVI^e s. On doit appliquer choses calefactives, non seulement potentiellement, mais aussi actuellement, *PARE*, VIII, 44.

— ÉTYM. Provenç. *actualment*; espagn. *actualmente*; ital. *attualmente*; de *actuelle* au féminin, et *ment*.

† ACUITÉ (a-ku-i-té), s. f. Qualité de ce qui est aigu. L'acuité d'un son. L'acuité de la douleur.

— HIST. XVI^e s. Tel sang coule avec acuité et douleur, *PARE*, XVIII, 45. L'on trouve au goust de la langue la mordication et acuité dudit sel, *PALISS. 148*.

— ÉTYM. *Acutus*, aigu (voy. AIGU).

† ACULÉIFORME (a-ku-lé-i-for-m'), adj. Terme didactique. Qui est en forme d'aiguillon.

— ÉTYM. *Aculeus*, aiguillon (voy. ce mot), et *forme*.

ACUMINÉ, ÉE (a-ku-mi-né, née), adj. Terme de botanique. Se dit des feuilles, des bractées, des divisions du calice, dont l'extrémité offre une pointe allongée et aiguë.

— ÉTYM. *Acuminatus*, de *acumen*, extrémité pointue, de *acuere*, aiguiser, *acutus*, aigu (voy. AIGU).

ACUPUNCTURE (a-ku-pon-ktu-r'), s. f. Terme de chirurgie. Opération qui consiste à enfoncer dans une partie du corps une aiguille métallique.

— ÉTYM. *Acus*, aiguille (voy. AIGUILLE), et *punctura*, piqûre, de *pungere*, piquer (voy. POINDRE).

ACUTANGLE (a-ku-tan-gl'), adj. Terme de géométrie. Dont les angles sont aigus.

— ÉTYM. *Acutus*, aigu (voy. ce mot), et *angulus*, angle (voy. ce mot).

† ACYROLOGIE (a-si-ro-lo-jie) ou AKIROLOGIE (a-ki-ro-lo-jie), s. f. Terme de grammaire. Impropriété d'expression. || Peu usité.

— ÉTYM. Provenç. *acirologia*; de ἀκύρολογία, de ἀκύρος, impropre (de α privatif, et κύρος, force, effet), et λόγος, discours (voy. LOGIQUE).

ADAGE (a-da-j'); l'a de *da*, qui se prononce comme dans cage, se prononçait autrefois comme dans âge: Chifflet, dans sa grammaire qui est de la fin du XVII^e siècle, dit qu'on prononce a-dâ-ge), s. m. Sentence, dire populaire. Qui aime bien châtie bien, est un adage. Suivant l'adage, il faut cacher sa vie; Je ne suis plus qu'un vieil ermite, un ours, MILLEV. *Epigr. l'Indépendant*.

— ÉTYM. *Adagium*, de *ad*, vers, et *agere*, pousser: sentence qui pousse vers, conseil.

ADAGIO (a-da-dji-o). Terme de musique. || 1^e Loc. adv. Sans se presser, lentement. Ce morceau doit être joué adagio. || 2^e S. m. L'air même qui se joue lentement. Un bel adagio. || *Au plur.* des adagios.

— ÉTYM. Ital. *adagio*, de *ad*, à, et *agio*, aise (voy. AISE).

— ADAM (a-dan), s.m. || 1^e Nom du premier homme. || 2^e Proverbe. Il se croit de la côte d'Adam, il se croit d'une haute naissance. || 3^e En théologie, l'homme, l'humanité; le vieil Adam, l'homme en état de péché.

— ADAMANTIN, INE (a-da-man-tin, ti-n'), adj. Terme didactique. Qui a la dureté ou l'éclat du diamant.

— ÉTYM. *Adamantinus*, de *adamas*, diamant (voy. DIAMANT).

— ADAMIQUE (a-da-mi-k'), adj. Terme d'histoire naturelle. Race adamique, race humaine primitive.

— ÉTYM. *Adam*.

— ADAMITE (a-da-mi-t'), s. m. Membre d'une secte qui, prétendant se conformer à Adam, rejettant l'usage des vêtements.

— ÉTYM. *Adam*.

ADAPTATION (a-da-pt-a-sion), s. f. Action d'adapter.

— ÉTYM. *Adapter*.

ADAPTE, ÉE (a-da-pté, ptée), part. passé. Un tuyau adapté à l'orifice. Style adapté au sujet.